

BELLANGER

histoire des familles BELLANGER Maine et Loire

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 15.01.2017 **Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés** [histoire du Haut-Anjou](#)
familles alliées : [Vaslin](#) | [Lemanceau](#) | [Allard](#) | [Phelippeau](#) | [Girardièrre](#) | [Bouvet](#) | [Faucillon](#) | [Potier](#)

Arbre généalogique descendant interactif

Histoire.....	5
légende :.....	5
liens entre ceux du Bourg-d'Iré et ceux de Noëllet.....	5
mon relevé de Noëllet.....	5
César Allaire x1 Magdeleine x2 Noelle Rousseau.....	6
Mathurin Hobé x avant 1601 Perrine Péan.....	6
René Hobé x 1628 Renée Drouin.....	7
Pierre Hobé x1 Louise Gaigneux x1 Jeanne Langlois.....	8
mon ascendance à Jean Bellanger, père de Perrine et Antoine.....	8
descendance de Jean Bellanger.....	8
Autres Bellanger contemporains à Noyant.....	10
Antoine Bellanger x avant 1615 Renée Allaire.....	13
Jean Bellanger x avant 1641 Antoinette Houdemon.....	15
Julien Bellanger x 1679 Marie Babin.....	16
Michel Bellanger x1646 Mathurine Hobé.....	16
Renée Bellanger x1675 Jean Faucillon.....	17
Julien Faucillon x1733 Marie Boulay.....	17
Marie-Rose Faucillon x1756 Pierre Guillot.....	17
Aimée Guillot x1794 Jean Guillot son cousin.....	17
Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine-Flavie Jallot.....	17
Aimée Guillot x1881 Charles Audineau.....	17
Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard.....	17
François Bellanger x1653 Jeanne Pelluaux.....	17
Antoine Bellanger x1690 Mathurine Pouriast.....	18
Antoine Bellanger marié 3 fois.....	18
Françoise Bellanger x ca 1620 Guillaume Huret.....	19
Anne Guesné x1640 Jehan Huret.....	19
Perrine Huret x1674 François Belouin.....	19
François Blouin x1711 Françoise Tallourd.....	19
Marie Blouin x1744 Jean Denis.....	19
Jean Denis x2 1778 Marie Lallier.....	19
Jean Denis x1804 Renée Pottier.....	19
Aimée Denis x Pierre Girardièrre.....	19
Aimée Girardièrre x1854 François Allard.....	19
Louis Allard x1882 Françoise Moreau.....	19
Madeleine Allard x Edouard Halbert.....	19
Marguerite Huret x1666 Nicolas Huet.....	19
Claude Huet x1701 Françoise Bouvet.....	19
Françoise Huet x1722 Mathurin Guillot.....	19
Mathurin Guillot x1757 Madeleine Vergnault.....	19
Jean Guillot x1794 Aimée Guillot.....	19
Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine Jallot.....	19

Aimée Guillot x1881 Charles Audineau	19
Aimée Audineau x1908 Edouard Guillaud	19
mon ascendance à Guillemine Bellanger x Jean Simon	20
descendance de Guillemine Bellanger x ca 1560 Jean Simon	20
Julienne Simon x avant 1593 Jean Bouvet	20
Jean Bellanger x avant 1561 Michelle Garnier	20
Michel Bellanger x avant 1565 Anne Leroyer	22
Jean Bellanger x avant 1569 Marie Perrault	22
Catherine Bellanger x Julien Coiscault	23
Renée Coiscault 1x Jacques Gohier 2x François Navineau	23
Charlotte Gohier x1653 Laurent Grosbois	23
Charlotte Grosbois x/1685 Jean Delimesle	23
Charlotte Delimesle x1725 René Gardais	23
Scholastique Gardais x1760 Jean Lemesle	23
Marie-Anne Lemesle x1791 Mathurin Phelippeau	23
Anne-Françoise Phelippeau x François Allard	23
François Allard x1854 Aimée Girardiere	23
Louis Allard x1882 Françoise Moreau	23
Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert	23
mon ascendance à Guillaume Bellanger x avant 1619 Renée Cleton	23
descendance de Guillaume Bellanger x avant 1619 Renée Cleton	24
Guillaume Bellanger x1652 Mathurine Coquereau	24
Marie Bellanger x1683 Pierre Foucaudeau	24
Yves Bellanger x1685 Renée Fiat	25
Yves Bellanger x1706 Renée Desmas	25
Yves Bellanger x1746 Anne Gasnier	25
Anne Bellanger x1773 Louis Verdon	25
Marie Verdon x1802 Julien Bellanger	25
Jacques Bellanger x1750 Louise Aillerie	25
Marie Bellanger x Nicolas Gastineau	26
Nicolas Gastineau x1827 Louise Manceau	26
Louise Gastineau x1848 Pierre Balu	26
Renée Bellanger x1695 Pierre Drouet	26
Mathurine Drouet 1x M. Valin 2x P. Séjourné	26
Marie Vaslin x1752 Louis Lemanceau	26
Perrine Lemanceau x1794 Pierre Allard	26
François Allard x1828 Anne Phelippeau	26
François Allard x1854 Aimée Girardiere	26
Louis Allard x1882 Françoise Moreau	26
Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert	26
Jean Bellanger x1693 Marie Leroy	26
Marie Bellanger x1712 Guy Sureau	27
Mathurine Sureau x Urbain Bonenfant	27
Urbain Bonenfant x1790 Renée Plassais	27
Marie Bonenfant	27
Marie Bonenfant x1853 Henry Bouvet	27
Jeanne Bellanger x1724 Hubert Cordier	28
Mathurine Bellanger x1687 Pierre Lemanceau	28
Jean Lemanceau x1712 Michelle Ricoul	28
Michelle Manceau x1741 Jacques Fouillet	28
Jacques Fouillet x1771 Mathurine Ricoul	29
Pierre Fouillet x1790 Perrine Livenais	29
Louis Manceau x1756 Marie Ricoul	29
Louis Manceau 1x J. Fouillet 2x M. Joncheray	29
Louise Manceau 1x C. Bourgeois 2x P. Balu	29
N. Bellanger	29
Perrine Bellanger x/1713 Charles Poppin	30
François Pottier x1732 Perrine Poppin	30
Charles Pottier 1x R. Gaslard	30
Renée Pottier x1804 Jean Denis	30
Aimée Denis x1831 Pierre Girardière	30
Aimée Girardiere x1854 François Allard	30

Louis Allard x1882 Françoise Moreau.....	31
Madeleine Allard x1906 Edouard Halbert.....	31
Perrine Bellanger x ca1600 Robert Coquereau.....	31
Jean Coquereau x1623 Mathurine Fouillet.....	31
Mathurine Coquereau x1652 Guillaume Bellanger.....	31
Renée Bellanger x1695 Pierre Drouet.....	31
Mathurine Drouet x1720 Marc Vaslin.....	31
Marie-Charlotte Valin x1752 Louis Lemanceau.....	31
Perrine Lemanceau x1794 Pierre Allard.....	31
François Allard x1828 Anne Phelippeau.....	31
François Allard x1854 Aimée Girardiere.....	31
Louis Allard x1882 Françoise Moreau.....	31
Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert.....	31
mon ascendance à Louise Bellanger x avant 1603 Jacques Fouillet.....	31
descendance de Louise Bellanger x avant 1603 Jacques Fouillet.....	31
Jean Coquereau x1623 Mathurine Fouillet.....	31
Mathurine Coquereau x1652 Guillaume Bellanger.....	31
Renée Bellanger x1695 Pierre Drouet.....	32
Mathurine Drouet x1720 Marc Vaslin.....	32
Marie-Charlotte Valin x1752 Louis Lemanceau.....	32
Perrine Lemanceau x1794 Pierre Allard.....	32
François Allard x1828 Anne Phelippeau.....	32
François Allard x1854 Aimée Girardiere.....	32
Louis Allard x1882 Françoise Moreau.....	32
Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert.....	32
mon ascendance à Jean Bellanger x/1582 Mathurine Guymier.....	32
descendance de Jean Bellanger x /1582 Mathurine Guymier.....	32
Michel Bellanger x1608 Jeanne Pelletier.....	34
Mathurine Bellanger x1653 Michel Perier.....	34
Jeanne Perier x1673 Jean Rabin.....	34
Perrine Rabin x1712 Yves Denis.....	34
Jean Denis x1744 Marie Blouin.....	34
Jean Denis x1778 Marie Lallier.....	34
Jean Denis x1804 Renée Pottier.....	34
Aimée Denis x1831 Pierre-Jean Girardiere.....	34
Aimée Girardiere x1854 François Allard.....	34
Louis Allard x1882 Françoise Moreau.....	34
Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert.....	34
les Bellanger du Lion-d'Angers et Montreuil-sur-Maine.....	34
preuves.....	34
parts de succession de Pierre Menard et Marie Bellanger aux Giraudières, 1596.....	34
commentaire de Stéphane Delanoue.....	35
Prestimonie fondée par Jean Hardouin.....	35
Vente par Jean Bellanger de biens à Montreuil-sur-Maine, 1597.....	36
Jeanne Boivin veuve de Jean Bellanger transige avec des cofrescheurs, 1599.....	38
Testament de Jean Bellanger curé de Montreuil sur Maine, 1600.....	39
commentaire de Stéphane Delanoue.....	40
Nicolas Bellanger, chanoine, cède des droits de poursuite, Grez-Neuville 1625.....	40
Olivier Bellanger acquiert la closerie du Mesnil, 1627.....	41
Mathurin Bellanger Giraudières acquiert des biens des Boivin, 1645.....	42
Curatelle de Perrine Bellanger fille de feu Mathurin, 1662.....	43
Donation de Mathurin Bellanger des Giraudières à son oncle Nicolas, 1673.....	44
1676 : bail de la Grande Benestière, Montreuil sur Maine 1676.....	46
Succession ††Jean Bouvet et Mathurine Bellanger, 1686.....	47
Partages en tierce foi de Peuvignon hommagé, 1686.....	47
Partages des héritages censifs.....	50
27 janvier 1687, comptes héritiers Bouvet x Bellanger.....	56
succession de Perrine Bellanger †Cérelles (Tourraine).....	57
arbre des actes de la succession de Perrine Bellanger.....	58
liste succincte des actes.....	58
Mémoire de ce qui appartient des héritages, Saint Malleu, 1699.....	60
19 janvier 1688, partages en 2 lots Bellanger-Savary.....	61

7 septembre 1688, choisie des 2 lots Bellanger - Savary	65
7 septembre 1688, partages en 2 lots Bellanger-Boivin	66
Partages en 5 lots de moitié des biens censifs et homagés, 1688	68
26 octobre 1689, partages en 2 lots par les Boivin	71
2 décembre 1689, Compte rendu de Maurice Thibault aux Bellanger	71
charges	72
dépenses	72
10 mars 1690, ratification du compte de Maurice Thibault	74
5 mars 1691, biens censifs BELLANGER en 3 lots	75
6 mars 1691, biens homagés de la Benestière	76
3 mai 1698, Bellanger par Guillemine via Bouvet en 5 lots	76
30 novembre 1694, postérité Jean Bellanger x avant 1550 Jeanne Savary	78
GÉNÉALOGIE RECONSTITUÉE selon l'acte ci-dessus	80
11 décembre 1697, transaction Thibault	81
26 janvier 1698, biens Bellanger, partages Bedouet en 3 lots	83
10 février 1698, compte de 7 années de ferme de la Bénestière	86
reconstitution de l'arbre généalogique	87
Nicolas Bellanger chanoine, frère de Mathurin le sieur des Giraudières	87
la charge d'aide apothicaire de Mathurin Bellanger	88
ascendance de Nicolas Bellanger, chanoine	88
proches parents probables	88
ma double ascendance à N. Bellanger, père d'Olivier, René et Mathurin	89
éléments concernant Renée Verger	90
descendance de N. Bellanger, père d'Olivier, René et Mathurin	90
Mathurin Bellanger x1601 Renée Verger	90
Mathurine Bellanger x/1630 Jean Bouvet	91
Julienne Bouvet x/1651 François Menard	92
François Menard x1680 Jeanne Richard	92
Perrine Menard x1705 Jacques Lemesle	92
Jacques Lemesle x1726 Anne Houdmond	92
Jean Lemesle x1760 Scholastique Gardais	92
Marie-A. Lemesle x1791 Mathurin Phelippeau	92
Anne Phelippeau x1828 François Allard	92
François Allard x1854 Aimée Girardièrè	92
Louis Allard x1882 Françoise Moreau	92
Mauricette Bellanger x/1644 Louis Lemanceau	92
Julienne Lemanceau x1670 François Girardièrè	93
Pierre Girardièrè x1714 Renée Chevalier	93
Pierre Girardièrè x1744 Marie Cìret	93
Pierre Girardièrè x1774 Perrine Morel	93
Pierre-Jean Girardièrè x Jeanne Petit	93
Pierre Girardièrè x1831 Aimée Denis	93
Aimée Girardièrè x1854 François Allard	93
Louis Allard x1882 Françoise Moreau	93
Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert	93
Etienne Bellanger x1652 Eugénie Rousseau	93
René Bellanger x1689 Claude Noyer	94
Etienne Bellanger x1729 Anne Gardais	94
René Bellanger x1780 Françoise Marchand	94
Etienne Bellanger x1809 Anne Verger	94
Marie Bellanger x1848 François Loussier	94
Louis Bellanger x1690 Perrine Morin	94
Mathieu Bellanger x1734 Jeanne Gasnier	94
Marie Bellanger x1728 François Thibault	95
René Bellanger x1610 Françoise Dersoir	95
René Bellanger †/1682 x ca 1640 Laurence Lemonnier	95
Charlotte Bellanger x /1665 René Lemanceau	96
Macé Bellanger x Jeanne Pìchon	97
Perrine Bellanger x/1634 René Faucillon	98
N. Bellanger x Isabeau Richard	98
N. Bellanger, père de Jean, Mauricette et Julien	99
Julien Bellanger x Jeanne Boulet	99

Jean Bellanger x/1603 Perrine Poupin	100
Jean Bellanger x1646 Françoise Cherruau	100
Jean Bellanger x1675 Anne Dupré	100
René Bellanger 1x J. Bodier 2x F. Ollive	101
Jean Bellanger x1762 Perrine Gougeon	101
René Bellanger x Charlotte Goujon	101
Louis Bellanger x1680 Jeanne Verdon.....	101
Pierre Bellanger 1x Bellanger 2x Gaucher.....	101
Mathurin Bellanger x1751 F. Ragneau.....	102
Mathurin Bellanger x/1587 Jacqueline Gaigneux.....	102
Pierre Bellanger x1623 Marie Tabourdeau	102
Mathurin Bellanger x1636 Perrine Buron.....	102
Jean Bellanger x /1600 Françoise Delestre.....	103
Jacques Bellanger x 1616 M. Galisson x1626 J. Cherubin	103
non rattachés pour le moment :	104
Bourg-d'Iré.....	104
Brain-sur-Longuenée	106
Combrée.....	107
divers.....	111
Chazé-sur-Argos	111
Feneu	112
Louroux-Béconnais	113
Loiré	117
St ^e Gemmes-d'Andigné	117
Montreuil-sur-Maine, Louvaines, S'Martin-du-Bois, Chambellay	118
Vern-d'Anjou où ils y arrivent tardivement	120
Saint-Aubin-du-Pavoil	122
Senonnes(53).....	123
Vergonnes	123

Histoire

Le Patronyme BELLANGER est une forme dissimulée de BÉRANGER qui est d'origine germanique *Beringari* Berin- pour *Ber-* ours, *-gari* de prêt (Dict. Ethym. M.T.MORLET, 1991)

Le patronyme est fréquent en Haut-Anjou, et nous sommes nombreux à l'avoir plusieurs fois dans nos ascendants. Pour ma part, je descends 10 fois des BELLANGER, dont une seule fois côté maternel, et 9 fois côté paternel.

légende :

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication filiative
- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

liens entre ceux du Bourg-d'Iré et ceux de Noëllet

Il existait un lien entre les Bellanger du Bourg-d'Iré et ceux de Noëllet. En effet, on trouve sur la première vue des baptêmes du Bourg-d'Iré de 1610-1652 la sépulture « Le 4 août 1614 le corps de vénérable et discret Me Michel Bellanger prêtre en son vivant curé de Noëllet et son corps fut ensépulturé en ladite église de Noëllet près la chapelle du Boys Bernier ». Or, les prêtres attiraient souvent auprès d'eux un ou plusieurs proches, ne serait-ce qu'en le recommandant pour un bail.

mon relevé de Noëllet

- † 1604.04.1 BELLANGER Mathurin « Mathurin Bellanger D^t à la Recordelière en la paroisse du Bourdiré et fut inhumé au cymetière dudit Bourdiré, fait par moy Me Michel Bellanger prêtre curé de Noëllet » *(ce qui signifie qu'il existe un lien de parenté)*
- ° 1605.06.2 BELLANGER Julien « Jullien Bellanger filz de René Bellanger et Jehanne Guybelays son espouze fut parain vénérable et discret Me Jullien Allaneau prêtre chappelain de St Jehan et maraine Nicolle Guibelaye » et en marge « **mestaier** de la Grandvière »
- † 1605.09.2 BELLANGER Macé « Macé Bellanger mestaier de la Grandinière »
- ° 1607.04.1 BELLANGER François « François Bellanger filz de René Bellanger et Jehanne Guybelaye son espouze, fut parain honneste homme François Symon dit la Fortune et maraine honneste fille Helye Allaneau fille de Mr de la Vyannière » en marge « de la Grandvière »
- ° 1610.02.2 BELLANGER Louise « Loyse Bellanger fille de René Bellanger et Jehanne Guybelays parain Jehan de Ballodes escuyer le Jeune et D^{elle} Loyse de Ballodes femme de René Gohier » en marge « de la Grandvière »
- ° 1610.03.2 BELLANGER Hélie « Helye Bellanger fille de Pierre Bellanger et de Nicolle Guybelays son espouse fut parain noble homme René de Ballodez S^r de la Rachère et maraine damoysselle Helye Hyret (s) espouse de Mr du Tertre » en marge « de la Rachère »
- ° 1613.05.1 BELLANGER Julien « Jullien Bellanger filz de Pierre Bellanger et de Nicolle Guibelaye sa femme fut parain vénérable et discret Missire Jullien Allaneau prêtre et maraine Jehanne Gytbelaye sœur de ladite Nicolle »
- ° 1614.03.1 BELLANGER Renée « Renée Bellanger fille de René Bellanger et de Jeanne Guybelaye sa femme fut parain noble homme René de Ballodez S^r de la Granvière et maraine Jehanne Faoul femme de Loys Hanry » en marge « de la Grandvière »
- † 1614.08.0 BELLANGER Michel « vénérable et discret Me Michel Bellanger prêtre curé de Noellet lequel fut enterré le lendemain **en l'église dudit Noëllet en la chapelle St Loys**, la sépulture faicte par Me Jehan Chappeau doyen du Bourdiré, à la même heure dudit jour, Me Jullien Allaneau prêtre print (prit) possession de ladite cure »
- x 1616.05.2 BELLANGER Pierre « Pierre Bellanger et Michelle Gerardière tous deux paroissiens de Noëllet »
- x 1616.08.2 BELLANGER Etiennette « Jehan Bigot et Estiennette Bellanger tous deux paroissiens de Noëllet »
- x 1621.08.2 BELLANGER Etienne « Etienne Bellanger et Louysse Grimault tous deux paroissiens dudit Noeslet en présence de Pierre (ns) et René (ns) les Bellangers **ses frères** et de René Favrie (ns) »
- † 1622.01.2 BELLANGER Etienne
- † 1624.11.2 BELLANGER Marie

César Allaire x1 Magdeleine x2 Noelle Rousseau

Probablement frère de Renée Allaire épouse d'Antoine Bellanger

- 1-Renée ALLAIRE °Le Bourg-d'Iré 16 février 1611 « le 16 février 1611 fut baptisé Renée fille Cezard Halere et de Magdelaine sa femme fut parrain Jehan fils de Anthoine Cadotz marraine **Renée Halere de la Petitaye** »
- 2-Christoflette ALLAIRE °Le Bourg-d'Iré 6 avril 1614 « fut baptisée Christoflette fille de Caesar Allere et de Magdeleine Gaigneux sa femme fut parrain François Cadots tailleur dabitiz marraine Christoflette Davy femme de Anthoine Gaigneux - vue 17 »
- 3-Nicolas ALLAIRE °Le Bourg-d'Iré 10 septembre 1615 « fut baptisé Nicolas fils de Cesard Halere et de Magdelaine sa femme de la Petitaye fut parrain Nicolas Bouteiller marraine Janne fille de René Bouvery - vue 24 »
- 3-Jeanne ALLAIRE °Le Bourg-d'Iré 23 mai 1619 « fut baptisé Janne fille de Cezar Halere et de Noelle Rousseau sa femme de la Petitaye fut parrain Jehan Pouriatz le jeune marraine Janne Bouvery - vue 37 »

Mathurin Hobé x avant 1601 Perrine Péan

Le seul acte qui donne le métier et le lieu est la sépulture de Perrine Péan à Ste Gemmes « Perrine Pean **mestayère du Chastelier** décéda le 25 novembre 1640 et receu le corps d'elle la sainte sépulture par nous -

vue 66 »

- Mathurin HOBÉ †Sainte-Gemmes-d'Andigné 31 octobre 1644 x avant 1601 Perrine PÉAN †Sainte-Gemmes-d'Andigné 25 novembre 1640
- 1-Jean HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 13 février 1601 (uniquement table)
- 2-René HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 29 avril 1602 (uniquement table, où on lit « Renée ») †Sainte-Gemmes-d'Andigné 6 novembre 1676 x Sainte-Gemmes-d'Andigné 24 février 1628 Rene DROUIN Dont postérité suivra
- 3-Marie HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 20 août 1604 (uniquement table) †La Chapelle-sur-Oudon 17 septembre 1671 « a esté inhumé le corps de Marie Hobée et ont assisté au convoy Pierre Lemesle son espoux et Pierre Lemesle son fils et autres parents qui ont dit ne savoir signer » x vers 1634 Jacques **PAYEN** †La Chapelle-sur-Oudon 1640 x2 La Chapelle-sur-Oudon 21 janvier 1641 Pierre **LEMESLE**
- 4-Pierre HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 9 mars 1606 (uniquement table) †Ste Gemmes-d'Andigné 23 janvier 1676 x1 Ste Gemmes-d'Andigné 3 mars 1639 Louise GAIGNEUX) †Ste Gemmes-d'Andigné 22 avril 1658 x2 Sainte-Gemmes-d'Andigné 14 octobre 1658 Jeanne LANGLOIS Dont postérité suivra
- 5-André HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 6 avril 1609 †Ste Gemmes-d'Andigné 13.10.1661 x Ste Gemmes-d'Andigné 27 novembre 1645 Françoise CHERBONNEAU « André Hobé fils de deffuncts Mathurin Hobé et Perrine Péan d'une part et Françoise Cherbonneau fille de Maurice Cherbonneau et de Mauricette Bellanger d'autre part tous deux de ceste paroisse ont esté espousés par nous curé soubzsigné le 27 novembre 1645 présents ledit Maurice Cherbonneau, André Cherbonneau, André Dubiez, tous de cette paroisse fors ledit Dubiez qui est de saint Sauveur de Segré qui ont déclaré ne savoir signer - vue 68 »
- 6-François HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 18 mars 1613 (uniquement table) † avant 1647
- 7-Renée HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 18 mars 1616 (uniquement table, et noté deux fois dans cette table) †Marans 28 février 1672 x1 Ste Gemmes-d'Andigné 18 mars 1645 François **DROUET** †Ste Gemmes-d'Andigné 11 septembre 1652 x2 Gené 21 juin 1653 Jean **CRASNIER**
- 71-Charles DROUET °Ste Gemmes-d'Andigné x Chazé-sur-Argos 26.6.1674 Perrine ROUSSEAU
- 8-Françoise HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 24 janvier 1620 (uniquement table) †St Aubin-du-Pavoil 13 novembre 1657 x vers 1548 René **DROUIN**
- 9-Mathurine HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 15 septembre 1621 (uniquement table) †St Aubin-du-Pavoil 25 février 1654 x Le Bourg-d'Iré 3 juillet 1646 Michel **BELLANGER** °Le Bourg-d'Iré 16 mars 1615 Dont je descends, voir généalogie BELLANGER
- 10-Perrine HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 14 mai 1624 (uniquement table et mère non nommée) †St Aubin-du-Pavoil 24 mai 1662 x Ste Gemmes-d'Andigné 26 novembre 1644 Pierre **DUBIER** †Chazé-sur-Argos 1677 « Pierre Dubiez fils de Pierre Dubier et deffuncte Françoise Chauveau d'une part, et Perrine Hobé fille de deffunts Mathurin Hpbé et Perrine Pean ses père et mère d'autre part ont esté espusés par nous curé soussigné le 27 novembre 1644 en présence de Jean Paillard Paul Dubiez et René Hobé et plusieurs autres »

René Hobé x 1628 Renée Drouin

« René Hobé fils de Mathurin Hobé et de Perrine Péan paroissien de céans, et Renée Drouin fille de deffunt André Drouin et de Jehanne Alaire de la paroisse de La Chapelle sur Oudon, ont esté espousés par Me René Michel prêtre vicairé de nous quant à ce en pre... de quoy nous avons signé le présent acte et a ladite Drouin fait paroystre acte de la publication des bans bien et duement faits en ladite paroisse de La Chapelle sans aucun empeschement portant permission de la part du sieur curé dudit lieu pour son inérest particulier de leur impetrer la bénédiction nuptiale, iceluy acte en date du 28 février 1628 signé J.Denaux, et fin octobre le mariage le 24 audit mois et an de février 1628 en présence de bon nombre de parents de part et d'autre - vue 28 »

- René HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 29 avril 1602 (uniquement table, où on lit « Renée ») †Sainte-Gemmes-d'Andigné 6 novembre 1676 Fils de Mathurin HOBÉ et de Perrine PÉAN x Sainte-Gemmes-d'Andigné 24 février 1628 Rene DROUIN
- 1-Pierre HOBÉ †/1703 x [SGA LE 13/02/1672 \(pas trouvé\)](#) Perrine CHALUMEAU
- 11-Antoine HOBÉ x Louvaines 20.11.1703 Marie BELIER

111-Antoine HOBÉ x Louvaines 17.2.1729 Renée HOUEMON

Pierre Hobé x1 Louise Gaigneux x1 Jeanne Langlois

2e mariage à Ste Gemmes : « Pierre Hobé veuf de deffuncte Louyse Gaigneux d'une part, et Jeanne fille de deffunt Jean Langlois et de François Boullay d'autre part ont reçu la bénédiction nuptiale en face d'église par nous vicaire soubzsigné le 14 octobre 1658, les bans de leur mariage ayent esté bien et canoniquement faits par trois jours de festes au prpone de la grande messe sans qu'il se soit trouvé opposition qui soit venue à notre connaissance, ont esté présents à la cérémonie dudit mariage vénérable et discret Jean Nicolas curé dudit ste Gemme, et honneste homme Guy Allaneau sieur de Bribocé, Jacques Changé, Jacques Rousseau, et plusieurs autres »

Pierre HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 9 mars 1606 (uniquement table) †Ste Gemmes-d'Andigné 23 janvier 1676
Fils de Mathurin HOBÉ et de Perrine PÉAN x1 Ste Gemmes-d'Andigné 3 mars 1639 Louise GAIGNEUX)
 †Ste Gemmes-d'Andigné 22 avril 1658 x2 Sainte-Gemmes-d'Andigné 14 octobre 1658 Jeanne LANGLOIS
 1-Pierre HOBÉ (de Louise Gaigneux) x Sainte-Gemmes-d'Andigné 24 novembre 1665 Charlotte FROTTÉ « Pierre Hobé fils de Pierre Hobé et de deffuncte Louyse Gaigneux d'une part et Charlotte Froté filel de deffunct Charle Froté et de François Malerbe tous deux de cette paroisse d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale par nous Philippe Gaudis prêtre vicaire soubzsigné le 24,ovembre an que dessus les bancs de leur mariage ont esté bien et duement faits par trois divers jours de dimanches et festes en l'église de céans sans qu'il se soit trouvé aucune opposition qui soit veue à notre connaissance, furent présents à la célébration dudit mariage chacuns de Pierre Hobé père dudit marié, Mathurin Livenaye, M. Estienne Noyer notaire et plusieurs autres »

11-Marguerite HOBÉ x Chazé-sur-Argos 7.1.1689 François JOUBERT

mon ascendance à Jean Bellanger, père de Perrine et Antoine

Le tout en Maine-et-Loire avant 1908

12-Jean Bellanger, père de Perrine et Antoine
 11-Antoine Bellanger x avant 1615 Renée Allaire
 10-Michel Bellanger x1646 Mathurine Hobé
 9-Renée Bellanger x Le Bourg d'Iré 4 juillet 1675 Jean Faucillon
 8-Julien Faucillon x Le Lion-d'Angers 21 juillet 1733 Marie Boulay
 7-Pierre Guillot x Grez-Neuville 17 février 1756 Marie-Rose Faucillon
 6-Aimée Guillot x Chazé-sur-Argos 3 mars 1794 Jean Guillot
 5-Esprit-Victor Guillot x Noëlle 18 avril 1842 Joséphine Jallot
 4-Aimée Guillot x Segré 22 novembre 1881 Charles Audineau
 3-Aimée Audineau x Nantes 1908 Edouard Guillouard
 2-mes parents
 1-moi

descendance de Jean Bellanger

On sait que Jean Bellanger est père d'Antoine et Perrine par le baptême au Bourg-d'Iré du 16 mars 1615 dans lequel la marraine du fils d'Antoine est « **Perrine Bellanger fille de Jehan Bellanger et soeur dudit Antoine Bellanger** ». D'ailleurs, la phrase ainsi tournée indique que Jean Bellanger est encore vivant en 1615. Ce qui

donne :

Jean BELLANGER † après le 16 mars 1615

1-Antoine BELLANGER x /1615 Renée ALLAIRE Dont postérité suivra

2-Perrine BELLANGER vivante et encore non mariée en 1615, puis on ne sait ce qu'elle est devenue

On sait par les actes du Bourg-d'Iré que le couple Antoine Bellanger et Renée Allaire s'est marié entre le 16 février 1611, date à laquelle Renée Allaire est marraine au Bourg-d'Iré d'un enfant de César Allaire, et peu avant 1615 voire 1613 date de la naissance non trouvée de Jean Bellanger leur fils. On peut conclure qu'Antoine Bellanger et Renée Allaire se sont mariés sur une paroisse voisine du Bourg-d'Iré vers 1611 à 1613, et qu'Antoine Bellanger qui n'est pas originaire du Bourg-d'Iré.

On sait également (voir ci-dessous) que la Recordelière où Antoine Bellanger et Renée Allaire vivent dès 1615 et jusqu'à leur décès, est une métairie située à la pointe du Bourg-Iré, jouxtant Noyant-la-Gravoyère et Combrée.

On sait que le prénom Antoine est relativement rare, mais porté à Noyant-la-Gravoyère où la famille Lailler, noble, possède ce prénom, et a pu le communiquer à d'autres enfants.

Effectivement on trouve à Noyant-la-Gravoyère le 1er septembre 1587 (vue 22 gauche) un Antoine Bellanger parrain de Anthoyne fils de Jacques Launay et Julienne Gigonne

Mieux, on trouve un Jean Bellanger qui a un fils Antoine. Mais attention le registre de Noyant est relié dans un grand désordre et lacunes : en outre les années sont mal libellées, et difficiles à identifier. Ces registres sont peu utilisés faute de mariage ensuite et de continuité. Je dois tout revoir calmement pour tenter de les identifier mieux.

Jean BELLANGER x avant 1584 Jeanne

1-Antoine BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 14 septembre 1583 « fut baptisé par Me Jehan Paillard prêtre Anthoyne fils de Jehan Bellanger et **Jehanne** sa femme parrains noble homme Franczoys de Couaymes sieur de la Guybezière et Me Jehan Lechasseulx prêtre marrains damoiselle Katherine de Mondamer dame de la Rahyère - vue 17 »

2-Mathurin BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 25 octobre an susdit 1585 (car peu dessous on lit en lettres 1586 pour l'année suivante) fut baptisé par Me Jehan Paillard Mathurin fils de Jehan Bellanger et **Jehanne** sa femme furent parrains Jehan Letessier et Georges Bottereau mararine Mathurine Rahier - vue 20 »

3-Guy BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 4 avril 1584 « fut baptisé par Me Jehan Paillard prêtre Guy fils de Jehan Bellanger et **Jehanne** sa femme parrains noble homme Guy Lailler et Jehan Huet marraine Guyonne Moncet - vue 24 »

4-Jacques BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 19 décembre 1591 « fut baptisé par Me Jehan Lechasseulx prêtre Jacques fils de Jehan Bellanger et **Jehanne** sa femme parrains noble homme Jacques Lailler et Jehan Bellanger marraine Jacqueline Lemotte - vue 33 »

5-Catherine BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 30 décembre 1596 « fut baptisée Katherine fille de Jehan Bellanger demeurant à St Martin parrain Jehan Poyslasne marraines dame Anne Lailler et Michelle femme de Laurens Guyart - vue 37 »

6-Perrine BELLANGER x avant 1620 François GRATIEN

61-Jean GRATIEN °Le Bourg-d'Iré 15 juin 1620 « fut baptisé Jan Gratian fils de Franscois Gratian et de Perrine Bellanger ses père et mère demeurant à la closerie de la Bissolière fut parrain Jan Gratian Brossardière oncle dudit enfant marraine Mathurine Bellanger demeurante à la Petite Recordelière lesquels sont déclaré ne savoir signer - vue 41 »

Selon Stéphane :

- Autre hypothèse, Jean Bellanger "Patriarche" a eut 2 Perrine, au baptême de Françoise 1617 il est dit Perrine la Jeune, sachant que Michel est vivant pourquoi remettre la même marraine pour la naissance suivante
- Perrine Bellanger épouse François Gratien avant 1628
- Mathurine Bellanger(que je suppose leurs soeurs) épouse Michel Huet et est dcd à bourg d'iré 07/03/1657

Autres Bellanger contemporains à Noyant

« Le 19 avril 1623 devant Louis Sourdrille notaire sous les chastellenies de la Rochediré et de la Gravoïère », Louis Bellanger acquiert des biens à la Gastellière de son frère Jean, qui les avait acquit de leur mère Guillemine Ricoul. (AD49-13J175 f°145v) - Cette Guillemine Ricoul pourrait être celle qui suit, mais on ne trouve pas les naissances de Jean et Louis, sans doute nés avant le début du registre.

Jean BELLANGER x1 Guillemine

- 1-Charlotte BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 15 mai 1578 « Le 15 mai l'an susdit fut baptizé par Me Jehan Paillard Charlotte fille de Jehan Bellanger et **Guillemine** sa femme parrain Mathurin Rahier marraines damoysele Francoyse Delimesle dame de la Corbinière et Jehanne Ric... de feu Jean R... (acte abimé) - vue 3 »
- 2-Jacques (? prénom illisible) BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère septembre 1580 « (acte partiellement illisible) Le 3 septembre 1580 fut baptisé par Me Lechasseux prêtre Jacques ? (illisible) fils de Jehan Bellanger et **Guillemine** sa femme, parrains Me Jehan Paillard prêtre et Jehan Ricoult marraine Marie Vicot veufve de deffunct Jehan Duchesne - vue 7 »
- 3-Georges BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 10 février 1585 « fut baptizé par Me Jehan Paillard prêtre Georges filz de Jehan Bellanger et de **Guillemine** sa femme parrains Georges Bottereau et Jehan Ricoul marraine Perrine Duchesne - vue 18 »

Guillaume BELLANGER x avant 1606 Jeanne FOREST

- 1-Antoine BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 2 novembre 1606 « fut baptizé Anthoinne fils de Guillaume Bellanger et Jehanne Forest demeurant à Logerie parrain Anthoinne fils de deffunct Paschal Forest demeurant à la Gachottière paroisse du Bourg d'Iré marraine Olyve Foreste épouse de Jehan Bellanger - vue 48 »
- 2-Jean BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 2 avril 1609 « fut baptizé Jehan fils de Guillaume Bellanger et de Jehanne Forest demeurant à Logerie parrain Jehan Bellanger marrain Yvonne fille de deffunct Paschal Forest demeurant à la Gachottière paroisse du Bourdiré »
- 3-Louise BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 9 février 1614 « fut baptizée Louyse fille de Guillaume Bellanger et de Jehanne Forest demeurant à Lorferie parrain Louys Bellanger marraine Mathurine fille de Jacques Pouriats - vue 53 »
- 4-Anne BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 5 mars 1620 « fut baptisée Anne fille de Guillaume Bellanger et de Jehanne Forest de la Logerie parrain Jehan Lailier escuyer sieur de la Fresnaye marraine damoiselle Anne Pierres espouse de Guy Lailier escuyer sieur de la Roche de Noyant - vue 67 » †S'Aubin-du-Pavoil 12.3.1656 « Décédée femme de Jean Gastineau, demeurant à la closerie de Vilprouvée, âgée de 30 ans » x S'Aubin-du-Pavoil 9.11.1652 Jean **GASTINEAU**

Marin BELLANGER x Mathurine AUGE

- 1-Julienne BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 22 juillet 1585 « fut baptizée par Me Jehan Lechasseux prêtre Julienne fille de Marin Bellanger et de Mathurine Auge sa femme parrain boble homme Julien de Lourme marraines damoiselles Dezirée Delourme et Mathurine Gastineau »

Jehanne BELLANGER x Jehan GOHIER

- 1-René GOHIER °Noyant-la-Gravoyère 20 mai 1608 « fut baptisé René fils de Jehan Gohier et de Jehanne Bellanger demeurant à Villeprouvest paroisse St Aulbin du Pavail parrain **Jehan Bellanger demeurant aux Ripvières paroisse du Bourg d'Iré** marraine Renée Alaire espouse de Pierre Lemesle demeurant à la Garouillaye en Ste Jamme - vue 50 »

François BELLANGER x Renée GUIBELAIS

- 1-Perrine BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 22 novembre 1601 « fut baptisée Perrine fille de François Bellangier des Fontenelles fut parrain Me Mathieu Gerard prêtre vicaire de Noyant marraine Ollive Forest fille de deffunct Jehan Forest servante pour lors dudit Bellangier - vue 41 »
- 2-François BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 7 mars 1603 « fut baptisé en l'église de Noyant Franczoys fils de

François Bellangier demeurant aux Fontenelles parrain François Gastineau marraine Jacqueline Guibelay
femme de Jehan Berault - vue 43 »

3-Renée BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère (date en blanc, entre le 8 mars et le 1er mai 1606) « fut baptisée
Renée fille de François et de Renée Guybelais demeurant aux Hauttes Fontenelles paroisse du Bourg-d'Iré
parrain François fils de Maurice Bourgeois marraine Martine servante dudit Bellanger »

Louis BELLANGER x Jeanne SERRAULT

1-Perrine BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 30 novembre 1618 « fut baptisée Perrine fille de Louis Bellanger et
de Jehanne Serrault parrain Pierre fils de (blanc) Ricoul, marraine Beatrix Laurens épouse de Guillaume
Lefaucheux tous demeurant au village de la Gastelière »

2-Renée BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 30 octobre 1620 « fut baptisée Renée fille de Louys Bellanger et de
Jehanne Serrault demeurant à la Gastelière parrain missire René Jousseau prêtre vicaire marraine
Jehanne fille de defunt François Levacher demeurante à la Camussaye »

3-Louis BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 12 janvier 1623 « fut baptisé Louys fils de Louys Bellanger et de
Jeanne Serrault demeurant au village de la Gastelière en cette paroisse François Buret prêtre vicaire de
céans fut parrain, et Perrine Davy la marraine demeurant audit village de la Gastelière »

Nicolas BELLANGER x Sainte GABILLARD

1-Mathurine BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 15 septembre 1621 « fut baptisée Mathurine fille de Nicolas
Bellanger et de Sainte Gabillard sa mère parrain Louys Sourfille marraine Mathurine Bellanger »

2-Anne BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 16 décembre 1622 « fut baptisée Anne fille de Nicolas Bellanger et de
Sainte Gabillard demeurant au village de la Maurissaudaye en ceste paroisse Me François Buret prêtre
vicaire de céans fut parrain damoiselle Anne Pierres veufve de defunt monsieur de la Roche dut la
marraine »

3-Renée BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 14 avril 1624 « fut baptisée Renée fille de Nicolas Bellanger et de
Sainte Gabillard demeurants au village de Minsangré de cette paroisse parrain vénérable et discret
missire René Jousseau doyen de Candé »

Jean BELLANGER x Renée BOURGEOIS

1-Mathurine BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 13 avril 1622 « fut baptisée Mathurine fille de Jean Bellanger et
de Renée Bourgoyse demeurant à la Dominière en ceste paroisse Jean Denis fut le parrain et Mathurine
Duchesne la marraine tous deux de ceste paroisse »

2-Jeanne BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 17 septembre 1623 « fut baptisée Jeanne fille de Jean Bellanger et
de Renée Bourgoys demeurant à la Dominière en cette paroisse **Anthoyn Bellanger** fut le parrain et
Jeanne Boyrier la marrains tous deux de cette paroisse »

Etienne BELLANGER x Jeanne MOREAU

1-Charlotte BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 3 janvier 1644 « fut baptisée Charlotte fille d'Etienne Bellanger et
de Jeanne Moreau parrain Charles de Scépeaux escuier seigneur de Beauchesne, de la Roche et de la
Gravoyère marraine Jeanne Peluau »

Guillaume BELLANGER x Françoise LEVAYER

1-Françoise BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 3 août 1645 « fut baptisée Françoise fille de Guillaume Bellanger
et de Françoise Vayer demeurant à la Gastelière fut parrain vénérable et discret missire Julien Rousseau
prêtre vicaire de céans, la marraine damoiselle Renée Lailier dame de la Roche de Noyant »

2-Renée BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 9 octobre 1646 « fut baptisée Renée fille de Guillaume Bellanger et
de Françoise Levayer parrain Anthoine Bellanger marraine Renée Bellanger »

3-Françoise BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 25 octobre 1648 « fut baptisée Françoise fille de Guillaume
Bellanger et de Françoise Levayer fut parrain Charles de Scépeaux escuyer sieur de Beauchesne et de
céans, marraine Renée fille de Mathurin Levayer et de Renée Girard »

Antoine BELLANGER x Catherine JARY

1-Catherine BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 7 avril 1646 « a été baptisée Catherine fille d'Anthoine Bellanger
et Catherine Jary le parrain Guillaume Bellanger, marraine Estiennette Hallopé »

Jean BELLANGER x Jeanne MALHERBE

- 1-Jean BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 23 mars 1647 « a été baptisé Jacques fils de Jean Bellanger et de Jeanne Malerbe demeurant à la Dardeneye parrain Jacques Guesdon fils d'Anthoine Guesdon et de Lucesse Trouillault de la Davière en Bouillé marraine Renée Levesque aussi paroissienne de Bouillé »

Jean BELLANGER †avant le B de sa fille (qui est le 18 février 1658) x Jeanne MICHEL

- 1-Françoise BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 1^{er} avril 1651 « a été baptisée Françoise fille de Jean Bellanger et de Jeanne Michel demeurants à Logerye en cette paroisse, parrain François Michel, la marraine Andrée Rivault »
- 2-Charles BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 11 mai 1653 « fut baptisé Charles fils de Jean Bellanger et de Jeanne Michel demeurant à Logerie, furent parrain Jean Bellanger marraine damoiselle Marie Lailler » x Bourg-d'Iré 16.8.1703 Jeanne DROUIN
- 3-Michel BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 13 janvier 1654 « a été baptisé Michel fils de Jean Bellanger et de Jeanne Michelle furent parrain Michel Letessier la marraine Georgine Rivault »
- 4-Jeanne BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 18 février 1658 « a été baptisée une fille nommée Jeanne appartenant à Jean Bellanger cy devant décédé et à Jeanne Michel, furent le parrain François Bellanger demeurant à Behuere la marraine Magdeleine Gorgeau fille de defunt René Forgeau et de Renée Hunault »

Etienne BELLANGER x Jeanne BOURGEOIS

- 1-Jeanne BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 18 juillet 1648 « fut baptisée Jeanne fille d'Estienne Bellanger et de Jeanne Bourgeois fut parain Charles fils de Charles de Scépeaux escuier sieur de Beauchesne, marraine Renée Bourgeois de la paroisse de Bouillé »
- 2-Etiennette BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 17 avril 1650 « fut baptisée Estiennette fille de Estienne Bellanger et de Jeanne Bourgeois demeurant à la métairie du Plessis fut parain Michel Letessier la marraine Renée Denis demeurant à la Rabotière »
- 3-Renée BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 19 février 1658 « a été baptisée une fille nommée Renée appartenant à Estienne Bellanger et Jeanne Bourgeois ses père et mère a été le parrain Guy Bourgeois lamarraine Renée Bellanger tous demeurant à la mestairie du Plessis »

Pierre BELLANGER x Jacquine PICHON

- 1-Jacquine BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 15 février 1653 « fut baptisé Jacquinne fille de Pierre Bellanger et de Jacquine Pichon demeurant à la Croix Maslard dite paroisse, furent parrain Estienne Bellanger marraine Marie Pichon »

Marc BELLANGER x Perrine FOREST

- 1-Louise BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 20 février 1657 « a été baptisé Loyse fille de Marc Bellanger et de Perrine Forest demeurant à la Guyonnais furent parrain Loys Guesetron la marraine Perrine Bellanger demeurant au Bourg d'Iré »
- 2-Renée BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 20 mars 1659 « a été baptisée une fille appartenant à Marc Bellanger et Perrine Forest demeurant à la Guyonnais laquelle a été nommée Renée par René Rivault et Renée Loyau parrain et marrain »
- 3-Jean BELLANGER ° Noyant-la-Gravoyère 5 janvier 1661 « a été baptisé Jean fils de Marc Bellanger et Perrine Forest a été parrain Jean Grinnechet demeurant à St Marc paroisse de Noyant la Gravoyère et marraine Jeanne Goulevant demeurant à la Guyonnais paroisse de Noyant »
- 4-Marc BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 7 avril 1662 « a été baptisé Marc fils de Marc Bellanger et de Perrine Forest closier à la Guyonnais en cette paroisse fut parrain vénérable et discret Me Anthoine Dupré prêtre vicaire de céans la marraine dame Elisabeth Menardeau dame de la Roche de Noyant »
- 5-Jean BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 2 avril 1664 « fut baptisé Jean fils de Marc Bellanger et Perrine Forest demeurant à la Guyonnais paroisse de Noyant la Gravoyère fut parrain Jean Hervé fils de Jacques ? Hervé et de Jacquine Tafoureau demeurant à la Corbière dite paroisse marraine Jeanne Goulevant fille illégitime de Jean Bellanger et Julienne Goulevant servante domestique dudit Bellanger demeurant à la Guyonnais dite paroisse »
- 6-Jacques BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 27 octobre 1665 « a été baptisé Jacques fils de Marc Bellanger et de Perrine Forest demeurant à la Guyonnais paroisse de Noyant la Gravoyère a été parrain Jacques

Sourdrille fils de Me Jacques Sourdrille et de Renée Rousseau demeurant à St Michel du Tertre Angers, marraine Louise Leteul fille de Jean Leteul et de defunte Perrine Perchois servante domestique dudit Sourdrille »

Jacques BELLANGER x Françoise ROUGER †11 février 1667 en couches

1-Catherine BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 22 mars 1666 « a été baptisée Catherine fille de Jacques Bellanger et de Françoise Rouger demeurant au village de la Gastelière paroisse de Noyant la Gravoyère a été parrain Jen Jeheu demeurant à la Mullonaye dite paroisse marraine Louise Bellanger épouse de Pierre Poirier demeurant à la Bonnerie dite paroisse »

2-Jacques BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 11 février 1667 « a été baptisé Jacques fils de Jacques Bellanger et defunte Françoise Rouger demeurant à la Gastelière paroisse de Noyant a été parrain Saturnin Besnier demeurant à ladite Gastelière marraine Louise Bellanger épouse de Pierre Poirier »

Anne BELLANGER x Pierre FOREST

1-Marie FOREST ° Noyant-la-Gravoyère 25 mars 1660 « a été baptisée Marie fille de Pierre Forest et de Anne Bellanger a été parrain Pierre Buscher et marraine Renée Bellanger fille de Jean Bellanger et Anne Pouriat »

Antoine Bellanger x avant 1615 Renée Allaire

Ils sont métayers à la Recordellière au Bourg-d'Iré. Cette métairie est située au Nord-Est de la commune, jouxtant à l'est Noyant-la-Gravoyère et à l'ouest Combrée qui mène à Noëllet



cadastre Napoléonien

Renée Allaire est marraine au Bourg-d'Iré « le 6 décembre 1610 fut baptisée Anastase Halere fille de Julien Halere et de Janne sa femme fut parrain h. homme Pierre Garande marraine Renée Halere » - « le 16 février 1611 fut baptisé Renée fille Cezard Halere et de Magdelaine sa femme fut parrain Jehan fils de Anthoine Cadotz marraine Renée Halere de la Petitaye »

Cette génération transmise par Stéphane Delanoue en 2011

Jean Bellanger, dont la naissance n'est pas trouvée au Bourg-d'Iré entre 1610 (date du début du registre et 1615, date de naissance de Michel Bellanger, porte le prénom « Jean », qui est celui du père d'Antoine Bellanger. Le prénom « Jean », de son grand-père paternel, ainsi que les liens de parrainages des enfants de Jean Bellanger époux Houdemon, atteste qu'il est fils d'Antoine Bellanger. Il y a alors 2 hypothèses :

1. Antoine Bellanger se serait marié 2 fois et Jean aurait une autre mère.
2. Antoine Bellanger serait d'une paroisse voisine du Bourg-d'Iré à moins que ce ne soit les parents Allaire partis vivre dans une paroisse voisine, et le mariage et la naissance du premier enfant, Jean, serait dans cette paroisse, mais hélas beaucoup de lacunes autour du Bourg-d'Iré, en particulier sur Combrée.

On retient pour mère de ce Jean Bellanger Renée Allaire car Anastase Allaire est marraine d'un enfant de Jean en août 1648

Renée Allaire décède la première en 1655 « a esté enséputuré dans cimetièrre de céans le corps de defunte Renée Alaire femme en son vivant d'Anthoine Bellanger métayer de la Grande Recordelière par mois sousigné suré du Bourg d'Iré » - Il la suit 12 ans plus tard « Le 26 avril 1667 a esté enséputuré au cimetièrre de céans par nous sousigné le corps de deffunt Anthoine Bellanger vivant métaier à la Grand Recordelière âgé de près de 80 ans » - L'acte de baptême trouvé à Noyant le donne 4 ans plus tôt en 1583 et non 1587, mais l'âge donné à la sépulture était toujours très approximatif car ils ne fêtaient ni ne comptaient les anniversaires autrefois.

Antoine BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 14 septembre 1583 †Le Bourg-d'Iré 26 avril 1667 Fils de Jean et frère de Perrine x /1615 Renée ALLAIRE †Le Bourg-d'Iré 23 septembre 1655

1-Jean BELLANGER °ca 1613 ailleurs qu'au Bourg-d'Iré x / 1660 Anthoinette HOUDMON Dont postérité suivra

2-Michel BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 16 mars 1615 « Le 16 dudit mois (mars) fut baptisé (blanc, que l'on suppose Michel car le parrain est Michel) Anthoine Bellanger et Renée Hallère sa femme de la Grand Recordelière fut parrain Michel Bellanger marraine **Perrine Bellanger fille de Jehan Bellanger et soeur dudit Anthoine Bellanger** - vue 22 »

3-Françoise BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 11 octobre 1617 « fut baptisée Franscoise fille de Anthoyne Bellanger et de Renée Allaire de la Recordelière, fut parrain Jullien Allaire marraine **Perrine Bellanger la jeune soeur germaine dudit Anthoyne Bellanger** - vue 30 » x Le Bourg-d'Iré 12 février 1652 Michel MOREAU « Le sabmedy 12 febvrier 1652 ont esté espousés en l'église du Bourgdire par nous vicaire dudit chachuns de Michel fils de deffunt Jacques Moreau et Françoisse Pouriats d'une part, et Françoise fille de Anthoine Bellanger et Renée Alaire d'autre part tous paroissiens du Bourg d'Iré en présence de missire Pierre Bondu - vue 56 »

4-Mathurine BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 11 février 1620 « fut baptisée Mathurine Bellanger fille de Anthoyne Bellanger et Renée Allaire ses père et mère demeurant à la Grand Recordelière et fut parrain **Cezard Allaire demeurant à la Petitaye [probablement oncle maternel]** marraine **Mathurine Bellanger de la Petite Recordelière [probablement tante paternelle]** lesquels ont déclaré ne scavoir signer - vue 40 » x Le Bourg-d'Iré 27 juin 1644 Julien BURON « Le 27 juin 1644 ont esté espousés en l'église du Bourg d'Iré par nous doyen de Candé et curé du Bourg d'Ire sousigné chascuns de Jullien Buron fils de Mathurin Buron et de deffunte Marie Pean paroissiens de Ste Gemmes d'une part et Mathurine Bellanger fille d'Anthoine Bellanger et Renée Allaire paroissiens de céans d'autre part le tout suivant l'ordonnance de l'église attestation receue de Guyter curé dudit Ste Gemme en dabte du 24 juin 1644 en présence dedits Bellanger et Buron pères desdites parties et autres proches parents lesquels ont déclaré ne scavoir signer - vue 12 »

5-François BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 11 juillet 1625 « fut baptisé par nous curé du Bourg d'Iré soubzsigné François fils d'Anthoinne Bellanger et de Renée Allaire demeurant à la Grande Recordelière parrain François Gratien closier à la Bizolière **[époux de Perrine Bellanger donc probablement oncle paternel]** marraine Marguerite Lemasson lesquels ont déclaré ne scavoir signer - vue 67 » x Le Bourg-d'Iré 11 octobre 1653 Jeanne PELLUAUX Dont postérité suivra

6-Maurice BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 3 mai 1628 « fut baptisé par nous R. Jousseau curé du Bourg d'Iré soubzsigné Maurice fils d'Anthoinne Bellanger et de Renée Allaire demeurant à la Grande Recordelière, a esté parrain Maurice Dupré le jeune demeurant au Toullon marraine **Anastaise fille de Jean Allaire demeurant à Louzonnye [probablement tante paternelle]** lesquels Dupré et Allaire ont déclaré ne scavoir signer - vue 82 »

7-Charlotte BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 28 octobre 1632 « fut baptisée par nous doyen de Candé et curé du Bourg d'Iré soubzsigné Charlotte fille d'Anthoinne Bellanger et Renée Alaire mestaiers de la Grande Ricordelière a esté parrain Mathurin fils de deffunt Magdelon Jousseau marraine Charlotte fille de Michel Huet de la Petite Recordelière lesquels ont déclaré ne scavoir signer - vue 103 » x Saint-Aubin-du-Pavoil

11 septembre 1657 Pierre PRODHOMME « ont espousés Pierre Prodhomme fils de Nicolas Prodhomme et de Nicole Triguier de cette paroisse d'une part et Charlotte Bellanger fille de Antoine Bellanger et de Renée Alaire de la paroisse du Bourdiré d'autre part, en présence de leurs parens et amis » descendance à SAP

Jean Bellanger x avant 1641 Antoinette Houdemon

Jean mon ancêtre (Stéphane Delanoue) dont je n'ai ni la naissance ni le mariage, marié en 1640 avec Antoinette Houdemon :

- il apparait comme le parrain du 1er né de François Bellanger, du 2ème enfant né de Charlotte Bellanger ainsi que de Michel Bellanger
- les enfants Bellanger Houdemon ont tous des parrain marraine fils et fille de Antoine sur Bourg d'Iré
- par déduction, il est le fils de Antoine et de Renée Allaire. (Stéphane Delanoue)

Je suis d'accord pour conclure que Jean est fils d'Antoine et Renée Allaire, car l'absence de son baptême au Bourg-d'Iré entre 1610, date du début du registre, et 1615 date de naissance du premier baptême d'enfant du couple Antoine x René Allaire, est curieuse, et semblerait indiquer qu'Antoine et Renée Allaire se seraient mariés ailleurs.

Ils sont métayers au Bois Robert, sans doute repris cette métairie après son beau-père Pierre Houdemon (une Antoinette est née au bois robert le 06/03/1617)

Antoine Houdemon décède à Ste Gemmes la première « le 12 juin 1681 fut inhumé au grand cimetière le corps de Anthoinette Houdemon femme de Jean Bellanger âge de 65 ans ». Il la suit un an plus tard « Le 10 juillet 1682 fut inhumé au grand cimetière le corps de Jan Bellanger âgé de 69 ans »

Jean BELLANGER °ca 1613 ailleurs qu'au Bourg-d'Iré †Sainte-Gemmes-d'Andigné 10 juillet 1682 Que l'on reconstitué fils d'Antoine BELLANGER et de Renée ALLAIRE x / 1641 Anthoinette HOUDMON °ca 1616 †Sainte-Gemmes-d'Andigné 12 juin 1681

- 1-Antoine BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 27 octobre 1641 « fut baptisé par moy doyen de Candé et curé du Bourdiré sousigné Anthoinne fils de Jean Bellanger et de Anthoinette Houdemon demeurant au Boisrobert parrain Anthoinne Houdemon de la Petitaie marraine Mauricette fille de deffunt Anthoine Forest servante dudit Bellanger et ont dit ne savoir signer »
- 2-Mathurine BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 10 octobre 1642 « fut baptisée Mathurine fille de Jean Bellanger et Anthoinette Houdemon du Boisrobert fut parrain Me Jean Sorault cyrurgien marraine Mathurine Bellanger fille d'Anthoine Bellanger mestayer à la Recordelière [**probablement tante paternelle**] » x Le Bourg-d'Iré 28 juin 1669 René **ROBERT** « Le 28 juin 1669 ont esté eszposés en l'église du Bourg d'Iré les proclamaions des bans faites par trois dimanches ou festes consécutifs sans empeschement ou opposition quelconque chacun de René Robert, fils de deffunt Mathurin Robert et de Renée Joubert de la paroisse de Loiré d'une part, et **Mathurine Bellanger fille de Jean Bellanger et Anthoinette Oudemont** de cette paroisse d'autre part ledit Robert assisté de sa mère frères et soeurs et ladite Bellanger assistée de ses père et mère frères et soeurs et plusieurs autres tesmoings »
- 3-Michelle BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 24 juillet 1644 « Le dimanche 24 juillet 1644 fut baptisé par ledit Jousseau curé et doye Michelle fille de Jean Bellanger et d'Anthoinette Houdemon mestaiers du Boisrobert a esté parrain **Michel fils d'Anthoinne Bellanger de la Ricordelière** [**probablement oncle paternel**] marraine Mauricette fille de deffunt Anthoine Forest servante dudit Boisrobert lesquels ont déclaré ne scavoit signer » x Le Bourg-d'Iré 27 novembre 1674 Jean **GIGON** « Le 27 novembre 1674 ont esté epousés en l'église du Bourg d'Iré par nous chapelain sousigné les bans faits par trois dimanches et sans opporition audit mariage, chacun de Jean Gigon fils de deffnts Mathurin Gigon et Jeanne Delanoe, assisté de Marsé Adron son beau-frère, et Jean Gratien son parrain, et Michelle Bellanger fille de Jean Bellanger et Anthoinette Oudemont d'autre part, tous de cette paouisse assistée de ses père et mère cy dessus dénommés lesquels ne savent signer »
- 4-Françoise BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 13 août 1646 « a esté baptisée par Jousseau prêtre doyen de Candé et curé du Bourdiré Françoise fille de Jean Bellanger et d'Anthoinette Houdemon mestayer du Boisrobert parrain Jacques Verdon fils de Jacques Verdon marraine **Françoise fille d'Anthoine Bellanger mestayer**

de la Grande Ricordelière [probablement tante paternelle] »

- 5-Jean BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 16 août 1648 « a esté baptisé en l'église du Bourg d'Iré par nous doyen de Candé et curé dudit Bourgdire Jean fils de Jean Bellanger mestayer au Boisrobert et Anthoinette Houdemon son espouse parrain **François Bellanger fils d'Anthoine Bellanger mestayer à la Ricordelière [probablement oncle paternel]** marraine Anastase Allaire épouse de René Lemaçon closier à Lozonnière **[probablement tante paternelle]** tous de cette paroisse lesquels ont déclaré ne savoir signer »
- 6-Julien BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 29 décembre 1649 « a esté baptisé en l'église du Bourg d'Iré par nous René Jousseau prêtre doyen de Candé et curé du Bourg d'Iré Jullien fils de Jean Bellanger mestayer au Boisrobert et Anthoinette Houdemon son espouse parrain Julien Buron mestayer la Martinaye paroisse de Ste Gemme près Segré **[probablement oncle paternel car époux de Mathurine Bellanger]** marraine Charlotte Bellanger fille de Anthoine Bellanger mestayer à la Ricordelière **[probablement tante paternelle]** » x Le Bourg-d'Iré 22 août 1679 Marie BABIN Dont postérité suivra
- 7-Jacques BELLANGER °ca 1655 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 11 septembre 1683 Françoise BELLANGER °Noyant-la-Gravoère Fille de Pierre et Jeanne Michel [Fille de Jean & Jeanne Niel (selon tables)]
- 71-Mathurin BELLANGER °ca 1758 x1 Bourg-d'Iré 9.2.1790 Madeleine BOURGEGAIS x2 Bourg-d'Iré 18.2.1795 Renée RIVERON
- 72-René BELLANGER °ca 1757 x Bourg-d'Iré 8.2.1797 Perrine CERBERE

Julien Bellanger x 1679 Marie Babin

Mariage au Bourg-d'Iré « le 22 aoust ont esté espousés au Bourg d'Iré par moy prêtre soussigné sans opposiiton audit mariage chacun de Julien Bellanger fils de Jean Bellanger et de Anthoinette Oudemon d'une part et Marie Babin fille de Jean Babin et de Jeanne Jousseau d'autre part, tous de cette paroisse l'un et l'autre assistés de leurs père et mère cy dessus dénommés et autre tesmoins lesquels ne savent signer »

- Julien BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 29 décembre 1649 Fils de Jean BELLANGER et Antoinette HOUEDEMON x Le Bourg-d'Iré 22 août 1679 Marie BABIN Fille de Jean & Jeanne Jousseau
- 1-Julien BELLANGER x Bourg-d'Iré 18.6.1715 Elisabeth BEILLAULT Fille de Gatien & Jeanne Malnoe
- 11-Julien BELLANGER x Bourg-d'Iré 4.6.1745 Marie CHEVALIER
- 12-René BELLANGER x Bourg-d'Iré 28.1.1751 Jeanne EVEILLARD
- 121-Mathurine BELLANGER x Bourg-d'Iré 11.11.1801 François **CADOT**
- 13-Jeanne BELLANGER x Bourg-d'Iré 24.5.1736 François **GASTINEAU** Fils de François & Charlotte Joncheray Dont postérité DEHETDE
- 2-Antoine BELLANGER x Bourg-d'Iré 22.2.1734 Françoise POTIER
- 3-René BELLANGER x Bourg-d'Iré 10.7.1729 Françoise GUEMATS
- 31-René BELLANGER x Loiré 19.11.1765 Marguerite MALHERBE
- 32-Jeanne BELLANGER x Loiré 8.11.1778 Guillaume **BARON**
- 4-Marie BELLANGER x Combrée 27 janvier 1711 Mathurin **LELARDEUX** « Combrée, le 57 janvier 1711 après la publication des bans faite en cette église et en celle de Saint Gemmes près Segré et les fiancailles faites ledit jour et an que dessus ont esté épousés par nous prêtre vicair soussigné Mathurin Lelardeux métayer âgé de 28 ans fils de deffunt Mathurin Lelardeux et de Charlotte Leroüeil présente et consentante d'une part, de cette paroisse, et Marie Bellanger, âgée d'environ 25 ans fille de Julien Bellanger et de Marie Babin présents et consentans de la paroisse de Ste Gemmes près Segré d'autre part, en présence de René Lardeux, de Pierre Lardeux, de Sébastien Lardeux frères dudit Mathurin Lelardeux et demeurans en cette paroisse, de Jacques Bellanger métayer en la paroisse du Bourdiré oncle et parrain de ladite Marie Bellanger et de Jean Bellanger métayer demeurant à Ste Gemme et frère de ladite épousée et autres »

Michel Bellanger x1646 Mathurine Hobé

Mariage au Bourg-d'Iré « Le jour et an que de l'autre part (3 juillet 1646) ont esté espousez en l'église du Bourg d'Iré par nous doyen de Caue et curé du Bourg d'Iré y résidant chascuns de Michel filz d'Anthoine Bellanger et Renée Alaire mestayer à la Ricordelière de cette paroisse, et Mathurine fille de deffunts Mathurin Hobé et Perrine Pean paroissienne de Noyant d'autre, et ce après avoir receu les attestations de

Guylet curé de Ste Gemme en dabte du 1er juillet 1646 et de Me Jullien Jousseau prêtre vicair dudit Noyant en dabte du 14 juin dernier en présence dudit Anthoine Bellanger, François Hobé et Pierre Caillé devant monnier lesquels ont desclaré ne scavoir signer »

Le couple quitte le Bourg-d'Iré vers 1648 pour vivre à S^tAubin-du-Pavoil où je trouve 3 naissances de 1649 à 1654. La dernière en 1654 a raison de Mathurine qui décède quelques jours après, ainsi que le bébé.

Lors de son décès, Mathurine Hobé est « Métayère à la Lande ». L'acte est sans filiation mais on sait que le couple demeure à la Lande d'après les 3 baptêmes en 1649, 1651 et 1654.

Michel et Mathurine sont donc métayers et ont changé de bail vers 1648 pour prendre celui de la Lande à S^tAubin-du-Pavoil. Ils n'ont pas été bien loin, car la « Lande-Cheverue » (selon carte IGN 1421-O, 1989) est située à 700 m de la limite du Bourg-d'Iré et seulement 3,5 km du bourg du Bourg-d'Iré, et aussi 3,5 km du bourg de S^tAubin-du-Pavoil.

Selon Célestin Port (Dict. du Maine-et-Loire, 1876, t2, p442), la Lande-Cheverue est une seigneurie avec maison seigneuriale, jardins, vergers, relevant du fief d'Entre-les-Eaux, qui tient son nom de la famille Cheverue à laquelle elle a appartenu, dont Madeleine de Cheverue, décédée en 1628, qui l'apporte en 1618 à n.h. Gervais Cosnard son époux. Elle appartient à Roland Cosnard au temps de mes Bellanger.

Le décès de Michel n'est pas à S^tAubin-du-Pavoil, et j'ignore ce qu'il est devenu, mais sa fille Renée se marie au Bourg-d'Iré, ce qui tend à montrer des liens voire un retour au Bourg-d'Iré.

Michel BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 16 mars 1615 † elle/ Fils de Antoine BELLANGER et de Renée ALLAIRE x Le Bourg-d'Iré 3 juillet 1646 Mathurine HOBÉ °Ste Gemmes-d'Andigné 15 septembre 1621 †S^tAubin-du-Pavoil 25 février 1654 Fille de Mathurin et de Perrine Péan
 1-François BELLANGER °Bourg-d'Iré 17 mai 1647 Filleul de François Bellanger fils d'Anthoine Bellanger métayer à la Trovelièrè, & de Françoise Hobé fille de Mathurin demeurant à la métairie de Fosse à Noyant.
 2- Renée BELLANGER °S^tAubin-du-Pavoil 15 mai 1649 Filleule de Jean Bellanger paroissien du Bourg-d'Iré et de Renée Hobé x Bourg-d'Iré 4.7.1675 Jean **FAUCILLON** Dont postérité suivra
 3-Antoine BELLANGER °S^tAubin-du-Pavoil 2.9.1651 Filleul de François Hobé et de Charlotte Bellanger
 4-René BELLANGER °S^tAubin-du-Pavoil 18.2.1654 †bas âge Filleul de René Drouin et de Ambroise Guimier paroissienne de SteGemmes

Renée Bellanger x1675 Jean Faucillon

Il est inhumé à Combrée le 29.7.1707 « D^t à la Cochilnière, âgé de 63 ans, en présence de Julien Faucillon son fils, Renée Faucillon sa fille, Jean et François les Sourdrielle ses voisins »

Renée BELLANGER °S^tAubin-du-Pavoil 15.5.1649 †/1703 fille de Michel et Mathurine Hobé x Le Bourg d'Iré 4 juillet 1675 Jean **FAUCILLON** °Challain-la-Potherie 1.12.1637 †Combrée 29.4.1707 Fils de René FAUCILLON & de Françoise BERTRAN. Voir postérité FAUCILLON
 1-Renée FAUCILLON °ca 1682 †Combrée 2.10.1707 « décédée de la contagion qui sévit » x Combrée 7.8.1703 Jean **CADOTS** Dont postérité
 2-Anne FAUCILLON °ca 1683 †Combrée 27.9.1707 « décédée de la contagion qui sévit » x Combrée 17.2.1707 Louis **CADOTS** °ca 1687 Fils de Jean et Renée Gillet
 3-Marie FAUCILLON °ca 1689 x1 1712 René **LEGAUFRE** x2 1716 Michel **BOURY** Dont postérité
 4-Julien FAUCILLON °1692/1703 x Lion-d'Angers 21.07.1733 Marie-Anne BOULAY Dont postérité

Julien Faucillon x1733 Marie Boulay

Marie-Rose Faucillon x1756 Pierre Guillot

Aimée Guillot x1794 Jean Guillot son cousin

Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine-Flavie Jallot

Aimée Guillot x1881 Charles Audineau

Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard

François Bellanger x1653 Jeanne Pelluaux

- François BELLANGER** °Le Bourg-d'Irre 11 juillet 1625 †idem 8.11.1682 Fils de Antoine BELLANGER & de Renée ALLAIRE x Le Bourg-d'Irre 11 octobre 1653 Jeanne PELLUAUX †Bourg-d'Irre 26.1.1698
- 1-Antoine BELLANGER °Bourg-d'Irre 5.6.1661 †idem 8.10.1760 x Bourg-d'Irre 8 août 1690 Mathurine POURIAST
Dont postérité suivra
- 2-Pierre BELLANGER x Le Bourg-d'Irre 13.11.1688 Michelle BELLANGER Fille de George & Michelle Jousseau
Dont descend Anita SAGET-BOURDON AgeNA
- 21-Perrine BELLANGER x Le Bourg-d'Irre 11.5.1723 Mathieu **DAVY** Dont postérité

Antoine Bellanger x1690 Mathurine Pouriast

- Antoine BELLANGER** °Bourg-d'Irre 5.6.1661 †idem 8.10.1760 Fils de François BELLANGER & de Jeanne PELLUAUX x Bourg-d'Irre 8.8.1690 Mathurine POURIAST °Bourg-d'Irre 29.7.1666 †idem 14.6.1739
- 1-René BELLANGER x Bourg-d'Irre 14.6.1718 Perrine LEROUEIL
- 11-René BELLANGER x1 Renée DERSOIR x2 Bourg-d'Irre 26.11.1754 Anne LAUBIN
- 12-Perrine BELLANGER x Challain-la-Potherie 30.10.1750 Jean **RICOU**
- 1121-Perrine RICOU x Le Bourg-d'Irre 29.9.1772 Toussaint HANDORIN Dont descend Hélène DEHETDE
AgeNA 468 in bull 92bis
- 1122-Jacquine RICOU x Noëllet 6.2.1787 Pierre **SORIN** Dont descend Marie-Jo ESNAULT AGeNa 956 in N°87
- 2-Antoine BELLANGER °BI 23.2.1693 x1 1713 Jeanne BOURGEGAIS x2 Bourg-d'Irre 23.1.1725 Marguerite BELLANGER x3 Bourg-d'Irre 27.5.1727 Marie CHALLIER Dont postérité suivra
- 3-François BELLANGER °Bourg-d'Irre 15.6.1699 †idem 8.10.1760 x Bourg-d'Irre 22.2.1724 Perrine BOURGEGAIS °BI 7.4.1701 †idem 11.9.1786 Dont descend Luc CLEMENCEAU
- 31-François BELLANGER °ca 1725 x Bourg-d'Irre 18.11.1760 Charlotte BOUTEILLER
- 311-Victoire BELLANGER x Bourg-d'Irre 25.11.1784 N. **BORY**
- 32-Anthoine BELLANGER x Bourg-d'Irre 20.1.1767 Pélagie BOURGEGAIS
- 33-Pierre BELLANGER x Bourg-d'Irre 9.11.1764 Jeanne BELLANGER Fille de François & Mathurine Gaste
- 331-Pierre BELLANGER x Bourg-d'Irre 29.1.1794 Perrine GAUTHIER
- 34-René BELLANGER °Bourg-d'Irre 17.6.1736 x Bourg-d'Irre 6.9.1773 Marie GUEMAS dont descend C. BELLANGER
- 4-Mathurin BELLANGER x1 Bourg-d'Irre 18.6.1726 Françoise GABILLARD x2 Bourg-d'Irre 11.7.1730 Anne MAUXION Fille de René & Jeanne Mellet Dont descend Armand Gallisson de Pouancé
- 41-Reine BELLANGER (du x2) °ca 1747 x Le Lion-d'Angers 24.1.1763 Jean **DOUINEAU**
- 5-Pierre BELLANGER x Bourg-d'Irre 25.11.1732 Reine TARDIF
- 6-Françoise BELLANGER x 26.2.1715 Louis **LEROI** Dont descend Pierre BELLANGER de Beaucouzé AgeNa

Antoine Bellanger marié 3 fois

- Antoine BELLANGER** °BI 23.2.1693 †idem 25.9.1736 Fils de Anthoine BELLANGER & de Mathurine POURIAST x1 Bourg-d'Irre 31.1.1713 Jeanne-Rose BOURGEGAIS °Bourg-d'Irre 18.8.1697 †idem 27.8.1723 Fille de Jean et Marie Gabillard x2 Bourg-d'Irre 23.1.1725 Marguerite BELLANGER Fille de Charles & Louise Guillet x3 Bourg-d'Irre 27.5.1727 Marie CHALLIER
- 1-Antoine BELLANGER °Bourg-d'Irre 8.11.1714 x Bourg-d'Irre 19.2.1743 Perrine ADAM
- 11-Antoine BELLANGER °Pouancé x Combrée 18.11.1777 Charlotte BURON
- 111-Joseph BELLANGER x Loiré 11.11.1827 Renée COUSIN
- 1111-Joseph BELLANGER x Challain-la-Potherie 18.2.1868 Marie GUERET
- 11111-Auguste BELLANGER Dont postérité
- 2-Renée BELLANGER °Bourg-d'Irre 12.7.1729 Filleule de René Challier & de Mathurine Bellanger
- 3-Pierre BELLANGER (du x3 Marie Chalier) °Bourg-d'Irre 7.12.1730 †idem 22.12.1788 Filleul de Antoine Bellanger é de Marguerite Challier tante x Bourg-d'Irre 7.11.1758 Renée RICOUL
- 4-Antoine BELLANGER °Bourg-d'Irre 17.8.1732 Filleul de M^e Jacques Gourreau
- 5-Reine-Françoise BELLANGER °Bourg-d'Irre 24.4.1734 Filleule de François Challier & de Renée Tardif

Françoise Bellanger x ca 1620 Guillaume Hiret

Guillaume Hiret vit à Aviré en 1609 (selon la transaction passée devant Serezin notaire royal à Angers le 7 novembre 1609 avec Julien Coiscault et Pierre Bellanger au sujet de la succession de Marie Perault veuve de Jean Bellanger - AD49-5^E8). Le registre paroissial d'Aviré ne permet pas de remonter.

Françoise BELLANGER †1640/ x /1616 Guillaume **HIRET** †La Chapelle-sur-Oudon 29.6.1622
 1-Jehan HIRET °La Chapelle-sur-Oudon †/1670 (ns) x La Chapelle-sur-Oudon 7 février 1640 Anne GUESNÉ
 2-Marie HIRET °La Chapelle-sur-Oudon 12.6.1618 Filleule de René Allard et Marie Ledru
 3-Marie HIRET °La Chapelle-sur-Oudon 23.11.1619 Filleule de René Lemesle et Marie Bellanger
 4-Guillaume HIRET °La Chapelle-sur-Oudon 28.2.1623 †idem 17.3.1627 Filleul de Jehan Gasnier. Enfant posthume de 8 mois après le décès de son père

Anne Guesné x1640 Jehan Hiret

Anne **GUESNÉ** (du x1) †1674/ Fille de Nicolas **GUESNÉ** & de Renée **DELANOË** x La Chapelle-sur-Oudon 7.2.1640 (pub à Gené le 28.1.1640) Jehan **HIRET** °La Chapelle-sur-Oudon †/1670 (ns) Fils de Guillaume Hiret †La Chapelle-sur-Oudon 29.6.1622 & de Françoise Bellanger.
 1-Perrine HIRET °La Chapelle-sur-Oudon 29.5.1643 †Gené 15.4.1716 x Gené 4.1.1674 François **BELOUIN** †1717/ †Gené 17.6.1721 closier à Gené, [Dont je descends, voir généalogie BELOUIN](#)
 2-Marguerite HIRET °La Chapelle-sur-Oudon 7.9.1645 Filleule de h^{ble} h. Robert Lemaczon (s) S^r de la Champagne fermier de la Lhorie, & de Marguerite Daligaud x La Chapelle-sur-Oudon 6.11.1666 Nicolas **HUET** °ca 1645 †Brain-sur-Longuenée 27.9.1691 Fils de †Michel Huet & Mine Guérin. Frère de Martin Huet demeurant à Bazouges près Chateaugontier en 1706. Vit du côté de Gené [Dont je descends, voir généalogie HUET](#)

Perrine Hiret x1674 François Belouin**François Blouin x1711 Françoise Tallourd****Marie Blouin x1744 Jean Denis****Jean Denis x2 1778 Marie Lallier****Jean Denis x1804 Renée Pottier****Aimée Denis x Pierre Girardiere****Aimée Girardièrre x1854 François Allard****Louis Allard x1882 Françoise Moreau****Madeleine Allard x Edouard Halbert****Marguerite Hiret x1666 Nicolas Huet****Claude Huet x1701 Françoise Bouvet****Françoise Huet x1722 Mathurin Guillot****Mathurin Guillot x1757 Madeleine Vergnault****Jean Guillot x1794 Aimée Guillot****Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine Jallot****Aimée Guillot x1881 Charles Audineau****Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard**

mon ascendance à Guillemine Bellanger x Jean Simon

Le tout en Maine-et-Loire avant 1900

- 15-Jean Simon x ca 1560-1570 Guillemine Bellanger
- 14-Julienne Symon x avant 1593 Jehan Bouvet
- 13-Jean Bouvet x/1630 Mathurine Bellanger
- 12-Julienne Bouvet x/1651 François Menard
- 11-François Menard x Montreuil-sur-Maine 19 novembre 1680 Jeanne Richard
- 10-Perrine Menard x Montreuil-sur-Maine 10 février 1705 Jacques Lemesle
- 9-Jacques Lemesle x Le Lion d'Angers 12 novembre 1726 Anne Houdmond
- 5-Jean Lemesle x Nyoiseau 12 février 1760 Scholastique Gardais
- 7-Marie-Anne Lemesle x Vern-d'Anjou 21 novembre 1791 Mathurin Phelippeau
- 6-Anne Phelippeau x Vern-d'Anjou 25 octobre 1828 François Allard
- 5-François Allard x La Pouèze 16 mai 1854 Aimée Girardiere
- 4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire (49) 28 septembre 1882 Françoise Moreau
- 3-Madeleine Allard x Nantes (44) 23 septembre 1907 Edouard Halbert
- 2-mes parents
- 1-moi

descendance de Guillemine Bellanger x ca 1560 Jean Simon

Guillemine Bellanger est inhumée à Montreuil « le 13 janvier 1605 a esté inhumée et anterrée au petit cimetièrre de Monstreuil sur Mene le corps de defunte Guillemine Bellanger vivante femme de feu Jehan Simon Bois Hinebault avec les solemnités de notre mère ste église »

Guillemine BELLANGER †Montreuil-sur-Maine 13 janvier 1605 x ca 1560-1570 Jean **SIMON**
 1-Julienne SIMON †14.4.1634/ x avant 1593 Jehan **BOUVET** Dont postérité suivra

Julienne Simon x avant 1593 Jean Bouvet

- Julienne SIMON †14.4.1634/ x avant 1593 Jehan **BOUVET** †Montreuil-sur-Maine 2.1.1615
- 1-Jehanne BOUVET °Montreuil-sur-Maine 1.3.1593 Filleule de René Symon & de Jehanne Bouvet, & de Guillaume Bedouet
- 2-Marguerite BOUVET °Montreuil-sur-Maine 23.11.1596 Filleule de Marin Chesneau & de Jehanne Bedouet & Marguerite Croillière x avant 1629 Jacques **TROTTIER** Dont postérité BOUVET
- 3-Jehan BOUVET °Montreuil-sur-Maine 3.2.1599 Filleul de ^{messire} Jean Bellanger, de Pierre Bouvet & Jehanne Boyvin, baptisé par Mathurin Thibault. x /1631 Mathurine BELLANGER Dont postérité BOUVET
- 4-Fleurie (f) BOUVET °Montreuil-sur-Maine 2.2.1602 Filleule de Fleury Cafier & de Renée Lemoyne
- 5-Renée BOUVET °Montreuil-sur-Maine 11.11.1604 †4.1631/ Filleule de Pierre Bellanger & de Renée Verger, vicaire Ollivier Bellanger. Elle est marraine le 8.4.1631 de Julienne Bouvet et dite « fille de †Jehan & Julienne Symon », ce qui fait qu'elle ne peut être celle qui est l'épouse avant 1629 de Pierre Beaumont

Jean Bellanger x avant 1561 Michelle Garnier

« Le 20 mars 1593¹ après midy en la cour du roy nostre sire à Angers endroit par davant nous (Jean Chuppé)

¹ AD49-5E7 devant Jean Chuppé notaire royal à Angers

personnellement establiz Jean Bellanger laigné marchand père et tuteur naturel de **René, Loyse et Anne les Bellangers enfants de luy et de deffunte Michelle Garnier leur mère et encores vénérable et discret Me Jean Bellanger prêtre curé de la Trinité aussy fils dudit Bellanger et de ladite Garnier** demeurant en ceste ville d'Angers paroisse de la Trinité d'une part - et Pierre Bellanger marchand demeurant au bourgneuf paroisse de St Quentin aussy fils dudit Bellanger et de ladite Garnier d'autre part - soubzmettans lesdites parties respectivement et mesmes ledit Bellanger père desdits mineurs en chacun d'iceulx seul et pour le tout sans division etc confesse avoir fait et font entre eulx le marché de ferme tel et en la manière qui s'ensuit c'est à savoir que lesdits Bellanger père et Bellanger prêtre esdits noms ont baillé et baillent audit Pierre à ce présent et acceptant pour luy etc audit tiltre de ferme et non autrement pour le temps et espace de 5 ans et 5 parfaites cueillettes entières et révolues suivant l'une l'autre sans intervalle qui ont commencé à la feste de Toussaint dernière passée et finiront à pareil jour ledit temps fini et révolu - savoir est le lieu et closerie et appartenances et dépendances de Lebeuard sis en ladite paroisse de St Quentin comme il se poursuit et comporte et comme ledit Pierre en a cy devant jouy et jouist à présent - à la charge d'en jouir comme un bon père de famille et de tenir et entretenir les choses en bonne et suffisante réparation comme elles sont de présent - et paier les cens rentes et devoyrs deuz à raison desdites choses par chacun an - et est ce fait pour et moyennant la somme de 10 escuz sol par chacun an de laquelle somme en appartient la part et portion dudit Pierre qui est 100 sols le surplus montant de 25 livres payable par ledit Pierre auxdits bailleurs par chacun an au terme de Toussaint le premier paiement commençant au terme de Toussaint prochainement venant et continuer de terme en terme - et de tenir et entretenir ledit lieu clos et fermé bien et duement de foussés et des choses comme il appartient en plantera 6 suraigeaulx (sans doute une variante d'esgresseaux) par an qui seront pris sur le lieu du Chesne paroisse de Loiré - et au cas que Mathurin Bellanger leur frère et fils ne veuille tenir le présent bail pour son regard, sera diminué du prix pour son regard et en accordera ledit Pierre avec ledit Mathurin au cas qu'il ne veuille tenir le présent bail le surplus néanmoins demeure en sa force et vertu - et demeure le bestial qui est sur ledit lieu a prisage dont en sera fait prisage par ledit Pierre Bellanger qui est deux vaches deux porcs pour lesdits bailleurs et ung porc seulement esquels ledit Pierre - auquel bail tenir etc obligent lesdites parties etc mesmes les biens dudit Pierre à prendre etc renonçant etc foy jugement et condamnation etc - fait et passé audit Angers en notre tabler en présence de Jehan Loussier et François Garsenlen praticiens demeurant Angers tesmoins - lesquelles parties fors ledit missire Jean Bellanger ont dit ne savoir signer »

Jean BELLANGER x avant 1561 Michelle GARNIER

1-Jean BELLANGER °Loiré 12.3.1561 Filleul de Francois Moreau et Laurens Bellangier, et de Nicole Garnier

2-Guyon BELLANGER °Loiré 9 septembre 1562 « Guyon filz de Jehan Bellangier et Michelle Garnier sa femme,

- parains Jehan Bellault et Mathurin Ricoul maraine Guyonne Perrault femme de Franczois Moreau »
- 3-Mathurin BELLANGER °Loiré 28 septembre 1563 « Mathurin filz de Jehan Bellangier et de Michelle Garnier sa femme, parains Jehan Moreau Mathurin Garnier maraine Andrée femme de Jehan Bellault »
- 4-Pierre BALLANGER °Loiré 28 avril 1565 « fils de Jehan du Chesne, et de Michelle Garnier filleul de Pierre Heulin et Charles Perrault et de Julianne Bellanger veuve de Pierre Manceau »
- 5-René BELLANGER °Loiré 24 mars 1567 « fils de Jehan **du Chesne** () et de Michelle Garnier, filleul de Missire Guillaume Thierry et de François Morissault et de Renée Perrault femme de Laurent Brossart »
- 6-Jeanne BELLANGER °Loiré 12 octobre 1568 « Jehanne Bellangier fille de Jehan Bellangier et de Michelle Garnier sa femme, parain Jehan Barbetorte maraines Jehanne Brossard et Renée Hamelot femme de Franczois Frogeart »
- 7-Françoise BELLANGER °Loiré 18 mai 1570 « Franczoise Bellanger fille de Jehan Bellangier et de Michelle Garnier sa femme parain Jaques Allant maraines Franczoise Thierry et la fille Jehan Bellault »
- 8-Mathurine BELLANGER °Loiré 30 juin 1572 « Mathurine Bellanger fille de Jehan Bellanger et de Michelle Garnier sa femme parain Pierre Rouault maraines René Prette/Prelle et Franczoise Frogeart »

Michel Bellanger x avant 1565 Anne Leroyer

Michel BELLANGER †1568 x /1565 Anne LEROYER

- 1-Catherine BELLANGER °Loiré 28.2.1565 Filleule de Pierre Fouglet et de Catherine Ricoul femme de François Bellanger, et de Françoise Leroyer femme de René Ernoul
- 2-Perrine BELLANGER °Loiré 22.12.1566 Filleule de Pierre Bellangier, et de Perrine Leroyez et Mathurine femme de Jehan Brasdane
- 3-Jeanne BELLANGER °Loiré 19.10.1568 « Fille de deffunct Michel Bellangier et de Anne Leroyez veufve dudit Bellangier parain Jehan Drouet Dt à la Davyaye maraines Jehan Symon et Servaise Leroil femme de Pierre Fouglet »

Jean Bellanger x avant 1569 Marie Perrault

J'ai trouvé l'acte qui suit en juillet 2009, et il donne la filiation de ma Catherine Bellanger épouse de Julien Coiscault : « Le 26 janvier 1602 après midy en la court royal d'Angers endroict par davant nous Jehan Bualdry notaire héréditaire d'icelle personnellement establiz honnestes personnes Julian Coiscault marchant tanneur demeurant au bourg de Chazé-sur-Argos tant en son propre et privé nom que au nom et soy faisant fort de Catherine Bellanger sa femme à laquelle il a promis et demeure tenu faire ratifier ces présentes et en fournir lettres de ratiffication bonnes et vallables et en forme authentique à l'acquéreur cy après nommé dans 15 jours prochainement venant à peine de tous dommages et intérestz ces présentes néanmoins demeurant en leur force et vertu et Pierre Bellanger aussi marchant tanneur demeurant audit lieu de Chazé soubzmectant esdits noms et en chacun d'iceulx chacun d'eux seul et pour le tout sans division de personnes ne de biens eulx leurs hoirs ou pouvoyr etc confessent etc avoyr vendu quicté ceddé délaissé et transporté et par ces présentes vendent quictent ceddent délaissent et transportent et promectent garantir de tous troubles et empeschements quelconques à Me Michel Lory greffier des tailles de la paroisse de Chazé à ce présent stipulant et acceptant lequel a achapté et achapte pour luy ses hoirs etc perpétuellement par héritage le lieu et closerie de la Bretonnière composé d'une maison manable, estables, soubz, couverture rues et issues vergers jardins pastures et 18 journaux de terre labourable ou environ en plusieurs pièces et de 4 hommées de pré ou environ le tout en ung tenant situé en la paroisse de Ste Jame près Segré ainsi que ledit lieu se poursuit et comporte avec toutes et chacunes ses appartenances et dépencances sans rien en retenir ne réserver **et qu'il a cy davant esté acquis par défunt Jehan Bellanger père desdits Pierre et Catherine les Bellangers de deffunct noble homme Jehan Bonvoysin vivant président en la court de parlement de Bretagne et damoiselle Perrine Pichart sa femme** tenu du fief et seigneurie du Bignon à 12 deniers tournois de cens rente ou devoir par chacun an au terme d'Angevine pour toutes charges et devoirs quelconques lequel devoir ledit acquéreur paiera et acquitera au temps advenir franc et quite du passé jusques à huy transportant etc pour en faire etc et est faicte ladite vendition pour et moyennant le prix et somme de 333 escuz ung tiers d'escu sol équivalent à 1 000 livres tournois pour paiement de partie de laquelle somme lesdits vendeurs sont et demeurent quictes

vers ledit acquéreur de la somme de 246 escuz 2 tiers d'escu sol équivalent à 740 livres tournois qu'ilz luy debvoient et qu'il a ce jourd'huy paiée en leur acquit **comme héritiers de déffuncte Marie Perrault mère desdits Pierre et Catherine les Bellanger** etc... » (AD49-5^E7)

Jean BELLANGER x avant 1569 Marie PERRAULT

1-Nicolas BELLANGER °Sainte-Gemmes-d'Andigné 7 juillet 1569 (attention, acte connu uniquement par la table manuscrite des baptêmes que ne donne que le patronyme de la mère)

2-Catherine BELLANGER °Sainte-Gemmes-d'Andigné 20 février 1572 (attention, acte connu uniquement par la table manuscrite des baptêmes que ne donne que le patronyme de la mère) x Julien **COISCAULT** dont postérité suivra

3-Pierre BELLANGER °Sainte-Gemmes-d'Andigné 14 avril 1576 (attention, acte connu uniquement par la table manuscrite des baptêmes que ne donne que le patronyme de la mère) Cité en 1602, dans l'acte de vente de la closerie de la Bretonnière à Sainte-Gemmes-d'Andigné, comme héritier avec Catherine sa sœur, de Jean Bellanger et Marie Perrault

Catherine Bellanger x Julien Coiscault

Le 28 septembre 1676 et 9.10. 1676 Jacques Gohier fils et héritier de défunts Jacques Gohier et Renée Coiscault se faisant fort de René Navineau aussi fils de Renée Coiscault, demeurant à la Harlière à Loiré a reçu de Mathurin Chauvière et Suzanne Joubert sa femme héritière de feu Charles Joubert, 100 L pour l'extinction de 12 livres 10 sols de rente créée au profit de **feue Catherine Bellanger veuve de Julien Coiscault ayeule des dits Gohier et Navineau** par le dit feu Joubert et Mathurin Bellanger pour 200 L de principal par contrat de constitution rapporté par Joubert notaire à Candé du 2 11 1626 (AD-49 Brossais N^o)

Julien COISCAULT †Chazé-sur-Argos 25.8.1614 x Catherine BELLANGER °Sainte-Gemmes-d'Andigné 20 février 1572 Fille de Jean Bellanger et de Marie Perrault (selon acte notarié de 1602, voir ci-dessus)

1-Renée COISCAULT †Loiré 13.1.1675 x1 Chazé-sur-Argos 18.2.1624 Jacques **GOHIER** †Loiré 24.5.1637 x2 François **NAVINEAU** Dont postérité suivra

2-(fille) COISCAULT †Chazé-sur-Argos 26.10.1613 Inhumée « une fille de Jullien Couescault et de Katherine Bellanger sa femme »

Renée Coiscault 1x Jacques Gohier 2x François Navineau

Charlotte Gohier x1653 Laurent Grosbois

Charlotte Grosbois x/1685 Jean Delimesle

Charlotte Delimesle x1725 René Gardais

Scholastique Gardais x1760 Jean Lemesle

Marie-Anne Lemesle x1791 Mathurin Phelippeau

Anne-Françoise Phelippeau x François Allard

François Allard x1854 Aimée Girardiere

Louis Allard x1882 Françoise Moreau

Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert

mon ascendance à Guillaume Bellanger x avant 1619 Renée Cleton

Le tout en Mayenne et Maine-et-Loire avant 1900

12-Guillaume Bellanger x avant 1619 Renée Cleton

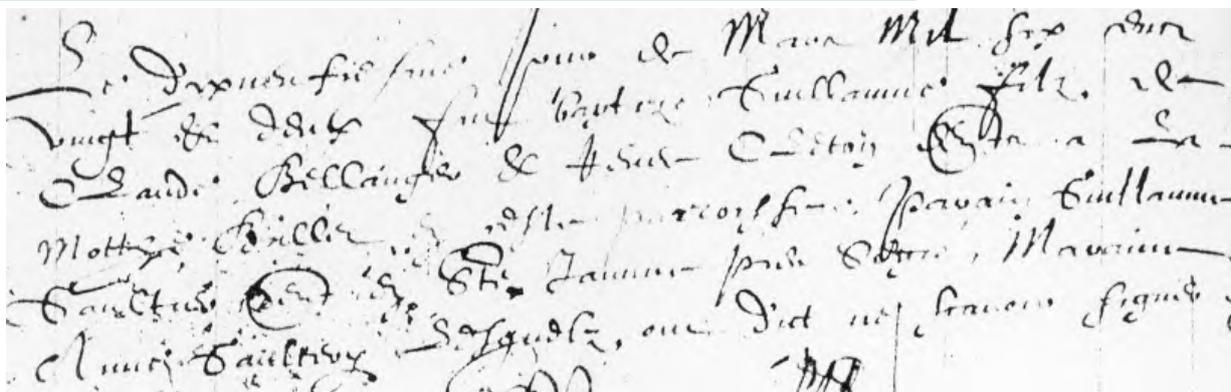
11-Guillaume Bellanger x S^{te}Gemmes-d'Andigné 9 novembre 1652 Mathurine Coquereau

10-Renée Bellanger x Louvaines 28 avril 1695 Pierre Drouet

9-Mathurine Drouet x La Jaillette (49) 16 janvier 1720 Marc Vaslin

- 8-Marie-Charlotte Vaslin x La Jaillette (49) 14 octobre 1752 Louis Lemanceau
 7-Perrine Lemanceau x Louvaines (49) 11 février 1794 Pierre Allard
 6-François Allard x Vern d'Anjou (49) 25 octobre 1828 Anne-Françoise Phelippeau
 5-François Allard x La Pouèze (49) 16 mai 1854 Aimée Girardiere
 4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire (49) 28 septembre 1882 Françoise Moreau
 3-Madeleine Allard x Nantes (44) 23 septembre 1907 Edouard Halbert
 2-mes parents
 1-moi

descendance de Guillaume Bellanger x avant 1619 Renée Cleton



« Le dineufviesme jour de mars mil six cens vint et deux fut baptizé Guillaume filz de Claude Bellanger et Renée Cleton demeurant à la Motte Brilllet en cette paroisse, parain Guillaume Gaultier demeurant en Ste Jammes près Segré, maraine Anne Gaultery, lesquelz ont dict ne savoir signer. »

- Guillaume BELLANGER †S^{te}Gemmes-d'Andigné 13.5.1636 Vit à la Motte Brilllet à StAubin-du-Pavoil en 1619,1622, mais se prénomme Claude x /1619 Renée CLETON °S^{te}Gemmes-d'Andigné 31.1.1587
 1-Jean BELLANGER °S^{te}Aubin-du-Pavoil 3.10.1619 Filleul de Pierre Joncheray prêtre, et de Michelle Cadoz demeurant au bourg de SteGemmes
 2-Guillaume BELLANGER °S^{te}Aubin-du-Pavoil 19.3.1622 Filleul de Guillaume Gaultier demeurant à S^{te}Gemmes et de Anne Gaultery x S^{te}Gemmes-d'Andigné 9.11.1652 Mathurine COQUEREAU Dont postérité suivra

Guillaume Bellanger x1652 Mathurine Coquereau

- Guillaume BELLANGER** °ca 1620 †S^{te}Gemmes-d'Andigné 7.7.1706 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 9.11.1652 Mathurine COQUEREAU °S^{te}Gemmes-d'Andigné 27.11.1632 †idem 24.12.1694 Fille de Jean & Mathurine Fouillet Voir famille COQUEREAU
 1-Marie BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 16.1.1683 Pierre **FOUCAUDEAU** Dont postérité suivra
 2-Yves BELLANGER †/1710 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 16.1.1685 Renée FIAT Dont postérité suivra
 3-Renée BELLANGER Nièce de Mathurin Gillet x Louvaines 28.4.1695 Pierre **DROUET** °ca 1667 †La Jaillette 6.7.1734 Dont je descends, voir généalogie DROUET
 4-Jean BELLANGER °S^{te}Gemmes-d'Andigné 11.10.1655 x 1693 Marie LEROY Dont postérité suivra
 5-Mathurine BELLANGER °S^{te}Gemmes-d'Andigné 6.7.1664 Dont postérité suivra

Marie Bellanger x1683 Pierre Foucaudeau

- Marie BELLANGER** Fille de Guillaume BELLANGER & de Mathurine COQUEREAU x S^{te}Gemmes-d'Andigné 16.1.1683 Pierre **FOUCAUDEAU** Fils de Pierre & Renée Duvet
 1-Marie FOUCAUDEAU x Bourg-d'Iré 3.8.1706 Pierre **BOURREAU** Fils de Jean & Julienne Botray
 2-Pierre FOUCAUDEAU x S^{te}Gemmes-d'Andigné 5.5.1722 Jeanne LEDUC Fille de René & Marie Beaudouisseau

21-Jeanne FOUCAUDEAU x S^{te}Gemmes-d'Andigné 13.6.1747 Pierre **PAYTEUL** Fils de Jean & Françoise Doiteau

Yves Bellanger x1685 Renée Fiat

Yves BELLANGER †/1710 Fils de Guillaume BELLANGER & de Mathurine COQUEREAU. x S^{te}Gemmes-d'Andigné 16.1.1685 Renée FIAT Fille de Louis et Renée Allard

- 1-Yves BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 26.1.1706 Renée DESMAS Dont postérité suivra
- 2-Louise BELLANGER x La Pouëze 9.7.1710 Jean **ESNOU** Fils de Jean & Jacqueline Bellanger

Yves Bellanger x1706 Renée Desmas

Yves BELLANGER Fils de Yves BELLANGER & de Renée FIAT x S^{te}Gemmes-d'Andigné 26.1.1706 Renée DESMAS Fille de René & Magdeleine Leroy

- 1-Jean BELLANGER °ca 1711 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 11.2.1738 Renée FOUILLET °Marans Fille de Antoine & Jacqueline Bradasne
- 2-Yves BELLANGER °ca 1720 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 13.2.1746 Anne GASNIER Dont postérité suivra
- 3-Jacques BELLANGER °ca 1725 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 10.11.1750 Louise AILLERIE Dont postérité suivra

Yves Bellanger x1746 Anne Gasnier

Yves BELLANGER °ca 1720 Fils de Yves BELLANGER & Renée DESMAS x S^{te}Gemmes-d'Andigné 13.2.1746 Anne GASNIER Fille de Pierre

- 1-Anne BELLANGER °ca 1750 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 15.6.1773 Louis **VERDON** Dont postérité suivra

Anne Bellanger x1773 Louis Verdon

Anne BELLANGER °ca 1750 Fille de Yves BELLANGER et de Anne GASNIER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 15.6.1773 Louis **VERDON** °S^tAubin-du-Pavoil Fils de Louis & Renée Houdemon

- 1-Marie VERDON °S^{te}Gemmes-d'Andigné 10.4.1778 †idem 17.4.1836 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 13.1.1802 Julien **BELLANGER** Dont postérité suivra

Marie Verdon x1802 Julien Bellanger

Descendance partiellement transmise par Marie-Cécile Naudet en 2006

Marie VERDON °S^{te}Gemmes-d'Andigné 10.4.1778 †idem 17.4.1836 Fille de Louis VERDON et de Anne BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 13.1.1802 Julien **BELLANGER** °S^{te}Gemmes-d'Andigné 20.7.1771 (ou 21.7.1773) †idem 9.11.1831 Fils de Jacques et Jacqueline Bossé

- 1-André BELLANGER °S^{te}Gemmes-d'Andigné 24.3.1810 x Segré 7.8.1853 Perrine THIERY Dont postérité
- 2-Marie BELLANGER °S^{te}Gemmes-d'Andigné x S^{te}Gemmes-d'Andigné 8.6.1831 François **CLAUDE** Dont postérité
- 2-Adélaïde BELLANGER °S^{te}Gemmes-d'Andigné 30.3.1813 †Bourg-d'Iré 14.3.1869 x Bourg-d'Iré 28.11.1832 Jean **CLAUDE** °Loiré 12.11.1808
- 21-René Julien CLAUDE °Bourg-d'Iré 26.7.1847 x °S^{te}Gemmes-d'Andigné 4.6.1871 Anne Joséphine DELESTRE °S^{te}Gemmes-d'Andigné 3.8.1851 †idem 26.5.1921
- 211-Anne Loïde CLAUDE °Bourg-d'Iré 18.5.1872 x Angers 2.12.1891 François **AUGUSSEAU** Dont postérité

Jacques Bellanger x1750 Louise Aillerie

Jacques BELLANGER °ca 1725 Fils de Yves BELLANGER & Renée DESMAS x S^{te}Gemmes-d'Andigné 10.11.1750 Louise AILLERIE °Challain Fille de Jean & Marie Ollive

- 1-Marie BELLANGER °1766 †S^{te}Gemmes-d'Andigné 21.9.1840 x Nicolas **GASTINEAU** Dont postérité suivra

Marie Bellanger x Nicolas Gastineau

Descendance transmise par Jean-Luc Migot en 1999.

Marie BELLANGER °1766 †S^{te}Gemmes-d'Andigné 21.9.1840 Fille de Jacques BELLANGER & de Louise AILLERIE. x Nicolas **GASTINEAU** °S^tAubin-du-Pavoil 8.6.1762 †1827/ fils de Nicolas & Jacqueline Charnier. Closier
1-Nicolas GASTINEAU °S^{te}Gemmes-d'Andigné 22.4.1800 x 1827 Louise MANCEAU Dont postérité suivra

Nicolas Gastineau x1827 Louise Manceau

Nicolas GASTINEAU °S^{te}Gemmes-d'Andigné 22.4.1800 †1861/ Fils de Nicolas GASTINEAU & de Marie BELLANGER. Journalier x Loiré 14.5.1827 Louise MANCEAU °Loiré 1808 †/1861 fille de Louis Michel & Jacqueline Fouillet. Métayère Qui descend des Bellanger de cette branche
1-Louise GASTINEAU °Bourg-d'Iré 20.3.1828 †Noyant-la-Gravoyère 27.9.1868 Domestique x Loiré 9.7.1848 Pierre-François **BALU** Dont postérité suivra

Louise Gastineau x1848 Pierre Balu

Louise GASTINEAU °Bourg-d'Iré 20.3.1828 †Noyant-la-Gravoyère 27.9.1868 Domestique x Loiré 9.7.1848 Pierre-François **BALU** °Combrée 4.6.1827 †1881/ fils de François & Marie Brulé. Laboureur. Descendant d'Yves Bellanger, dont la postérité est ci-après
1-Marie-Louise BALU °Noyant La Gravoyère 29.8.1849 x 1881 Emile-Jean **LAMBERT** Dont postérité suivra

Renée Bellanger x1695 Pierre Drouet

Pierre DROUET °Louvaines 10.8.1667 †La Jailleite 6.7.1734 Fils de Jean DROUET & de Françoise BELLIER. Neveu de René Belier & de Charles Gernigon présents à son mariage x Louvaines 28.4.1695 Renée BELLANGER †1715/1722 Fille de Guillaume †/1695 & Mathurine Cottereau †/1695. Soeur de Jean Bellanger. Nièce de Mathurin Gillet
1-Renée DROUET °Louvaines 3.7.1697 †idem 14.7.1697 Filleule de Jean Biet et de Jeanne Mourin
3-Renée DROUET °ca 1698 Filleule de du sieur Denion demeurant en la ville d'Angers en 1715 présent à son mariage x Louvaines 16.9.1715 Louis **MADIOT** °ca 1690 Fils de Jean & Renée Mallevault
4-Mathurine DROUET °Louvaines 8.4.1700 †La Jailleite 20.1.1768 Filleule de Charles Gernigon et de Mathurine Riveron femme de René Belier x1 La Jailleite 16.1.1720 Marc **VASLIN** °S^tMartin-du-Bois 3.8.1698 †La Jailleite 30.1.1734 Voir famille VASLIN x2 Pierre **SEJOURNÉ** dont postérité suivra
5-Jean DROUET x La Jailleite 10.2.1722 Françoise BALUARD

Mathurine Drouet 1x M. Valin 2x P. Séjourné**Marie Vaslin x1752 Louis Lemanceau****Perrine Lemanceau x1794 Pierre Allard****François Allard x1828 Anne Phelippeau****François Allard x1854 Aimée Girardiere****Louis Allard x1882 Françoise Moreau****Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert****Jean Bellanger x1693 Marie Leroy**

Jean BELLANGER °S^{te}Gemmes-d'Andigné 11.10.1655 Fils de Guillaume BELLANGER & de Mathurine COQUEREAU x S^{te}Gemmes-d'Andigné 2.2.1693 Marie LEROY Fille de René & Françoise Guérin
1-Marie BELLANGER °ca 1692 x La Chapelle-sur-Oudon 24.5.1712 Guy **SUREAU** Dont postérité suivra
2-Jeanne BELLANGER Fille de Maire Leroiel x 1724 Hubert **CORDIER** Dont postérité suivra
3-Anne BELLANGER Fille de Jean & Marie Leroeil x Gené 10.6.1721 Louis **BELLANGER** Fils de René & Claude

Noyer. Dont postérité, voir Louis BELLANGER

Marie Bellanger x1712 Guy Sureau

Marie BELLANGER °ca 1692 †La Chapelle-sur-Oudon 27.6.1764 Fille de Jean BELLANGER & de Marie LEROY.
 x La Chapelle-sur-Oudon 24.5.1712 Guy **SUREAU** °ca 1686 Fils de Pierre & Jeanne David
 a-Marie SUREAU °La Chapelle-sur-Oudon ca 1716 x1 Andigné 8.7.1734 Nicolas **DELESTRE** x2 Andigné
 9.2.1743 Pierre **BOUVIER**
 b-Mathurine SUREAU °La Chapelle-sur-Oudon 8.4.1720 x /1744 Urbain **BONENFANT** Dont postérité suivra
 c-Guy SUREAU °ca 1721 †La Chapelle-sur-Oudon 28.10.1761 **SA**. Décédé 7 jours avant ses 2 frères aussi
 célibataires.
 d-Jeanne SUREAU (mère dite Marie Leroy sur b) °La Chapelle-sur-Oudon 15.4.1722 Filleule de Louis Bellanger
 de Gené & de Perrine Fournier
 e-Pierre-Hubert SUREAU °La Chapelle-sur-Oudon 11.11.1724 †idem 5.11.1761 Filleul de Pierre Cordier M^d à
 Segré & de Mathurine Brulé métayère à la Faurie. **SA**
 f-Pierre SUREAU °La Chapelle-sur-Oudon 21.4.1726 †idem 5.11.1761 Filleul de Marc Valin maréchal en oeuvres
 blanches à La Jaillette (s) & de Anne Bellanger. Décédé le même jour que son frère Hubert. **SA**
 g-Anne SUREAU °La Chapelle-sur-Oudon 5.6.1728 Filleule de Pierre Poitevin son oncle & de Marie Sureau sa
 soeur x Gené 16.2.1751 Mathurin **LECOMTE**
 h-Perrine SUREAU °La Chapelle-sur-Oudon 10.10.1735 Filleul de Guy Bonnet (s) M^d à Nantes & de Mathurine
 Sureau x Gené 28.1.1772 Mathurin **PELETIER**
 i-Renée SUREAU °ca 1735 x La Chapelle-sur-Oudon 12.7.1757 Jean **TROCHON** V^f de Françoise Sureau
 j-Jean SUREAU °ca 1741 †La Chapelle-sur-Oudon 15.11.1761 Décédé 10 jours après ses frères, soit 4 fils
 célibataires décédés en 3 semaines.
 k-Françoise SUREAU x Gené 14.7.1767 Louis **GENDREAU**

Mathurine Sureau x Urbain Bonenfant

Mathurine SUREAU °La Chapelle-sur-Oudon 8.4.1720 †idem 15.9.1789 Fille de Guy SUREAU & de Mathurine
BELLANGER x /1744 Urbain **BONENFANT** °Le Lion d'Angers 2.6.1717 †La Chapelle-sur-Oudon 25.5.1766
 1-Urbain **BONENFANT** °Le Lion-d'Angers 3.5.1761 †Montreuil-sur-Maine 29.4.1820 x La Chapelle-sur-Oudon
 3.10.1790 Renée PLASSAIS Dont postérité suivra

Urbain Bonenfant x1790 Renée Plassais

Laboureur

Urbain BONENFANT °Le Lion-d'Angers 3.5.1761 †Montreuil-sur-Maine 29.4.1820 x La Chapelle-sur-Oudon
 3.10.1790 Renée PLASSAIS °La Chapelle-sur-Oudon Fille de René et de Renée Bouvet
 1-Marie **BONENFANT** °ca 1798 †Montreuil-sur-Maine 21.6.1870 Dont postérité suivra

Marie Bonenfant

Marie BONENFANT °ca 1798 †Montreuil-sur-Maine 21.6.1870 Journalière. Mère célibataire
 1-Marie **BONENFANT** x Montreuil-sur-Maine 20.11.1853 Henry **BOUVET**

Marie Bonenfant x1853 Henry Bouvet

Marie BONENFANT x Montreuil-sur-Maine 20.11.1853 Henry **BOUVET** Fils de Jean Joseph et de Claudine
 Plassais
 1-Alexandre **BOUVET** Boulanger x S^{te}Gemmes-d'Andigné 18.3.1891 Louise BLU Fille de Joseph et Marie Cordier
Dont postérité

Jeanne Bellanger x1724 Hubert Cordier

Jeanne BELLANGER Fille de Jean BELLANGER & de Marie LEROYEL x S^{te}Gemmes-d'Andigné 11.1.1724
 Hubert **CORDIER** Fils de Georges & Michelle Péan
 1-Hubert CORDIER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 8.11.1763 Mathurine ROUSSEAU Fille de Pierre & marie Fouillet
 2-Georges CORDIER °ca 1727 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 12.2.1759 Perrine OGER Fille de Simon & Jacqine
 Faucheux

Mathurine Bellanger x1687 Pierre Lemanceau

Mathurine BELLANGER °S^{te}Gemmes-d'Andigné 6.7.1664 †idem 13.6.1694 Fille de Guillaume BELLANGER & de
Mathurine COQUEREAU x Loiré 17.5.1687 Pierre **LEMANCEAU** °ca 1657 †S^{te}Gemmes-d'Andigné
 7.2.1692 Fils de René & Charlotte Bellanger
 1-Mathurine LEMANCEAU °Loiré 27.4.1688 †idem 12.5.1688 Filleule de René Lemanceau & Mathurine
 Coquereau
 2-Jean LEMANCEAU °Loiré 19.2.1690 x Loiré 19.7.1712 Michelle RICOUL Dont postérité suivra
 3-Pierre LEMANCEAU x Chazé-sur-Argos 7.5.1715 Françoise DAVY

Jean Lemanceau x1712 Michelle Ricoul

Jean LEMANCEAU °Loiré 19.2.1690 †idem 4.4.1748 Fils de Pierre LEMANCEAU & de Mathurine BELLANGER.
 Vit à Villechêne x Loiré 19.7.1712 Michelle RICOUL °Loiré 12.7.1694 †idem 5.10.1759
 a-Michelle MANCEAU °Loiré 26.8.1713 †bas âge
 b-Jean MANCEAU °Loiré 20.1.1715 †1741/ x Loiré 31.1.1741 Marguerite FOUILLET Fille de Caprais & de
 Marguerite Levannier
 c-Joseph MANCEAU °Loiré 30.5.1716 x Loiré 16.6.1744 Julienne ROUAU °Le Louroux-Béconnais Fille de
 Mathurin & Mathurine Mennet
 d-Michelle MANCEAU °Loiré 2.12.1717 x Loiré 11.2.1741 Jacques **FOUILLET** Dont postérité suivra
 e-Mathurin MANCEAU °ca 1721 x Loiré 20.7.1751 Mathurine LIVENAIS Fille de nicolas & Mathurine Guinefolle
 f-Jeanne MANCEAU °ca 1724 x Loiré 17.11.1744 Louis **DUBIER** °ca 1720 Fils de Michel & Françoise Mingeard
 g-Françoise MANCEAU x Loiré 26.11.1755 Michel **RAYER**
 g1-Perrine RAYER x Loiré 26.11.1787 Jean **FLÉCHOIS**
 h-Pierre MANCEAU °ca 1728 †1751/ x Loiré 8.10.1782 Marie BOURGEOIS Fille de Louis & Marie Slmon
 i-Louis MANCEAU °Loiré 4.10.1724 x Loiré 10.2.1756 Marie RICOUL Dont postérité suivra
 j-René MANCEAU °ca 1736 x Loiré 28.2.1764 Perrine LIVENAIS Fille de Nicolas & Mathurine Guinefolle
 j1-René MANCEAU x Loiré 1.8.1797 Perrine BERNARD °Chazé-sur-Argos Fille de Protais

Michelle Manceau x1741 Jacques Fouillet

Michelle MANCEAU °Loiré 2.12.1717 †idem 27.2.1788 Fille de Jean MANCEAU & de Michelle RICOUL x Loiré 11.2.1741
 Jacques **FOUILLET** °Chazé-sur-Argos 31.7.1713 †Loiré 1760/1776 Maréchal-ferrant. Fils de Jacques &
 Louise Gardais
 a-Jeanne FOUILLET °ca 1745 †1793/
 b-Jacques FOUILLET °ca 1745 x Loiré 19.11.1771 Mathurine RICOUL Dont postérité suivra
 c-Michelle FOUILLET °ca 1745 †Loiré 2.12.1749
 d-Françoise FOUILLET °Loiré 5.6.1747 x1 Loiré 18.11.1766 René **ROBERT** Fils de Jean & Anne Godard x2 Loiré
 4.6.1776 Claude **BOURGEOIS** Fils de Louis & Claudine Grosbois
 e-Anne FOUILLET °Loiré 7.10.1749
 f-Pierre FOUILLET °Loiré 7.5.1751 x Rochementru(44) 16.11.1790 Perrine LIVENAIS Dont postérité suivra
 g-François FOUILLET °Loiré 11.11.1752 †1799/ Closier à la Motte-Poiron x Loiré 14.2.1797 Françoise
 BOUTEILLER
 h-Michelle FOUILLET °Loiré 27.4.1755
 i-Marie-Jacquine FOUILLET °Loiré 25.9.1757 †idem 15.9.1761
 j-Caprais FOUILLET °ca 1760 †Loiré 14.9.1761

Jacques Fouillet x1771 Mathurine Ricoul

Jacques FOUILLET °ca 1745 †Loiré 23.11.1771 Fils de Jacques FOUILLET & de Michelle MANCEAU Maréchal ferrand x Loiré 19.11.1771 Mathurine RICOUL ca 1745 Fille de François & Jeanne Robert
 1-François FOUILLET °ca 1775 †1852 x Loiré 18.10.1803 Anne DOUILLARD °ca 1780 †1853
 11-Barnabé FOUILLET °ca 1810 x Loiré 6.7.1835 Renée BOSSÉ °ca 1817
 111-René FOUILLET °1842 †1881 x Vritz(44) 17.2.1867 Félicité MAINFROID °ca 1873 †1913
 1111-Joséphine FOUILLET °1875 †1959 x Vaulandry(49) 28.10.1899 Auguste DELARUE °ca 1873 †1913 Dont postérité

Pierre Fouillet x1790 Perrine Livenais

Pierre FOUILLET °Loiré 7.5.1751 †idem 11.3.1837 Fils de Jacques FOUILLET & de Michelle MANCEAU.
 Laboureur x Rochementru(44) 16.11.1790 Perrine LIVENAIS °ca 1762 †Loiré 21.4.1836
 1-Pierre FOUILLET °Loiré 28.12.1791
 2-Perrine FOUILLET °Loiré 10.2.1793
 3-Perrine FOUILLET °Loiré 17.2.1794
 4-Marie FOUILLET °Loiré 8.11.1797 †S'Michel-et-Chanveaux 22.11.1842 x Loiré 20.6.1827 François-Louis **MAUSSION** °Freigné 15.6.1788 †idem 20.4.1847 Closier
 5-François FOUILLET °Loiré 4.7.1799

Louis Manceau x1756 Marie Ricoul

Louis MANCEAU °Loiré 4.10.1724 †/1785 Fils de Jean MANCEAU & de Michelle RICOUL x Loiré 10.2.1756
 Marie RICOUL °Challain-la-Potherie 10.10.1732 Fille de Jean & Renée Aillerie
 1-Françoise MANCEAU °Loiré 9.9.1757 †idem 10.9.1757
 2-Isaac LEMANCEAU °ca 1757 Closier x Chazé-sur-Argos 20.7.1795 Jeanne BROSSARD
 3-Louis MANCEAU °Loiré 4.2.1759 x1 Loiré 22.11.1785 Jacquine FOUILLET x2 Chazé-sur-Argos 29.9.1794
 Marguerite JONCHERAY Dont postérité suivra

Louis Manceau 1x J. Fouillet 2x M. Joncheray

Louis MANCEAU °Loiré 4.2.1759 †idem 9.7.1832 Fils de Louis MANCEAU & de Marie RICOUL x1 Loiré
 22.11.1785 Jacquine FOUILLET °ca 1759 †Chazé-sur-Argos 27.10.1792 Fille de Pierre & Michelle
 Grosbois x2 Chazé-sur-Argos 29.9.1794 Marguerite JONCHERAY
 1-Louise MANCEAU fille de Louis & Jacqueline Fouillet °Loiré 20 6 1788 x1 Claude **BOURGEAIS** †/1827 x2 Loiré
 14.5.1827 Nicolas-Jacques **GASTINEAU** Dont postérité suivra

Louise Manceau 1x C. Bourgeois 2x P. Balu

Louise MANCEAU °Loiré 20 6 1788 †Loiré /1861 Fille de Louis MANCEAU & de sa 1^{ère} épouse Jacqueline
FOUILLET Métayère x1 Claude **BOURGEAIS** †/1827 x2 Loiré 14.5.1827 Nicolas-Jacques **GASTINEAU**
 °S^{te}Gemmes-d'Andigné 22.4.1800 †1861/ fils de Nicolas Gastineau & Marie Bellanger. Journalier
 1-Louise GASTINEAU °Bourg-d'Iré 20 3 1828 †Noyant-la-Gravoyère 27.9.1868 Domestique x Loiré 9.7.1848
 Pierre-François **BALU** °Combrée 4.6.1827 †1881/ fils de François & Marie Brulé. Laboureur. Descendant
d'Yves Bellanger, dont la postérité est ci-après

N. Bellanger

N. BELLANGER

- 1-Perrine BELLANGER °ca 1694 †Armaillé 12.3.1727 x /1713 Charles **POPPIN** †1733/2.1744 Dont postérité suivra
- 2-Charles BELLANGER Parrain le 18 octobre 1718 de Pierre Popin comme « oncle de l'enfant »

3-Jacquine BELLANGER Mairaine le 2 novembre 1716 de Charles Popin sans qu'on sache le degré de parenté

Perrine Bellanger x/1713 Charles Poppin

Le mariage est entre le 7 janvier 1711 et février 1713, date de la naissance de Perrine leur fille. Il n'est pas à Armaillé, Carbay, Challain, Chanveaux, Chapelle-Glain, Chapelle-Hullin, Combrée, Noëllet, Noyant, Pouancé, Senonnes, St Julien de Vouvantes, St Michel du Bois, Soudan, Vergonnes, Villepôt, Vritz.

Il demeure à la Rougeraie en 1714, au Pas du Feu en mars 1721, closier au Pas du Feu en 1722. L'acte de décès de sa fille Charlotte en 1754 est sans doute le plus précis, qui dit « pouplelier et closier au Pas du Feu ». Puis ils est pouplelier et closier à Pruillé en mars 1725 sur le B de Prudence sa fille.

Charles Poppin est parain en 1733 du 1^{er} enfant de Perrine Poppin et François Pottier

Perrine Bellanger est inhumée en 1727 « âgée de 33 ans épouse de Charles Popin closier à Pruillé, en présence dudit Popin, Jean Desgrées et René Bodier »

Une Perrine Bellanger maraine le 7.7.1718 à Armaillé de Perrine Gallisson fille de Pierre Gallisson closier à la Rougeraie et de Julienne Delhommeau, et elle est dite « tante de l'enfant »

Perrine BELLANGER °ca 1694 †Armaillé 12.3.1727 x /1713 Charles **POPPIN** †1733/2.1744

1-Perrine POPPIN °Armaillé 24 février 1713 †Pouancé 9.2.1798 Fille de Charles Poppin et de Perrine Bellanger.

Filleule de Philippe Huet closier **de Noëllet**, et de Renée Pineau épouse d'Estienne Duchesne **de Noëllet**.
x Armaillé 1^{er} juillet 1732 François **POTIER** Dont postérité suivra

2-Jacquine POPIN °Armaillé 8 novembre 1714 Filleule de Louis François Collon fendeur et de Magdeleine Bourgeois épouse de Jean Dupré

3-Charles POPIN °Armaillé 2 novembre 1716 †idem 2.5.1729 Filleul de Michel Dupont métayer et de **Jacquine Bellanger**. Il est inhumé « âgé de 10 ans quelques mois, fils de Charles Popin et de Perrine Bellanger, en présence dudit Charles Popin et de Jean Desgrée »

4-Pierre POPIN °Armaillé 18 octobre 1718 Filleul de **Charles Bellanger tailleur d'habits oncle** de l'enfant et de **Lézine Poupin tante de l'enfant**

5-Jean POPIN °Armaillé 17 mars 1721 Filleul de Jean Dupré D^r au Pas du Feu et de Marie Goullier

6-Charlotte POPIN °Armaillé 1^{er} août 1722 †idem 20.10.1724 Filleule de Augustin Dupré et de Françoise Maunoir

7-Anne POPIN °Armaillé 19 mars 1725 Filleule de Michel Boisseau et d'Anne Pouriast fille. x Armaillé 17.2.1744
Jean **GUETRON** Dont postérité suivra

8-autre Perrine POPIN Maraine en janvier 1741 de sa nièce Perrine Pottier.

François Pottier x1732 Perrine Poppin

Perrine POPPIN °Armaillé 24.2.1713 †Pouancé 9.2.1798 x Armaillé 1.7.1732 François **POTIER** °Armaillé 17.5.1700 †idem 12.6.1766 fils de François POTIER et Renée DESGREES

a-Charles-Julien POTIER °Armaillé 28.4.1733 Filleul de Charles Popin **grand père de l'enfant** et de Julienne Bernier veuve de Julien Desgrées

b-Perrine POTIER °Armaillé 7.8.1735 Filleule de René Pourias et de Anne Prevost femme de René Pourias

c-François-Pierre POTIER °Armaillé 9.5.1738 †idem 24.2.1740 Filleul de Pierre Celier et de Madeleine Denyau veuve de Jacques Rose

d-Perrine POTIER °Armaillé 27.1.1741

e-Françoise POTIER †Armaillé 24.7.1744

f-Louise POTIER °Armaillé 25.2.1743 †Armaillé 9.9.1744

g-Perrine POTIER °Armaillé 29.10.1744 †Armaillé 21.3.1748

h-François-René POTIER °Armaillé 1.7.1747

i-Charles-Louis POTTIER °Armaillé 20.10.1749 Prénomé Charles-Jean sur son acte de baptême x1 1784 Renée GASLARD x2 1808 Perrine HOUITTOT Dont postérité POTIER

Charles Pottier 1x R. Gaslard

Renée Pottier x1804 Jean Denis

Aimée Denis x1831 Pierre Girardièrre

Aimée Girardièrre x1854 François Allard

Louis Allard x1882 Françoise Moreau

Madeleine Allard x1906 Edouard Halbert

Perrine Bellanger x ca1600 Robert Coquereau

Perrine BELLANGER x Robert **COQUEREAU** †/1623 Dont je descends, voir généalogie COQUEREAU
1-Jean COQUEREAU °S^{te}Gemmes-d'Andigné 10.1.1589 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 13.11.1623 Mathurine
FOUILLET Dont postérité suivra

Jean Coquereau x1623 Mathurine Fouillet

Mathurine Coquereau x1652 Guillaume Bellanger

Renée Bellanger x1695 Pierre Drouet

Mathurine Drouet x1720 Marc Vaslin

Marie-Charlotte Valin x1752 Louis Lemanceau

Perrine Lemanceau x1794 Pierre Allard

François Allard x1828 Anne Phelippeau

François Allard x1854 Aimée Girardiere

Louis Allard x1882 Françoise Moreau

Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert

mon ascendance à Louise Bellanger x avant 1603 Jacques Fouillet

Le tout en Mayenne et Maine-et-Loire avant 1900

13-Louise Bellanger x avant 1603 Jacques Fouillet

12-Mathurine Fouillet x S^{te}Gemmes-d'Andigné 13 novembre 1623 Jean Coquereau

11-Mathurine Coquereau x S^{te}Gemmes-d'Andigné 9 novembre 1652 Guillaume Bellanger

10-Renée Bellanger x Louvaines 28 avril 1695 Pierre Drouet

9-Mathurine Drouet x La Jaillette (49) 16 janvier 1720 Marc Vaslin

8-Marie-Charlotte Vaslin x La Jaillette (49) 14 octobre 1752 Louis Lemanceau

7-Perrine Lemanceau x Louvaines (49) 11 février 1794 Pierre Allard

6-François Allard x Vern d'Anjou (49) 25 octobre 1828 Anne-Françoise Phelippeau

5-François Allard x La Pouèze (49) 16 mai 1854 Aimée Girardiere

4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire (49) 28 septembre 1882 Françoise Moreau

3-Madeleine Allard x Nantes (44) 23 septembre 1907 Edouard Halbert

2-mes parents

1-moi

descendance de Louise Bellanger x avant 1603 Jacques Fouillet

Louise BELLANGER †S^{te}Gemmes-d'Andigné 27 décembre 1634 x /1600 Jacques **FOUILLET** †/1623
1-Mathurine FOUILLET °S^{te}Gemmes-d'Andigné 14 avril 1603 †idem 13.4.1666 x S^{te}Gemmes-d'Andigné
13.11.1623 Jean **COQUEREAU** Dont je descend voir généalogie COQUEREAU

Jean Coquereau x1623 Mathurine Fouillet

Mathurine Coquereau x1652 Guillaume Bellanger

Il n'y a qu'une famille Bellanger à La Cornuaille

Jean BELLANGER x /1582 Mathurine GUYMIER

- 1-Jeanne BELLANGER °La Cornuaille 14 juillet 1582 Filleule de Jean Denis mari de Julienne Trichet, Perrine Brossard n.m. et **Julienne fille de Michel Guymier [elle est née à La Cornuaille 16 février 1558 avant Pâques, fille de Michel Guymier et de Jehanne Tertraye, filleule de Yves Guymier mari de Mathurine Belain, de Perrine Letord et de Jacquine Marin non mariées]**
- 2-Jean BELLANGER °La Cornuaille 13 septembre 1584 Filleul de Me Jan Gruaye et Louis Grossays mari de Clémence (Bennier), Perrine Racape n.m.
- 3-Michel BELLANGER °La Cornuaille 5 janvier 1587 Filleul de missire Jan Fouchard vicaire de la Cornuaille et **Michel Commendeux mari de Jane Guymier**, Jane Saulnier x /1608 Jeanne PELLETIER Dont postérité suivra
- 4-Laurent BELLANGER °La Cornuaille 20 juillet 1595 Filleul de Laurent Corbier mari de Julienne Leroux et Jan Coué fils de + Julien n.m., et de Blaise Bourmault fille de Mathault n.m.

« Guyonne Beuruaou fille de Pierre Beuruaou » est marraine à La Cornuaille le 10 mars 1579 de Perrine Perrier fille de Guillaume et de Denise Beuruaou, et elle est marraine à La Cornuaille le 19 avril 1579 de Guyonne Gauldin fille de Maurice et Jacquine Selle - « Hardouine Beuruaou fille de Pierre Beuruaou » est marraine à La Cornuaille le 13 mars 1581 de Pierre Gauldin fils de Maurice et Jacquine Selle - « Jacques Pelletier mari de Guyonne Beuruaou » est parrain à La Cornuaille le 7 janvier 1590 de Michel Perier fils de Yves et de Hardouine Beuruaou »

Jacques PELLETIER †/1607 x ca 1580 Guyonne BEURUAU

- 1-Jean
- 2-Jacques PELLETIER °La Cornuaille 25 février 1581 « fut baptisé Jacques fils de Jacques Pelletier et de Guyonne Beuruaou sa femme et furent parrains Jacques Brossard mari de Jehanne Bechepoys et Jacques Beuruaou fils de Pierre Beuruaou, marrains Simone Gauldin fille de Michel Gauldin - vue 128 »
- 3-Toussainte PELLETIER °La Cornuaille 22 avril 1587 Filleule de Toussaint Lambert mari de Jacquine Gaultier, de Jacquine Gohard non mariée fille de Michel, et de Julienne Poictevin femme de Jacques Brossard
- 4-Jeanne PELLETIER °La Cornuaille 25 avril 1589 Filleule de Pierre Tertrais mari de Michelle Joullain, et de Jane Belon f de Jean Voisine et **Hardouine Beuruaou femme d'Yves Perrier**

Jean PELLETIER x Renée RIVRAYE

- 1-Mathurine PELLETIER °La Cornuaille 27 février 1607 Filleule de Missire Mathurin Grignon prêtre vicaire de la Cornuaille et de **Janne Pelletier fille de + Jacques sœur du dit Jehan**
- 2-François PELLETIER °La Cornuaille 25 février 1613 Filleul de Missire François Gaultier chapelain de la chapelle de la Janvrie et de **Sainte Pelletier non mariée.**

Jacques PELLETIER x Mathurine VIEILLEVILLE

- 1-Jeanne PELLETIER °La Cornuaille 19 février 1608 Filleule de **Jan Peletier mari de Renée Rivraye** et de Nicole Bernier
- 2-Jean PELLETIER °La Cornuaille 9 avril 1610 Filleul de Jan Gratien fils de Pierre et de **Janne Pelletier femme de Michel Bellanger**
- 3-François PELLETIER °La Cornuaille 3 novembre 1606 (acte situé après visite du 3 août 1613) Filleul de Mathurin Vieilleville frère de la dite Vieilleville et de **Toussainte Pelletier sœur du dit Pelletier**

Michel Bellanger x1608 Jeanne Pelletier

Michel BELLANGER °La Cornuaille 5 janvier 1587 †La Cornuaille 7 avril 1658 Fils de Jean BELLANGER et de Mathurine GUYMIER x /1608 Jeanne PELLETIER †La Cornuaille 15.3.1664

1-Renée BELLANGER °La Cornuaille 26 mars 1608 « fut baptisée Renée fille de Michel Bellanger et de Jehanne Pelletier sa femme et fut parrain **Jacques Pelletier mari de Mathurine Vieilleville**, marraine **Renée Ripvraye femme de Jehan Pelletier** »

2-Toussainte BELLANGER °La Cornuaille 2 septembre 1610 « fut baptisée Toussainte fille de Michel Bellanger et de Jeanne Peletier sa femme et fut parrain René Davi non marié et marraine **Sainte Peletier non mariée** »

3-Jehanne BELLANGER °La Cornuaille 20 août 1618 « fut baptisée Jehanne fille de Michel Bellanger et de Jehanne Peletier sa femme et fut parrain Jehan Adam mari de Estiennette Brossay marraine **Jehanne Bellanger femme de Pierre Salmon** »

4-Etienne BELLANGER †La Cornuaille 2 juin 1637 « fut enterré le coprs de deffunt Estienne Bellanger fils de Michel Bellanger non marié »

5-Mathurine BELLANGER °La Cornuaille 18 avril 1625 †idem 24 janvier 1704 « Mathurine fille de Michel Bellanger et de Jehanne Pelletier sa femme a receu les saintes cérémonies de l'église ayant esté baptisée par necessité à la maison par Mathurin Gratien escolier, lequel a esté parrain, fils de René Gratien et de Loyse Meslet, marraine Mathurine fille de Pierre Salmon et de **Jehanne Bellanger** non mariée » x La Cornuaille 18.6.1653 Michel **PERIER** dont postérité PERIER

Mathurine Bellanger x1653 Michel Perier**Jeanne Perier x1673 Jean Rabin****Perrine Rabin x1712 Yves Denis****Jean Denis x1744 Marie Blouin****Jean Denis x1778 Marie Lallier****Jean Denis x1804 Renée Pottier****Aimée Denis x1831 Pierre-Jean Girardiere****Aimée Girardiere x1854 François Allard****Louis Allard x1882 Françoise Moreau****Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert****les Bellanger du Lion-d'Angers et Montreuil-sur-Maine****preuves**

Le fonds du notaire Pierre Bodere (AD49-E12) comporte toute une série de successions Bellanger, qui concernent les héritiers de †Mathurin Bellanger et Perrine Verger, qui suivront.

Ces successions collatérales s'avèrent complexes, et je n'en ai qu'une partie.

J'ai reconstitué les arbres généalogiques qu'elles font apparaître, et ce, acte par acte.

Ces généalogies extraites des actes figurent en rouge ci-après dans des tableaux.

parts de succession de Pierre Menard et Marie Bellanger aux Giraudières, 1596

« Le 24 juin 1596² en la cour royale d'Angers endroit par devant nous personnellement establys **Jehan Menard et René Dolbeau et Perrine Menard sa femme de sondit mary deument et suffisamment autorisée par davant nous quant à ce, demeurant au bourg st Jacques lez Angers** soubzmetans eulx et chacun d'eulx seul et pour le tout sans division etc confessent avoir vendu et par ces présentes vendent perpétuellement par héritage - à **honneste homme René Bellanger demeurant en la paroisse de Montreuil sur Mayenne** à ce présent et acceptant qui a achapté et achapte pour luy ses hoirs etc - scavoir est tout et tel droit part et

² AD49-5E1 devant Jean Lecourt notaire royal à Angers

portion d'heritage nom raison et action qui auxdits Menard compétent et appartiennent et peuvent compéter et appartenir à cause des successions de deffunts Pierre Menard et Marie Bellanger leurs grand père et grand mère et de deffunt Pierre Menard leur oncle sis et situés en la paroisse de Montreuil sur Mayne au lieu des Giraudières et ès environs, en quelques lieux places et endroits que lesdites choses soient situées et assis soient tant maisons jardins terres labourables vignes pastures et autres choses et chacunes sans rien en retenir ne réserver, - es fiefs et seigneuries dont lesdites choses sont tenues aux debvoirs cens rentes et charges ordinaires anciens et accoustumés que lesdites parties deument adverties de l'ordonnance royale n'ont peu dire ne déclarer, lesdites choses vendues franches et quites de tout passé jusques à ce jour - transportant etc et a esté faite la présente vendition cession délais et transport pour et moyennant la somme de 12 escuz sol quelle somme ledit achapteur a présentement manuellement content paiée et baillée auxdits vendeurs qui les ont eue et retenue en présence et à veue de nous et dont ils l'en ont quité - auquel contrat de vendition et tout le contenu cy dessus tenir etc et à garantir etc obligent lesdits vendeurs eulx et chacun d'eulx seul et pour le tout sans division renonciant etc et par especial etc au bénéfice de division de discussion etc et encores ladite femme au droit velleyen à l'espitre du divi adriani à l'autentique si qua mulier et à tous autres droits faits et introduits en faveur des femmes que luy avons donné à entendre estre tels que femme ne peult s'obliger et pour altruy intercéder feust pour son mary sy elle le faisoit elle en seroit relevée sinon qu'elle y renonce foy jugement condamnation etc - fait et passé audit Angers avant midy présents René Dolbeau François Ernault et Pierre Chesneau demeurant audit Angers tesmoings - et en vin de marché paié et desboursé par ledit achapteur du consentement desdits vendeurs la somme de demy escu sol - les parties ont dit ne savoir signer ensemble ledit Dolbeau »

commentaire de Stéphane Delanoue

L'acheteur René Bellanger doit être celui qui est dcd le 05/06/1615 à Montreuil sur Maine demeurant aux Giraudières. Sans doute à rapprocher de Mathurin et René Bellanger qui étaient également domiciliés au Giraudières; le 1er époux Verger, le Second époux Dersoir. D'ailleurs, le prénom René est important pour René et Mathurin Bellanger car ceux ci le donne à 3 reprises à leurs enfants.

Par Hypothèse ce René Bellanger doit être le père de Mathurin, René et Olivier (Prêtre) Bellanger De plus, il ne serait pas invraisemblable, que ces 3 familles Bellanger :

- Marie Bellanger épouse Ménard (qui possédait une partie des Giraudières)
- Jean Bellanger époux Savary (Succession de Mathurin Sr des Giraudières et Perrine Bellanger)
- X Bellanger donnant les Bellanger demeurant aux Giraudières (Mathurin et René Bellanger)

avaient un air de famille: ils devaient avoir le même niveau de vie au 16ème siècle

Prestimonie fondée par Jean Hardouin

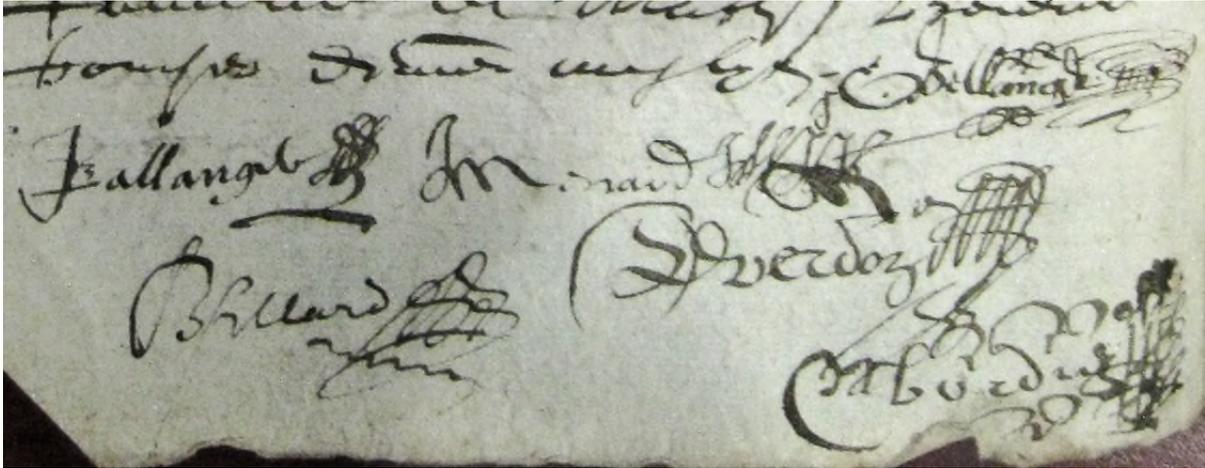
Située aux Giraudières à Montreuil, elle est mentionnée plusieurs fois ci-après dans les bornages des biens, et en 2013, nous avons trouvé la présentation de nouveau prêtre par Ollivier Bellanger en 1644. Le fait qu'Ollivier Bellanger ait le droit de présenter le prêtre, signifie qu'il est l'aîné des prêtres parmi les héritiers du défunt Jean Hardouin prêtre. Donc, qu'Ollivier Bellanger a eu une mère ou grand'mère Hardouin. Par contre celui qui est choisit pour dire le service divin n'a pas ce lien et peut être étranger à la famille.

La prestimonie est aussi appelée « laiz » qui est « le fait de céder une chose à titre gratuit par disposition testamentaire, ce qu'on laisse par un acte de dernière volonté à une personne ou à une collectivité autre que l'héritier désigné, legs » (Dictionnaire du Moyen Français 1330-1500) sur le site <http://atilf.atilf.fr/>

« Le 10 août 1644³ après midy par devant nous René Billard notaire de la chastellenye du Lion d'Angers fut présent en sa personne estably et deument soubzmis soubz ladite cour vénérable et discret Me Ollivier Bellanger prêtre curé de Monstreul sur Maisne y demeurant, auquel appartient la présentation du laiz de la chapellenie et prestimonye fondée par deffunt Me Jehan Hardouin prêtre située au village des Giraudières paroisse dudit Monstreul et à présent vacante par la mort de deffunt Me Mathurin Serru prêtre qui la servait, et voulant ledit sieur Bellanger faire faire le service divin deu pour raison dudit laiz à ces causes a iceluy laiz et prestimonye baillé et mins entre les mains de chacuns de Me Jehan Bellanger et Jehan Menard

³ AD49-5E36 devant René Billard notaire de la châtellenie du Lion d'Angers (classé à Angers)

prêtres demeurant audit Monstreul pour et à la charge de dire et célébrer le saint et divin service deu pour raison dudit laiz et prestimonie en l'église dudit Monstreul aux jours que ledit service est deu et encore a la charge de paier les cens rentes et debvoirs deuz pour raison desdites choses mesmes de les tenir et entretenir en bonne et suffisante réparation et où lesdits sieurs Bellanger et Menard se retireroit audit Monstreul ou l'un d'eux le résident de l'un d'eux fera le service pour le tout et en cas qu'ils n'y résident ny l'un ny l'autre ledit sieur curé en disposera à autres ainsi que bon luy semblera, ce que lesdits Bellanger et Menard à ce présents et deument soubzmis soubz ladite cour ont stipullé et accepté et promis satisfaite à la charge de ladite prestimonie, Dont et tout ce que dessus a esté ainsi voulu consenty stipullé et accepté par ledit chapelain dont les avons jugés et condamnés par le jugement de notre dite cour - fait et passé audit Lyon maison de honneste homme Estienne Verdon marchand tanneur et Mathurin Bordier boucher demeurant audit Lyon »



[Vente par Jean Bellanger de biens à Montreuil-sur-Maine, 1597](#)

« Le 5 janvier 1597⁴ avant midy, en la cour du roy notre sire Angers endroit par devant nous François Revers notaire de ladite court personnellement estably vénérable et discret **Me Jehan Bellanger prêtre segretain de l'église royale et collégiale de monsieur saint Laud les Angers** soubzmettant soy ses hoirs etc confesse avoir ce jourd'huy vendu quicté ceddé et transporté et par ces présentes vend quicte cedde et transporte perpétuellement par héritaige - à **Maurice Savary demeurant en la paroisse de Montreuil sur Mayne lequel à ce présent stipulant a achapté et achapte pour luy et Renée Lemoyne sa femme** et pour leurs hoirs et ayant cause - savoir est la moictié par indivis de 3 boisselées de terre labourable ou environ sises et situées au lieu des Benoistières **joignant d'un cousté la terre des héritiers de deffunct Jehan Symon** d'autre cousté le chemin tendant de la dite Besnoistière audit Montreuil abouté la terre desdits héritiers dudit Symon d'autre bout la terre de Mathurin Heullin - Item un bout de grange sise audit lieu des Besnoistières avec la moitié d'un petit jardin joignant ledit bout de grange les ayreaux de ladite Benoistière - Item un aultre petit loppin de jardin sis ès grands jardins dudit lieu des Benoistières joignant le boys taillis du Boys Hynebault aboutant d'un bout **le jardin de Jehan Savary et Guillaume Paton** - toutes lesdites choses sises et situées en ladite paroisse de Montreuil comme lesdites choses se poursuivent et comportent avec leurs appartenances et dépendances sans aucune réservation en faire par ledit vendeur - et comme iceluy vendeur les a eues et retirées par retraict lignager sur Pierre Allaire qui les avoit achaptées de deffunct Guillaume Allard par contrat passé soubz la court du Lyon d'Angers par Pierre Allard notaire d'icelle le 9 avril 1587 **[aucun espoir, sauf miracle, de trouver cet acte]** - **tenuës du fief et seigneurie de la Benoistière appartenant à honneste homme Jehan Bellanger** aux charges cens rentes et debvoirs anciens et acoustumez que lesdites partyes par nous advertyes de l'ordonnance royale n'ont pour le présent peu déclarer que ledit achapteur demeure néanmoins tenu payer à l'advenir franchises et quites lesdites choses vendues de tout le passé jusques à huy transportant etc **[j'ignore si ce Jean Bellanger est le même que le vendeur mentionné dans cet acte, mais c'est probable]** - et est faite la présente vendiiton cession et transport pour le prix et somme de 8 escuz sol vallant 24 livres quelle somme ledit achapteur a ce jourd'huy payée et baillée manuellement content audit vendeur qui ladite somme a eue prinse et receue en notre présence et veue de nous en francs et quarts d'escu au poids et prix de l'ordonnance royale dont et de laquelle somme de 8 escuz sol ledit vendeur s'est tenu et tient par devant nous à content et bien payé et en a quicté et quicte ledit achapteur et ses hoirs et ayans cause - à laquelle vendition cession transport et tout ce que dessus est dict tenir etc dommaiges etc obligent ledit vendeur au garantaige desdites choses vendues soy ses hoirs etc renoncant etc foy jugement condamnation etc - fait et passé en la maison dudit vendeur ès clouaistres dudit St Laud ès présences de Me Pierre Froger René Allaneau et Maurice Rigault praticiens demeurant audit Angers tesmoings et religieux appelez - ledit achapteur a dit ne savoir signer - en vin de marché payé par ledit achapteur du consentement dudit vendeur la somme de 20 sols »

⁴ AD49-5E1 Revers notaire Angers, 5 janvier 1597

Jeanne Boivin veuve de Jean Bellanger transige avec des cofrescheurs, 1599

Jeanne Boivin veuve Bellanger a payer les impôts pour toute la fresche et a du mal à se faire rembourser : « Le 27 avril 1599⁵ en la cour du roy notre sire à Angers endroit par devant nous furent présents et personnellement establis Jehanne Boyvin⁶ veufve de deffunt Jehan Bellanger tant en son nom que comme mère et tutrice naturelle des enfants mineurs d'ans dudit deffunt et d'elle demeurant au lieu de la Benaistière paroisse de Montreuil sur Mayenne d'une part, et Jehan Hannet marchand demeurant en la paroisse de Vern d'autre part, soubzmettant lesdits establis respectivement confessent avoir accordé transigé et apointé sur et touchant l'effet de la sentence obtenue par ladite Boyvin esdits noms comme aiant repris le procès pendant au siège présidial d'Angers contre ledit deffunt Bellanger son mary et ledit Hannet comme curateur ordonné par justice aux personnes biens et choses des enfants mineurs d'ans de deffunts René Hannet et Marguerite Belier, à l'encontre duquel Hannet audit nom ... sentence de juin dernier par laquelle et pour les causes y contenues iceluy Jannet audit nom est condempné paier et rembourser à ladite Boyvin esdits noms les cens rentes et debvoirs pour les années et pour les héritages contenus en ladite sentence comme appartenant lesdits héritages auxdits mineurs de Jehan Hannet estant de la fresche de la dite Boivin et autres tenus du fief et seigneurie du prieur de Montreuil sur Mayenne auquel lieu ladite Boivin et ledit Bellanger son mary auroyent payé lesdits cens ... leurs codetempteurs contre lesquels estoient les mineurs dudit Jehan Hannet lequel comme leur tuteur et curateur ledit deffunt Bellanger auroit appelé pour le rembourser et de tant qu'il auroit esté refusant l'auroit mis en procès au siège présidial et tellement ... à sa veufve esdits noms après son décès auroit obtenue ladite sentence par laquelle ledit Jehan Hannet est condempné à rembourser et paier lesdites sommes par elle demandées pour les héritages déclarés en icelle sentence outre les despens taxés et modérés à la somme de 64 escuz 3 deniers de laquelle somme ... ledit Jehan Hannet auroit appelé en la cour de parlement à Paris et en iceluy son appel ladite Boivin l'auroit anticipé ... et sur ce lesdites parties par l'avis de leurs conseils et parents et amis pour ... éviter à procès soubz le bon plaisir et autorité de ladite cour ont ... par voie de transaction en la forme et manière que s'ensuit, c'est à savoir que ledit Jehan Hannet s'est désisté et départi se désiste et départ de son appel et y a renoncé et renonce et pour demeurer iceluy Jehan Hannet quite vers ladite Boivin esdits noms de tout ce dont ledit Jehan Hannet est condempné par ladite sentence ... despens et frais faits en l'exécution de ladite sentence ... tant taxés que à taxer que ladite Boivin esdits noms eust peu et pourroit demander à raison de ce que dessus et ce qui en peut et pourroit dépendre et pour les despens qu'elle pourroit avoir faits ... ledit Jehan Hannet a promis et promet paier et bailler à ladite Boivin esdits noms la somme de 33 escuz ung tiers vallant 100 livres tz à laquelle il a pour tout ce que dessus avec elle esdits noms accordé et composé sur laquelle somme le dit Hannes a présentement baillé et paier à ladite Boivin esdits noms la somme de 10 escuz sol quelle a eue prise et receue ... de laquelle elle s'est tenue et tient à contente et en a quité et quite ledit Jehan Hannes et le surplus de ladite somme de 33 escuz ung tiers montant la somme de 23 escuz ung tiers ledit Jehan Hannes par devant nous pour ce deument personnellement estably soubz ladite cour a promis et promet est et demeure tenu et s'oblige icelle somme de 23 escuz ung tiers paier à ladite Boivin esdits noms scavoir est 10 escuz dedans le jour et feste de Penthecoste et 13 escuz ung tiers dedans le jour et feste de st Berthelemy le tout prochainement venant, et de ladite somme de 23 escuz ung tiers païée auxdits termes que dessus le dit Jehan Hannes s'est constitué et constitue principal débiteur et paieur et en a fait son propre fait et debte ... en son propre et privé nom ... et moiennant icelle ladite Boyvin esdits noms a quité et quite ledit Jehan Hannes tant en son nom que comme curateur desdits enfants feuz René Hannes et Belier de tout ce dont ledit Jehan Hannes et sesdits mineurs ... à laquelle transaction et tout ce que dessus tenir etc oblige etc et tout le contenu cy dessus tenir etc ... en présence de Nicolas Boyvin prêtre chanoine en l'église st Maurille de ceste ville, Nicolas Richard prêtre Denis Turpin demeurant Angers tesmoins lesdies parties ont dit ne savoir signer »

⁵ AD49-5E36 devant Mathurin Lepelletier notaire royal Angers

⁶ Jeanne Boivin était déjà vve en 1599

Jean Bellanger Métayer à la Benestière est donc dcd entre 1596 (b de Jean bellanger au Lion 12/01/1596 et cet acte).

Bellanger Boivin est le couple dont est issue les Bellanger Sr de la Giraudière Sans postérité

les Bellanger dcd bien avant leurs femmes:

Jean Bellanger avant 1599 Jeanne Boivin 1630

Pierre Bellanger (fils des précédents)

Testament de Jean Bellanger curé de Montreuil sur Maine, 1600

Comme beaucoup de curés d'alors, il vit à Angers, mais tient tellement à Montreuil sur Maine, qu'il entend y être enterré. Il précise donc que son corps sera conduit processionnellement à un bateau, et que sur ce bateau un prêtre embarquera, et le menera jusqu'à Montreuil. Le testament est assez curieux puisque Jean Bellanger semble bien avoir trop donné à sa famille de son vivant, et il énumère ceux qui n'auront plus droit à rien après sa mort : « Le 5 avril 1600⁷ avant midy au nom du père du fils et du saint esprit amen. Sachent tous présents et advenir que en la cour royale d'Angers davant nous René Garnier notaire d'icelle personnellement estably discret Me Jehan Bellanger curé de la paroisse de Montreuil sur Mayne demeurant à présent à Saint Lau les Angers estant de présent en bon sans et sain d'esprit ... et entendement, considérant qu'il convient à toute humaine créature vivante mourir et finir ses jours, ne sachant l'heure ... et qu'il n'est rien plus certain que la mort ne plus incertain que l'heure d'icelle, ne voulant décéder du mortel monde intestat et sans pourvoir au salu et remède de son âme, et aux biens temporels qu'il a plu à Dieu luy donner, soubzmetant confesse avoir fait statué et ordonné et fait statue et ordonne le présent son testament et ordonnance de dernières volontés par lequel il ordonne et dispose de ses affaires comme s'ensuit, pour ce que l'âme sera préférées au corps a recommandé et recommande son âme à Diau le père et créateur à la benoiste glorieuse vierge Marie à monsieur st Pierre monsieur saint Pol, monsieur saint Michel Ange et archange et toute la cour céleste de paradis ; Item après que son âme sera séparée et departie d'avec son corps veult et ordonne sondit corps estre porté ... et ensepulturé ... en l'église de Montreuil sur Mayne dont il est curé et où il ne décéderoit en ladite paroisse veult y estre veut y estre porté à la commodité de son corps assisté de vicaire et chapelain de cette paroisse de Montreuil et pour le luminaire veult qu'il y ait 6 torches avec 6 cierges de cire jaulne chacun cierge d'unbe livre et pour le jour de son enterrement veult et et ordonne estre dit et célébré en l'église dudit Montreuil trois grandes messes à diacre et soubz diacre vigilles des morts à trois voix ou à 9 voix en cas qu'il décède en temps qui se puisse dire le 9 voix ; Item de son service veult et ordonne estre fait pareil service et veult et ordonne estre dit et célébré en l'église dudit Monstreuil par le cure vicquaire et chapelains de ladite paroisse un trantain sollempnel commencé le lendemain du service fait ... et oultre veult que ung an après son décès soit dit ung trantain sollempnel en ladite église de Monstreuil par ledit curé vicaire et chapelains ledit second trantain ung an après le décès dudit testateur et à la fin de chacun trantain soit fait un service sollempnel qui est trois grandes messes à diacre et soubzdiacre avec vigiles à trois ou neuf voix ainsi que le temps le permettra et pendant lesdits trantain en fin de chacune messe qui sera dite audit trantain sera fait la prière pour ledit Bellanger et ses deffunts parents et amys vivants et trépassés lors que ledit Bellanger sera décédé par messieurs le curé vicaire et chapelains de la paroisse saint Lau et conduire son corps processionnellement depuis la maison où il décédera sera décédé en la paroisse st Lau jusques ung basteau où il sera mis pour estre mené audit Monstreuil et à la conduite de son dit corps qu'il y ai ung prêtre de ladite paroisse st Lau ; Item et pour ce que ledit testateur a plusieurs héritiers auxquels il a départy de ses biens pendant sa viduité et non comme il désireroit bien bien si ses nepveux estoient plus grands et entre autres **les enfants de deffunt Jehan Remoués et Guillemine Bellanger** ensemble lesdits deffunts Remoué et Bellanger ont tous ensemble touché des biens du testateur aultant et plus vallant qu'il ne pouvoient demander et succéder de son bien ? mesme lesdits deffunts Remoué et sa femme luy debvoient 20 escuz ainsi qu'il appert par obligation ? en cas que l'obligation se trouve veult que ne leur en soit rien demandé, à la charge que lesdits enfants Remoué ne prendront rien à sa succession tant de meubles que immeubles, comme en cas pareil déclare qu'il veult que Jehan Bellanger et ses frères et soeurs ne prennent pareillement rien à sa succession pour ce que ledit testateur leur a baillé tant en meubles que autrement et à leur père et mère plus qu'il ne leur en appartiendroit de sa succession, et partant veult qu'il n'y ait que **Mathurin et Mathurine les Bellanger, Morice Savary et Renée Lemoyne sa femme** a hériter de ses biens lesquels consistent en peu pour ce que ses meubles et choses réputées pour meubles ne feront guère plus que suffisants aux frais de sa sépulture et obsèques et funérailles et services qu'il ordonne ... que lesdits Remoué et ses frères et soeurs, Jehan Bellanger et ses frères et soeurs prennent aucune chose de sa succession, seront ... auxdits Savary et Mathurin et Mathurine les Bellanger donné

Stéphane

⁷ AD49-5E6 devanty René Garnier notaire royal à Angers

ce qui leur est légitime ... par ce qu'il ne leur a rien bailler, et est ce fait pour la descharge de sa conscience, et par cesdites présentes ledit Bellanger a donné et donne à Estienne Gasne demeurant en sa maison la somme de 50 escus sol à prendre sur ses biens meubles et choses réputées pour meubles pour aider audit Gasne tant à luy faire apprendre mestier que pour l'entretenir de ses nécessités et si lors qu'il sera mis en mestier la somme restant toute employée et que ledit Gasne décède le reste ... la concurrence desdits 50 escuz ledit Gasne sera héritier et pour ce faire lors que ledit Gasne sera mis en mestier ladite somme de 50 escuz sera mise entre les mains de sa mère si elle est vivante et si ladite mère estoit morte d'autant que ledit Gasne n'a pas d'autres frères et soeurs sera mise ès mains des exécuteurs en cas qu'il ne fust trouvé capable de ... lesdits deniers, et est fait en reconnaissance et pour paiement des services que ledit Gasne luy a fait ; Item veult et ordonne qu'il ne soit fait aucune demande à Perrine Challon fille de deffunt Jehan Chaslon et Magdeleine Gaultier de la pension et entretenement de ladite fille par ce que lesdites pensions et entretenement ont esté desduit sur les services que ladite Gaultier et argent que ladite Gaultier luy auroit baillé ; Item a oultre ledit Bellanger donné et donne à ladite Gaultier la somme de 20 escuz sol à prendre sur ses biens pour demeurer quite par ledit testateur des services de ladite Gaultier jusqu'à ce jour qu'il a compté avec elle et veult lesdites sommes cy dessus estre payées après son décès par ses exécuteurs 15 jours après son décès, et oultre donne à ladite Gaultier le lit garny tant le charlit couette draps couverture que courtyne de thoile du lit ou elle couche, et audit Gasne luy donne le lit où il couche garny de charlit couette et les deux draps qu'il avoit en son lit et luy donne oultre 2 draps ... qu'il veult estre baillés auxdits Gaultier et Gasne et dès à présent les en a vestu et saisis et au surplus ses exécuteurs vendront tous ses meubles et recevront ses debtes actives pour en acquiter le présent son testament, lequel il veult sortir ester et pour iceluy exécuter nomme et estlit chacun de Me Morice Allard prêtre curé de Chambellay et Jehan Lemoyne aussi prêtre curé du Lion d'Angers, et René Bellanger tailleur d'habits demeurant à Monstreuil, lesquels il prie et suplye en prendre le fait et charge et pour ce faire leur cède tous ses biens ... effet de son testament et ordonnances de dernières volontés ... »

commentaire de Stéphane Delanoue

Ce Jean Bellanger vend ces terres de la Benestière joignant les terres des héritiers de feu Jean Simon, le seul Jean Simon connu est l'époux de Guillemine Bellanger et le père de Julienne Simon épouse Bouvet nous savions que celui ci était dcd avant 1605 (dc de Guillemine Bellanger le 13/01/1605 à M/M)

Héritiers est au pluriel, aujourd'hui la seule héritière connu de ce couple est Julienne Simon épouse Bouvet (suivant une multitude d'actes), est ce une façon de tourner la phrase ou sont ils vraiment plusieurs héritiers?

Autre point, la Bénestière était sans doute un bien Bellanger, puisque Michel (Sr de ce lieu) et Guillemine Bellanger en est aussi propriétaire (cet acte) donc ce Jean Bellanger a sans doute un lien de parenté frère oncle?

Nicolas Bellanger, chanoine, cède des droits de poursuite, Grez-Neuville 1625

Nicolas Bellanger, chanoine à Angers, est dit « **oncle de Mathurin Bellanger sieur des Giraudières, apothicaire du roi, demeurant à Cérelles près Tours en 1673** », dans l'acte de donation que ce dernier lui fait en 1673 (voir ci-après)

Donc, ce Nicolas Bellanger a dû naître vers 1600 ou avant, et décéder après 1673 à Angers St Maurille où il demeurait. Sa succession est certainement à Angers et nous concerne, puisque nous sommes héritiers en 1688 de Mathurin Bellanger des Giraudières sans hoirs.

« Le lundi 17 novembre 1625⁸ après midy, par devant nous René Serezin notaire royal à Angers furent présents et personnellement établis Me Nicolas Bellanger prêtre chanoine en l'église saint Maurille y demeurant et Me François Bellier aussi prêtre habitué en ladite église cy devant chapelain de la chapelle saint Laurent desservie en l'église de Neuville lesquels ont quité cédé délaissé et transporté à Me Mathurin Gauldin à présent chapelain de ladite chapelle à ce présent stipulant et acceptant tous et chacuns les droits noms raisons et actions qui leur compétent et appartiennent peuvent compéter et appartenir à l'encontre de Louys Gareau

⁸ AD49-5E8 Serezin notaire Angers, 17 novembre 1625

Julien Quetier et tous autres qui ont jouy pris les fruits et revenus de partie du temporel de ladite chapelle aultres que ceulx qui ont esté touchés et receus par lesdits establis ou l'un d'eux pour par ledit Gauldin en faire à ses despens périls et fortunes telle poursuite et recours qu'il verra estre à faire sans que lesdits céddans en soient tenus vers luy en aulcune garantye entretien ne restitution de prix cy après qui a esté et eset fait moyennant payement que lesdits establis ont recogneu leur avoir esté fait par ledit Gauldin dont ils se contentent et l'en quittent

à laquelle cession tenir etc dont etc renonçant etc

fait et passé audit Angers maison de nous notaire en présence de Mathurin Granger et François Chauvet praticiens demeurants à Angers tesmoins »



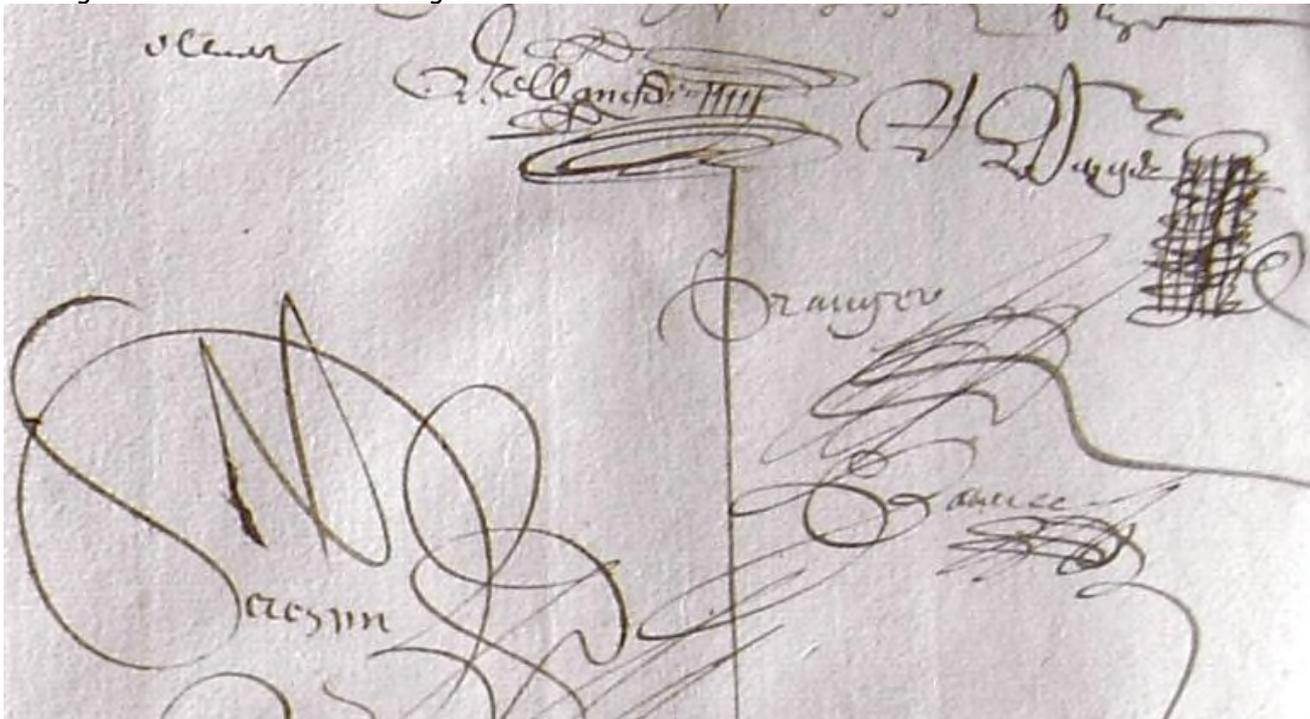
Ollivier Bellanger acquiert la closerie du Mesnil, 1627

Mes travaux BELLANGER donnaient entre autres, les Bellanger de Montreuil-sur-Maine, dont René époux Verger, et Mathurin époux Der soir, qui se parrainaient réciproquement leurs enfants, les faisaient aussi parrainer par Olivier Bellanger le vicaire de Montreuil, ce qui laissait supposer un lien familial proche. L'acte qui suit apporte la preuve qu'Olivier a pour frères René et Mathurin. L'hypothèse se révèle ainsi exacte et j'en apporte ci-dessous la preuve.

« Le vendredi 15 janvier 1627⁹ après midy, par devant nous René Serezin notaire royal à Angers furent présents et personnellement establys vénérable et discret Me Ollivier Bellanger prêtre vicaire de Montreuil-sur-Maine, Mathurin et René les Bellangers ses frères, tant en leurs noms que eux faisant fort savoir ledit Mathurin de Renée Verger sa femme et ledit René de Françoise Der soir sa femme, auxquelles et chacun d'eux ils ont promis faire ratiffier et avoir agréable ces présentes et les faire solidairement obliger à l'effet et execution d'icelles payement et continuation de la rente cy après nommée lettre de ratiffication bonne et vallable dedans ung mois prochainement venant, demeurant audit Montreuil-sur-Maine - lesquels soubzmis esdits noms et qualités et en chacun d'iceux seul et pour le tout sans division ont recogneu et confessé avoir aujourd'huy vendu créé et constitué et par ces présentes vendent et constituent - à vénérable et discret Me René Verger prêtre chapelain de la chapelle St Hervé desservie en l'église de la Trinité de ceste ville y demeurant à ce présent stipulant et acceptant et lequel a achapté et achapte pour luy ses hoirs et ayant cause la somme de 40 livres tz d'annuelle et perpétuelle rente rendable et payable et laquelle lesdits vendeurs et chacun d'eux seul et pour le tout ont promis rendre payer et continuer audit acquéreur en ceste ville en sa maison franche et quite par chacun an au 15 janvier premier paiement d'huy en un an prochainement venant et à continuer de terme en terme - et laquelle rente de 40 livres tz lesdits vendeurs esdits noms ont assise et

⁹ AD49-5E8 Serezin notaire Angers, 15 janvier 1627

assignée et par ces présentes assignent et assient sur tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles présents et advenir et de ceux desdites Verger et Der soir et de chacun d'eux solidairement et sur chacune pièce seule spécialement sans que la généralité et la spécialité puisse desroger ne se préjudicier l'une à l'autre en aulcune sorte et manière que ce soit, avec puissance audit acquéreur d'en demander et faire faire particulière et spéciale assiette en tel lieu qu'il luy plaira et toutefois et quante que bon luy semblera suivant la coutume promettant lesdits vendeurs solidairement garantir de tous troubles les choses sur lesquelles ladite assiette sera faire et les décharger de tous autres hypothèques et empeschements quelconques - la présente vendition et création de ladite rente faite pour le prix et somme de 640 livres payée et baillée manuellement comptant par ledit acquéreur auxdits vendeurs qui icelle somme ont eu prise et receue en espèces de pièces de 16 sols et autre monnaie au poids et prix de l'ordonnance dont ils se sont tenus comptant et en ont quité et quite ledit acquéreur - à laquelle vendition et création de ladite rente tenir faire et accomplir sans y contrevenir despens dommanges et intérêts en cas de défaut obligent lesdits vendeurs esdits noms et qualités et en chacun d'eux seul et pour le tout sans division etc renonçant au bénéfice de division discussion et d'ordre etc foy jugement condamnation etc - fait et passé audit Angers maison de nous notaire présents Me Jehan Granger et François Chauvet demeurant Angers tesmoins - lesdits vendeurs déclarent ladite somme pour employer au reste et parfait paiement du prix du contrat d'acquêt fait par ledit Ollivier Bellanger de Nicolas Jacob et Renée Fresneau sa mère et autres du lieu et closerie du Mesnil situé en la paroisse de Montreuil-sur-Maine, par contrat passé par devant nous le 16 avril 1621, lesdits Mathurin et René les Bellangers ont déclaré ne savoir signer »



Mathurin Bellanger Giraudières acquiert des biens des Boivin, 1645

« Le 22 décembre 1645¹⁰ avant midy, par devant nous Nicolas Leconte notaire royal et gardenotte à Angers, furent présents Mathurin Blouin marchand demeurant au lieu de la Bouechethière paroisse d'Aviré tant en son privé nom que au nom et comme procureur de Charlotte Boyvin sa femme, et encore de Michel Thibault tant en son privé nom que comme père et tuteur naturel des enfants de luy et de deffunte Jeanne Boyvin sa femme, et François Bellanger et Catherine Blouin sa femme demeurant en la paroisse de Montreuil sur Maine, de Sébastien Boyvin, de Maurice Mesnard et de Perrine Boyvin sa femme, et François Boyvin et de Perrine Robert sa femme, de Jean Roberd et Jacquine Boyvin sa femme et d'André Bonneau et de Perrine Boyvin sa femme demeurant en la paroisse de Louvaines, à tous lesquels il promet et demeure tenu faire avoir ces présentes

¹⁰ AD49-5E5 Nicolas Leconte notaire Angers, 22 décembre 1645

agréables et à l'accomplissement d'icelles solidairement obliger et en fournir ratiffication vallable dans un mois prochain à peine ...

lequel estably et deument soubz mis esdits noms, l'un et chacun d'eux solidairement sans division a volontairement confessé avoir vendu vend quitte cedde délaisse transporte promis et promet garantir de tous troubles hypotheques et empeschement quelconque et en faire cesser les causes,

à noble homme Mathurin Bellanger sieur des Giraudières apothicaire ordinaire du Roy, demeurant ordinairement à Paris, estant de présent en cette ville logé paroisse Saint Denis, lequel a achepté pour luy ses hoirs, un clotteau de terre labourable nommé le Petit Bois contenant un journeau ou environ joignant d'un costé la terre despendante de la closerie du Petit Bois d'autre costé au chemin tendant de Brain sur Longuenée au Lion d'Angers, d'un bout à un petit bois de haute futaie dépendant dudit lieu du Petit Bois d'autre bout à une petite pièce de terre appartenant à Mathurin Rousseau : Item 4 planches de vigne en gast situées au cloux de Bousson contenant 24 cordes ou environ joignant et aboutant d'un costé et des 2 bouts aux terres dudit lieu du Petit Bois d'autre costé à une portion de terre aussi en gast contenant à l'estimation de 8 cordes ou environ qui furent à Sébastien Patrin qui les bailla en échange à deffunt Me François Boyvin prêtre vivant chanoine en l'église saint Jean Baptiste de cette ville par contrat passé par Chesneau notaire soubz cette court le 23 février 1632 lesquelles 8 cordes ou environ sont comprise au présent contrat pour par l'acquéreur en disposer comme il verra bon estre sans qu'en ce regard le vendeur esdits noms fort tenu au garantage ... ; Item vend comme dessus une planche de jardin située au jardin de Haultebise joignant d'un costé et des 2 bouts à la terre dudit acquéreur et d'autre costé la terre de Me François Bellier aussi prêtre chanoine audit saint Jean Baptiste tout ainsi que lesdites choses se poursuivent et comportent qu'elles sont eschues et advenues auxdits Boivins des successions dudit deffunt Me François Boyvin et de Pierre Boivin son frère sans aucune réservation en faire tenues du fief et seigneurie dont elles relèvent aux cens rentes et debvoirs seigneuriaux et féodaux anciens et accoustumés ... transportant cette présente vendition cession délaye et transport fait pour et moyennant la somme de 70 livres tournois ... fait audit Angers, maison de nous notaire présents René Verdon et Urbain Briand praticiens demeurant audit Angers tesmoings »

Curatelle de Perrine Bellanger fille de feu Mathurin, 1662

« Le 19 avril 1662¹¹ avant midy, par devant nous François Crosnier notaire royal à Angers furent présents establiz et deument soubz mis Me Jean Menard prêtre [né en 1612, fils de François et de Jeanne Drouet, sans lien apparent, mais au titre de prêtre sachant lire et compter, utile pour une curatelle], Jean Bouvet [époux de Mathurine Bellanger] à présent curateur à la personne et biens de Perrine Bellanger fille de deffunts Mathurin Bellanger et Marguerite Greslaud et Louys Lemanceau marchand [époux de Mauricette Bellanger, soeur de Mathurine épouse Bouvet], tant en leurs privés noms que se faisant fort d'Estienne Bellanger [frère de Mathurine Bellanger] et de Jean Plassais [sans doute l'époux de Renée Verger du Lion de la Tremblay, les dit Bellanger sont également les enfants d'une Renée Verger] auxquels sera fait ratiffier ces présentes d'une part

et Mathurin Guilleu sarger [oncle de Perrine par son mariage avec Renée Bellanger vers 1646] cy devant curateur de ladite Bellanger d'autre part

tous demeurans en la paroisse de Montreuil sur Mayne

lesquels en conséquence de l'acte passé par Levannier notaire de la cour royale de St Laurent des Mortiers résidant au Lion d'Angers le 17 de ce mois, par lequel ledit Guilleu est obligé d'acquiter et indemniser Jean Lenormant menuisier demeurant en la paroisse de Montreuil de tous et chacuns les frais despens à quoy il avoit esté condamné vers le dit Menard et consorts esdits noms suivant et pour les causes de la sentence rendue par devant l'officialité dudit Angers le 28 février dernier, ont fait et convenu entre eux ce qui suit, c'est à savoir que pour tous et chacuns lesdits frais et despens que ledit Menard et consorts esdits noms pouvoient prétendre contre ledit Lenormant en vertu de ladite sentence, et depuis faits, mesme pour ceux qu'ils pouvoient aussi prétendre contre ledit Guilleu pour les causes d'icelle sentence généralement quelconques, lesdites parties en ont présentement composé et accordé à la somme de 80 livres payée contant par ledit Guilleu audit

¹¹ AD49-5E5 Crosnier notaire Angers, 29 avril 1662

Menard et consorts esdits noms qui l'ont en notre présence receue en or et monnaye ayant cours suivant l'édit dont ils se contentent et ledit Guilleu

de laquelle somme ils ont partagé en sorte qu'il en est demeuré audit Menard la somme de 31 livres tant pour ses desbours que pour les frais deubz au sieur Fourmond huissier demeurant à Chambellay

audit Lemanceau 12 livres 15 sols et audit Bouvet le surplus tant pour luy que lesdits Estienne Bellanger et Plassais vers lesquels il aquitera tant ledit Guilleu que sesdits consorts cy dessus nommés

car ainsi ils l'on voulu consenty stipulé et accepré et à ce tenir dommages s'obligent lesdites parties respectivement etc biens et choses à prendre vendre etc dont etc fait audit Angers en notre étude présents Me René Moreau et François Besson praticiens demeurant audit Angers »

[Donation de Mathurin Bellanger des Giraudières à son oncle Nicolas, 1673](#)

Nicolas Bellanger, chanoine de Saint Maurille d'Angers, est le même que celui qui passe ci-dessus un acte en 1625, c'est dire qu'il est très âgé et manifestement dépendant, mais sain d'esprit. La dépendance lui coûte probablement très cher, car normalement un chanoine n'est pas pauvre et aurait selon moi les moyens de payer sa dépendance. Quoiqu'il en soit son neveu vient en aide, et ce neveu n'est pas n'importe qui, car c'est celui qui, avec sa soeur Perrine, sera sans hoirs quelques années plus tard, son fils Charles était lui même sans hoirs, et dont mes ancêtres Bellanger x Bouvet seront en partie héritiers dans une succession très compliquée et longue, comme probablement toute succession collatérale remontant bien plus haut dans la lignée. Et surtout compliquée par sa résidence à Cérelles en Touraine, un peu au nord de Tours. Je suppose à la lecture de l'acte qui suit, que l'oncle Nicolas chanoine à Angers, a été pour quelque chose dans les études de Mathurin son neveu, manifestement à Paris. C'est probablement là d'ailleurs qu'il se sera amouraché d'une tourangelle, aliàs Marie Pastiz, et c'est aussi pourquoi il vit ordinairement à Cérelles, tout en possédant des biens en Anjou.

Il est propriétaire de la Haute Bise au Lion d'Angers, et probablement d'autres biens immobiliers dans ce coin.

A la lecture de cet acte, je comprends que la généalogie manuscrite de 1694, classée chez Bodere, est manifestement une tentative d'héritiers oubliés de cette succession de ce Mathurin sieur des Giraudières, et que c'est la raison pour laquelle elle énumère d'autres branches que la mienne. Mais, attention, ce manuscrit est à prendre avec beaucoup de précautions, car ce genre de généalogies peuvent comporter des erreurs et même parfois beaucoup d'erreurs. Il faut donc redémontrer à l'aide de vrais preuves point par point ce manuscrit.

En tous cas, l'acte qui suit est bien une preuve que mes ancêtres Bouvet x Bellanger ont hérité de ce Mathurin Bellanger, car je vois dans le rapport de compte de Thibault (voir mon étude Bellanger) Cérelles, et ce village ne s'invente pas.

« Le 1er septembre 1673¹² après midy, par devant nous François Crosnier notaire royal à Angers, furent présents establiz et duement soubzmis noble homme **Mathurin Bellanger sieur des Giraudières ayde apothicaire ordinaire du roy demeurant ordinairement en sa maison du Romillé paroisse de Cérelles près Tours estant de présent logé en la maison de vénérable et discret Me Nicolas Bellanger son oncle prêtre chanoine en l'église collégiale de saint Maurille** situé en la paroisse de ladite église, lequel considérant qu'eledit sieur Bellanger son oncle a cause de son grand âge est indisposé, que pour cette raison a besoing et est obligé de faire de la despense et gouvernement plus qu'à l'ordinaire, pour ces causes et par reconnaissance des assistances qu'il a receues dudit sieur son oncle, ledit sieur des Giraudières tant en son privé nom que comme **se faisant fort de damoiselle Marie Pastys sa femme** à laquelle il promet et s'oblige de faire ratifier ces présentes, la faire avec luy solidairement obliger à l'effet et entier accomplissement d'icelles, et en fournir entre nos mains ratiffication et obligation vallables o les renonciations requises toutefois et quantes à peine etc ces présentes néanmoins etc esdits noms et en chacun d'iceux solidairement renonçant au bénéfice de division a donné et délaissé et par ces dites présentes donne et délaisse audit sieur Bellanger son oncle la vie durant la jouissance fruits et revenus du lieu et closerie de Hautebize situé en la paroisse du Lion d'Angers composée de logement jardins 9 à 10 journaux de terre labourable, vignes et raises, prés et pastures, ayre, marays, vergers, fontaine, vivier, et généralement tout ce qui en dépend ... que le jardin du Petit Mar contenant environ un journal, et comme Charles Riveron en jouit à tiltre de ferme depuis 20 ans y compris les acquets et augmentations que ledit sieur des Giraudières y a faits sans en rien réserver,

pour par ledit sieur Bellanger prêtre en jouir et user pendant sa vie en bon père de famille sans y rien malverser ny détériorer

à la charge de l'entretenir et laisser en bonne et suffisante réparation de toutes celles à quoy usufruitier sont tenus,

d'en payer à l'advenir les cens rentes charges et debvoirs seigneuriaux et féodaux anciens et accoustumés, et d'y faire faire par le closier ou fermier qu'il y mettera les fossés et plants d'arbres comme à l'accoustumé selon les derniers baux

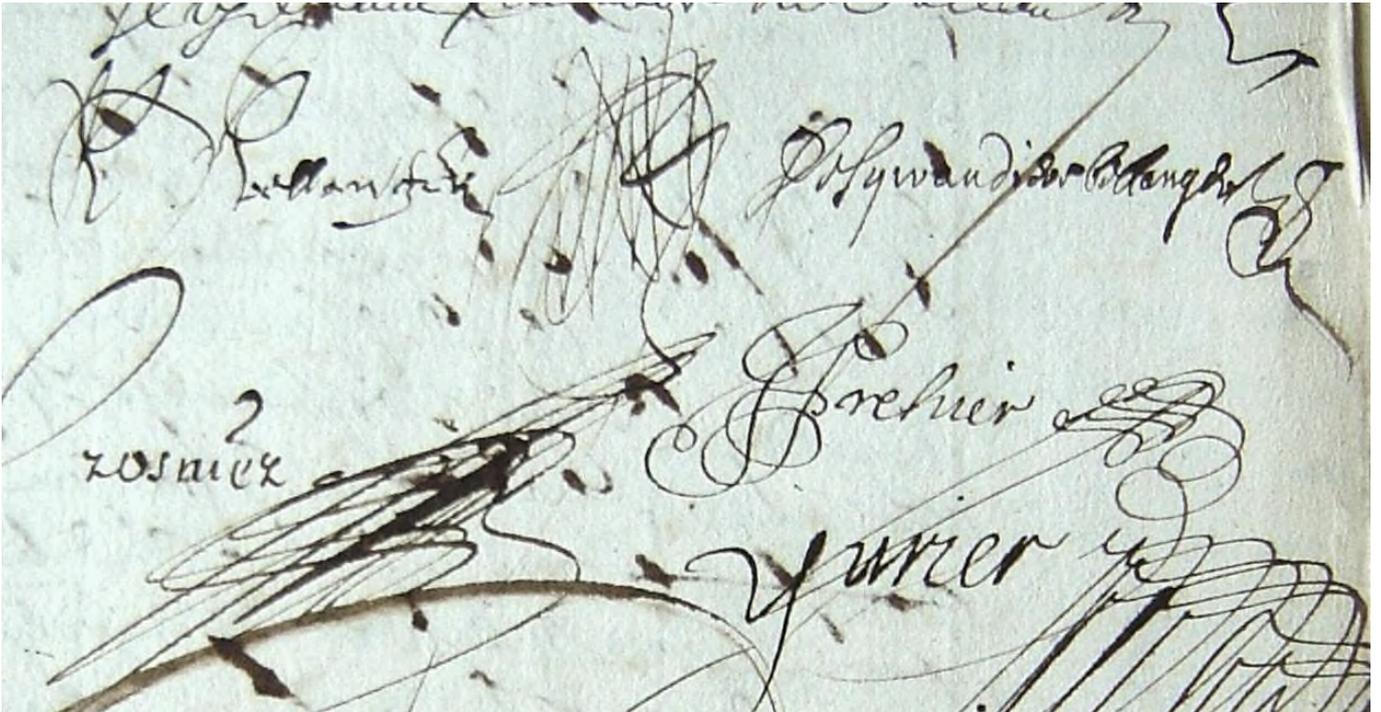
et entretenir le bail dudit Riveron pour ce qui en reste à expirer si mieux n'ayme le desdommager à ses despens, quoy faisant il y prendra les fruits ou ferme à conter de la Toussaint dernière, mesme a cédé ledit sieur des Giraudières esditsnoms audit sieur Bellanger prêtre les fruits jouissances et redevances dudit lieu deubz par ledit Riveron pour les années pendantes

pour par ledit sieur Bellanger prêtre son oncle payer ainsi qu'il verra bon estre en quoi ledit sieur des Giraudières l'a subrogé en ses droits et hypothèques sans garantie en son regard

ce qui a esté accepté par ledit sieur Bellanger prêtre à ce présent aux susdites conditions par ce qu'ils l'ont ainsy voulu consenty stipulé et accepté et à ce tenir etc dommages etc s'obligent lesdites parties mesme ledit sieur des Giraudières esdits noms et en chacun d'iceux solidairement comme dit est à la garantie dudit lieu et autres choses cy dessus délaissées audit sieur son oncle ...

fait audit Angers en la maison dudit sieur Bellanger, présence de (non déchiffré, voyez les signatures) »

¹² AD49-5E5 François Crosnier notaire Angers, 1er septembre 1673



« PS : et le 8 février 1675 avant midy, par devant nous notaire royal susdit fut présent estably et soubzmis **Me Charles Bellanger chapelain de l'église d'Angers y demeurant paroisse de St Maurille, fils et héritiers en partie de deffunte damoiselle Marie Pastys vivante femme dudit sieur des Giraudières Bellanger** desnommé en l'acte de l'autre part, lequel estably après que par nous notaire lecture luy a esté faite dudit acte tout le contenu duquel circonstances et dépendances il a dit bien entendre de mot à autre, comme à luy agréable l'a volontairement loué ratiffié confirmé et approuvé et par ces présentes le loue ratiffie confirme et approuve pour sortir son plein et entier effet promet n'y contrevenir en aulcune manière que ce soit ains à l'entretien d'iceluy il s'est obligé luy ses hoirs biens et choses à prendre vendre etc dont etc fait audit Angers en notre estude présent Me François Drouault, Jean Bedouet praticiens demeurant à Angers tesmoins »



1676 : bail de la Grande Benestière, Montreuil sur Maine 1676

« Le 10 mars 1676¹³ avant midi, furent présents esablis et duement soubzmis **noble et discret Me Nicolas Bellanger prêtre chanoine de l'église collégiale de saint Maurille de cette ville y demeurant paroisse de ladite église, et ayant charge comme il a dit de Me Mathurin Bellanger son neveu sieur des Giraudières apothicaire du roy** promettant qu'il ne contreviendra à ces présentes ains les ratiffiera toutefois et quantes si besoing est à peine etc ces présentes néanmoins etc d'une part, et **Maurice Seureau mestayer demeurant au lieu et mestairie de la Grande Jouselinière paroisse de Montreuil sur Maine** tant en son privé nom que comme se faisant fort de **Nicole Thibault sa femme** à laquelle il promet et s'oblige faire ratiffier ces présentes et la faire avec luy solidairement obliger à l'effet et accomplissement d'icelles et en fournir lettres de ratiffication et obligation vallables avec les renonciations requises dans 3 mois prochains à peine etc ces présentes néanmoins etc, et en chacun desdits noms solidairement renonçant au bénéfice de division d'autre part, lesquels ont fait et font entre eux le bail à ferme conventions et obligations suivants c'est à savoir que ledit Bellanger chanoine audit nom a baillé et par ces présentes baille audit Seureau esdits noms ce acceptant

¹³ AD49-5E5 devant François Crosnier notaire royal à Angers

pour le temps et espace de 7 années et 7 ceuilletets entières et consécutives qui commenceront au jour et feste de Toussaint prochaine et finiront à pareil jour, scavoir est 2 closeries l'une appelée la Grande Benestière avec 2 quartiers de vigne en dépendant situés au clos de la Grandchesnays ... des Gaudinières et une petite portion de pré au pré des quartiers et l'autre appelé les Giraudières avec ce qu'il y a de pré en dépendant situé audit pré des quartiers et la vigne aussi en dépendant, le tout situé en la paroisse de Montreuil sur Maine, ainsi qu'il se poursuit et comporte avec ses appartenances et dépendances sans en rien réservé de mesme qu'il appartient audit sieur des Giraudières et que les nommés Thibault et Picoreau en ont joui cy devant en conséquence des baux qui leur en ont été faits par deffunte demoiselle Marie Pasty vivante femme dudit sieur des Giraudières l'un passé par Blondeau notaire du Lion d'Angers le 16 décembre 1656 et l'autre par Bonneau notaire du mesme lieu le (blanc) 1668, lesquelles choses baillées ledit preneur esdits noms a dit bien savoir et cognoistre, à la charge par luy d'en jouir et user durant ledit temps comme un bon père de famille doit et est tenu faire, sans y rien malverser, de les tenir entretenir et rendre à la fin du présent bail en bonne et suffisante réparation savoir les logements de couverture terrasse et careau et le fons des terres des héritages clos de leur hayes fossés et autres clostures ordinaires, ainsi que le tout luy sera baillé ou fait baillé par ledit bailleur audit nom au commencement dudit bail, de n'abattre couper dy émonder dessus lesdits lieux aucuns arbres fructaux marmentaux ny autres par pied branche ne autrement fors les esmondables en temps et saison convenable, de payer chacun an les cens rentes charges et devoirs seigneuriaux et féodaux anciens et accoustumés mesme le legs de 40 sols deu chacun an aux sieurs curé vicairé et chapelains dudit Montreuil sur Maine sur le dit lieu des Giraudières au terme du 22 mai, de faire lesdites vignes de leurs façons ordinaires en temps et saison convenables et y faire autant de provins qu'il en trouvera de bons à faire chacun an qu'il gressera bien et dument, de prendre au commencement du présent bail les bestiaux appartenant audit sieur des Giraudières sur lesdits lieux à prisage ensemble les sepences y estant dont sera fait faire acte devant notaire suivant lequel ledit preneur esdits noms s'oblige de rendre à la fin du présent bail lesdits bestiaux pour pareille somme et espèces de bestiaux de pareil nombre et qualité et quantité suivant qu'il en aura receu, ledit présent bail fait en outre pour en payer et bailler de ferme chacun an par ledit preneur esdits noms solidairement comme dit est audit sieur bailleur audit nom en sa maison en cette ville la somme de 180 livres tz aux termes de Toussaint le premier paiement commenczant au jour et feste de Toussaint de l'année que l'on comptera 1677 et à continuer tous les ans audit terme jusqu'à la fin dudit présent bail, et outre aux mesmes charges clauses conditions obligations portées et contenues par les baux cy devant raportés et datés à la réserve que ledit preneur esdits noms demeure déchargé de de fournir et payer les 200 de fagots, lesquels baux ledit preneur esdits noms a dit bien scavoir, sans que ledit preneur puisse céder ne transporter le présent bail à autre sans le consentement dudit sieur bailleur audit nom sinon à personnes dont il sera et demeurera garand, et fournira copie des présentes à ses frais audit sieur bailleur audit nom dans 8 jours prochains, par ce qu'ils l'ont ainsi voulu consenti stipulé et accepté, et à ce tenir etc dommages s'obligent lesdites parties esdits noms et qualités respectivement mesmes ledit preneur esdits noms et en chacun d'iceux seul comme dit est ses biens et choses à prendre vendre renonçant etc dont etc fait et passé audit Angers en nostre étude présents Me Nicolas Perdrix et Jacques Peletier demeurant audit Angers tesmoings »

Succession †† Jean Bouvet et Mathurine Bellanger, 1686

Pierre Bodere N^e de la baronnie de Montreuil-sur-Maine y D^t, Le 14 janvier 1686 partages de la maison jardins terres labourables et pré, tombés en tierce foy de la succession de †† Jean Bouvet et Mathurine Bellanger à Peuvignon, que Jacqueline Marion veuve de Jean Bouvet le Jeune mère et tutrice de leurs enfants héritiers pour les 2/3

Partages en tierce foi de Peuvignon hommagé, 1686

Peuvignon ne peut pas être un héritage Bellanger car il se partage en tierce foi (voir ci-après), et Mathurine Bellanger a des frères qui l'auraient donc eu et non elle.

Peuvignon était un bien hommagé, or, les biens hommages étaient partagés en tierce foy, c'est à dire en partage inégalitaire, ressemblant fort au partage noble, c'est à dire les deux tiers à l'aîné, et le tiers restant aux puînés à se partager à nouveau entre eux si toutefois il reste grand chose de ce tiers... Ici, nous avons un

cas deux fois exceptionnel :

1. Ce partage en tierce foi concerne une famille de métayers, gens ne sachant pas signer, bien que les métayers soient généralement aisés, mais non propriétaires de leurs terres. Or, ici, ils sont propriétaires de Peuvignon, un bien hommagé, sans que je puisse identifier à quel titre ils en ont hérité, sans doute Bellanger ?
2. L'aîné des enfants du couple de Jean Bouvet et Mathurine Bellanger est une fille Julienne, épouse de François Menard, or, ce n'est pas elle qui est considérée comme l'aînée tout comme dans les partages nobles, mais le premier des garçons qui la suit, à savoir Jean, déjà décédé en 1686 depuis 1679, laissant veuve Jacqueline Marion et des enfants. C'est donc Jacqueline Marion, belle-soeur de la fille aînée Julienne, qui hérite des deux tiers, alors que tous les autres enfants, nombreux, dont Julienne la fille aînée chronologiquement, héritent à eux tous d'un tiers.

Il y a donc eu un partage pour donner les deux tiers à Jacqueline Marion comme veuve du premier garçon issu du couple, qui fut fait devant Bodere (AD49-5^E12/176) :

« Le 14 janvier 1686¹⁴, sont trois lots et partages des héritages hommages tombés en tierce foy, demeurés de la succession de deffunts **Jean Bouvet et Mathurine Bellanger** son épouse, décédés au lieu de Peuvignon ou iceux héritages sont situés paroisse de Montreuil sur Mayne, lesquels ont esté mis et divisés par chacune de **François Menard métayer à la Haute Aillée à Chambellay, mari de Julienne Bouvet, Jean Bellier mari de Mathurine Plassais, Jean Plassais métayer à la Peustonnière à Saint Martin du Bois, François Bellier mari de Renée Plassais, Gilles Lerin Mari de Jeanne Plassais, Mathurin Oudin mari de Louise Plassais, iceux Bellier Plassais Oudin et Lirier esdits noms héritiers pour une cinquième partie desdits deffunts par représentation de deffunte Perrine Bouvet leur mère,**

Maurice Thibault mari de Renée Bouvet, René Bouvet, Louise Bouvet veuve de Pierre Marion demeurant audit Montreuil, pour être présentés les deux tiers à Jacqueline Marion veuve de Jean Bouvet le Jeune mère et tutrice de leurs enfants héritiers pour les deux tierces parties d'iceux héritages hommages, esquels héritages ladite Marion auroit cy devant fait partages devant nous notaire et iceux présentés aux susdits le 1er juin ensuivant lesquels ils n'ont voulu obter prétendant que le lot qu'icelle Marion leur avoir présenté n'estoit suffisant pour leur part contingente au tiers d'iceux héritages, c'est pourquoi s'estant joints tous iceux les susdits ensemble, ont dit à ladite Marion audit nom que si mieux ell ene voulait augmenter le partage qu'elle leur avoir présenté ils n'en feroient l'option ains conformément à notre coustume feroient lesdits lots à leurs frais et présenteroient à icelle Marion le lot qu'elle leur avoir laissé avecq la moitié des autres héritages qu'elle s'estoit réservés

laquelle Marion à ce répondant leur a dit qu'elle estoit preste et offrante qu'ils luy fissent ledit lot à eux présenté et l'autre moitié esdits deux lots elle en fera la choisie telle que bon luy semblera dans le temps judi...(pli) par notre coustume, au moyen qu'ils ont entre eux convenu que ladite Marion ne sera nullement tenue du cout et frais des partages, ce que iceux dessus dit luy ont volontairement accordé

et auxquels partages en leur présence avis et consentement en a esté vaqué par nous Pierre Bodere notaire de la baronnie de Montreuil sur Maine y demeurant le 9 décembre 1686 comme ensuit

Premier une pièce de terre labourable close à part proche ledit lieu de Peuvignon nommée la Mare Chauvin contenant avecq les haies et fossés 2 journaux ou environ joignant d'un costé la terre de Maurice Rochepeau d'autre costé celle de la veuve Jacques Maution d'un bout une pièce de terre dépendant de Charais sur le Vau d'autre bout le chemin tenant du Lion d'Angers au Bois de Montbourcher à la charge de payer par ceux qui obteront ledit lot la somme de 60 sols chacun an pendant 20 années à compter de décès de ladite deffunte Bellanger, à messieurs les cure et prieur dudit Montreuil pour l'honoraire et rétribution d'un service solennel ordonné par lesdits deffunts Bouvet et Bellanger suivant leur testament receu de nous notaire le (blanc) jour de 1678 laquelle pièce de terre est le lot que ladite Marion auroit présenté auxdits partages

Second lot la grand chambre basse de maison de Peuvignon avec moitié de l'issue au devant d'icelle sans prétention au fond du toit et porte, et aura cluy qui aura la chambre haute et superficie droit au four de ladite chambre basse pour y cuire pain seulement le jour et non de nuit estant averty un jour devant, sans pouvoir mettre lanfeux ny fruits que par congé (*J'ai compris que cela signifiait « pas le droit de mettre les lins chanvres*

¹⁴ AD49-5E12 Bodere notaire, Montreuil-sur-Maine, 14 janvier 1686

et fruits, bref pas le droit d'entreposer les récoltes sans permission », car lanfoir dans le Bas-Maine signifie le lin et le chanvre) et sera ladite moitié d'issue prise au long du costé de la mestairie dudit Peuvignon, à la charge d'entretenir les murs de ladite maison en sorte que ceux à

Item une portion de jardin derrière de ladite chambre basse nommée plus haut à prendre au travers par où les partageans en ont planté pignon aux deux bouts et où y sera après la choisie planté bornes en la place d'iceux dont en sera faire acte pour les reigles en l'année, laquelle portion de jardin joindra la maison dudit Rochepeau et l'autre portion que sera du second lot sera exploitée par la rue dudit village en cas qu'icelle portion abute au chemin faite de quoy elle sera exploitée par la porte entrée de ladite chambre basse de la maison

Item une portion de jardin nommé le Verger sis audit village à prendre au travers joignant le chemin tendant du Lion d'Angers au bois de Montbourcher d'autre costé joindra la portion du troisième lot

Item une portion de terre sise dans la pièce du Cormier à prendre au long du costé du soleil ou midy ou y ont esté posé piquets, laquelle portion joint d'un costé la terre dudit Rochepeau ou est la haie mutuelle entre luy et les ... à la pièce du Cormier dont le bois de Louiset estant en ladite haye se partage également suivant l'ancienne ... laquelle pièce et son entrée joint d'autre costé la terre dudit Rochepeau d'un bout le chemin tendant du Lion d'Angers au bois de Montbourcher d'autre bout la terre de ladite mestairie de Charazé sur le Vau

Item une portion de pré sis ès pré de la Marre Chauvin en ce qui en est tombé en tierce foy sans en comprendre la portion acquise par lesdits deffunts Bouvet et Bellanger qui sera partagée cy après censivement, laquelle portion sera prise au long du costé du midy par ou les piquets ont esté posés et où y sera cy après planté bornes et laquelle portion de ce lot joindra le pré des héritiers Renée Delestre vivante femme de Matieu Plais (sic)

Et pour l'autre tiers desdits héritages iceux comparants y emploient premier la chambre haute et grenier de ladite maison cy dessus avecq la superficie d'icelle, à la charge de celui à qui eschera ladite chambre et grenier d'entretenir la couverture et charpente de sorte que celle d'en bas ne puisse périr, et pour l'exploitation d'icelle chambre haute poura celui à qui elle eschera faire un escalier par dehoirs ou par le dedans au coing où est la porte d'entrée de ladite chambre basse proche et joignant la maison dudit Rochepeau, sans que ledit premier lot l'en puisse empêcher, aura aussi cedit lot l'issue à prendre au bout de l'airau dudit Rochepeau, et le toit à porte qui est dans ladite issue et touchant à celle du premier lot demeurera à cedit lot sans que le premier en puisse rien prétendre en l'exploitation du four de ladite salle.

Item l'autre portion de ladite pièce du Cormier à prendre au long du costé de viel ciel qui joindra d'un costé celle du premier lot d'autre costé la terre dudit Rochepeau d'un bout ledit chemin tendant du Lion d'Angers au Bois de Montbourcher d'autre bout la terre de ladite mestairie de Charazé sur le Vau

Item l'autre portion d'un pré en la Mare Chauvin en ce qu'il y en a de tombé en tierce foy laquelle portion de cedit lot joindra celle du premier lot d'autre costé le pré dudit Rochepeau d'un bout la terre de la veuve et héritiers René Plasais d'autre bout le pré des partageans acquis en la communauté de leurs deffunts père et mère,

tous lesquels héritages cy dessus ceux à qui ils escheront seront tenus et obligés à l'avenir chascun en leur esgard les tenir et relever du seigneur du fief du Boisbinebault à foy et hommage simple et par service et continuer les services et obéissances accoustumés et requises en pareil cas, et pour le passé en cas qu'il fust deub rachapt ou autres droits seigneuriaux et féodaux ladite maison en sera seulement tenue que pour sa part et égalité avecq tous les puisnés

se garantiront chacun d'eux leurs dits lots en cas qu'il en arrivast trouble,

se presteront passages l'un vers les autres ou elles n'abutteront à chemin en refermant après soy les rottes et passages

contribueront aux frais et despens de l'tablissement (ce n'est pas le terme qui est écrit que je déchiffre pas mais c'est un terme de même signification) minute copie et choisie desdits partages mesme pour l'acte du planté de bornes et sans que ces présentes puissent déroger aux droits des parties respectivement

car les parties ont le tout ainsy voulu consenty stipulé et accepté à ce tenir etc obligent etc renonçant etc dont etc

fait et passé audit Monstreuil à notre tabler ès présence de Mathurin Pasquer tailleurs d'habits François Lucas hoste, et Nicollas Rouillois marchand demeurants audit lieu tesmoings

lesdites parties ont déclaré ne scavoir signer ce de enquis

Feuillet inclus : Le 18 janvier 1697 avant midy par devant nous Pierre Bodere notaire de la baronnie de

Monstreuil sur Mayne y demeurant fut présente établie soubz mise h. femme Jaquine Marion veuve de deffunt Jean Bouvet métoyère de la Peustonnière mère et tutrice de ses enfants mineurs et dudit deffunt, laquelle après que par nous notaire communication luy a esté donné le 14 janvier dernier des partages des terres et maisons hommages sis au lieu de Peuvignon en cette dite paroisse restés et escheuz à deffunts h.h. Jean Bouvet et Mathurine Bellanger, iceux partages attestés de nous notaire le 9 dudit mois de décembre aussi dernier, a dit les trouver justes et également faits avenants les uns aux autres, estre preste et offrante procéder présentement à la choisie d'iceux

quoi faisant comme représentant lesné en ladite succession a prins obté et choisy les deux tierces parties desdits héritages, en l'un desquels lots a esté employé le grand pièce de la Mare Chauvin et l'autre lot pareillement obté et choisy pour elle ses hoirs et ayant cause la chambre basse de la maison manable de Peuvignon ou est le fonds avecq les autres terres spécifiées audit lot et par ou bornes sont plantées, auxquels les parties tiendront effet à l'avenir

et aux autres cohéritiers de ladite Marion leur est escheu et demeuré pour eux leurs hoirs la chambre haute de Peuvignon avecq ce qui est mentionné ès partages, ce que ladite établie a ainsi voulu conseneti stipulé et accepté

à ce tenir etc obligent etc renonçant etc dont etc

fait et passé audit Monstreuil en présence de de h.h. Jean Jolly marchand et Nicolas Rouillois demeurant audit lieu, h.h. René Mellois marchand demeurant au bourg de Gené tesmoins

et ladite établie et Mellois ont déclaré ne savoir signer »

Partages des héritages censifs

Il y a 6 héritiers :

« Le 15 janvier 1687¹⁵, devant Pierre Bodere notaire de la baronnie de Montreuil-sur-Maine y demeurant, sont 6 lots et partages des biens héritaux sis ès paroisses de Gené, Andigné, Montreuil sur Maine, **restés du décès et communauté de deffunts h.h. Jean Bouvet et Mathurine Bellanger vivante son épouse** lesquels ont esté mins et divisés en 6 égales portions par chacune **de h.h. François Menard et Julienne Bouvet sa femme de luy autorisée devant nous quant à ce, demeurants à la Haute Aillée à Chambellay, esnés en ladite succession pour estre présentés à chacuns de Louise Bouvet veuve de Pierre Marion, René Bouvet, Maurice Thibault mari de Renée Bouvet, aux enfants et héritiers de Pierre Plassais et Perrine Bouvet, et à Jaquine Marion veuve de Jean Bouvet le Jeune, mère et tutrice de leurs enfants mineurs et dudit deffunt, tous iceux susdits enfants et héritiers chacune pour une sixième partie desdits deffunts Bouvet et Bellanger, demeurants dite paroisse de Montreuil** fors partie desdits héritiers Plasais qui demeurant paroisse de Saint Martin du Bois, pour après iceux partages avoir veus et considérés estre fait l'option et choisie de degré en degré au désir de la coustume de ce pays et duché d'Anjou et auxquels procédants y a esté vaqué en présence et du consentement desdits Menard et Bouvet sa femme par nous Pierre Bodere notaire de la baronnie dudit Monstreuil sur Mayne y demeurant, le 15 janvier 1687

Premier lot : choisi par Jaquine Marion veuve Bouvet, 5ème choisissante

Au lieu de la Huperrie paroisse du Lion d'Angers une maison manable couverte d'ardoise ou y a four et cheminée, grenier et superficie, en laquelle maison le closier dudit lieu fait sa demeure, comme elle se poursuit et comporte avecq le tiers par indivis des rues et issues dépendants de la succession à prendre chacun à proximité de son logement par ceux qui auront ce présent et le deux et troisième desdits lots lesquels trois lots feront diviser lesdites issues à leurs frais et despens, et en feront assoir bornes après la choisie faite pour les régler de chacun leur portion, sans que ceux à qui eschoiront les quatre cinq et dernier lot en soient en rien tenus et auront droit ceux qui auront ladite Huperrie au four pressoir puits et vivier commun dudit village et dans l'airau pour y battre et agrener leurs grains et mettre leurs gerbes pailles et chaumes, aidant tiers à tiers à entretenir le four et pressoir de réparation à l'avenir tiers à tiers dans l'issue et derrière la vieille maison pour y placer leurs manis chacun à proximité de soy

Item le tiers par indivis du jardin nommé la Faverie proche ladite maison à prendre le long d'iceluy le plus

¹⁵ AD49-5E12 Bodere notaire Montrauil-sur-Maine, 15 janvier 1687

proche de ladite maison cy dessus

Item un cloteau de terer labourable clos à part nommé le cloteau de la Lesottière en ladite paroisse du Lion contenant six boisselées ou environ avecq les haies et fossés en dépendant joignant d'un costé la terre des héritiers du sieur des Giraudières Bellanger d'autre costé la terre dépendant du lieu de la Lesottière aboutté d'un bout la terre de la Haute Rosace d'autre bout les terres de Remoué et le verger de la Lesottière chacun par son endroit avecq droit de passages avecq boeufs et chartre par les lieux anciens et accoustumés

Item le tiers par indivis de ce qui dépend des présents partages de terre labourable en plusieurs mareaux nommé la vieille vigne à prendre de proche en proche à proximité desdits trois lots, lesquels mareaux ils feront aussi diviser à leurs frais sans que les autres lots y soit en rien tenus

et auront lesdits premier, second et troisième lot tous les bestiaux de la dite Huperie où les derniers lots ne pourront rien prétendre

Item un cloteau de terre labourable clos à part nommé le cloteau du Puits sise proche ledit lieu de la Huperie contenant 5 boisselées de terre ou environ joignant d'un costé la terre de la mestairie des Champis d'autre costé et bout la ruelle à aller dudit village à la Grifferrais d'autre bout ladite vigne

Item un pré clos à part dans lequel y a une petite portion qui appartient à Pierre Paigis à cause de sa femme dans une cornière d'iceluy contenant tout ledit pré en son entier une hommée de pré ou environ joignant d'un costé la terre dudit Paigis et aboutté d'un bout et d'autre bout la terre de (blanc)

Item une planche de terre labourable proche ledit lieu contenant une boisselée ou environ joignant des deux costés la terre dudit Estienne Bellanger [*frère de la défunte Mathurine Bellanger épouse Bouvet*] et aboutté la terre dudit Pierre Paigis à cause de sa femme

Item un quartier de vigne ou environ sis dans le clos du Morier paroisse d'Andigné figuré en croix joignant d'un costé par le bas la vigne de (blanc) et dans le haut en travers la vigne de monsieur de la Morinière prêtre curé dudit Andigné et des autres costés la vigne de (blanc)

Second lot : choisi par Maurice Thibault 2ème choisissant

Une vieille maison faite à tenue dans laquelle y a cheminée comme toute ladite maison se poursuit et comporte à l'exception d'une petite chambre par bas et grenier au dessus qui demeurera du troisième lot, avecq aussy la tierce partie des issues tant au devant que au derrière de ladite maison à proximité comme il est fait mention au premier lot,

et souffrira cedit lot droit d'usage au pressoir d'icelle maison tant au premier que troisième lot aidant à entretenir lesdites choses de réparation et avertir d'un jour devant boulanger et non de nuit aura mesme droit mettre ses lanfreux audit four et y faire cuire ses fruits procédans des arbres d'iceulx lots seulement

Item l'autre tierce partie dudit jardin de la Faverie à prendre au long et joignant la portion du premier lot

Item l'autre tierce partie par indivis de ce qui appartient aux partaigeans dans ladite vieille vigne à prendre au travers à proximité de cedit lot

Item un cloteau de terre clos à part nommé les Poiriers contenant 5 boisselées ou environ joignant d'un costé la terre dudit Estienne Bellanger d'autre costé le cloteau du troisième lot d'un bout la terre des Mortiers d'autre bout le chemin tendant de la Croix de la Motte Ferchaut aux Mortiers

Item un autre cloteau de terre labourable contenant 5 boisselées joignant d'un costé la terre de Nouel Duval d'autre costé les héritiers de Claude Bouvet à cause de sa femme d'un bout la terre des héritiers Pierre Manseau d'autre bout le chemin à aller de la Huperie à l'Aubinière, à la charge de celuy à qui echoira cedit lot poira et servira chacuns ans à l'avenir la somme de 4 livres de rente foncière deue au chapelain de sainte Barbe dépendant de la Motte Ferchaut

Item la moitié par indivis du grand pré dudit lieu de la Huperie à prendre au long du costé du soleil levant qui joindra d'un costé l'autre moitié dudit pré qui demeurera du troisième lot d'autre costé les terres de la Vesselle d'un bout le chemin tendant de la Motte Ferchaut au Vessellé d'autre bout la terre des héritiers Charles Gernigon et en cornière celle dudit Estienne Bellanger

Item la moitié par indivis de 2 quartiers de vigne ou environ sis dans le clos des Pelleteries paroisse dudit Monstreuil à prendre au long du costé du soleil couchant d'autre costé l'autre moitié de ladite vigne qui demeurera du troisième desdits lots aboutté d'un bout le jardin de la cure dudit Monstreuil d'autre bout le pré de Anne Manseau fille

Item une autre portion de terre contenant 6 cordes ou environ sise dans les petits prés proche ledit lieu de la Huperie joignant des deux côtés et d'un bout la terre de Pierre Paigis d'autre bout le chemin de la Huperie à la Croix de la Motte

Item la somme de 5 livres 13 sols de rente foncière due chacuns ans par ledit Etienne Bellanger pour 113 livres de principal, celui à qui eschoira ce présent lot s'en fera paier et servir à l'aveir, ou en recevra l'amortissement si bon luy semble,

et aura aussi ce présent lot le tiers des bestiaux dudit lieu de la Huperie

Troisième lot : choisi par René Bouvet

Une chambre de maison par bas et un grenier au dessus sis en ladite vieille maison de la Huperie qui joint en long celle dudit Estienne Bellanger avecq un recoing en apentis couvert d'ardoise adjaçant les dites chambre avecq la tierce partie desdites rues et issues à proximité tant au devant que au derrière de la dite vieille maison laquelle issue de devant se prendre du côté du midy pour ce présent lot et pour exploiter lesdites chambres et grenier cedit lot aura son entrée par la porte de ladite vieille maison et sortiront au derrière par la porte derrière

Item l'autre tierce partie de ce qui depend de ladite succession dans le jardin de la Faverie en ladite vieille vigne à proximité de cedit lot le plus que faire se pourra

et aura cedit lot aussi droit au four et pressoir d'icelle maison aidant à entretenir à l'avenir

Item un cloteau de terre clos à part appelé les Petites Poiriers contenant 4 boisselées ou environ joignant d'un côté la terre du second lot d'autre côté le chemin tendant de la Croix de la Motte aux Mortiers et y aboutté d'un bout d'autre bout la terre des Petits Mortiers

Item un autre cloteau de terre labourable nommé le cloteau du pré contenant 6 boisselées ou environ avecq les fossés en dépendant, joignant d'un côté la terre de ladite Allard d'autre côté la portion de pré qui demeurera à cedit lot d'un bout le verger cy après nommé qui demeurera de ce dit lot et la ruelle y adjaçante d'autre bout le chemin de la Motte à Vesselé

Item l'autre portion dudit grand pré de la Huperie à prendre du côté du soleil couchant joignant d'un côté l'autre portion du second lot d'autre côté la terre dudit second lot cy devant confrontée d'un bout le chemin de la Motte Ferchaut à Vesselé d'autre bout la terre dudit Estienne Bellanger à la charge que ce présent lot donnera passages au second lot pour exploiter sadite portion de pré mener le foing et charoye des engrais si besoing est

Item une petite portion de terre en verger joignant la pièce dy dessus confrontée de cedit lot contenant à l'estimation de 3 cordes comme elle dépend de ladite succession et sans autre confrontation en faire et auront les premiers et second lot droit de passage avecq boeufs et chares et autres bestiaux par ladite ruelle sans qu'ils puissent rien prétendre au fond d'icelle non plus que au fruits des arbres qui y seront à l'avenir, et depuis la pointe du verger à venir vers la Griserais les fruits d'arbres demeureront au premier lot

Item une portion de terre à prendre dans une pièce proche la Huperie nommée les Bastis joignant d'un côté la terre dudit Estienne Bellanger d'autre côté la terre des héritiers Charles Gernigon d'un bout la terre des héritiers dudit Pierre Manseau d'autre bout le chemin de la Huperie à la Croix de la Motte Ferchaut, contenant une boisselée

Item l'autre moitié desdits deux quartiers de vigne des Pelleteries audit Montreuil qui joint d'un côté l'autre moitié du second lot d'autre côté la vigne d'Estienne Bellanger d'un bout le jardin de la cure dudit Montreuil d'autre bout le pré de ladite Anne Manseau

Item une boisselée de terre labourable nommée les Hauts Mesnillois paroisse dudit Montreuil joignant d'un côté et bout la terre dudit Estienne Bellanger d'autre côté la terre de (blanc) Froger demeurant à Sceaux d'autre bout la terre de la Chouonnière

Item une portion de terre labourable nommée les Petits Prés contenant 2 cordes ou environ joignant des deux côtés la terre dudit Pierre Paigis à cause de sa femme d'un bout le chemin de la Huperie à la Croix de la Motte d'autre bout la terre du nommé Mirleau à cause de sa femme

et aura aussi ce présent lot le tiers des bestiaux dudit lieu de la Huperie à la charge que celui à qui eschoira ce dit lot rapportera 10 livres dans le jour de la choisie

Quatrième lot : resté à Menard et femme, non choissants

Au lieu de la Petite Gerbaudière audit Monreuil une maison manable composée de salle basse à four et cheminée, chambre à costé, greniers et superficie le tout couvert d'ardoise avecq les rues et issues au devant et bout desdites choses comme elles ont accoustumé être exploitiées par René Thibault et son closier joignant icelle maison et issues d'un costé l'issue de Mathurin Verdon tanneur d'autre costé le jardin cy après d'un bout la maison des héritiers de deffunt Georges Thibault de Villedavy

Item au jardin derrière ladite maison 4 planches ou mareaux de terre en 4 divers endroits contenant ensemble 12 cordes ou environ l'un desquels joint d'un costé ladite maison cy devant confrontée d'autre costé le jardin des dits héritiers Thibault d'un bout une ruelle pour aller audit jardin, le second joint d'un costé la terre desdits héritiers Thibault d'autre costé celle de Claude Menard veuve Morice Rochepau, le troisième joint d'un costé le pré cy après d'autre costé la terre de ladite veuve Rochepau d'un bout le jardin du nommé Fourmy demeurant à Champteussé, le quatrième joint d'un costé la terre de Perrine Menard veuve Grandière d'autre costé la terre desdits héritiers Thibault d'un bout la voyette dudit jardin

Item une planche de pré à prendre de haies à haies aux travers d'iceluy proche ledit jardin contenant ladite planche 10 cordes en laquelle portion y a plusieurs etrouises de chesne joignant d'un costé le pré de Claude Vignois à cause de Mathurine Chesneau sa femme d'autre costé le pré desdits héritiers Thibault d'un bout ledit jardin cy devant confronté d'autre bout la terre de la Chouonnière

Item un autre mareau de terre sise en une orée dudit pré contenant 8 cordes ou environ joignant d'un costé la terre dudit Thibault d'autre costé celle dudit Verdon d'un bout la terre dudit Fourmy d'autre bout celle de ladite Perrine Menard

Item une autre portion de terre sise ès grands jardins de la Petite Gerbaudière contenant environ 7 cordes joignant d'un costé et bout la terre dudit Verdon d'autre costé et bout celle de ladite Perrine Menard

Item une autre planche de terre labourable sise esdits grands jardins de la Petite Gerbaudière dans laquelle y a plusieurs arbres contenant environ 8 cordes joignant d'un costé la terre des dits héritiers Thibault d'autre costé et bout celle de la veuve Rochepau d'autre bout la terre dudit Verdon

Item une autre grand portion de terre sise au mesme jardin contenant 15 cordes ou environ joignant d'un costé la terre de Pierre Bellier d'autre costé le chemin tendant de la Petite Gerbaudière à la Chouonnière, et des 2 bouts la terre dudit Verdon.

Item un autre mareau de terre labourable sis dans un petit jardin adjaçant lesdites issues contenant environ 7 cordes joignant d'un costé la terre de la veuve Rochepau d'autre costé et bout celle dudit Verdon d'autre bout la terre desdits héritiers Thibault

Item une autre planche de jardin sise dans un autre jardin proche ledit village contenant environ 3 cordes joignant d'un costé la terre de Jacques Ollivier à cause de deffunte Perrine Chesneau sa femme d'autre costé le jardin dudit Verdon d'un bout ledit chemin à aller Chouonnière d'autre bout la ruelle qui conduit dudit lieu audit chemin

Item un jardin clos à part contenant environ demi boisselée avecq les haies et fossés en dépendant sis proche la Petite Jousnelinière dite paroisse de Monstreuil joignant d'un costé le chemin tendant dudit lieu audit Monstreuil d'autre costé la terre de la Petite Maizellière appartenant au sieur Brilllet, des deux bouts aboutté la terre de ladite Claude Menard

Item 2 planches de vigne sise au clos de Saucongué dite paroisse de Montreuil se joignant l'une l'autre, une petite raize entre deux, joignant d'un costé la vigne desdits héritiers Georges Thibault d'autre costé la vigne dudit Vignois à cause de sa femme, d'un bout la vigne de madamoizelle Hardy d'Angers, d'autre bout la vigne de ladite Bouvet

Item une autre planche de vigne sise audit clos e de Saucongué contenant environ 5 cordes joignant d'un costé la vigne de Renée Bellanger veuve Jean Chopin d'autre costé et bout celle dudit Pierre Bellier d'autre bout la terre de Jean Doisteau à cause de Perrine Bordier sa femme

à la charge de celuy qui optera ce présent lot de payer la somem de 25 livres tz dans le jour de la choisie des présents partages pour aider aux frais d'iceux à peine etc

Cinquième lot : choisi par Jean Bellier et cohéritiers, 4ème choissant

Une chambre basse de maison dans laquelle y a cheminée et four, la superficie appartenant à la dite Anne

Manseau sisse et située au village de Mesnil paroisse dudit Montreuil, laquelle chambre basse joint et aboute les chambres de ladite Manseau et Estienne Bellanger avecq une portion d'issue à prendre depuis la porte d'entrée d'icelle chambre jusque à la muraille dudit four le bout plus d'icelle (pli cachant quelques mots) et se rendre au jardin cy après sans toutefois pouvoir incommoder ladite issue que ceux dudit village et celui à qui eschera le dernier desdits lots puissent y passer et repasser librement eux et leurs bestiaux

Item une portion du jardin joignant lesdites issues à prendre au travers d'iceluy, le bout vers les moulins de Chauvon par ou bornes seront plantées avant la choisie desdits partages

auront ce présent lot et dernier lot droit de puiser de l'eau à la fontaine commune dudit village par le chemin ancien et accoustumé

Item la moitié par indivis de ce qui dépend de Marais desdits partages audit village du Menil à prendre icelle moitié de celat au long dudit Marais le costé vers lesdits moulins de Chauvon qui joindra la portion de Marais de ladite Anne Manseau

Item une portion de terre labourable contenant 8 boisselées ou environ sise dans une pièce nommée les Basses Minillères audit Montreuil joignant d'un costé la terre des héritiers Renée Delestre femme de Mathieu Plasais d'autre costé et bout la terre de la mestairie de Saint Malleu d'autre bout le pré de **la Prestimonie des Giraudières autrefois léguée par Me Jean Hardouin prêtre**

Item un cloteau de terre labourable clos à part contenant environ 3 boisselées avecq les haies et fossés en dépendant figuré par 2 endroits en hachereau sis près le lieu de la Pivouine joignant d'un costé la terre de la closerie du Prasteau appartenant à monsieur Lefebvre d'autre costé celle de monsieur de Maineuf et la vigne des héritiers Jacques Richard d'un bout le jardin dudit lieu de la Pivounnière d'autre bout le chemin tendant de Montreuil à l'Isle Briand

Item une portion de pré contenant environ 12 cordes à prendre au travers dudit pré nommé la Mare Chauvin qui a esté acquit dans la communauté desdits deffunts Bouvet et femme joignant d'un costé la terre dudit Rochepau d'autre costé le pré desdits héritiers Renée Delestre et ladite veuve Bouvet le jeune dudit Rochepau et des partageans chacun par son endroit, d'un bout le chemin tendant de Montreuil à Peuvignon d'autre bout la terre dudit Vignais à cause de sa femme

Item une planche de vigne sise dans le clos dudit lieu du Mesnil contenant 5 rayons à prendre comme va le rayage en travers d'icelle vigne joignant d'un costé la vigne de ladite Anne Manseau d'autre costé et bout la vigne et terre labourable de Georges Thibault du Mesnil

Item une autre planche de vigne contenant 3 cordes sise audit clos de Saucougné joignant d'un costé la vigne dudit Brillet d'autre costé la vigne de la veuve Chopin d'un bout la terre de Jeanne Chesneau d'autre bout la vigne dudit Jacques Ollivier à cause de sadite deffunte femme

Item une autre petite planche de vigne sise audit clos de Saucougné contenant environ 2 cordes joignant d'un costé et des deux bouts la vigne de Jean Gautier d'autre costé celle de ladite veuve Chopin

à la charge que celui à qui eschoira cedit lot paiera dans le jour de la choisie d'iceux 10 livres pour aiser aux frais dépens d'iceux

Sixième et dernier lot : choisi par Louise Bouvet, première choisissante

Où est employé une grange de maison couverte d'ardoise dans laquelle y a seulement partie du grenier fait sise au village du Mesnil proche la chambre de maison du 5ème lot, avecq une petite portion de terre à costé de ladite grange vers soleil couchant et l'issue à prendre depuis la muraille dudit four comme il est marqué audit cinquième lot, et venir au bessant aux bornes plantées qui séparent les issues de cedit lot de celle des partageans et cohéritiers desdits deffunt Bouvet et Bellanger,

et aura cedit lot toutes les arbres qui sont à ladite issue et laissera pareillement le chemin libre à aller audit Marais soit personnes ou bestiaux comme l'ancienne esance mesme par la voyete qui conduit à ladite issue audit lieu de la Pironnière

Item l'autre portion dudit jardin joignant lesdites issues et ledit chemin du Marais le bout vers la Pironnière comme il a esté marqué par piquets et y sera cy après planté bournes aux frais de ceux qui auront les deux lots du Mesnil seulement sans les autres lots

Item l'autre moitié dudit Marais en ce qui dépend de ladite succession à prendre icelle moitié au long d'iceluy le costé vers ledit lieu de la Pironnière

Item un journeau de terre labourable ou environ sis dans la grande pièce du Mesnil joignant d'un costé la terre dudit Estienne Bellanger d'autre costé le chemin tendant dudit Montreuil à l'Isle Briand d'un bout la terre dudit Geoges Thibault d'autre bout celle de ladite Anne Manseau

Item 5 boisselées de terre ou environ avecq les haies et fossés en dépendant sis en ung cloteau nommé les Ebaupins proche le lieu de la Chicotterie dite paroisse de Montreuil joignant d'un costé la terre de Pierre Bouvet d'autre costé celle de Mathurin Lemanceau d'un bout la terre de la dite Chicotterie d'autre bout celle de Louis Lemanceau chirurgien

Item une portion de pré sise dans le pré Suhart paroisse dudit Montreuil contenant 15 cordes ou environ à prendre au travers d'iceluy, joignant d'un costé le pré de ladite veuve Chopin d'autre costé le pré de François Gernigon à cause de Mathurine Erquais sa femme d'un bout la pièce de terre nommé Grand Suhart dépendant de la métairie de Villedavy d'autre bout le pré de la Vauvelle de Saint Martin du Bois

Item une petite planche de vigne sise audit clos de la Pironnière au bas d'iceluy contenant environ 3 cordes joignant d'un costé et bout la vigne de monsieur Bouchard d'autre costé la vigne des héritiers dudit sieur des Giraudières Bellanger d'autre bout la vigne de (blanc)

Item une autre planche de vigne sise au clos de Saucongué contenant environ 5 cordes joignant d'un costé la vigne de la dite veuve Chopin d'autre costé celle de ladite damoiselle veuve Hardy d'un bout la vigne de la boiste des Trépassés dudit Montreuil d'autre bout la terre de Pierre Rebion à cause de Marie Belnoe sa femme

Item une autre petite planche de vigne sise audit clos de Saucongué contenant environ une corde et demie joignant d'un costé et bout la vigne de ladite veuve Chopin d'autre costé la vigne dudit Pierre Bellier et Jean Bouvet Praizellinière chacun par son endroit d'un bout la vigne des partageans qui est du quatrième lot

à la charge que celui à quy eschera cedit lot paiera dans le jour de la choisie d'iceux 7 livres pour aider à paier le cout despens et vacations tant des présents partages que du partage cy devant par nous fait des biens hommages dépendant de ladite succession

à la charge des copartageans se prester passages pour l'exploitation des terres des présents partages où elles n'aboutiront pas à chemin et ce au moins d'incommodité que faire se pourra en refermant après soy les clais cliens et autres fermetures

paieront chacun à son égard les charges cens rentes et devoirs deus à cause de ses héritages pour le passé et à l'avenir chacun paiera à raison de ce qu'il possédera à compter du jour de la choisie d'iceux

tourneront à compter et rapport avant l'option et choisie desdits partages si faire se doit se garantiront les uns les autres les choses de chacun son lot de tous troubles et empeschemens quelconques contribueront également aux frais despens et deboursés qu'il a convenu faire pour se transporter sur les lieux à prendre toutes les confrontations desdits héritages ebuschemans desdits partages présents minute six copies qu'il en conviendra délivrer et papier timbré de toutes lesdites écritures

paieront également toutes les debtes passives desdits deffunts Bouvet et sa femme, et se feront aux frais en commun les debtes actives de leudit dite communauté et en feront si besoing est les poursuites et contraintes à communs frais

jouiront de chacun son lot et partages incontinent ladite choisie faite à l'égard des fruits d'arbres seulement et raisins

et pour ce qui est de tous grains et avoines qui sont en terre l'année présente esdits héritages se percevront en commun également et à lous prochain après la récolte d'iceux faite fors que celui qui aura le quatrième lot ne pourra prétendre es nés ensemencés à présent en terre ains prendra seulement la ferme de la Girbaudière à la Toussaint prochainement venant

et le tout sans desroger et préjudicier aux autres droits desdites parties à raison de ce que iceux partageans sont fondés dans les héritages hommages tombés en tierce foy dépendant de ladite succession qu'ils partageront cy après par testée après que la veuve Jean Bouvet le jeune au nom et tutrice de ses enfants aura obté et choisi les deux tiers d'iceux en ladite qualité à elle appartenant et ce suivant les partages qui luy en ont esté présentés par les dessusdits à attestés de nous notaire après laquelle choisie offrent iceux Menard et sa femme diviser leursdits biens hommages en 5 égales portions comme ceux spécifiés en ces présentes

et en cas qu'il dépende de ladite succession autres héritages censifs que ceux cy devant mins offrent les employer estant venus à leur connaissance sans néanmoins procéder à nouveaux partages auxquels Jean

Menard et femme ont fait arrest dont les avons jugés de leurs consentements par foy jugement etc renonçant etc dont etc

fait et passé audit Montreuil à notre tabler en présence de François Lucas hoste et Nicollas Roulois marchand demeurant audit lieu tesmoings- ledit Menard et femme ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance

PS (la choisie) : Le 17 mars 1687 avant midy par devant nous Pierre Bodere notaire de la baronnie de Montreuil sur Maine y demeurant furent présents établis soubzmis ladite Louise Bouvet veuve Pierre Marion, René Bouvet et Maurice Thibault desnommés ès partages cy dessus et des autres parts, lesquels après avoir eu copie et communication d'iceux veus et considérés et sur le conseil de leurs amis ont dit les avoir bonnes justes et égaux avenant les uns aux autres et estre prests et offrant procéder présentement à la choisie d'iceux quoi faisant ladite Louise comme première choisissante à prins obté et choisy le dernier desdits lots où est employé la grange du Mesnil et aux choses spécifiées, ledit Bouvet le troisième desdits lots ou est employé une chambre de maison par bas au lieu de la Huperie et autres choses spécifiées audit lot, ledit Maurice Thibault et ladite Bouvet sa femme le second lot desdits partages où est employé la vieille maison de la Huperie et autres choses y contenu, auxquels lots ils ont fait arrest pour eux leurs hoirs et ayant cause dont les avons jugés de leurs consentements par foy jugement etc sans desroger et préjudicier aux droits des parties respectivement avecq leurs autres cohéritiers renonçant etc fait et passé audit Montreuil à notre tabler en présence de François Lucas hoste et Jacques Richard marchand au port paroisse de Montreuil

PS (fin de la choisie) : Le 2 avril 1687 avant midy, par devant nous notaire susdits furent présents établis soubzmis chacuns de Jean Bellier mestayer à Charazé sur le Vau mari de Mathurine Plassais et Jacquine Marion veuve de deffunt Jean Bouvet mère et tutrice de ses enfants et dudit deffunt demeurants audit Montreuil, lesquels après avoir eu communication des partages de leur part ont dit les trouver justes et égaux estre prests et offrant procéder à la choisie d'iceux quoy faisant ledit Jean Bellier tant pour luy que ses autres cohéritiers a prins obté et choisi le cinquième desdits partages et ladite veuve Marion le premier desdits lots, et audit Menard et femme leur est demeuré la quatrième desdits partages ou est employé la petite Gerbaudière le tout aux charges y contenu dont il a fait arrest et les avons jugés de leur consentement par notre jugement etc renonçant etc fait et passé audit Montreuil à notre tabler en présence de Jacques Richard marchand au Port et François Lucas hoste tesmoings »Partages des héritages censifs, 1687 «

27 janvier 1687, comptes héritiers Bouvet x Bellanger

« Le 27 janvier 1687¹⁶ avant midy, Par devant nous Pierre Bodere notaire de la baronnie de Montreuil-sur-Maine y demeurant, furent présents en leurs personnes établis deuement soumis et obligés soubz ladite cour prorogeant juridiction en icelle, chacuns de honnestes hommes **François Menard métayer à la Haute Aillée à Chambellay mari de Julienne Bouvet, Maurice Thibault métayer à Saint Maleu mari de Renée Bouvet, René Bouvet métayer à la Gerbaudière, Jean Bellier, François Bellier Gilles Terrier et Mathurin Oudin se faisant fort de Jean Plassais aussi métayer leur beau-frère** promettant qu'il ne contreviendra à ces présentes ains les aprouvera toutefois et quantes à peine etc ces présentes néanmoins, iceux Bellier Terrier et Oudin **à cause de leur femme héritiers avecq ledit Jean Plassais de defunt Pierre Plassais et Perrine Bouvet, demeurants ledit François Bellier, Oudin et Plassais paroisse de St Martin du Bois, Jacquine Marion veufve de deffunt Jean Bouvet et Louise Bouvet veuve de deffunt Pierre Marion, ladite Marion mère et tutrice naturelle de ses enfants et dudit deffunt, demeurans paroisse de Montreuil sur Maine, héritiers pour chaun une sixième partie de defunt Jean Bouvet et Mathurine Bellanger leurs père et mère,**

entre toutes lesquelles parties a été fait les comptes et rapport qui ensuit, c'est à savoir qu'ils ont compté de la somme de 360 livres que ladite Marion devoit en ladite communauté comme appert et pour les causes de l'acte passé par nous notaire le 10 décembre 1673 montant chacun pour leur 1/6 celle de 60 livres, la part de laquelle Marion audit nom confuse en sa personne, le surplus revient à 300 livres de laquelle icelle Marion audit

¹⁶ AD49-5E12 Pierre Bodere notaire de la baronnie de Montreuil-sur-Maine, 27 janvier 1687

nom a promis et s'est obligée en payer en l'acquit et délibération de ladite communauté audit Maurice Thibault audit nom la somme de 80 livres à luy due par ledit defunt Bouvet leur père comme appert et pour les causes de l'acte fait devant Bonneau notaire au Lion d'Angers le 6 août 1674 et surplus mentionné audit acte ledit Thibault a reconnu en être satisfait dont il se tient content, de laquelle somme de 80 livres par une part et de 37 livres 13 sols 4 deniers faisant le 1/6 de la somme de 220 livres restant à payer de la somme de 300 livres par autre ladite Marion a créé ce jourd'huy rente constituée au profit dudit Thibault par contrat de constitution de rente au moyen duquel contrat ce présent acte ne sortira effet entre lesdits Thibault et Marion et demeureront à ce moyen tous iceux héritiers quites vers ledit Maurice Thibault du contenu audit acte du 10 août 1674, tellement que de ladite somme de 300 livres n'ait resté de due à chacun desdits autres cohéritiers que pareille somme de 37 livres 13 sols 4 deniers par teste, laquelle somme icelle Marion a promis et s'est obligée avecq tous et chacuns ses biens généralement etc leur payer et bailler d'huy en un an prochain venant à peine etc, et pour ce qui de la somme de 73 livres due audit René Bouvet, par ladite succession suivant et pour les causes de l'obligation à luy consentie par ladite deffunte Bellanger devant Godillon notaire royal au Lion d'Angers le 22 janvier 1681 au contenu de laquelle reste à payer la somme de 73 livres déduction faire des fermes que ledit Bouvet devait de ladite succession jusques à la Toussaint 1685, pour paiement de laquelle somme de 73 livres ledit René Bouvet demeure d'accord de prendre en paiement et se faire payer à son possible des débiteurs de ladite succession savoir de René Thibault de la Petite Gerbaudière 18 livres pour le prix de sa ferme de l'année 1686, de Michel Savary 5 livres, d'Etienne Bellanger 32 livres 9 sols, restant à payer jusques à la Toussaint dernière passée des intérêts de 113 sols par chacun an deuz pour l'année 1674 jusques à la Toussaint dernière passée, de Pierre Bouvet 65 sols, de ladite Louise Bouvet 40 sols, toutes lesdites sommes ainsi deues à ladite succession font ensemble celle de 60 livres 6 sols, et lesdits paiements ainsi faits es mains dudit Bouvet par iceux débiteurs desdits autres cohéritiers ne luy devront de reste que la somme de 12 livres 11 sols qui sont à chacun d'eux 41 sols 10 deniers, sa part confuse en sa personne -et laquelle somme il réservera cy après des premiers et plus clairs faits de ladite succession, quoi faisant demeureront iceux dessus dits quittes vers ledit René Bouvet du contenu en ladite obligation sus datée l'hypothèque desquels actes lesdits Thibault et Bouvet se sont expressement réservés pour s'en servir cas de besoin -et pour demeurer quite iceux Terrier et Jean Bellier des meubles par eux cy devant pris après le décès de ladite Bellanger ledit Jean Bellier s'est trouvé redevable audit Terrier de la somme de 8 livres et ledit François Bellier s'est aussi trouvé devoir audit Terrier 60 sols, lesquelles sommes ils luy payeront toutefois et quantes à peine etc reconnaissant iceux François Bellier et Terrier avoir cy devant reçu de ladite Bellanger leur mère la somme de 20 livres pour chacun leur 1/5 de la somme de 150 livres qui leur est due du restant du contenu au contrat de mariage de ladite defunte Bouvet leur mère, desquelles sommes ils s'en contentent et quittent iceux dessus dits, reconnaissant aussi qu'il est due à ladite succession savoir audit François Menard 45 sols et audit Oudin la somme de 5 livres 5 sols lesquelles sommes ils prendront cy après sur les plus clairs deniers d'icelle reconnaissant iceux dessus dits que leurs defunts père et mère les ont avancés également auparavant leur décès de ce qui à chacun d'eux leur avoir été promis tant par leurs contrats de mariage que autres sommes qu'ils ont reçu en plus avant, de tout quoi ils se sont respectivement contentés de part et d'autre sans recherche quelconque

et au moyen de tout ce que dessus, icelles parties sont et demeurent bien et duement égalisées sans par eux déroger et préjudicier à leurs droits et actions aux partages des immeubles dépendant d'icelle succession et autres dettes actives en cas qu'il s'en trovast seont également partagées entre eux

car les parties ont le tout ainsi voulu consenti stipulé et accepté à ce tenir etc obligeant etc reonçant etc dont etc

fait et passé audit Montreuil maison de Jean Jolly marchand hôte en sa présence Nicollas Roulois marchand demeurant audit Montreuil tesmoings

et toutes lesdites parties ont dit ne savoir signer »

succession de Perrine Bellanger †Cérelles (Tourraine)

Perrine Bellanger, veuve Aubert, est sans hoirs, soeur de Mathurin Bellanger sieur des Giraudières père de Charles aussi décédé sans hoirs.

Ils sont les seuls enfants de défunts Pierre Bellanger et Julienne Savary, qui sont donc sans hoirs par le décès de Perrine Bellanger.

Il faut donc remonter plus haut.

vue 23 (1540) vue 36 (6.1545) vue 42 (1553) vue 46 (4.1554) pas trouvé 1548 et 1549

« Jeanne femme de Jean Bellanger » est marraine au Lion d'Angers en 1554 (vue 46) de Françoise Berard fille de Pierre et Jacquine sa femme

Jean BELLANGER du Perrier x Jeanne

1-Clément BELLANGER °Le Lion-d'Angers 23 novembre 1552 « date douteuse sur le registre - fut baptisé Clement fils de Pierre Bellanger et de Jeanne sa femme parrains Jehan Lavayer prpêtre et Guillaume Ernault marraine Guillemine femme de Vincent Lebreton - vue 39 »

2-Antoine BELLANGER °Le Lion-d'Angers 17 janvier 1553 « fut baptisé par Me Mathurin Bordier prêtre Anthoine fils de Jehan Bellanger et Jehanne sa femme parrains Guillaume Leboumyer de Noeau et Thomas Pelestier marraine Perrine femme de Pierre Bricet - vue 40 »

3-Jeanne BELLANGER °Le Lion-d'Angers 28 décembre 1554 « fut baptisée par Bordier prêtre Jeanne fille de Jean Bellanger du Perier et de Jeanne sa femme parrain Jean Buret marraines Jeanne femme de Mathurin Maulnoir et Jeanne fille de Jean Patrin de la Cornillière - en latin vue 48 »

4-Jean BELLANGER °Le Lion-d'Angers 1er avril 1558 « fut baptisé Jean Bellanger fils de Jean et Jehanne sa femme parrains Jean Patrin et Hardouyn Huau, marraine Perrine fille de François Berard - en latin vue 50 »

arbre des actes de la succession de Perrine Bellanger

On a par le registre paroissial :

Pierre BELLANGER x Montreuil-sur-Maine 22.8.1607 (sans filiation) Julienne SAVARY

1-Julienne BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 27.8.1611 Filleule de Julien Guilleu & de Julienne Symon **[qui a épousé ca 1593 Jean Bouvet]**

2-Mathurin BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 29 septembre 1613 « Filleul de Mathurin Corbin et de Jehanne Bouvet femme de Marin Chesneau » **[C'est lui qui est dit « S' des Giraudières », décédé sans hoirs, et dont hérite sa sœur Perrine, qui elle-même décédera sans hoir].**

3-Jeanne BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 12.5.1618 Filleule de Jehan Bouvet & de Jehanne Chesné

4-Perrine BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 2.8.1623 †Cérelles (Toussaine) Filleule de Nicolle Grandière femme de Pierre Bouvet Dt à la Benestiere à Montreuil-sur-Maine & de Jehan Belouin dt au Lyon-d'Angers x AUBERT **SP** Dont c'est la succession collatérale

On doit donc diviser en les biens Pierre Bellanger x Julienne Savary. Je pense que Bodere a divisé en 2 ce qui est inexact, car les propres de l'un peuvent avoir été supérieurs à ceux de l'autre, mais faute de mieux les connaître c'est ce qu'il y avait de mieux à faire.

liste succincte des actes

1. Le 19 janvier 1688, partages en 2 lots des acquêts de la communauté Pierre Bellanger et Jeanne Savary, entre les Bellanger et les Savary
2. Le 7 septembre 1688, choisie des partages faits le 19 janvier 1699 en 2 lots entre les Bellanger et les Savary
3. Le 7 septembre 1688, partages en 2 lots du lots Bellanger ci-dessus, entre les Bellanger et les Boivin, soit une génération en remontant Pierre Bellanger
4. Le 9 septembre 1688, biens Bellanger, partges en 5 lots Bellanger via les Bouvet **(annulé car manque des héritiers)**
5. Le 26 octobre 1689, biens Bellanger, partages en 2 lots entre les Boivin
6. Le 10 mars 1690, ratification du compte de Maurice Thibault

7. Le 30 novembre 1694, Bodere va lire à Chemazé la succession de Jean Bellanger x avant 1550 Jeanne Savary, et voit 8 enfants, mais ensuite relève les descendants par témoignages et fait manifestement des erreurs
8. Le 11 décembre 1697, transaction entre Thibault descendant de Julienne Bellanger x Charles Coconier et autres héritiers
9. Le 26 janvier 1698, biens Bellanger, partages Bedouet en 3 lots
10. Le 10 février 1698, biens Bellanger, compte de 7 années de ferme de la Bénestière, pour 2/3 à l'estoc de Maurice Thibault Saint Malleu, 1/3 à l'estoc de Maurice Thibault la Presle. Ne sachant lire et écrire, ils doivent faire appel au notaire pour les quittances et calculs, ce qui est un coput élevé, et il reste des poussières à se partager. *(manque l'acte par lequel ils héritent de la Benestière)*
11. Le 3 mai 1698, biens Bellanger via Guillemine Bellanger (1/3 des biens Bellanger, eux-mêmes le 1/4 de la succession de Perrine Bellanger) aux Bouvet ses uniques héritiers, en 5 lots, soit 1/60 à chacun des enfants de Jean Bouvet et Mathurine Bellanger, via les Bouvet-Simon

Selon Stéphane Delanoue : Côté Julienne Savary : une partie de l'héritage pour les Savary ou plutôt leurs héritiers (selon actes retrouvés Julien Deslandes (mon ancêtre de Bazouges) descendant de Catherine Savary et la famille Ferré de Chambellay descendant de Emerance Savary) - Pour les Savary la succession est donc close

Voici le récapitulatif des actes, dressé par Stéphane Delanoue en 2012 :

- 07/09/1688 Partage Bellanger / Savary en 2 lots (voir ci-après)
- 10/09/1688 Partage Bellanger / Savary de la moitié BELLANGER via les Bouvet en 5 lots
- 14/09/1688 Partage Bellanger / Savary via les Deslandes/Ferré en 2 lots
- 16/09/1688 Partage Bellanger / Savary via les Ferré en 5 lots
- 14/06/1689 Partage Bellanger / Savary via les Ferré en 3 lots
- 26/10/1689 Partage Bellanger / Savary via les Boivin/Blouin en 2 lots
- 26/02/1690 Partage Bellanger / Savary via les Blouin en 5 lots

il me manque donc le partage Deslandes (je suis persuadé qu'il n'était pas l'unique héritier Deslandes), ainsi que les partages Boivin / Bedouet / Leclerc de Chemazé

il manque également le partage en 3 lots Bellanger / Savary via les Bellanger qui doit avoir eut lieu entre le 07 et 10 septembre 1688

il manque également le partage en 2 lots Bellanger / Savary via les Bellanger/Boivin qui doit avoir eut lieu entre le 07 et 10 septembre 1688

Côté Pierre Bellanger: ???

Il a une soeur Mathurine qui a eut une descendance, mais l'héritage remonte quand même d'un niveau??

Pierre Bellanger est le fils de Jean Bellanger et de Jeanne Boivin

Côté Jeanne Boivin: une partie de l'héritage pour les Boivin ou plutôt leurs héritiers (selon actes retrouvés les Blouin du Lion dont Marie Blouin (mon ancêtre) descendant de Pierre Boivin et par déduction à la famille Boivin du lion (7 entre eux sont mes ancêtres) descendant de Jean Boivin de la petite Isle (certain descendant Letessier vendent leurs héritages et le mariage Letessier Boivin est filiatif en 1619 au lion)) - Pour les Boivin la succession est donc close

Côté Jean Bellanger pas de frère et soeur donc l'héritage remonte d'un niveau

il était le fils de Michel Bellanger et de mère inconnu, j'en conclus que l'héritage n'est donc pas divisé en 2 et que l'intégralité de l'héritage ira du côté Bellanger(ont ils besoin d'une dérogation pour deshériter cette branche)

Comme vous je descends de Guillemine Bellanger (8 de mes ancêtres) mais également de Marie Bellanger via les Bedouet du Lion et de Julienne Bellanger via François Jouët de Chemazé

avez vous une explication concernant Mathurine Bellanger épouse Pommier et soeur de Pierre, pourquoi l'héritage remonte (demi soeur??) - Je ne comprends pas

Merci pour votre aide

Cordialement
Stéphane

En 1688, D^{vt} Pierre Bodere N^{re} de la baronnie de Montreuil-sur-Maine y D^t, 1688 [*écrit en marge : partages de moitié des acquêts de †Pierre Bellanger, Julienne Savary, Mathurin et Perrine Bellanger*] partages en 5 lots des biens de la succession de †Mathurin Bellanger S^r des Giraudières, et Perrine Bellanger sa sœur, situés à Montreuil sur Maine, et au Lion d'Angers, lots faits par Pierre Marion et Jean Bonneau M^d mari de Anne Marion, tant en leur nom que pour Claude Caternault curateur des enfants mineurs de Pierre Malville et †Charlotte Marion, iceux Marion, Bonneau et Malville esdits noms, héritiers pour 1/5 desdits ††Bellanger par représentation de †Julienne Bellanger leur bisayeule, et par représentarion de Jeanne Bouvet leur ayeule, aînés en ladite succession du côté paternel desdits Bellanger, ledits lots présentés à chacun de René André et Gilles Froger faisant pour eux et leurs cohéritiers de †Fleurie Bouvet leur mère, Georges Thibault et Marguerite Lottier sa femme, fille et héritière de †Marguerite Bouvet, Maurice Thibault et Renée Bouvet sa femme, Jacqueline Marion veuve de Jean Bouvet le Jeune, mère et tutrice naturelle de leurs enfants, François Menard métayer et Julienne Bouvet sa femme, Louise Bouvet faisant tous tant pour eux que pour leurs cohéritiers de †Jean Bouvet leur père, Georges Thibault métayer à Villedavy tant pour lui que pour Jeanne Beaumont sa tante veuve de René Plassais, ledit Thibault issu de Georges Thibault et Perrine Beaumont, lesdites Beaumont étaient filles de Guy Beaumont et Renée Bouvet D^t ledit Marion à **Neuville**, Bonneau **au Lion d'Angers**, Froger à **Sceaux**, Thibault et ladite Marion et Bouvet à **Montreuil**, lesdits Menard et femme à **Chambellay**, ... et pour le dernier tiers à Jean Bouvet le Jeune mineur par représentation de †Jean Bouvet son ayeul qui était seul enfant male issu de la †Guillemine Bellanger, et ce en conséquence de la transaction passée avec lesdits Marion, Bonneau, Maurice Thibault étant en ladite succession, et avec Jacqueline Marion veuve de Jean Bouvet le Jeune, comme mère et tutrice dudit Jean Bouvet mineur, leur fils (AD49)

N. BELLANGER, père de Pierre, Julienne, Guillemine

Mémoire de ce qui appartient des héritages, Saint Malleu, 1699

Ce mémoire est inclus à l'intérieur de l'acte de partages ci-dessus. Il est intéressant parce qu'il donne des chiffres

Les héritages appartenant à Saint Malleu sont :

- la moitié de la maison de la Maison Neufve du Lion rues et issues ; Une boisselée et demie de terre proche la maison : Deux boisselées sise dans une pièce nommée la Bregottrie le tout valant 70 L
- deux chambres de maison manable où il y a un grenier sur une d'icelle le superficie couvert d'ardoise rues et issues en dépendant situé au lieu de Hautebize Chasteaux au Lion 60 L
- un petit pré clos à part joignant la maison un airau et un jardin le tout contenant ensemble un journeau 140 L
- quatres boisselées de terre dans la pièce des Gas proche ledit lieu de Hautebize du Lion 50 L
- la moitié de 7 boisselées de terre nommée les Bourgeons à partager par moitié avec Jacques Ollivier 35 L
- la moitié d'un cloteau nommé la Fontaine l'autre moitié à Ollivier, contenant 4 boisselées 30 L
- la moitié d'une pièce de terre nommée la Lande contenant ladite moitié un fort journeau dont Ollivier en à la moitié 25 L
- la moitié d'un pré clos à part contenant au total deux boisselées nommé le pré de la Maison Neufve l'autre moitié à Ollive 25 L
- deux hommées de vigne figurée en hache située au clos de la Pironnière dont il y en a partie en friche joignant des 2 côtés la vigne de Mr Bouchard 12 L la moitié
- six cordes faisant moitié de douze sise au Grand Pré de la Maison Neufve l'autre moitié appartenant à la veuve Morinière et à ceux de Villedavy 10 L

Le 14 janvier 1686 D^{vt} Pierre Bodere N^{re} de la baronnie de Montreuil-sur-Maine y D^t, partages en 3 lots de la succession de †Jean Bouvet et Mathurine Bellanger son épouse, décédés au lieu de Peuvignon, préparés par

François Menard métayer à la Haute Aillée à Chambellay, mari de Julienne Bouvet, Jean Bellier mari de Mathurine Plassais, Jean Plassais métayer à la Peustonnière à Saint Martin du Bois, François Bellier mari de René Plassais, Gilles Lerin Mari de Jeanne Plassais, Mathurin Oudin mari de Louise Plassais, iceux Bellier Plassais Oudin et Tirier esdits noms pour une 1/5^e partie desdits deffunts par représentation de †Perrine Bouvet leur mère, Maurice Thibault mari de Renée Bouvet, René Bouvet, Louise Bouvet veuve de Pierre Marion D^t à Montreuil, pour être présentés les deux tiers à Jacqueline Marion veuve de Jean Bouvet le Jeune mère et tutrice de leurs enfants héritiers pour les 2/3 »

19 janvier 1688, partages en 2 lots Bellanger-Savary

Il s'agit du premier partage fait à Montreuil sur Maine concernant la succession collatérale de Perrine Bellanger veuve Aubert, et de son frère Mathurin Bellanger sieur des Giraudières, enfants sans hoirs de Pierre Bellanger et Julienne Savary.

Mais, normalement dans une telle succession on distingue 3 partages différents

1. les propres de monsieur
2. les acquets de la communauté du couple
3. les propres de madame

Or, aucun partage des biens propres n'apparaît chez Pierre Bodere le notaire de Montreuil, que ce soit ceux de monsieur ou ceux de madame, et les seuls partages qui soient chez ce notaire ne concernent en fait que les acquets communautaires du couple, donc une partie, assez peu importante de cette succession, et elle ne concerne en rien les propres de Mathurin et de Perrine leurs enfants.

Attention, dans ma retranscription, je n'ai pas repris les § barrés sur l'acte, qui sont très nombreux.

La choisie ne sera faite que le 7 septembre, aussi je l'ai mise à part à cette date.

NUM Bellanger-Perrine_1688-AD49-5E12-176 partages lots Savary -

« Le 19 janvier 1688¹⁷, (Pierre Bodere notaire Montreuil-sur-Maine), sont 2 lots et partages des acquets faits pendant la communauté de deffunts Pierre Bellanger et Julienne Savary sa femme, Mathurin et Perrine Bellanger leurs enfants, iceux héritages sis et situés ès paroisses du Lion d'Angers et Montreuil sur Maine, lesquels ont été mis et divisés en 2 égales portions par chacun de honnestes hommes Maurice Thibault métayer à Saint Malleu dudit Montreuil, mari de Renée Bouvet sa femme à ce présente de luy autorisée devant nous quant à ce, héritiers avec leurs autres cohéritiers du costé paternel desdits deffunts Bellanger,

et Julien Deslandes marchand demeurant au village de Bozaille paroisse de Bazouge près Château-Gontier, et René Baffet marchand tissier demeurant à Chantelou paroisse de Chambellay, mary de Françoise Ferré, tant pour eux que comme ayant pouvoir et charge comme ils ont assuré de leurs autres cohéritiers, héritiers du costé maternel de ladite deffunte Julienne Savary, **[le terme « maternel » est ici impropre, et Me Bodere a voulu dire les biens de Madame, c'est-à-dire de Julienne Savary]**

pour estre iceux partages tirés au sort et billet au désir de la coustume de ce pays et duché d'Anjou, auxquels partages procédant y a esté vacqué en présence et du consentement desdits Thibault Deslandse et Baffet esdits noms par nous Pierre Bodere notaire de la baronnie de Montreuil sur Maine, y demeurant le 19 janvier 1688 comme ensuit :

1er lot : tiré au sort par les Savary

Une hommée de vigne sise au clos des Gaudinières paroisse dudit Montreuil acquis par ledit Bellanger de Mathurin Fourmy pour la somme de 12 livres par contrat passé par Me Mathurin Leroyer notaire du Lion le 14 avril 1611 joignant et aboutant les vignes en propre dudit deffunt Pierre Bellanger - 12 livres

Item les 2/3 par indivis d'une maison sans cheminée en forme de grange couverte d'ardoise sise au village des

¹⁷ AD49-5E12-176 Bodere notaire Montreuil-sur-Maine, le 19 janvier 1688

Giraudières audit Montreuil avecq les 2/3 des rues et issues tant au droit du bout de ladite maison que ailleurs avecq les 2/3 d'un petit jardin clos à part sis au village des Giraudières contenant en son entier une hommée de jardin ou environ **joignant d'un costé aux jardins de la chapelle ou prestimonie des Giraudières autrefois léguée par Me Jean Hardouin** avecq les 2/3 par indivis d'une planche de jardin sise au jardin dudit village contenant une hommée ou environ - Item les 2/3 par indivis de 2 mareaux de vigne sis au grand clos desdites Giraudières - Item les 2/3 par indivis d'une pièce de terre nommée les Ruettes proche ledit Village des Giraudières contenant ladite pièce en son entier 10 boisselées ou environ toutes lesdites choses acquises par ledit Pierre Bellanger de Jean et Thibault Pasquer par contrat passé par ledit Sébastien Leroyer le 11 février 1618 pour la somme de 153 livres 6 sols 8 deniers ainsi que le tout est amplement spécifié et confronté par ledit contrat sans réserve en faire - 153 livres 6 sols 8 deniers

Item une planche de terre sise aux grands jardins de Hautebise contenant une hommée ou environ acquis par ledit Pierre Bellanger de Jean Cousin par contrat passé par Sébastien Leroyer le 15 avril 1622 pour la somme de 30 livres

Item un journau de terre sis proche le petit Bois avecq 4 planches de terre autrefois en vigne sise au close de Bausson dite paroisse du Léon contenant icelles 3 planches ensemble 24 cordes ou environ avecq une autre portion de terre sise audit clos joignant lesdites planches cy dessus, acquis par ledit Mathurin Bellanger de Charlotte Boivin et autres par contrat passé par Leconte notaire royal Angers le 22 décembre 1645 pour la somme de 70 livres

Item une planche de terre labourable contenant environ 6 cordes située es jardins dudit Hautebise acquise par ledit Pierre Bellanger de Jacques Praizelin par contrat passé par Jean Thibault notaire dudit Léon le 15 août 1622 - 6 livres

Item un cloteau de terre clos à part contenant 8 boisselées ou environ nommé la Vayoüe sis proche ledit village des Giraudières acquis pas ladite Julienne Savary veuve dudit Pierre Bellanger par contrat passé par Billard notaire dudit Léon avecq Nicollas Vadé et Jeanne Beaumont sa femme le 30 novembre 1632 pour la smme de 102 livres

Item 6 cordes de pré sise en la pré des Cartières paroisse dudit Montreuil acquis par ledit Mathurin Bellanger de Pierre Caffier par contrat passé par Me François Bonneau notaire dudit Léon d'angers le 16 août 1660 pour la somme de 41 livres

Item 6 cordes de terre ou environ sises audit clos de Bausson acquises par ledit Mathurin Bellanger de Sébastien Patrin par contrat passé par ledit Leconte le 20 décembre 1646 pour la somme de 5 livres

Item une portion de pré contenant 12 cordes ou environ sis proche les Billonnières joignant d'un costé le pré des Champis d'autre costé la terre à présent exploitée par Jean Tesnier d'autre bout la tere de Haute Roche - 20 livres

Item 2 petits corps de logis situés et joignant le marché dudit Léon d'Angers l'un desquels est composé de chambre basse à cheminée chambre haute en laquelle y a aussi cheminée et grenier au dessus le tout couvert d'ardoise, rues et issues en dépendant, une portion de jardin au derrière desdites maisons contenant environ 9 cordes qui joint d'un costé le jardin dépendant de la maison de l'Ours **[qui est l'hôtellerie de mon ancêtre François Delahaye]** d'autre costé le jardin de Marin Lermenier, l'autre maison aboutée aussy ledit jardin de l'Ours, une petite ruelle entre deux, avecq aussi les rues et issues qui en dépendent comme icelles choses appartiennent à ladite succession sans autres spécifications et confrontations en faire - 240 livres

Item un pré clos à part contenant environ 2 boisselées joignant d'un costé la terre de Leviqueur d'autre costé la terre cy après confrontée dépendant des présents partages d'un bout le pré du Pairin et celuy de la Fosse Esneux chacun par son endroit d'autre bout la terre des héritiers Marion - 60 livres

Item au lieu des Billonnières dite paroisse du Léon d'Anges 2 chambres de maison greniers et superficie le tout couvert d'ardoise estables et logements où est le pressoir et généralement tout le logement dépendant de ladite succession, à la réserve de la maison manable et grenier au dessus qui sera du 2e lot, fors que le présent lot aura droit à cuire pain au four de ladite maison avertissant 2 jours devant boullanger, et pouront aussi mettre leurs lanfoins **[les lins et chanvres]** qui seront cueillis audit lieu en iceluy four sans pourtant

pouvoir les brayer en ladite maison et pour les issues elles dépendront de cedit lot depuis le coing de la porte d'entrée de ladite maison manable vers soleil couchant en ce qui en appartient aux copartageants et pourra celui à qui eschoira cedit lot faire fire une ouverture de porte pour l'exploitation de ses chambres de maison par la longueur de sur la rue dudit village et faire condamner de muraille l'entrée de la porte basse qui sert ordinairement à exploiter ladite maison et fera aussi faire une tape [sans doute une trappe] par sondit grenier pour l'exploiter, et fera verouiller de terrasse couverture de la porte d'en haut sans que celui à qui eschoira le 2e lot en soit en rien tenu, aideront aussi les dits 2 lors à l'entretien dudit four de réparations quand besoin sera, et auront conjointement droit à battre et agrenier en l'airau dudit lieu mesme pour en placer leurs pailles et chaumes - 50 livres

Item la moitié par indivis de ce qu'il y a de jardin proche lesdites maisons à partager en long dont la portion de ce lot se prendra du costé du soleil couchant, et seront ceux à qui lesdits 2 lots tenus faire diviser ledit jardin à frais communs pour s'y régler à l'avenir - 25 livres

Item une petite enclose de terre labourable sise au bas dudit jardin dans lequel y a un petit vivier joignant d'un costé la terre dudit Bonneau contenant ladite portion 10 cordes avecq les haies et fossés en dépendant - 30 livres

Item 5 seillons de terre de long en long sis et situés dans la grand pièce des Billonnières joignant d'un costé la terre dudit Bonneau d'autre costé celle de la closerie de Laupirais d'un bout le pré dudit Bonneau d'autre bout le chemin tendant des Billonnières audit Léon - 25 livres

Item une boissellée de terre ou environ à prendre dans une pièce nommée le Pont à la cornière d'icelle joignant d'un costé la terre de Basse Roche d'autre costé une ruelle nommée la Garanne d'autre bout la terre de Laupirais - 10 livres

Item 5 boissellées de terre ou environ sises dans une pièce nommée la Vigne joignant d'un costé la terre de Laupirais d'autre costé la terre dudit Bonneau et la terre exploitée à présent par monsieur Boivin prêtre d'autre bout la terre du nommé Crannier - 60 livres

Item un petit cloteau de terre clos à part contenant 2 boissellées et demie ou environ joignant d'un costé le chemin tendant des Billonnières au Gué aux Anglois d'autre costé la terre des Rollans d'un bout celle du nommé Thibault de Marans, d'autre bout la terre de Nicolas Delisle - 20 livres

notta que les 4, 5, 7, 8, 10 articles du second lot pour plus également diviser iceux héritages, les articles 1er, 13 et 14 qui sont barrés demeurent nuls

2e lot : tiré au sort par les Bellanger

Au lieu des Billonnières une chambre de maison manable en laquelle y a four et cheminée grenier superficielle rues et issues qui en dépendent, avecq la moitié du jardin estant au derrière desdites maisons à partager en long avec le 1er lot des présents partages et sera ladite portion de jardin de ce lot à prendre du costé du soleil levant, avecq droit en l'airau dudit lieu le tout aux charges contenues au 1er lot - 75 livres

Item un cloteau de terre labourable clos à part contenant 4 boissellées ou environ joignant d'un costé la terre des Remoué d'autre costé celle dudit Bonneau d'un bout la terre de Mathurin Esnault et les héritiers Haier chacun par son endroit d'autre bout le chemin qui conduit des Billonnières à Segré - 75 livres

Item un cloteau de terre clos à part contenant 2 boissellées ou environ nommé la Housonnière joignant d'un costé la terre de Depré d'autre costé la terre des partageans d'un bout la terre de Haute Roche d'autre bout la terre dudit Depré - 36 livres

Item une boissellée et demie de terre labourable nommée « la Langueveuche » joignant d'un costé la terre dudit Bonneau d'autre costé celle dudit Patrin, d'un bout la terre de la veuve Haier d'autre bout la terre de la Garanne - 25 livres

Item un petit jardin clos à part proche saint Gatien joignant le chemin à aller à la cure dudit Léon d'un costé d'autre costé la terre du sieur Goudé d'un bout le chemin du Léon à Gené contenant ledit jardin environ 8 cordes avecq les haies et fossées - 30 livres

Item un autre cloteau de terre labourable nommé le Chartue contenant un journau ou environ joignant d'un

costé la terre de Beuston d'autre costé celle dudit Bonneau des 2 bouts 2 ruettes à aller à Beuston - 60 livres

Item une boisselée et demie de terre ou environ sise en une pièce nommée le Petit Clos joignant d'un costé et bout la terre dudit Bonneau d'autre costé la terre de Estienne Remoué d'autre bout la terre de Jean Gandon - 20 livres

Item un clotteau de terre contenant 3 boisselées ou environ joignant d'un costé la terre dudit Bonneau d'autre costé la terre de Depré d'ub bout la terre de (blanc) - 60 livres

Item un petit pré clos à part contenant demie hommée de pré ou environ sis proche ledit lieu des Billonnières joignant d'un costé la terre dudit Jean Bonneau d'autre costé celle de la métairie des Champis d'un bout le chemin à aller à la Motte Ferchaut d'autre bout le pré de Jean Lattay - 60 livres

Item la moitié par indivis d'un clotteau de terre nommé la Roche proche le lieu de la Benestière à prendre ladite moitié vers soleil levant ladite moitié de clotteau acquise par Pierre Bellanger mari de Julienne Savary par contrat passé par ledit Sébastien Leroyer le 11 juin 1608 acquis de Jean Patrin et Perrine Blouin - (prix illisible)

Item un clotteau de terre clos à part contenant 3 boisselées sis proche le Petit Mas paroisse dudit Léon d'Angers joignant d'un costé le chemin tendant du Léon d'Angers à Gené d'un bout le pré de la closerie du Petit Mas - (prix illisible)

Qui sont tous les héritages que iceux dessus dits Thibault Deslandes Baffet esdits noms ont déclaré à présent avoir connaissance estre des acquisitions faite par lesdits Bellanger et Savary et en cas qu'il s'en trouve cy après autres qui soient justifiés par bons titres ils seront mis en partages en 2 égales portions comme ceux mentionnés ès présentes à quoi elles n'y pourront nuire ne préjudicier dans 18 mois prochain à compter de ce jour et ledit temps passé ils renoncent à estre receuz

jouiront chacun en droit soy en son lot et partage incontant l'option et choisie d'iceux faite se garantiront les uns les autres de tous troubles cas avenans paieront chacun pour ce qu'ils posséderont à l'avenir les charges cens rentes et debvoirs deuz à cause d'iceux héritages et pour le passé de quelque qualité et de nature que se puisse estre ils les paieront chacun en droit soy

se presteront passages les uns par sur les terres des autres où elles n'aboutiront à chemin, refermant après soy les passages clais et clions et sans faire dommage si faire se peut

tourneront à comptes et rapports dans un mois prochain venant de ce que chacun aura joui et touché de revenus des héritages de ladite succession depuis qu'elle est ouverte, et consentiront y estre contraints ledit temps passé en vertu des partages sans qu'il soit besoin d'avoir procédures jugements ou arrests

généralement se feront payer en commune de toutes debtes actives deues à ladite succession et spécialement la dette deue par Jeanne Lemoyne veuve Potier dont lesdits Deslandes Baffet et leurs cohéritiers en feront le recouvrement pour une moitié, et l'autre moitié de de qu'elle devra lesdits Thibault et ses cohéritiers s'en feront aussi payer somme ils aviseront

et paieront toutes les dettes d'icelle succession, chacun endroit soy contribueront aussi aux frais et despens faits et qu'il a convenu faire pour s'estre transporté sur les lieux prendre les confrontations et apprécier tous les héritages dépendant de ladite succession que présente minute et copies qu'il en conviendra deslivrer

et partageront cy après entre eux avant le jour de Toussaint prochaine et non plus tost que leurs comptes et rapports soient arrestés tous les bestiaux et semances à eux appartenant sur tous les lieux dépendant de ladite succession,

et est outre convenu que au cas qu'il se trouve deu à cause desdits héritages cy dessus spécifiés quelque rente foncière à l'église seulement, dons ou legs (écrit « lais » car il a une orthographe si approximative que je corrige la plupart des termes) ils contribueront également à payer iceux à la réserve de ceux deus à Pontron que ceux qui posséderont les terres qui les doivent les paieront de leur chef sans que leurs autres cohéritiers en soient en rien tenus

et le tout sans desroger et préjudicier aux autres droits des parties respectivement
 ce que lesdits Thibalt sa femme Deslandes Baffet esdits noms ont ainsi voulu consenti stipulé et accepté, à
 ce tenir etc obligeant etc renonçant etc dont etc
 fait et passé audit Montreuil à notre tablier ès présence de François Lucas hoste et Jourdan Garnier tourneur
 en bois demeurants audit lieu tesmoins
 et les dites parties ont déclaré ne savoir signer de ce enquis »

7 septembre 1688, choisie des 2 lots Bellanger - Savary

Cet acte est en fait classé dans la liasse à la fin du précédent, qui sont les 2 lots faits le 19 janvier 1688, mais compte-tenu de la date de la choisie, il est préférable de la faire ressortir à sa date propre.

« Et le 7 septembre 1688¹⁸ avant midy, par devant nous Pierre Bodere notaire de la baronnie de Montreuil sur
 Maine y demeurant passant des partages des autres parts, ont comparu en leurs personnes établis deument
 soubz mis chacune de Me Pierre Marion aussi notaire demeurant à Neufville, h.h. Jean Bonneau marchand mari
 de Anne Marion sa femme demeurant au Lion d'Angers se faisant fort de Claude Caternault curateur à la
 personne et biens des enfants mineurs de Pierre Malville et deffunte Charlotte Marion, Jacques Blouin se
 faisant aussi fort de ses cohéritiers promettant iceux dessus dits chacun en droit soy qu'ils ne contreviendront
 à ces présentes ains les approuveront toutefois et quantes à peine etc néanmoins etc lesquels dessus dits se
 sont aujourd'huy assemblés au bourg dudit Montreuil avec lesdits Maurice Thibault Deslandes Baffet es noms
 et qualités qu'ils procèdent demeurant ledit Thibault paroisse de Montreuil ledit Baffet à Chambellay et ledit
 Deslandes au lieu de Bozaille paroisse de Bazouges près Château-Gontier, toutes icelles parties avec leurs
 autres cohéritiers héritiers de Mathurin et Perrine Bellanger chacun pour son égard, lesquels Marion Bonneau
 et Blouin esdits noms après avoir prix communication desdits partages faits par lesdits Thibault sa femme
 Baffet et Deslandes esdits noms le 19 janvier attestés de nous notaire et qu'ils ont trouvé justes et égaux ont
 dit estre prests et offrant procéder présentement à l'option et choisie d'iceux en l'estat et aux clauses et
 conditions y portées et contenues, et tirer au sort et billet suivant la coustume de ce pays et duché d'Anjou,

à quoi procédant après avoir fait 2 billets en l'un desquels y a escript ces mots « premier lot » et en l'autre
 « segond lot », iceux pliés et mis dans un chapeau, et après avoir remué ledit chapeau estant à demi fermé,
 ledit sieur Marion en présence et du consentement de tous iceux dessus dits a tiré un d'iceux billets où y est
 escript « segond lot », tellement que auxdits Deslandes et Baffet esdits noms leur est demeuré le premier
 desdits lots pour eux leurs hoirs et ayans cause et aux charges d'iceux, dont ils se contentent

et ont lesdits Marion et Bonneau esdits noms protesté se pourvoir cy après contre la transaction faite par
 lesdits Thibault et Deslandes et autres avecq le sieur Lorangeau par les voies de droit pour les torts et griefs
 qu'ils souffrent par ledit acte,

et a esté convenu et accordé que tous les fruits d'arbres estant au lieu de la Billonnière se partageront en
 commun, outre les sepmanes, estant venus à maturité l'année présente, le tout sans déroger et préjudicier à
 tous droits prétentions et demandes desdites parties respectivement mesme de la somme de 6 livres avancée
 par ledit sieur Marion pour fournir aux frais et desbourses fait par ledit Morice Thibault pour vaquer aux
 affaires de la succession, et attendu que au 2e lot y est employé la moitié d'un cloteau de terre nommé la
 Roche qui est hommagé tombé en tierce foy et qui appartient pour les deux tiers audits héritiers Bellanger,
 lesdits Deslandes Baffet et Blouin esdits noms consentent que lesdits Marion Thibault et leurs cohéritiers
 donnent (je lis « neuvent » mais ne comprends pas) dans un mois prochain venant la somme de 38 livres soit en
 bestiaux ou autres effets sur les plus clairs biens appartenans auxdits Baffet Deslandes et cohérities
 dépendant de ladite succession

ont lesdites parties reconnu avoir chacun en droit soy entre leurs mains les billets et papiers concernant les

¹⁸ AD49-5E12-176 Bodere notaire Montreuil-sur-Maine, le 7 septembre 1688

héritages mentionnés ès présents partages dont ils se contentent respectivement
 ce qu'ils ont ainsi voulu consenty stipulé et accepté
 à ce tenir etc obligent etc renonçant etc dont etc
 fait et passé audit Montreuil à notre tablier ès présence de Jacques Boujour tisièr et de René Meslinne tissier
 demeurants audit lieu tesmoings
 et lesdits Thibault Deslandes Baffet et Blouin on déclaré ne savoir signer »

7 septembre 1688, partages en 2 lots Bellanger-Boivin

Entre les Bellanger dits « Benestière » représentés par Maurice Thibault, et les Boivin représentés par Jacques Blouin.

Le fait que ce partage existe atteste que la succession remonte une génération au dessus du couple :

- Jean BELLANGER sieur du Haut-Bausson (Le Lion-d'Angers, 49) x avant 1586 Jeanne BOYVIN
 1-Nicolas BELLANGER °Le Lion-d'Angers 11 avril 1586 « Le jour et an que dessus (avril 1586) fut baptisé par Me
 Philippe Chevalier vicaire Nicollas Bellanger fils de Jean Bellanger sieur du Hault Bausson et Jeanne
 Boyvin sa femme parrains Nicolas Planté et François Boivin, marraine (blanc) - registre paroissial 1586-
 1664 vue 223 en latin » †Angers Saint-Maurille 10 mai 1681 « Le 10 mai 1681 décéda Me Nicolas
 Bellanger ancien chanoine de céans - vue 17 »
 2-Jehan BELLANGER °Le Lion-d'Angers 12 janvier 1596 « fut baptisé Jean fils de Jean Bellanger et sa femme
 sieur du Hault Bausson parrains Mathurin Boumyer prêtre Jean Huau et (blanc) femme Poilasne de la
 Bignonnière - registre paroissial 1527-1601 vue 108 en latin »

« Le 7 septembre 1688¹⁹ sont 2 lots et partages de la moitié des acquets fait pendant la communauté de
 †Pierre Bellanger et Julienne Savary sa femme, Mathurin et Perrine Bellanger leurs enfants, iceux héritages
 situés à Montreuil sur Maine et au Lion d'Angers,

lesquels ont été mis et divisés par chacun de **Maurice Thibault mari de Renée Bouvet, René Bouvet, François
 Ménard mari de Julienne Bouvet, Me Pierre Marion aussi N^{re}, Jean Bonneau M^d mari d'Anne Marion, et
 Jacques Blouin, se faisant fort de leurs autres cohéritiers desdits Bellanger et Savary**, promettant qu'ils
 ne contreviendront à ces présentes ains les approuvant toutefois et quantes à peine néanmoins etc
 demeurant savoir lesdits Thibault et Bouvet audit Montreuil, lesdits Bonneau et Blouin paroisse du Lion
 d'Angers, ledit Marion paroisse de Neufville et ledit Menard paroisse de Chambellay

**l'autre moitié desdits acquêts échus ont été optés et choisis ce jour d'huy par les héritiers de ladite
 Savary par partages reçeus de nous Bodere N^{re}**

auxquels partages procédant y a été vaqué en présence et du consentement desdits susdits par nous Pierre
 Bodere N^{re} de la baronnie de Montreuil y demeurant le 7 septembre 1688 après midy
 pour être par lesdits Blouin audit nom et ses cohéritiers tirez au sort et billet et leur demeurer un d'iceux
 lots et l'autre auxdits susdits Thibault, Marion et à leurs cohéritiers

1^{er} lot (resté aux Blouin)

au lieu des Billonnières une chambre de maison en laquelle y a four et cheminée, grenier au dessus, et
 surperficie, le tout couvert d'ardoise rues et issues en dépendant, la moitié d'un jardin étant au derrière de
 ladite maison à prendre en longueur du côté du soleil levant, le tout joignant l'autre portion de maison et moitié
 de jardin appartenant aux héritiers de ladite Savary à eux échue par la choisie des partages qui ont été ce
 jourd'hui optés avec iceux susdits, à la charge de celui à qui échéra cedit lot de laisser et souffrit boulanger
 ceux qui ont l'autre portion de maison des Billonnières au four de la maison de ce lot, et même y mettre ses
 lanfois sans toutefois qu'ils soient tenus les laisser brayer dans ladite maison, avec ce lot droit au lavoir dudit

¹⁹AD49-5E12 Bodere notaire Montreuil-sur-Maine, 7 septembre 1688

lieu à l'aireau dudit lieu et battre et mettre ses pailles et chaumes et aura aussi droit au puits dudit lieu - Item un clotteau de terre clos à part contenant 4 boisselées ou environ joignant d'un côté la terre des Remoué d'autre côté celle dudit Bonneau d'un bout la terre de Mathurin esnault et les héritiers Haier, chacun par son endroit, d'autre bout le chemin qui conduit des Billonnières à Segré - Item une boisselée et demie de terre labourable nommé l'Anguineuche sis proche lesdites Billonnières joignant d'un côté la terre dudit Bonneau d'autre côté celle dudit Patis d'un bout la terre de la veuve Haier d'autre bout la terre de la Garanne - Item un autre clotteau de terre labourable nommé la Chartrie contenant un journeau ou environ joignant dudit côté la terre de Beuston d'autre côté celle dudit Bonneau des deux bouts deux ruelles à aller à Beuston - Item un autre clotteau de terre contenant 3 boisselées ou environ joignant d'un côté la terre dudit Bonneau d'autre côté la terre de Depré d'un bout la terre de ... - Item un petit pré clos à part six proche ledit lieu des Billonnières contenant demie hommée de pré ou environ joignant d'un côté la terre dudit Jean Bonneau d'autre côté celle de la métairie des Champis d'un bout le chemin à aller à la Motte Ferchaut d'autre bout le pré de Jean Lattay - Item une petite maison manable composée de chambre basse chambre haute à cheminée, greniers au dessus, un petit jardin au derrière d'icelle le tout situé en la rue du Cimetière paroisse du Lion d'Angers comme elle se poursuit et comporte

2^e lot (choisi par Marion et cohéritiers)

2 chambres de maison sises et situées au lieu de Hautebize Chateaux dite paroisse du Lion d'Angers comme elles se poursuivent et qu'elles sont à plein confrontées par le contrat passé par Me Claude de Villiers N^o - Item un journeau de terre labourable ou environ sises proche le petit bois avec 4 planches de terre autrefois en vigne sise au clos de Bausson dite paroisse du Lion, contenant icelles trois planches ensemble 24 cordes ou environ avec une autre petite portion de terre sise audit clos joignant ladites planches cy-dessus - Item un petit clotteau de terre labourable clos à part nommé le Petit Mas dite paroisse du Lion d'Angers joignant d'un côté le chemin tendant du Lion d'Angers à Gené d'un bout le pré de la closerie du Petit Mas - Item un petit pré clos à part sis proche le lieu de Leniqueur joignant d'un côté la terre dudit lieu de Leniqueur d'un bout la terre des copartageants d'autre bout le pré du Perrin et celui de la Fousse à chacun par son endroit d'autre bout la terre des héritiers Marion - Item un cloteau nommé la Houssonnière proche les Billonnières contenant 2 boisselées ou environ joignant d'un côté la terre de Depré d'autre côté la terre de Haute Roche d'autre bout la terre dudit Depré. - Item un petit jardin clos à part contenant 7 cordes ou environ proche Saint Gatien joignant d'un côté le chemin à aller à la cure dudit Lion d'autre côté le chemin tendant dudit Lion à Gené - Item 4 hommées de vigne sises au clos des Gaudinières audit Montreuil à prendre du côté de la vigne des héritiers Richard - Item 6 cordes de pré au pré des Cartiers audit Montreuil joignant d'un côté le pré de ... à la charge de ceux à qui échoiront cedit lot de rapporter 8 jours après la choisie d'iceux 50 sols de retour de partage, se garantiront les choses desdits lots de tous troubles cas avenant se prêteront passage par sur leurs terres ou elles abutteront à chemin sans faire aucun dommage, payeront également les charges cens rentes et devoirs dus à cause desdits héritages pour le passé et à l'ancien chacin paiera pour ce qu'il possédera, et ce fait ont lesdites parties été d'avis de procéder à la choisie d'iceux lots quoi faisant avoir fait 2 billets où est écrit 1^{er} lot et l'autre 2^e lot qui ont été pliés et mis dans un chapeau à demi fermé et ensuite ledit Marion du consentement de ses cohéritiers susdits aurait tiré le billet où est écrit le 2^e lot, tellement qu'audit Bellouin audit nom et ses cohéritiers leur est échu le 1^{er} d'iceux .. et a encore en outre demeuré audit Blouin et ses cohéritiers une boisselée et demie de terre labourable sises dans une pièce nommé le clos proche ledit lieu de la Billonnière joignant d'un côté la terre dudit Bonneau d'autre côté la terre des héritiers Remoué d'autre bout la terre de Jean Gaudron et 6 cordes de terre situées au clos de Bausson autrefois acquise par ledit Mathurin Bellanger de Sébastien Patrin par contrat passé par Leconte N^o royal Angers le 20 décembre 1646 pour récompenser ledit Blouin et ses cohéritiers des 24 L 3 s 4 d en quoi ils étaient fondés pour ladite 1/6^e de la somme de 130 L pour leur droit des acquêts faits par ladite Julienne Savary audit lieu de la Benestière, et au moyen de ces deux portions ledit Blouin a renoncé à rien demander

Partages en 5 lots de moitié des biens censifs et homagés, 1688

L'acte qui suit est écrit en marge : « partages de moitié des acquêts de †Pierre Bellanger, Julienne Savary, Mathurin et Perrine Bellanger », ce qui signifie qu'il ne s'agit pas des propres mais côté Bellanger, mais des biens de la communauté divisés en 2, l'une allant aux BELLANGER l'autre aux SAVARY.

Cet acte comporte des anomalies.

Les 5 groupes d'héritiers doivent impérativement descendre d'une fratrie de 5 frères et soeurs.

Or l'énoncé qui figure dans l'acte semble erroné pour le premier groupe.

En effet, selon les registres paroissiaux, les 4 derniers groupes représentent 4 enfants de Jean Bouvet et Julienne Simon

Donc normalement le premier groupe aussi, doit représenter un enfant de Jean Bouvet et Julienne Simon

Donc Jeanne Bouvet est fille de Jean Bouvet et de Julienne Simon, et non la fille de Julienne Bellanger épouse d'un Bouvet.

Puisque les biens sont Bellanger, et qu'au début de l'acte on a une Julienne Bellanger qui aurait épousé un Bouvet, dite bisayeule, puis plus loin le notaire écrit « de ladite Guillemine Bellanger », c'est qu'il fait une erreur 2 fois.

Et je ne vois qu'une solution :

**Guillemine (et non Julienne) BELLANGER épouse SIMON
dont Julienne Simon, fille unique des précédents, épouse de Jean Bouvet
dont 5 enfants qui sont les 5 groupes d'héritiers**

Donc, Guillemine Bellanger épouse Simon était soeur de Pierre Bellanger époux Savary et de Nicolas Bellanger le chanoine.

Elle est donc fille de Jean BELLANGER sieur du Haut-Bausson (Le Lion-d'Angers, 49) x avant 1586 Jeanne BOYVIN, puisqu'on a le baptême de Nicolas Bellanger le chanoine, né en 1586 au Lion

« Le 9 septembre 1688²⁰ (écrit 7 mars 1688 en marge mais 9 septembre 1688 dans le texte), sont 5 lots et partages en 5 portions des biens héritaux tant censifs que homagés propres et acquets restés de la succession de deffunts Mathurin Bellanger vivant sieur des Giraudières et Perrine Bellanger sa soeur, iceux héritages sis ès paroises de Montreuil sur Maine et Le Lion d'Angers, lesquels ont été mins et subdivisés par honorables hommes Pierre Marion et Jean Bonneau marchand mari de Anne Marion, tant en leur nom que pour Claude Caternault curateur aux personnes et biens des enfants mineurs de Pierre Malville et defunte Charlotte Marion, iceux Marion, Bonneau et Malville esdits noms, héritiers pour 1/5 desdits Bellanger par représentation de defunte Julienne Bellanger leur bisayeule [*je comprends que Julienne Bellanger fait 1-Jeanne Bouvet qui fait les Marion, 2- Fleurie Bouvet qui fait les Froger, 3-Marguerite qui fait les Trottier x Thibault, 4-Jean Bouvet époux de Mathurine Bellanger, mes ancêtres, 5-Renée Bouvet qui fait les Beaumont*], et par représentarion de Jeanne Bouvet leur ayeule, aînés en ladite succession du côté paternel desdits Bellanger,

Ce qui donne : héritiers du 1/5e par l'aînée

²⁰ AD49-5E12 Bodere notaire Montreuil-sur-Maine, 7 mars 1688

Julienne BELLANGER x BOUVET

1-Jeanne BOUVET † avant mars 1688

11-

111-Pierre MARION II vit à Grez-Neuville en 1688

112-Anne MARION x Jean BONNEAU II vit au Lion d'angers en 1688

113-Charlotte MARION † avant mars 1688 x Pierre MALVILLE † avant mars 1688

1131-enfants mineurs en mars 1688 sous la curatelle de Claude Caternaut

lesdits lots présentés à chacun de René André et Gilles Froger faisant pour eux et leurs cohéritiers de †Fleurie Bouvet leur mère,

Ce qui donne : héritiers du 1/5e

Fleurie BOUVET † avant mars 1688 x FROGER † avant mars 1688

1-René FROGER ils vivent à Sceaux en 1688

2-André FROGER

3-Gilles FROGER

Georges Thibault et Marguerite Lottier sa femme, fille et héritière de defunte Marguerite Bouvet,

Ce qui donne : héritiers du 1/5e

Marguerite BOUVET † avant mars 1688 x TROTTIER † avant mars 1688

1-Marguerite TROTTIER x Georges THIBAULT

Maurice Thibault et Renée Bouvet sa femme, Jacquine Marion veuve de Jean Bouvet le Jeune, mère et tutrice naturelle de leurs enfants, François Menard métayer et Julienne Bouvet sa femme, Louise Bouvet faisant tous tant pour eux que pour leurs cohéritiers de †Jean Bouvet leur père,

Ce qui donne : héritiers du 1/5e

Jean BOUVET [*que l'on sait par ailleurs fils de Jean BOUVET †Montreuil-sur-Maine 2.1.1615 x /1593 Julienne SYMON*] † avant mars 1688 [*qu'on sait par ailleurs époux de Mathurine Bellanger*]

1-Renée BOUVET x Maurice THIBAULT

2-Jean BOUVET

3-Julienne BOUVET x François MENARD

4-Louise BOUVET

5-cohéritiers

Georges Thibault métayer à Villedavy tant pour lui que pour Jeanne Beaumont sa tante veuve de René Plassais, ledit Thibault issu de Georges Thibault et Perrine Beaumont, lesdites Beaumont étaient filles de Guy Beaumont et Renée Bouvet

Ce qui donne : héritiers du 1/5e

Renée BOUVET † avant mars 1688 x Guy BEAUMONT † avant mars 1688

1-Jeanne BEAUMONT x René PLASSAIS

2-Perrine BEAUMONT x Georges THIBAULT

demeurant ledit Marion à Neufville, ledit Bonneau au Lion d'Angers, lesdits Froger à Sceaux, ledit Thibault et ladite Marion veuve Bouvet à Montreuil, lesdits Menard et femme à Chambellay,

tous iceux susdits se faisant fort chacun en son égard de leurs autres cohéritiers promettant qu'ils ne contreviendront à ces présentes ains les approuveront toutefois et quantes à peine etc néanmoins etc pour après iceux partages avoir vus et considérés en faire l'option et choisie au sort et billet au désir de la coutume de ce pays et duché d'Anjou pour les successions collatérales sinon en dire les causes défections

auxquels partages procédant en ac esté vaqué en présence et consentement desdits Jean Marion et Bonneau esdits noms comme ensuit, par nous Pierre Bodere notaire de la baronnie de Montreuil sur Maine y demeurant, le 9 septembre 1688

et esquels partages aussi compris les héritages hommages quoy que tombés en tierce foy, et qui appartiennent pour les deux tiers à Jean Bouvet le jeune mineur par représentation de deffunt Jean Bouvet son ayeul qui estoit seul enfant mâle issu de ladite deffunte Guillemine Bellanger [je ne comprends pas comme Guillemine arrive ici et c'est manifestement une erreur de prénom], et ce en conséquence de la transaction passée entre lesdits Marion, Bonneau, Maurice Thibault et autres cohéritiers en ladite succession, receue de nous notaire le 7 de ce mois et an, avec Jacqueline Marion veuve de Jean Bouvet le Jeune, comme mère et tutrice dudit Jean Bouvet mineur, son fils par lequel apert qu'ils ont laissé pour son privilège et droit de préciput aux héritages hommages les choses employées exprimées et confrontées par ladite transaction et que au surplus cesdits partages prendroit encore son droit tant esdits héritages hommages que censifs, au moyen de quoy en ladite qualité elle s'est obligée que sondit fils ne pouvoit rien prétendre et demander en plus avant en icelle succession qui égalent comme leurs autres cohéritiers au moyen de quoi avons vaqué à la confction d'iceux lots comme ensuit

1^{er} lot :

Une maison située au village de Hautebize dite paroisse du Lion d'Angers, composée de chambre basse, 2 chambres au dessus, avec la superficie le tout couvert d'ardoise, ainsi que lesdites choses sont plus à plein sépcifiées et confrontées par le contrat d'acquet fait par Jeanne Boivin de Curie ?, Pierre et Jean les Boivin devant Me Claude de Villiers notaire du Lion d'Angers le 8 juin 1653 - 100 livres

Item ce qui appartient d'issues aire prés et jardins audits copartageans sis au village de Hautebize proche et joignant la maison et issues joignant d'un costé la teres de la closerie de ladite Jeanne Marion - 56 livres

Item 4 boisselées de terre labourable dans une pièce nommée les Gas joignant d'un costé la terre du sieur Michel Bonneau d'autre costé et bout la terre et pré desdits héritiers Marion - 60 livres

Item un autre cloteau de terre contenant 4 boisselées appelé la Fontaine joignant d'un costé le pré cy après confronté d'autre costé le chemin tendant du lieu de la Maison Neufve aux cinq chemins d'un bout le pré de la Fousse Esneux d'autre bout les terres desdits héritiers Marion - 60 livres

Item un cloteau appelé le Petit Chardonnay sis proche le village de la Benestière audit Montreuil contenant 2 boisselées et demie ou environ joignant des 2 costés la terre de nous notaire d'un bout la terre du Bois Hinbault, et d'autre bout en partie aussi celle de nous notaire - 60 livres

Item une pièce de terre close à part appelée les Bourgeons proche ledit lieu de Hautebise, contenant 7 boisselées ou environ joignant d'un costé et bout la ruelle à aller de la Fousse Esnaux au Pairin, d'autre costé la terre dudit lieu de la Fousse Esnaux d'autre bout la terre dudit Pairin - 70 livres

2^e lot

Un grand arpent de vigne figuré en hachereau sis au clos des Gaudinières audit Montreuil contenant 6 quartiers ou environ joignant d'un costé la vigne des héritiers Jacques Richard d'autre costé

26 octobre 1689, partages en 2 lots par les Boivin

« Le 26 octobre 1689²¹, sont 2 lots et partages en 2 égales portions des héritages et choses immeubles appartenant à **chacuns de René Blouin, Marie Blouin veuve de Mathurin Lemesle, François, Jacques et Jacqueline les Bellouin enfants de deffunts Pierre Bellouin et Jeanne Boivin, vivants leurs père et mère, héritiers pur une moitié avec tous les héritiers et descendants de deffunte Jeanne Boivin vivante femme de Jean Bellanger, et partie des acquets faits pendant la communauté de deffunts Pierre Bellanger et Julienne Savary sa femme, Mathurin et Perrine Bellanger leurs enfants, et des propres de deffunt Pierre Boivin et Jeanne Berthelot ayeulx de tous les dessus dits, iceux héritages sis en la paroisse du Lion d'Angers**

que iceluy Jacques Blouin comme procureur et ayant charge et pouvoir de sesdits frères et soeurs met et divise pour estre présentés auxdits héritiers Boivin afin d'être procédé à la choisie d'iceux selon la coutume au sort et billet comme s'agissant de succession collatérale, sinon en dire les causes de défection et obmission impertinentes

auxquels partages procédant y a esté vaqué en présence et consentement dudit Jacques Blouin par nous Pierre Bodere notaire de la baronnie de Montreuil sur Maine y demeurant le 26 octobre 1689 comme ensuit

1er lot

Une petite maison manable composée de chambre basse,

2 décembre 1689, Compte rendu de Maurice Thibault aux Bellanger

Le 2 décembre 1689²² avant midy, compte que Maurice Thibault métayer à Saint Malleu paroisse de Montreuil sur Maine mari de Renée Bouvet héritière bénéficiaire en partie dans la ligne paternelle de †Perrine Bellanger veuve de Jean Aubert, sœur et unique héritière de †Mathurin Bellanger S^r des Giraudières, rend à ses cohéritiers en ladite succession en ladite ligne paternelle de la recette mise débours frais et voyages par lui faits au sujet d'icelle, suivant les ordres verbaux et procurations desdits cohéritiers

Pour l'intelligence duquel compte il sera observé que ladite Bellanger étant décédée au lieu du Rouille paroisse de Serelle (sans doute Cerelles, à 11 km au nord de Tours) près Tours, et distant de la demeure dudit comptable de 32 lieux (soit 142 km sans doute en passant par Angers, car en direct actuelle on a 115 km et par l'autoroute d'Angers 176 km) le 15 avril 1682, Anne Rocheron créantière en ladite succession de la somme de 130 L ou environ à la sucitation et par les artifices d'une personne puissante en crédit et amis qui prétendait s'emparer de ladite succession fit aposer les sceaux dans ladite maison du Rouillé le 16 dudit mois d'avril par missire Charles Mathé conseiller du roi en son grand conseil lieutenant général de Tours, que ledit Thibault et ses cohéritiers ayant au avis du décès de ladite Bellanger par les assignations à eux donnés le 16 juin audit an pour assister à l'inventaire, iceluy Thibault auroit été requis par ses cohéritiers de se transporter audit lieu de Rouille affin d'assister pour eux audit inventaire veiller à la conservation de leurs droits en ladite succession et en chercher des livres et des titres pour justifier leurs rames et leur qualité d'héritiers collatéraux desdits Bellangers, lui promettant de le satisfaire et rembourser de ces dépenses, ses frais, et voyages, ses peines et son temps,

que en conséquence ledit Thibault partit dudit Montreuil le 1^{er} juillet 1682 et arrivé audit Cerelle la 4 dudit mois ou il séjourna audit Tours à cet effet jusqu'au 14 du même mois, comme il appert par ledit inventaire, depuis lequel temps ledit Thibault a été obligé de faire 9 voyages audit Cérelles et à Tours pour veiller à la conservation et aux affaires de ladite succession, poursuivre et déffendre les procès intentés au sujet d'icelles, et suscité par les artifices de celui qui s'en pouvait emparer et le prétendait à cette fin animé par les chicanes et les incidents et obstacles continuels qu'il formait et faisait naître pour le rebutter.

²¹ AD49-5E12 Bodere notaire Montreuil-sur-Maine, le 26 octobre 1689

²² AD49-5E12 Bodere notaire Montreuil-sur-Maine, 2 décembre 1689

charges

Ledit comptable a reçu à plusieurs et diverses fois de René Thibault fermier du lieu de la Benestière dépendant de ladite succession tant par ses mains que de Georges Thibault	431 L
en l'année 1695 ledit comptable a reçu du closier des Billonnières 4 boisseaux et demi d'avoine valant 12 s le boisseau	2 L 14 s
en 1685 11 boisseaux de pareil blé valant aussi 15 s/boisseau	6 L 15 s
en 1686 7 boisseaux à 12 s/boisseau	4 L 12 s
en 1686 10,5 boisseaux de pareil seigle valant 16 s/boisseau	29 L 15 s
en 1686 du fermier des Grands Jardins dépendant de la succession et depuis abandonnés au S ^r du Rouille	22 L 2 d
d'un nommé Planchard par les mains de Me Garnier N ^{re} pour partie des frais auxquels il était condamné par sentense	100 L

à l'égard des deniers provenant de la vente des meubles et effets de ladite succession en la Province de Touraine, ils ont été remis au S^r de la Bedouere exécuteur testamentaire de ladite Bellanger, pour les créanciers de ladite succession, comme appert tant par les inventaires que par les actes du 28.1.1686 par Ténou N^{re} à Tours,

TOTAL des charges 582 L 17 s

dépenses

voyage et séjour de 18 jours pour l'inventaire en juillet 1682, à 20 s/jour pour sa dépense de bouche gîte blanchissage et journée	18 L
voyage de janvier 1683 à la demande de ses cohéritiers pour comparaître contre Planchard et consorts aussi héritiers en l'estoq paternel de ladite Bellanger qui tentait d'exclure ledit comptable et ses cohéritiers de ladite succession... et pour chercher dans les titres et papiers desdits déffunts des pièces pour se défendre contre ledit Planchard qui est un homme fort habile en procès et qui était d'intelligence et agissait de concert avec celui qui voulait s'emparer de ladite succession, pour 20 jours	20 L
voyage le 22.3.1683 à Tours pour faire dresser leur généalogie, porter et communiquer les pièces justificatives et se faire connaître et recevoir héritiers de ladite Bellanger comme appert par l'acte qu'il a pris audit Tours contre ledit Planchard le 4.5.1683, pour 15 jours	15 L
voyage en mars 1684 à Tours car les avocats et procureurs et huissiers dudit Planchard voulaient agir sans la présence des autres héritiers, désirant s'emparer de ladite succession, 19 jours	19 L
voyage en janvier 1685 à Tours contre ledit Planchard selon assignation faite par Champigny, pour 16 jours	16 L
voyage en février 1685 à Tours pour ladite sentence et la faire juger comme appert par la sentence qu'il a obtenu le 23.2.1685 qui déboute ledit Planchard de sa demande avec dépens, pour 71 jours	71 L
voyage en mars à Tours pour une seconde expédition de ladite sentence audit Planchard d'autant que le nommé Deslandes héritier desdits déffunts en l'estoq maternel, au profit duquel était pareillement ladite sentence, refusait de mauvaise foi en intelligence avec ledit Planchard payer ladite expédition, pour 10 jours et pour ladite expédition	13 L 8 s
voyage pour l'assignation du présidial de Tours signée Deslandes qui fait voir son intelligence avec ledit Planchard, pour 10 jours	10 L
voyage en mai 1685 pour retirer les pièces et procédures de Trahan son procureur, pour 10	10 L

jours	
voyage en mai 1686 pour satisfaire les créanciers de la succession et leur faire délivrer par le S ^r de la Bedouere les deniers dont il était dépositaire, et aller Amboise ou le comptable a fait 2 voyages pour tacher mais en vain de retirer quelque chose des fermiers de ladite †Bellanger comme apert par l'acte passé par ledit [Tenou/Menou] le 28.5.1686 et des 3 et 29.6.1686 par Gripouillau N ^{re} à Tours, pour Tours, Cerelles et Amboise il a employé 78 jours, dans tous lesquels voyages et séjours fors le 8 ^e tous l'un ou autre héritier de ladite déffunte ont accompagné le comptable, soit	78 L
pour lesdits actes	21 L 10 s
au S ^r Boistard et à ladite Rogeron créanciers en ladite succession	104 L
à Jean Jolly hôte à Montreuil et au S ^r Piron huissier	16 L 16 s
au S^r Gripouillau N^{re}	7 L 10 s
aux assises de la Pironnière	1 L 5 s
voyage à Angers porter l'assignation du S ^r de la Porte au sujet du lieu de la Maison Neuve	2 L 15 s
voyage à Angers porter l'assignation au sujet de ladite succession à la requête du nommé Jallot se prétendant créancier, et donné 15 s à l'avocat pour défendre	4 L 15 s
au nommé Bureau pour les causes passées par Gripouillau N ^{re} à Tours	1 L
voyage de 2 jours à Angers au sujet d'une rente de 17 s 10 d qu'aurait constituée ladite †Bellanger sur son frère	3 L 4 s
voyage à Angers prendre conseil sur la transaction faite avec ledit S ^r du Rouille et sur la manière à faire partage de la succession	2 L 15 s
voyage à Angers pour l'appel dudit Planchard de la sentence de Tours au Parlement de Paris, auquel il l'a envoyé	5 L 9 s
expédition des extraits de baptême desdits Bellanger baptisés à Montreuil sur Maine	1 L 1 s
voyage à Angers compromettre avec ledit Planchard sur ledit appel	3 L 10 s
voyage à Angers renouveler ledit compromis qui était sans juger et avoir acte donné D ^{vt} N ^{re}	3 L 10 s
4 voyages à Angers pour produire déffendre et faire juger l'instance dudit compromis rendre et prononcer la sentence intervenue sur icelui, pouquoi il a employé 9 jours et payé 3 L au N^{re} greffier dudit compromis pour l'expédition de la sentence	12 L
voyage à Angers pour retirer la somme de 100 L consignée par ledit Planchard es mains du S ^r Garnier ntre où il a employé 2 journées	2 L
voyage à Angers faire assigner ledit Planchard pour être condamné payer le surplus du juge par ladite sentence arbitrale et avoir payé 20 s à l'huissier pour l'assignation	3 L
voyage à Angers poursuite ladite instance fournir et repliquer et être signifier l'audience audit Planchard pourquoi faire et poursuivre juger ladite instance il a donné 3 L à l'avocat	5 L
voyage à Angers faire juger ladite instance contre ledit Planchard qui avait été renvoyé devant le S ^r Rigault arbitre qui avait rendu la susdite sentence arbitrale et donné 15 s pour lever ledit jugement	2 L 15 s
2 voyages à Angers pour retirer desdits avocats ledit jugement contre ledit Planchard	4 L
il a emprunté à Georges Thibault et Jacques Richard pour lever ladite sentence de Tours qui a coûté 172 L 10 s comme apert par obligation passée par Bodere N ^{re} le 22 mars 1685	105 L
pour le restant de la sentence de Tours comme apert au pied de la grosse d'icelle étant aux mains dudit Deslande	67 L 10 s
voyage à Angers pour déffendre à la demande et saisie faite par les Lemanceau du Rouille et avoir donné à l'avocat pour cet effet 15 s	2 L 15
donné au N^{re} qui a passé le compromis fait avec ledit Lemanceau sur ladite instance et 3 L pour la minute et copie de la transaction faite avec lui, 9 L qu'il a donné aux	27 L 10 s

artbitres qui ont jugé ladite instance et dicté ladite transaction et 8 L pour 2 voyages et séjour à Angers pour faire régler et terminer cette affaire qui a donné la paix et repos à tous sesdits héritiers et à libéré ladite succession	
41 L qu'il a payées de ses deniers au S ^r Mariette avocat à Tours par une part, et celle de 100 L qu'il a aussi payées de ses deniers au S ^r Trachet procureur audit Tours pour leur cacion contre ledit Planchet outre les sommes qu'ils sont touché du présent	141 L
ses vacations à l'instance faire contre ledit contable et les autres héritiers maternels par le sir Mariet médecin	1 L 5 s
voyages à Angers pour déffendre en l'instance à lui faite au présidial dudit lieu dans laquelle il a donné 30 s à l'avocat	5 L 10
10 L 10 s pour une part, 13 L 13 s autre part, par lui payées en l'acquit de ladite succession sur 2 années de 13 L 13 s de rente hypothécaire à lui due suivant les lettres missives dudit Gripouillault N ^{re} , 24 s pour le port et 12 s pour les lettres et réponses écrites dudit Gripouillault et de lui receues	26 L 19 s
pour les ports de lettre écrites et recherche des présentes justifications	15 L

Laquelle dépense frais mises voyages et débours s'est trouvé monter et revenir à la somme de 1 093 L 15 s

et la recette à celle de 582 L 17 s 6 d, partant ladite dépense excède ladite recette de celle de 510 L 17 s 6 d

Fait et visité par devant nous Pierre Bodere N^{re} de la baronnie de Montreuil sur Maine y demeurant, en présence de François Lucas hôte et h. h. Mathurin Thibault M^d tissier demeurant audit lieu témoins, et ledit Maurice Thibault a déclaré ne savoir signer, de ce enquis. »

10 mars 1690, ratification du compte de Maurice Thibault

« Le 20 mars 1690²³ avant midy, pardevant nous Pierre Bodere notaire de la baronnie de Montreuil-sur-Maine y demeurant furent présents en leurs personnes establiz deument soubz mis et obligés soubz ladite cour prorogeant juridiction en icelle chascuns de André, Gilles et René Froger marchands demeurans paroisse de Sceaux, François Menard mary de Julienne Bouvet mestaiier demeurant à la Haute Aillée paroisse de Chambellay, Georges Thibault mary de Marguerite Lottier, Georges Thibault métayer à Villedavy, Jean Bellier mestayer à Charré sur le Vau, Jacquine Marion veuve Jean Bouvet métayère à la Peustonnière, René Bouvet métayer à la Girbaudière, le toute dite paroisse de Montreuil, **héritiers en partie en l'estocq paternel de deffuns Mathurin et Perrine Bellanger**, lesquels après que par nous notaire lecture leur a esté faite de mot à autre du conte (sic, pour « compte ») de nous le 2 desambre (sic) dernier à eux présenté par Morice Thibault mary de Renée Bouvet mestayer à Saint Malleu audit Monstreuil aussy héritier en l'estoc paternel desdits Bellangers, touchant les receptes misez debourses faits et voyages dudit Thibault au sujet de ladite succession suivant la procuration que les dessus dits et leurs autres cohériters luy en avoit donné, aussi receu de nous notaire le 22 mars 1683, lequel conte s'est trouvé monter et revenir pour les receptes faites par ledit Morice Thibault des deniers appartenant à ladite succession à la somme de 582 livres 17 sols 6 deniers, et la minze faite journée et desboursée à celle de 1 093 livres 15 sols qui excède ladite recepte de 510 livres 17 sols 6 deniers, laquelle somme iceux establiz ont volontairement consenty qu'iceluy Morice Thibault la prenne privativement et par préférence sur les plus clairs biens de ladite succession tant meubles que immeubles jusques à concurrence d'icelle reconnaissant que tout ce que ledit Morice Thibault en a fait n'a esté que à leur prière et requeste et pour le bien profit et avantage d'icelle succession et déclaré iceluy conte juste et équitable tant en minzes que receptes pour quoy ont iceluy loué ratiffié confirmé et approuvé veulent et consentent chascun pour son regard qu'il sorte son plain (sic) et antier (sic) effait (sic, et je n'en finirai pas

²³ AD49-5E12 Bodere Notaire Montreuil-sur-Maine, 10 mars 1690

des « sic » et la vérité est que je vous en corrige un peu quelques uns, bref je fais ce que je peux pour que cela reste compréhensible à vous chers lecteurs)

ce que lesdites parties ont ainsi respectivement voulu consenty stipulé et accepté, à ce tenier etc obligent etc renonçant etc dont etc

fait et passé audit Montreuil en prezance (sic) de Jean Jolly et François Lucas marchands demeurant audit lieu tesmoins et lesdits dessus dits fors ledit Georges Thibault Villedavy ont déclaré ne savoir signer de ce enquis »

5 mars 1691, biens censifs BELLANGER en 3 lots

[Cet acte est surprenant :

- *Il ne mentionne pas que les partages précédents sont annulés, et pourtant, il aurait dû être passé avant les autres partages BELLANGER, car il donne 3 soeurs BELLANGER, puisque toutes 3 sur le même plan :1-Julienne BELLANGER qui fait les Houssin, Thibault etc... - 2- Marie BELLANGER épouse de Guillaume Bedouet qui fait les Lejay etc... - 3- Guillemine Bellanger épouse de Jean Simon qui fait les Bouvet et Thibault etc...*
- *Ces 3 soeurs BELLANGER sont donc héritières soit de leur frère soit de leur neveu Pierre Bellanger époux Savary, sans hoirs à la mort de Mathurin et Perrine Bellanger ses enfants.*
- *On devrait donc ici avoir des biens uniquement BELLANGER, or, un bien BOIVIN acquit par Renée Boivin est donné dans le 1er lot dans le premier item, ce qui est impossible]*

« Le 5 mars 1691²⁴ sont 3 lots et partages des biens héritaux censifs demeurés du décès de deffunts Mathurin Bellanger et Perrine sa soeur à leurs cohéritiers paternels, iceux héritages sis et situés ès paroisses de Montreuil et Le Lion d'Angers, lesquels ont esté supdivisés par chacuns de honneste homme Marin Houssin mestaiier à Grand Gaudrée paroisse de Saint Remy de Château-Gontier et Morice Thibault métayer à la Presle mari de Jeanne Corbin esnés en la succession desdits deffunts par représentation de **Julienne Bellanger leur ayeule**, tant en leurs noms que se faisant fort de leurs cohéritiers en leur estoc promettans qu'ils ne contreviendront à ces présentes ains les ratifieront et approuveront toutefois et quantes en est besoin, à peine etc ces présentes néanmoins demeurent en leur entière force et vertu pour estre présentés à chascuns de honneste homme Michel Lejay Me couvreur d'ardoise tant pour luy que pour ses cohéritiers pour une tierce partie desdits deffunts par représentation de **Marie Bellanger vivante femme de Guillaume Besdoit**

et à Morice Thibault métayer à Saint Malleu et Renée Bouvet sa femme et à Georges Thibault et Marguerite Lottier sa femme et à leurs autres cohéritiers en leur estocq aussi héritiers en ladite succession pour un tiers par représentation de **Guillemine Bellanger leur ayeule vivante femme de Jean Simon** pour après iceux partages avoir veus et considérés faire l'option et choisie de chacuns desdits lots de degré en degré au désir de la coustume de ce pays et duché d'Anjou sinon en dire les causes de defection et obmission impertinentes

auxquels partages procédans y a esté vaque en présence et consentement desdits Houssin et Thibault esdits noms par nous Pierre Bodere notaire de la baronnie de Montreuil sur Maine y demeurant, le 5mars 1691 comm ensuit :

1er lot

Une maison située au village de Hautebize chasteaux dite paroisse du Lion d'Angers comopsée de chambre basse, 2 autres au dessus avec la superficie le tout couvert d'ardoise ainsi que lesdites choses sont à plein spécifiées et confrontées par le contrat d'acquêt fait par Jeanne Boivin de Pierre et Pierre les Boivin devant Me Claude de Villiers notaire du Lion d'Angers le 11 juin 1603 - 100 livres **[surprenant, car un bien BOIVIN**

²⁴ AD49-5E12 Bodere notaire Montreuil-sur-Maine, le 5 mars 1691

ne peut figurer dans un partage BELLANGER]

Item ce qui appartient d'issue aire pré et jardins auxdits copartageants sis au village de Hautebize proche et joignant ladit maison joignant d'un costé la terre de la closerie aux héritiers Charlotte Marin vivante femme de Pierre Malville - 55 livres

Item 4 boisselées de terre labourable dans une pièce nommée les Gas joignant d'un costé la terre du sieur Michel Bonneau d'autre costé et abouté la terre et pré desdits héritiers Marion - 60 livres

Item une pièce de terre close à part nommée le Bourgeon proche ledit lieu de Hautebize contenant 7 boisselées ou environ joignant d'un costé et bout la ruelle à aller de la Fosse Esneux au Perrin d'autre costé la terre dudit lieu de la Fosse Esnaux d'autre bout la terre dudit lieu du Perrin - 70 livres

Item un cloteau de terre clos à part nommé le cloteau du Petit Mas contenant avecq les haies et fossés en dépendant 3 boisselées ou environ sis dite paroisse du Lion d'Angers joignant d'un costé le chemin tendant du Lion d'Angers à Gené d'autre costé la terre de (blanc) d'un bout le pré du Petit Mas d'autre bout la terre des héritiers mathurin Verdon - prix non lu

Item un petit jardin clos à part sis proche la chapelle saint Gasin dudit Lion contenant 7 cordes ou environ

6 mars 1691, biens hommés de la Benestière

« Le 6 mars 1691²⁵ avant midi, par devant nous Pierre Bodere notaire de la baronnie de Montreuil-sur-Maine y demeurant, furent présents estbalis soubzmis chacun de h. h. Maurice Thibault lesné métayer à Saint Malleu en cette paroisse, se faisant fort de ses cohéritiers en son estocq, héritiers du costé paternel de deffunts Mathurin et Perrine Bellanger, promettant qu'ils ne contreviendront à ces présentes ains les approuveront toutefois et quantes etc néanmoins etc d'une part,

et honnestes hommes Marin Houssin métayer à Gaudrée paroisse de Saint Remy de Château-Gontier et Maurice Thibault le jeune métayer à la Presle en cette paroisse, aussi tant en leurs noms que se faisant fort de leurs cohéritiers en leur estocq, promettant qu'ils ne contreviendront à ces présentes ains les approuveront au besoing etc à peine etc aussi héritiers en l'estocq paternel desdits deffunts par représentation de deffunt Julienne Bellanger leur aieulle d'autre part

3 mai 1698, Bellanger par Guillemine via Bouvet en 5 lots

Selon moi, ceci est un partage refait après la découverte d'autres héritiers, comme les actes de 1698 et 1699 le sont, et ce sont les héritiers de Guillemine Bellanger dont c'est la part car elle n'a qu'eux pour héritiers. Donc c'est le partage d'un tiers des biens Bellanger en 5 lots.

« Le 3 mai 1698²⁶ et 16 février 1699, D^{vt} Bodere N^{re} à Montreuil sur Maine, partages en 5 lots des **biens de †Perrine Bellanger veuve Jean Aubert décédée seule et unique héritière de †Mathurin Bellanger vivant S^r des Giraudières**, appartenant à chacuns de

1. Maurice Thibault métayer à Saint Malleu et Renée Bouvet sa femme, et à leurs frères et sœurs enfants de †Jean Bouvet et †Mathurine Bellanger sa femme, pour 1/5^e partie,
2. et encore pour une autre 1/5^e partie auxdits Thibault et femme par acquêt qu'ils ont fait de la part afférente en icelle succession des enfants de †Pierre Marion et Jeanne Bouvet,
3. et Marguerite Lottier veuve de Georges Thibault aussi fondée pour 1/5^e au total

²⁵ AD49-5E12 Bodere notaire Montreuil-sur-Maine, le 6 mars 1691

²⁶ AD49-5E12 Bodere Notaire Montreuil-sur-Maine, 3 mai 1698

4. à André Gillet, René Froger et leurs cohéritiers enfants et héritiers †André Froger et Fleurie Bouvet sa femme aussi pour 1/5^e,
5. à Jeanne Beaumont veuve de René Plassais et aux enfants †Georges Thibault et Perrine Beaumont par représentation de Guy Beaumont et René Bouvet aussy conjointement fondés pour 1/5^e

lesquels lots et partages ont été mis et divisés par ledit Maurice Thibault et ladite Renée Bouvet sa femme de luy autorisée pour être présentés aux dessusdits afin d'être par eux procédé à l'option et choisie d'iceux chacun un desdits lots au sort et billet s'agissant de succession collaterale suivant et au désir de la coutume de ce pays et duché d'Anjou, auxquels partages a été vaqué en présence et consentement desdits Thibault et femme par nous Pierre Bodere notaire royal en Anjou résidant à Montreuil sur Maine le 3 mai 1698 comme ensuit :

1. **1^{er} lot** : la moitié par indivis d'une maison manable nommée la Maison Neuve située paroisse du Lion d'Angers, en laquelle y a four et cheminée grenier et superficie, le tout couvert d'ardoise, droit audit four et cheminée rues et issues qui dépendent de ladite maison, l'autre moitié d'icelles choses appartenant aux enfants et héritiers †Me François de la Porte vivant conseiller du Roy et eslu en l'élection d'Angers ; Item une boisselée et demie de terre ou environ nommée la Maison Neufve joignant d'un côté la terre des héritiers Pierre Malville et Anne Marion sa femme d'autre côté l'airau des héritiers dudit †S^r de la Porte dépendant dudit lieu de la Maison Neufve ; Item 2 boisselées de terre labourable sises dans une pièce nommée la Bregottrie paroisse dudit Lion d'Angers joignant d'un côté la terre de la Giguonnerie d'autre côté de Michel Bonneau d'un bout le chemin à aller à Neufville et d'autre bout la terre des Allards ; à la charge de celui à qui échoira le présent lot de se faire payer
2. **2^e lot** (tiré par ladite Trottier 1^{ère} tirant billet) : la 1/3^e partie par indivis d'une pièce de terre labourable close à part de haies et fossées sise proche le lieu de Hautebize (pas dans C. Port) chasteaux en la paroisse du Lion d'Angers contenant 63 journeaux ou environ nommée la pièce à Foucault aliàs le Rouy joignant d'un côté les terres des héritiers Marion de la Gonnière et la Biguonnerie chacun par son endroit, d'autre côté le chemin tendant de Brain à Neufville d'un bout le grand jardin de Hautebize et d'autre bout la terre du S^r Michel Bonneau : Item un clotteau de terre nommé la Haussonnerie situé proche le lieu des Billonnières dite paroisse du Lion d'Angers contenant 3 boisselées ou environ joignant d'un côté la terre de Dupré d'autre côté la terre de cohéritiers du maternel des copartageants d'un bout aboutté la terre de la métairie de Haute Roye d'un bout la terre dudit Dupré, à la charge de celui à qui échéra ce lot de payer 20 L de rapport à celui au optera le 1^{er} lot et ce 15 jour après la choisie d'iceux à peine etc
3. **3^e lot** : un clotteau de terre nommé les Gaudeaux situé proche le lieu de Hautebize chasteaux dite paroisse du Lion d'Angers contenant 65 boisselées dont en dépendra seulement du présent lot 2 boisselées une corde et demie et le surplus dudit clotteau appartient à Jullien Bonneau : Item un quartier et demi de vigne ou environ situé au clos des Gaudinières paroisse dudit Montreuil joignant d'un côté le chemin qui conduit du pré Cormery d'autre côté la vigne dépendant de la boîte des Trépassés dudit Montreuil d'un bout le chemin qui conduit dudit Montreuil à Chauvon et d'autre bout la terre du lieu de la Pironnière laquelle portion de terre en vigne dépendante de cedit lot est figurée en hachereau ; à la charge que celui à qui échéra ce présent lot rapportera la somme de 10 L
4. **4^e lot** : la moitié par indivis de 6 quartiers de vigne ou environ tout en un tenant situé au clos des Gaudinières paroisse dudit Montreuil à prendre au long dudit clos comme vont les raisins, et joindra la vigne du présent lot celle de Mathurin Richard et d'autre côté joindra l'autre moitié desdits 6 quartiers de vigne qui demeureront au 5^e lot d'un bout aboutté ledit chemin tendant de Montreuil à Chauvon et d'autre bout la terre de la Pironnière à la charge que ceux à qui échéreront le présent lot et dernier lot de faire diviser ladite vigne par entre eux par moitié et feront planter borne pour se séparer : Item la moitié par indivis d'une portion de pré sise au pré de la Maison Neufve contenant 6 cordes
5. **5^e lot** : l'autre moitié de ce qui est du 4^e lot

Fait et passé audit Montreuil en présence de honnête homme Thomas Roullin M^d et René Thibault fermier dudit lieu de la Benestière, le tout paroisse de Montreuil

au sort et billet ainsi qu'on a accoustumé pour succession collatérale et ce faisant ayant par nous N^{re} été fait 5 billets séparément 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e et iceux mis et pliés dans un chapeau qui leur ont été présenté par Jacques Bodere praticien audit Montreuil, s'est trouvé que ladite Trottier ayant tiré la 1^{ère} lui est échu le 2^e desdits lots, lesdits Froger le 3^e, lesdits Richard esdits noms le 5^e tellement qu'aux enfants et héritiers de Jean Bouvet leur est échu le 4^e en sorte que le 1^{er} d'iceux est demeuré audit Thibault St Malleu et femme par acquêt fait auxdits héritiers Marion et Bouvet, desquels lesdits chacuns se sont respectivement contantés aux charges et conditions desdits partages sans déroger ...

Le lundy 16 février 1689 avant midy pardevant nous Pierre Bodere N^{re} royal en Anjou furent présents établis soumis chacun de René, André et Gilles Froger, Jacques Froger majeur se faisant fort de Leger Froger son frère, et leurs cohéritiers,

Au mesme instant tous iceux dessusdits tant en leur privé nom que se faisant fort de leurs autres cohéritiers en ladite succession avec René Bouvet métayer à la Gerbaudière paroisse dudit Montreuil ont été d'avis de procéder présentement à l'examen du compte des mises et recettes frais voyages et débours faits par ledit Thibault Saint Malleu et sadite femme touchant les affaires de ladite succession depuis la rédition du compte que ledit Thibault Saint Malleu aurait présenté auxdits susdits et aux autres cohéritiers de l'estoc maternel de ladite Perrine Bellanger le tout réglé par acte passé devant Me Guillaume Janneaux N^{re} royal Angers le 20 janvier 1691 jusqu'à présent et après calcul fait dudit compte par nous passé aux présentes par lesdits Thibault et femme en date du 5 mars denier, montant en mise frais et déboursements et journées faits par ledit Thibault à la somme de 560 L 4 s 6 d et la recette à celle de 450 L 3 s de sorte que la mise excédoit ladite recette de la somme de 110 L 1 sol 6 d dont lesdits Thibault et femme ne demandoit le paiement aux susdits esdits noms avec la somme de 15 L pour les journées de nous N^{re} d'avoir mis les titres concernant l'apui dudit compte fait les mesures des mises et recettes que vacation de la minute copie papier et scel

et après qu'ils ont eu pris communication d'iceluy et qu'il leur en a été donné lecture de mot à autre par nous N^{re} en présence des témoins souscripts ont tous iceux dessusdits esdits noms loué rattifié et approuvé iceluy en toutes articles de mises et recettes et les ont reconnus véritables et pour demeurer quitte vers iceux Thibault et femme de la moitié au quoi ils sont tenus de ladite somme de 110 L 1 sol 6 d de reliquat dudit compte non compris les vacations d'icelui, ont prié et requis ledit Thibault de se contenter des sommes de derniers ... »

30 novembre 1694, postérité Jean Bellanger x avant 1550 Jeanne Savary

Je vous mets ici d'abord la retranscription du document, puis l'arbre reconstitué, et mes commentaires. Me Bodere a sans doute consulté des titres, mais en une matinée probablement un seul, qu'il cite : la succession de Jean Bellanger et Jeanne Savary

ATTENTION

**Cette généalogie manuscrite a été établie en 1694,
soit 144 ans après le mariage de ce couple,
par Bodere notaire regardant en diagonale des titres de famille
et quelques descendants citant de mémoire orale.
Ces généalogies sont souvent erronnées.
Je ne la cite ici que comme piste de recherches.**

« Le 30 novembre 1694²⁷ avant midy, ramage et lignée des Bellanger. **A comparu en sa personne estably soubzmis par devant nous Pierre Bodere notaire royal en Anjou résidant à Montreui sur Maine, honneste homme François Joüet métayer à la métairie de l'Aschapt à Chemazé, lequel nous a prié et requis faire perquisition sur les tiltres et papiers touchant la filiation du ramage de deffunts Jean Bellanger et Jeanne Savary sa femme, ce que luy avons accordé, et après avoir en présence de Maurice Thibault métayer à Saint Malleu, Maurice Thibault métayer à la Pesle et Mathurin Corbin alliés en ladite succession, vu partie des tiltres de la succession de deffunts Mathurin et Perrine Bellanger sa femme.**

Avons remarqué que lesdits Jean Bellanger et femme ont eut 8 enfants *[il a barré 7 puis écrit 8, mais il se trompe, il n'y en a que 7, car dans ses 8 numérotés il a mis Jean fils de Michel en 6^e]* comme appert par partages faits de leur succession devant Jacques et Simon Porcher notaires de Montreuil sur Maine le (blanc) 1572 : duquel ramage et filiation la déclaration s'ensuit :

1^e **Jeanne** Bellanger leur fille a été mariée avec Jean Gardais, laquelle est décédée sans enfants -

2^e **Julienne** Bellanger a épouse Charles Coconnier dont est issu Jeanne Coconnier laquelle a été mariée avec Nicolas Leclerc,

duquel mariage est issu Pierre Leclerc

du mariage de Pierre Leclerc et de Perrine Daufin est issu

Jeanne Leclerc laquelle a épousé François Jouet qui ont eu pour enfant Pierre

et Jeanne Leclerc laquelle a été mariée avec Marin Houssin

duquel est issu Marin Houssin,-

3^e **Marie** Bellanger a épousé Guillaume Besdoit,

de leur mariage est issu Guillaume Besdoit lequel a été marié à Mathurine Lemoyne, de Mathurine Lemoine et Guillaume Besdoit est issu

Jacques Besdoit, François Besdoit, Jeanne Besdoit mariée à Louis Herrault, et Guillemine Besdoit mariée à Mathurin Gernigon -

4^e **Perrine** Bellanger mariée à Pierre Augeul décédée sans hoirs -

5^e **Michel** Bellanger S^r de la Benestière a eu pour enfants

Jean Bellanger marié à Jeanne Savary,

Mathurine Bellanger leur fille a épousé Mathurin Pommier,

qui ont eu de leur mariage Claudine Pommier dont est issu Jacquine Pommier, Françoise Pommier a été mariée à Mathurin Lejay, Mathurin Lejay a épousé Perrine Picquantin et de Mathurin Lejay et Perrine Picquantin est issu Michel Lejay à présent leur fils -

Jean Bellanger fils dudit Michel Bellanger a épousé Jeanne Boivin et a eu pour enfants *[on peut supposer que Me Bodere fait ici erreur, et que Jean Bellanger époux de Jeanne Boivin est un cran au dessus, sur le même plan que Michel, ce qui d'ailleurs correspondrait au 8 enfants qu'il donne au couple de Jean Bellanger et Jeanne Savary]*

Me Nicollas Bellanger chanoine en l'église d'Angers,

Pierre Bellanger a épousé Julienne Savary desquels sont issus Perrine Bellanger et Mathurin Bellanger S^r des Giraudières, lequel Mathurin Bellanger a épousé Marie Pastiz duquel mariage est issu Charles Bellanger mort sans enfants, ce qui fait que la succession desdits Bellanger est à présent ouverte -

6^e **Catherine** Bellanger a épousé Jean Vignais -

7^e **Guillemine** Bellanger a épouse Jean Simon dont est issu Jean Simon qui a eu pour femme la fille de Jean Bouvet -

(petit papier inclus) :

²⁷ AD49-5E12 Bodere notaire Montreuil-sur-Maine

Julienne Bellanger a épousé Charles Coconnier et ont eu pour enfants Jeanne et Catherine Coconnier et Marie, du mariage dudit Coconnier est issu Catherine Coconnier qui a été mariée à la métairie de la Rousselière paroisse de Chemazé avec René Groussin, de leur mariage est issu Jean Groussin leur fils et Jean Groussin qui a épousé Françoise Gasnier, dont est issu Nicolas Groussin, lequel a épousé Jeanne Priet et de leur mariage est issu Perrine Groussin leur fille à présent - et Jeanne Coconnier a été mariée à Nicolas Leclerc et de leur mariage est issu Pierre Leclerc qui a épousé Perrine Dauffin, et de leur mariage est issu Jeanne Leclerc laquelle a épousé François Jouet qui ont eu pour enfants Pierre Jouet leur fils à présent (D^{vt} Bodere)

GÉNÉALOGIE RECONSTITUÉE selon l'acte ci-dessus

J'attire votre attention sur le fait qu'elle reconstitue plus d'un siècle (environ 150 ans) sur le témoignage du seul Jouet et que les descendants sont géographiquement éclatés puisqu'il y en a aussi bien à Chemazé qu'à Montreuil sur Maine, ce qui signifie que des erreurs sont tout à fait possibles dans les dire de Jouet.

Jean Bellanger x/1550 Perrine Savary

1-Jeanne BELLANGER **Sans Postérité** x Jean GARDAIS

2-Julienne BELLANGER x Charles COCONNIER

21-Jeanne COCONNIER x Nicolas LECLERC

211-Pierre LECLERC x Perrine DAUFIN

2111-Jeanne LECLERC x François JOUET

21111-Pierre JOUET

212-Jeanne LECLERC X Marin HOUSSIN

2121-Marin HOUSSIN

22-Catherine COCONNIER x René GROUSSIN à la métairie de la Rousselière à Chemazé

221-Jean GROUSSIN x Françoise GASNIER

2211-Nicolas GROUSSIN x Jeanne PRIET

22111-Perrine GROUSSIN

3-Marie BELLANGER x Guillaume BESDOIT

31-Guillaume BESDOIT x Mathurine LEMOYNE

311-Jacques BESDOIT

312-François BESDOIT

313-Jeanne BESDOIT x Louis HERRAULT

314-Guillemine BESDOIT x Mathurin GERNIGON

4-Perrine BELLANGER **Sans Postérité** x Pierre AUGÉUL

5-Michel BELLANGER S^r de la Benestière

51-Jean BELLANGER x Jeanne SAVARY [*couple curieux, car totalement homonyme des parents de Michel Bellanger !!!*]

52-Mathurine BELLANGER x Mathurin POMMIER

521-Claudine POMMIER dont est issue Jacqueline POMMIER

522-Françoise POMMIER x Mathurin LEJAY « Mathurin Lejay a épousé Perrine Picquantin et de Mathurin Lejay et Perrine Picquantin est issu Michel Lejay à présent leur fils »

53-Jean BELLANGER x Jeanne BOIVIN [*on peut supposer que Me Bodere fait ici erreur, et que Jean Bellanger époux de Jeanne Boivin est un cran au dessus, sur le même plan que Michel, ce qui d'ailleurs correspondrait au 8 enfants qu'il donne au couple de Jean Bellanger et Jeanne Savary*]

531-Nicolas BELLANGER chanoine

532-Pierre BELLANGER x Julienne SAVARY [*qui seraient sans hoirs en 1688 car n'ayant eu que ceux qui suivent et seraient donc ceux dont nous héritons en 1688 à travers Mathurine Bellanger épouse de Jean Bouvet*]

5321-Perrine BELLANGER

5322-Mathurin BELLANGER S^r des Giraudières x Marie PASTIZ

53221-Charles BELLANGER **Sans Postérité** « Charles Bellanger mort sans enfants, ce qui fait que la succession desdits Bellanger est à présent ouverte »

54- [*ici est Nicolas BELLANGER chanoine de l'église de Saint Maurille est ici omis, alors que je trouve la*

preuve qu'il est l'oncle de Mathurin Bellanger des Giraudières]

6-Catherine BELLANGER x Jean VIGNAIS

7-Guillemine BELLANGER x Jean SIMON

71-Jean SIMON x la fille de Jean BOUVET [Jean Bouvet a épousé Julienne Simon - cette branche est incompréhensible selon cet acte de 1694 de Me Bodere]**11 décembre 1697, transaction Thibault**

Cet acte mentionne un couple « Jean Bellanger et Jeanne Savary », dont je ne comprends pas la place.

L'acte est long, car c'est un compte de ce que chacun est tenu payer, et comme ils ne savent pas signer je suppose qu'ils ne savent pas lire, donc ils sont probablement eux-mêmes perdus dans un tel fouillis de comptes. Quoiqu'il en soit, plus ils se disputent, plus ils enrichissent Pierre Bodere, qui entre temps a pu se payer une charge de notaire royal au lieu de sa charge de notaire de la baronnie de Montreuil sur Maine. Car les actes qu'il passe coûtent à tous les descendants, et ici il semble à la fin de l'acte qu'il prend 14 livres pour ces comptes et acte.

NUM Bellanger-Perrine_1697-5^E12-179 Thibault transaction -

« Le 11 décembre 1697²⁸ par devant nous Pierre Bodere notaire royal en Anjou résidant à Montreuil sur Maine furent présents établis soubz mis chacune de Maurice Thibault l'ainé métayer à Saint Malleu, et Maurice Thibault le jeune métayer à la Presle le tout dite paroisse de Montreuil, tant en leurs privés noms que pour et au nom et soy faisans fort de leurs autres cohéritiers chacun en leur estoc promettans etc à peine etc néanmoing etc tous héritiers du costé paternel de deffunts Mathurin et Perrine Bellanger lesquels sur les procès et différends meuz et indécis entre lesdits Thibault établis esdits noms devant Mr le lieutenant général et messieurs tenans le siège présidial d'Anjou à Angers, où de la part dudit Thibault lesné auditnom estoit demandé que les partages et acte par nous passés les 5 et 6 mars 1691 fait entre iceux Thibault et Marin Houssin l'un des cohéritiers dudit Thibault le jeune esdits noms touchant les héritages de la succession desdits Bellanger tant censifs que hommages et tombés en tierce foy fussent cassés et annulés pour les caizons vizibles et probables que ledit Thibault Saint Malleu et ses cohéritiers souffroit par iceux ou ledit Thibault le jeune esdits noms ne voudroit consentir, protestoit de s'en pourvoir et obtenir lettre en chancellerie pour estre restitué contre iceux partages et acte sus daté attendu que du lot qui a demeuré audit Thibault lesné esdits noms en a esté éviné des deux tiers d'une pièce de terre nommé la pièce à Boneault alliés Leroux et les deux tiers d'une maison jardins et pré nommé la Maison Neufve le tout situé paroisse du Lion d'Angers revenant ensemble à la somme de 120 livres qu'il demande leur estre raportée suivant l'appréciation qui en a esté faite auparavant de procéder auxdits partages, lors qu'ils furent divisés d'avecq leurs autres héritiers du costé maternel desdits Bellanger,

lequel Thibault le jeune esdits noms a dit qu'iceux partages et acte des 5 et 6 mars 1691 devoist autrement sortir leur effet et que ce qui leur a demeuré d'héritages par ledit acte du 6 mars tant censifs que hommages leur appartient de plein droit **par représentation de deffunte Julienne Bellanger vivante femme de Charles Coconnier ayeule de Mathurine Corbin femme dudit Thibault la Presle laquelle Julienne Bellanger estoit esnée dans la succession de feu Jean Bellanger et Jeanne Savary sa femme comme se justifie clairement par les partages de la succession desdits Bellanger et Savary [je crois comprendre que Julienne Bellanger est l'aînée en la succession, mais cela ne précise pas qu'elle fille de Jean Bellanger et Jeanne Savary - Par contre je ne comprends pas ce que viennent faire ici Jean Bellanger et Jeanne Savary car je croyais que la succession de Perrine Bellanger et son frère Mathurin, enfants de Pierre Bellanger et Julienne Savary, dont est question, et qu'on remonte 2 générations au dessus d'eux]**, et choisie ensuite le tout passé devant Porcher notaire le 12 décembre 1572 **[notaire sans fonds conservé aux AD49]** et qu'à ce moyen ledit Thibault le jeune et Houssin esdits noms devoist estre maintenus et gardés dans la propriété des héritages qui

²⁸ AD49-5E12 Bodere notaire royal Montreuil-sur-Maine, le 11 décembre 1697

leur sont demeurés par ledit acte du 6 mars 1691, offrant ledit Thibault le jeune sedit noms tenir compte audit Thibault Saint Malleu esdits noms de la somme de six vingt livres (120 livres) qu'ils peuvent estre tenus pour les choses cy dessus évincée après que ledit Thibault lesné leur aura rendu compte des mises et receptes par luy faits de leur part des biens de ladite succession

pour tout quoi terminer mettre fin à procès paix et amour nourrir entre eux en ont par l'avis de leurs conseils et amis transigé pacifié et accordé par transaction pure et simple et irrévocable comme ensuit c'est à savoir que ledit Thibault lesné esdits noms s'est désisté et désiste des fins et conclusions par luy prises au procès intenté devant messieurs du présidial d'Angers et protestations qui ont suivi aux fins de réfection desdits partages, et a consenti qu'ils sortent leur plein et entier effet aussi bien que ledit acte du 6 mars 1691 demeurent pour définitifs à commencer de la date desdits actes et se faisant se sont réglés des jouissances de 7 années de ferme du lieu de la Benestière qui ont commencé à la Toussaint 1690 et fini à la Toussant dernière 1697 inclusivement lesquels fermes les parties ont estimé valoir 90 livres par an à recevoir de René Thibault fermier dudit lieu en argent ou acquits revenant à la somme de 630 livres de laquelle ils ont convenu que ledit Thibault la Presle en prendra chacun an 64 livres 10 sols revenant pour sa part desdites 7 années à la somme de 461 livres 10 sols et ledit Thibault Saint Malleu 25 livres 10 sols par chacune desdites 7 années revenant aussi à la somme de 178 livres 10 sols réglé entre icelles parties à proportion de ce que chacun d'eux est fondé en la totalité dudit lieu de la Benestière,

et comme ledit Thibault lesné et consorts ont esté troublés dans la jouissance de la pièce de terre nommée la Pièce à Toucault aliàs Leroux dont les nommés Blouin héritiers du costé maternel en ladite succession des Bellangers en poursuivant l'éviction et aussi dans les trois quarts du lieu de la Maison Neufve que Julien Deslandes les Ferrés et autres poursuivent pareillement l'éviction, lesquelles choses estoient tombés au lot dudit Thibault Saint Malleu esdits noms par les partages et actes sus datés à raison de quoy ledit Thibault la Presle s'est trouvé redevable de la somme de 120 livres pour le tiers de la récompense desdites choses, les deux autres tiers confus audit Thibault Saint Malleu et consorts, laquelle somme de 120 livres ledit Thibault la Presle reconnoist debvoir audit Thibault lesné esdits noms sans néanmoins approuver par les parties les causes d'éviction prétendues, desquelles elles entendent se déffendre contre iceux Blouin Deslandes Ferrés et autres

comme aussi a ledit Thibault la Presle rconnu et confessé debvoir audit Thibault lesné la somme de 130 livres 19 sols 2 deniers pour le tiers du reliqua de compte fait entre eux devant Me Guillaume Jauneaux notaire royal à Angers le 20 janvier 1691

Jaunault, Guillaume (en exercice de 1689 à 1697)	
31 mai 1689 à 1690	5E2/636
1691	5E2/637
1692	5E2/638
1693	5E2/639
1694	5E2/640
1695	5E2/641
1696	5E2/642
janvier à avril 1697	5E2/643

et aussi la somme de 8 livres pour 7 années de 22 sols 9 deniers par an faisant le tiers de 68 sols 3 deniers de rente due aux sieurs curés et prêtres de Cerelles, sur le partage desdits établis le surplus de ladite rente jusque à concurrence de 13 livres 13 sols estant dû par tous leurs autres cohéritiers, desquelles 8 livres ledit Thibault Saint Malleu en auroit fait l'avance pour ledit Thibault la Presle et d'autant que le partage dont il s'agit est chargé de 68 sols 3 deniers de rente due aux sieurs curé et prêtres de Cerelles, faisant comme dit est partie des 13 livres 13 sols de rente et qu'iceux établis désirent amortir en ce qui les concerne, et à cet effet en charger un d'entre eux après avoir mis la chose en délibération et avoir fait leur offre respectivement ont convenu ensemble donner la somme de six vingt livres à celui qui voudra se charger du paiement et remboursement de ladite rente de 3 livres 8 sols 3 deniers et en acquiter ses autres cohéritiers en ce non

compris 3 livres 8 sols 3 deniers pour une année de ladite rente échue à la Toussaint dernière et après que ledit Thibault la Presle n'a voulu accepter ladite proposition et au contraire a requis ledit Thibault Saint Malleu de l'accpeter, iceluy Thibault Saint Malleu obtempérant s'est chargé du paiement et continuation de ladite rente et de payer ladite année de 3 livres 8 sols 3 deniers et en acquiter sesdits cohéritiers pour raison de quoy ledit Thibault la Presle contribuera de la somme de 40 livres pour le tiers desdites 120 livres et de 22 sols 9 deniers pour son tiers desdites 3 livres 8 sols 3 deniers

en sorte que par la sorte le compte cy dessus se trouve estre dû par ledit Thibault la Presle audit Thibault Saint Malleu ladite somme de 120 livres pour lesdits évictions, 8 livres pour lesdites 7 années de ladite rente de Cerelles, 130 livres 19 sols 2 deniers pour le tiers desdites 392 livres 17 sols 6 deniers réglé par le compte dudit Jouanneaux aussi prenant 40 livres pour le tiers desdites 120 livres pour l'extinction de ladite rente de Cérelles et 22 sols 9 deniers pour sa part en ladite année de rente, faisant en tout 300 livres 1 sol 11 deniers sur laquelle en a eseté déduit et rabattu par ledit Thibault Saint Malleu 67 livres 10 sols par luy receus de René Thibault fermier dudit lieu de la Benestière en plus avant que ce qui luy estoit dû du règlement des dites 25 livres 10 sols par en ainsi qu'ils ont convenu avecq ledit Thibault la Presle, laquelle somme par conséquent luy appartient depuis lesdits partages et acte des 5 et 6 mars 1691 cy dessus datés, et 33 livres 6 sols 8 deniers pour les deux tiers de 50 livres aussi due audit la Presle pour frais réglés par ledit acte passé devant ledit Janneaux par ledit Thibault la Presle de 60 sols pour moitié de la vacation d'ixeux avancée, lesquelles sommes estant à déduire montent 103 livres 16 sols 8 deniers

partant, se trouve ledit Thibault la Presle reliquataire vers ledit Thibault Saint Malleu toutes déductions et compensations faites de la somme de 196 livres 5 sols 3 deniers laquelle somme ledit Thibault la Presle a promis et s'est obligé avecq tous et chacuns ses biens généralement quelconques et spécialement ceux de ladite succession payer et bailler audit Thibault Saint Malleu esdits noms toutefois et quantees et en tout cas consent que ledit Thibault Saint Malleu la reçoive dudit René Thibault fermier de la Benestière sur et tant que moing du prix des fermes qu'il peut devoir audit Thibault la Presle,

et pour ce qui est de la somme de 14 livres due à Mr Delaporte conseiller du roy au siège présidial d'Angers par iceux établis esdits noms elle sera payée scavoir les deux tiers par ledit Thibault Saint Malleu et l'autre tiers par ledit Thibault la Presle,

et pour pareille somme de 14 livres due à nous notaire pour avoir vaqué par divers jours aux affaires de ladite succession, pour vacation papier scel contrôle du présent et de deux expéditions qu'il conviendra délivrer, elle sera aussi payée par iceux établis esdits noms par les deux tiers et par le tiers à la susdite raison au moyen de tout quoy lesdites instances demeurent esteintes et assoupies et les parties hors de cour sans aucun despens dommages et intérêts demeureront icelles parties quites et respectivement quites ensemble sans aucune autre prétention et recherche, ce qu'ils ont respectivement ainsi voulu consenti stipulé et accepté, à ce tenir etc obligent etc renonçant etc aux dommages etc biens etc dont etc

fait et passé audit Montreuil en présence de h. h. Thomas Roullin marchand et Anthoine Blouin cordonnier demeurant audit lieu tesmoins, lesdites parties ont dit ne savoir signer »

26 janvier 1698, biens Bellanger, partages Bedouet en 3 lots

Cet acte semble crédible, et ce sont les biens BELLANGER partagés entre les héritiers de Marie Bellanger épouse de Guillaume Bedouet, qui font 3 branches.

Le prix des pièces de terre étant indiqué, le montant pour chacun des 3 lots de monte à 245 livres, desquelles il faut déduire environ 60 à 70 livres pour la rente de 50 livres, une autre petite rente, et les frais de confection des partages et copies. Il ne reste donc qu'environ 180 livres pour chacun lot, à partager entre nombreux héritiers à nouveau. Soit bien peu au final à chacun, pour cette succession qui aura duré plus de 15 ans, car Perrine Bellanger est décédée vers 1683.

- NUM Bellanger_1698-5^F12-179 partages Bedouet en 3 lots -

« Le 26 janvier 1698²⁹ sont 3 lots et partages en 3 égales portions que h. h. Michel Lejay Me couvreur d'ardoise demeurant Angers paroisse St Maurille fait et présente à chacuns de Maurice Thibault lesné mestaiier à Saint Malleu paroisse de Montreuil sur Maine comme estant aux droits de Mathurin, Jean et Pierre les Bedouet, et René Riveron mestaiier à la Restière père et tuteur de ses enfants et de deffunte Jeanne Bedouet, et encores à Jacques Remoué mestaiier à la Riffoire le tout paroisse du Lion d'Angers aussi père et tuteur de ses enfants et de deffunte Madeleine Bedouet, vivante sa femme, iceux susdits **par représentation de deffunte Marie Bellanger leur bisayeule vivante femme de Guillaume Bedouet héritiers de deffunte Perrine Bellanger décédée veuve Aubert seule et unique héritière de deffunt Mathurin Bellanger son frère** esquels héritages iceluu Lejay est fondé pour un tiers, ledit Thibault esdits noms pour l'autre tiers, et encores ledit Thibault et iceux Riveron et Remoué aussi esdits noms conjointement pour l'autre tiers, pour après avoir par eux prins communication desdits partages faire l'option et choisie de chacun desdits lots au sort et billet attendu qu'il s'agit de succession collatérale et ce dans le temps porté par la coustume de ce pays et duché d'Anjou sinon en dire les causes de defection ; auxquels partages procédant en a esté vaqué en présence dudit Lejay par nous Pierre Bodere notaire royal en Anjou résidant à Montreuil sur Maine le 26 janvier 1698, comme ensuit,

1er lot (resté à Maurice Thibault) Une maison manable située au lieu de Hautebize Chasteaux dite paroisse du Lion d'Angers composée de chambres basses, 2 chambres au dessus avec la superficie couverte d'ardoise ainsi que lesdites choses sont à plein spécifiées et confrontée par le contrat d'acquêt fait par Jeanne Boivin de Pierre et Pierre les Boivins devant de Villiers notaire du Lion le 11 juin 1603 - 100 livres ; Item ce qui appartient d'issus aire pré et jardins escheu et demeuré de ladite succession auxdits copartageants par la division faite à leurs cohéritiers au lieu de Hautebize Chasteaux proche et contigu ladite maison joignant au costé la terre de la closerie des héritiers feu Charlotte Marion vivante femme de Pierre Malville - 55 livres ; Item 4 boisselées de terre labourable à prendre dans une pièce nommée les Gas proche ledit lieu de Hautebize joignant d'un costé la terre de Michel Bonneau d'autre costé et bout la terre labourable et pré desdits héritiers Marion - 60 livres ; Item un petit jardin clos à part contenant avec les haies et fossés qui en dépendent 7 cordes ou environ situé au carrefour nommé saint Gasin proche le bourg dudit Lion joignant d'autre costé le chemin du Lion à Gené d'un bout la terre du sieur Goudé thanneur à Grez - 30 livres ; Item 2 hommées de vigne ou environ sise au grand clos de la Chesnaie dudit Montreuil joignant des deux costés la vigne des héritiers René Delestre d'un bout la vigne des héritiers feu Jacques Leroyer et d'autre bout un petit chemin qui conduit du Lion à la Touche dudit Montreuil - 30 livres

2ème lot (tiré au sort par Riveron et Remoué) Une pièce de terre close à part de haies et fossés nommée les Bourgeons située proche ledit lieu de Hautebize Chasteaux contenant 7 boissellées ou environ joignant d'un costé et bout la ruelle à aller de la Fousse Esneux au lieu du Perrin d'autre costé la terre dudit lieu de la Fousse Esneux et d'autre bout abouté la tere dudit lieu du Perrin - 70 livres ; Item un cloteau de terre clos à part nommé la Fontaine situé paroisse dudit Lion d'Angers joignant d'un costé le chemin tendant du lieu de la Maisonneufve aux Cinq Chemins d'un bout le pré de la Fousse Esneux d'autre bout la terre desdits héritiers Marion - 60 livres ; Item une pièce de terre close à part nommée la pièce des Landes située dite paroisse du Lion joignant d'un costé et bout la terre dudit lieu de la Maisonneufve d'autre costé la terre de la Dubrie d'un bout le chemin tendant au dit Lion d'Angers - 70 livres ; Item un pré clos à part contenant avecq les haies et fossés 2 boisselées ou environ nommé le Pré de la Maisonneufve joignant d'un costé la terre de Leviqueur d'autre costé la terre demeurée aux autres cohéritiers desdits partageans d'un bout abouté le pré du Perrin et celui de la Fousse Esneux chacun en son droit et d'autre bout la terre desdits hérities Marion - 60 livres ; Item une planche de vigne et terre en friche figurée en hachereau située au clos de la Pironnière paroisse dudit Montreuil contenant environ 2 hommées de vigne joignant des deux costés la vigne du lieu de la Pironnière et des deux bouts la vigne autrefois appartenant à René Delahais cependant aussi à présent de ladite Pironnière par l'acquest que le seigneur dudit lieu en a fait avec ledit Delahais.

3ème et dernier lot (tiré au sort par Lejay) Deux portions de pré situées au prénommé les Cartiers

²⁹ AD49-5E12 Bodere notaire royal Montreuil-sur-Maine, le 26 janvier 1698

paroisse dudit Montreuil l'une desquelles contient environ 6 cordes joignant d'un costé le pré des héritiers Me Yves de Villiers prêtre vivant curé de Méral d'autre costé la terre du lieu de Vildavy d'un bout la rivière d'Oudon, l'autre portion joint d'un costé celle cy dessus d'autre le pré des héritiers feu Estienne Bellanger d'un bout abouté aussi à la rivière d'Oudon contenant icelle portion 8 cordes ou environ - 80 livres : Item un cloteau de terre clos à part contenant 3 boisselées ou environ nommé le cloteau du Petit Mas situé paroisse dudit Lion d'Angers joignant d'un costé le chemin qui conduit dudit Lion à Gené d'autre costé la terre de (blanc) d'un bout le pré du Petit Mas d'autre bout la terre de Mathurin Verdon - 100 livres ; Item un cloteau de terre clos à part nommé le Petit Bois situé dite paroisse du Lion avecq 4 planches de terre en friche qui furent autrefois en vigne située au clos de Bausson contenant ledit cloteau un joutneau ou environ et lesdites 4 planches 24 cordes avecq une autre petite portion de terre joignant les planches cy dessus comme le tout se poursuit et comporte et qu'elles dépendent de ladite succession sans autres spécification en faire ni réserve - 70 livres ; Item la moitié par indivis dudit cloteau de terre nommé la Lande situé aux environs dudit lieu de Hautebize contenant icelle moitié 3 boisselées ou environ joignant des deux costés et d'un bout la terre de la Maisonneufve d'autre bout le chemin tendant au Lion d'Angers - 30 livres ; Item 6 petits bouts et rayons de vigne situés audit clos de la Pironnière contenant un quart d'hommée de vigne ou environ joignant d'un costé la vigne qui fut au sieur Chemin notaire à Laval d'autre costé la vigne dudit lieu de la Pironnière d'un bout aboutté la planche de vigne qui a demeuré au second lot des présents partages d'autre bout la vigne de François Delahais hoste au Lion d'Angers ; Item une autre planche de vigne sise audit clos de la Pironnière contenant une hommée et demie ou environ joignant d'un costé la vigne des héritiers Jean Bouvet et Mathurine Bellanger vivante sa femme, d'autre costé la vigne cy devant confrontée d'autre bout la vigne dudit lieu de la Pironnière d'autre bout celle dudit François Delahaie

Qui sont tous les héritages qui sont demeurés auxdits partageants esdits noms de la succession de ladite deffunte Perrine Bellanger par les partages et subdivisions faits avec les Boivin, Blouin, Deslandes, les Ferres héritiers Houssin et Corbin et ledit Thibault Saint Malleu tant en son nom que comme mary de Renée Bouvet sa femme, et encores comme procureur spécial de ses autres cohéritiers **en l'estoc paternel de ladite Bellanger [ce qui signifie que ce sont les biens BELLANGER à l'exclusion des biens BOIVIN du couple Jean Bellanger et Jeanne Boivin, et à l'exclusion des biens SAVARY du couple Pierre Bellanger et Julienne Savary]** comme il résulte par les partages par nous notaire passés et de la choisie faite entre lesdits Thibault et Lejay esdits noms aussi receu de nous notaire ; jouiront iceux partageans incontinent l'option et choisie de chacun son lot et partage au moyen qu'ils contribueront par égales portions à payer la somme de 150 livres qui est 50 livres par chacune testée deue aux héritiers du costé paternel pour les causes de ladite acte de choisie cy dessus faite entre iceux Thibault et Lejay à quoy faite y demeurent spécialement affectés hypothéqués les biens des présents partages par hypothèque et spécial privilège, paieront en commun les charges cens rentes et devoirs deus à cause desdites choses pour le passé et à l'avenir chacun pour ce qu'il en posséda ; se presteront passages par les lieux ordinaires en cas que leurs terres n'abuttent à chemin, refermant les clais et cliens et sans faire dommange si faire se peut ; contribueront par testée aux frais et despens qu'il a convenu faire tant pour la vacation des présentes, copies qu'il en conviendra délivrer, papier scel et controles ; se garantiront à chacun son lot et partage en cas qu'il arrivat trouble ou éviction ; et contribueront aux debtes passives de ladite succession et se feront aussi payer des debtes actives d'elle en ce que chacun y sera fondé, mesme de payer servir et continuer jusqu'à l'amortissement leur part de la rente deue aux sieurs curé et prêtres de Cerelles suivant le testament de la dite deffunte Perrine Bellanger qui est pour la part desdits copartageants 34 sols un denier obolle revenant pour chacune testée 11 sols 4 deniers obolle ; auxquels partages charges clauses et conditions cy dessus ledit Lejay a fait arrest dont l'avons jugé de son consentement par foy jugement etc renonçant etc ; et au mesme instant ont comparu en leurs personnes établis deument soubzmis lesdits Maurice Thibault Riveron et Remoué desnommés au préface desdits partages demeurant ledit Thibault paroisse de Montreuil sur Maine, lesdits Remoué et Riveron paroisse du Lion d'Angers, lesquels après avoir pris lecture desdits partages et iceux fait voir à leurs amis et conseils ont dit les trouver justes et égaux et estre prêts et offrans de procéder présentement à l'option et choisie au sort et billet, et ce faisant après avoir fait

trois billets en l'un desquels est écrit 1er lot, l'autre 2ème, l'autre 3ème, et à luy présentés par Thomas Roullin marchand hoste dudit Montreuil sur Maine, se trouve que auxdits Riveron et Remoué leur est demeuré le 2ème lot, audit Thibault le 1er lot, et audit Lejay luy est escheu le 3ème desdits lots, de tout quoy ils se sont respectivement contenté aux charges y contenues dont les avons jugés de leur consentement par foy jugement etc renonçant etc dont etc, fait et passé audit Montreuil en présence dudit Roullin et d'Anthoine Blouin cordonnier demeurant audit lieu tesmoings, lesdits Thibault Remoué et Riveron ont déclaré ne savoir signer enquis de ce »

10 février 1698, compte de 7 années de ferme de la Bénestièrre

Il nous manque l'acte par lequel ils héritent la Bénestièrre de feu Perrine Bellanger.

L'estoc de Maurice Thibault Saint Malleu en possède les 2/3, l'estoc de Maurice Thibault la Presle 1/3.

Comme ils ne savent écrire des quittances etc... ils on dû gérer en utilisant le notaire, à un coût considérable, de sorte qu'il ne leur reste pas grand chose à partager ensuite entre les nombreux descendants.

NUM Bellanger-Perrine_1698-5E12-179 compte Benestiere -

« Le 10 février 1698³⁰ par devant nous Pierre Bodere notaire royal en Anjou résidant à Montreuil sur Maine furent présents établis deuement soubz mis chacun de **Maurice Thibault métayer à Saint Malleu et Maurice Thibault métayer à la Presle paroisse dudit Montreuil tant en leurs privés noms que comme procureurs spéciaux de leurs cohéritiers chacun en leur estoc, héritiers de feu Perrine Bellanger veuve de Jean Aubert décédée seule et unique héritière de feu Mathurin Bellanger son frère, vivant sieur des Giraudières**, promettant qu'ils ne contreviendront à ces présentes ains les approuveront toutefois et auant besoiing est à peine etc néanmoins etc d'une part

et René Thibault fermier de la closerie de la Bénestièrre y demeurant aussi dite paroisse de Montreuil d'autre part,

entre toutes lesquelles parties a esté fait les comptes quittances et conventions suivantes, c'est à savoir qu'ils ont compté de la somme de 630 livres tz pour 7 années de ferme dudit lieu de la Benestièrre commencé à la feste de Toussaint 1690 et finies à la Toussaint 1697 inclusivement, à raison de 90 livres par an - sur laquelle somme ledit René Thibault leur a présentement représenté des acquits tant par eux consentis qui sont fait à plusieurs particuliers en l'acquit de ladite succession, pour la somme de 591 livres 15 sols 4 deniers, lesquels ont esté par iceux Thibault la Presle et Saint Malleu approuvés et reconnus véritables en sorte qu'iceluy Thibault fermier s'est trouvé reliquataire du restant du prix de 7 années de ferme eschue à la feste de Toussaint 1697 de la somme de 38 livres 4 sols 8 deniers sans préjudice de l'année courante - sur laquelle somme de 38 livres iceux Thibault Saint Malleu et la Presle luy en ont fait don et remise par pure gratification de chacun la somme de 10 livres 2 sols 4 deniers de manière que ledit Thibault fermier ne se trouve plus redevable que de celle de 18 livres tournois qu'il a présentement au vue de nous payée contant auxdits Thibault Saint Malleu et la Presle qui l'ont eu prise et receue en louis d'argent ayant cours suivant l'édit dont ils en ont quitte ledit Thibault fermier, sans par eux déroger au font de prisée qu'il est tenu laisser sur ledit lieu sortant d'iceluy au désir de l'acte fait lors que feu Mathurin Thibault son père entra en exploitation dudit lieu de la Bénestièrre, l'hypothèque duquel lesdits Thibault Saint Malleu et la Presle se réservent expressement - de laquelle somme de 591 livres 15 sols 4 deniers cy dessus payée ledit Thibault Saint Malleu a reconnu en avoir receu et touché dudit fermier de son chef y compris la somme de 18 livres par luy receue présentement celle de 346 livres 4 sols 9 deniers suivant les acquits qu'il en avoit consentis audit fermier, et outre qu'il auroit esté payé pendant le cours desdites 7 années par iceluy fermier la somme de 57 livres 10 sols nous notaire pour expéditions d'actes touchant le fait de ladite succession, **en laquelle somme ledit Thibault Saint Malleu et ses cohéritiers en son estoc sont contribuables pour les deux tiers** montant 38 livres 6 sols 8 deniers, plus

³⁰ AD49-5E12-179 Pierre Bodere notaire royal Montreuil-sur-Maine, le 10 février 1698

auroit encore payé 53 sols au sieur prieur de Montreuil pour l'obtention d'une sentence d'assise grosse parchemin et scel rendue conte iceux héritiers, de laquelle ledit Thibault Saint Malleu et cohéritiers en son estoc sont aussi tenus des deux tiers montant 36 sols, toutes lesquelles sommes jointes et y ajoutant les 10 livres 2 sols 4 deniers de don et remise fait par ledit Thibault Saint Malleu audit fermier, se sont trouvé monter et revenir à la somme de 396 livres 9 sols 9 deniers tournois, et sans préjudice d'autres paiements si aucuns avoient esté faits par ledit fermier pour ledit Saint Malleu et cohéritiers en son estoc qu'en ce moyen en demurerait redevable audit Thibault le Presle auxdits noms, - sur laquelle somme de 396 livres 9 sols 9 deniers en a esté déduit et rabattu audit Thibault Saint Malleu par ledit Thibault la Presle la somme de 168 livres 10 sols en quoi iceluy Thibault Saint Malleu et cohéritiers en son estoc sont fondés sur le prix desdites 7 années de ferme de la Benestière à raison de 25 livres 10 sols par chacun an réglée entre eux par transaction par nous passée le 11 décembre 1697 par une part, et celle de 196 livres 5 sols 3 deniers en quoi ledit Thibault la Presle s'est trouvé redevable vers ledit Thibault Saint Malleu esdits noms par la transaction sus dattée, faisant les 2 sommes ensemble celle de 374 livres 15 sols 3 deniers, laquelle déduite sur ladite somme de 386 livres 9 sols 9 deniers cy dessus se trouve ledit Thibault Saint Malleu esdits noms reliquataire et redevable vers ledit Thibault la Presle et cohéritiers en son estoc de la somme de 11 livres 14 sols 6 deniers tournois, - le tout sauf erreur de get et calcul, - au moyen de quoi demurera ledit Thibault la Presle duement quite vers iceluy Thibault Saint Malleu de la somme de 196 livres 5 sols 3 deniers contenue en ladite transaction du 11 décembre 1697 sans préjudice des autres closes et obligations y contenues qui demeurent leur entière force et vertu sans en faire mention d'hypothèque, ne sans que ces présentes puissent nuire déroger et préjudicier à tous leurs autres droits respectifs sur le tout deffaut si aucun - et par ainsi demeure ledit René Thibault fermier bien et vallablement quitte du prix desdites 7 années de ferme eschues audit jour de Toussaint 1697, sans préjudicier de l'année courante, réparations et clostures dudit lieu et du prix de ladite prisee de bestiaux, sauf à avoir entre ledit la Presle esdits noms et ledit fermier à la raison de 64 livres 10 sols par an aussi réglé par ladite transaction,

car ils ont le tout respectivement ainsi voulu consenty stipulé et accepté, à ce tenir etc obligeant ec renonçant etc dont etc - fait et passé audit Monstreuil présents Thomas Roullin marchand et Anthoine Blouin cordonnier demourants audit lieu tesmoins - lesdits Thibault Saint Malleu et la Presle ont dit ne savoir signer »

reconstitution de l'arbre généalogique

J'analyse ici tout ce qui est crédible, point par point, puis dans un second temps j'établirai la généalogie reconstituée d'après ces preuves.

Nicolas Bellanger chanoine, frère de Mathurin le sieur des Giraudières

La donation de 1673, ratifiée le 1er septembre 1675 par son fils Charles, donne Mathurin Bellanger sieur des Giraudières neveu de Nicolas Bellanger le chanoine.

N. BELLANGER

1-N. BELLANGER **[que la généalogie manuscrite de 1694 « Pierre Bellanger x Julienne Savary », qui seraient sans hoirs en 1688 car n'ayant eu que ceux qui suivent]**

11-Perrine BELLANGER **SP** †Cérelles 21 avril 1682 soit 5 jours apres son frère, et sur la même page du registre

12-Mathurin BELLANGER sieur des Giraudières °Montreuil-sur-Maine 29 septembre 1613 « fils de Pierre et Julienne Savary » †Cérelles (37, près Tours) 16 avril 1682 « inhumation de Me Mathurin Bellanger sieur des Giraudières - vue 148 » x avant 1673 Marie PASTIZ, PASTY †Cérelles 3 septembre 1673 « inhumée en présence de sa sœur Anne Pasty - vue 103 »

121-Charles BELLANGER avant après sa mère mais avant son père **SP** En février 1675³¹ il ratifie la donation du

³¹ AD49-5E5 Crosnier notaire royal à Angers

1er septembre 1675 à Nicolas Bellanger

2-Nicolas BELLANGER chanoine de Saint Maurille °ca 1600 †Angers Saint-Maurille 10 mai 1681 **SP**

la charge d'aide apothicairer de Mathurin Bellanger

Mathurin Bellanger sieur des Giraudières est aide apothicairer du roi, qui est une charge de suppléant.

Cette charge apparaît dans plusieurs actes notariés, et a également été étudiée en 1930 par Maurice Bouvet³² qui précise : « Nous avons déjà signalé l'augmentation du nombre des aides apothicaires à partir de 1648 : jusqu'à cette date le service est assuré par Mathurin Bellanger et par Jean Guyon. Après cette date il est assuré par quartier comme pour les premiers apothicaires.

Quartier de Janvier :

- Mathurin Bellanger - En 1672, la survivance de sa charge est accordée à son fils Charles
- Géraudière - Il est donné comme aide apothicairer dans *l'Etat de la France* pour 1674
- Damaron - Nous avons étudié cet apothicairer dans nos publications sur le personnel médical de la Bastille. Il est cité comme aide apothicairer dans *l'Etat de la France* pour 1682. »

De l'étude de Maurice Bouvet, il résulte que :

- Mathurin Bellanger était déjà aide apothicairer avant 1648, ce qui le donnerait né vers 1620 ou avant
- il travaillait à Paris 6 mois de l'année avant 1648 puis seulement 3 mois de l'année après 1648 à savoir le 1er trimestre : janvier, février, mars
- il peut céder de son vivant la charge à son fils Charles en 1672, et celui-ci est dénommé « Geraudière » dans l'étude de 1930 précitée, qui est le nom de sa terre.
- la même charge était passée à Damaron avant 1682 ou en 1682, ce qui signifie que Charles Bellanger, fils de Mathurin, est décédé entre 1672 et 1682

ascendance de Nicolas Bellanger, chanoine

Nous avons par la vente passée en en 1625 (voir ci-dessus) que Nicolas Bellanger est alors chanoine, donc né avant 1600.

Nous savons qu'il possède des biens au Lion d'Angers et Montreuil sur Maine, et nous savons également que son neveu Mathurin Bellanger sieur des Giraudières, malgré son alliance en Touraine, investit des biens au Lion-d'Angers, donc ils sont issus d'une famille notable du Lion-d'Angers ou environ.

Or, le registre paroissial du Lion-d'Angers, ancien certes, mais incomplet, donne en 1586 la naissance d'un Nicolas Bellanger en milieu notable, puisque son père est dit « sieur du Haut-Bausson », et on peut en conclure que ce Nicolas est le futur chanoine. Son parrain, Nicolas Planté, est un marchand fermier actif, et il est possible que Jean Bellanger ait été dans un métier semblable.

Jean BELLANGER sieur du Haut-Bausson (Le Lion-d'Angers, 49) †1596/1599 x avant 1586 Jeanne BOYVIN
1-Nicolas BELLANGER °Le Lion-d'Angers 11 avril 1586 « Le jour et an que dessus (avril 1586) fut baptisé par Me Philippe Chevalier vicaire Nicollas Bellanger fils de Jean Bellanger sieur du Hault Bausson et Jeanne Boyvin sa femme parrains Nicolas Planté et François Boivin, marraine (blanc) - registre paroissial 1586-1664 vue 223 en latin » †Angers Saint-Maurille 10 mai 1681 « Le 10 mai 1681 décéda Me Nicolas Bellanger ancien chanoine de céans - vue 17 »

2-Jehan BELLANGER °Le Lion-d'Angers 12 janvier 1596 « fut baptisé Jean fils de Jean Bellanger et sa femme sieur du Hault Bausson parrains Mathurin Boumyer prêtre Jean Huau et (blanc) femme Poilasne de la Bignonnière - registre paroissial 1527-1601 vue 108 en latin »

proches parents probables

Pierre BELLANGER x Jacquine FOURNIER

³² BOUVET Maurice, « *Les Apothicaires du roi* », in *Revue d'histoire de la pharmacie*, Année 1930, Volume 18, Numéro 68, pp. 76-83 - sur le site <http://www.persee.fr>

- 1-Yvon BELLANGER °Le Lion-d'Angers 16 septembre 1610
- 2-Pierre BELLANGER °Le Lion-d'Angers 13.11.1613
- 3-Phillipe (f) BELLANGER °Le Lion-d'Angers 10.9.1617

C'est le partage en 5 lots de moitié des biens hommages et censifs de la succession de deffunts Pierre Bellanger et Perrine Savary, Mathurin Bellanger sieur des Giraudières leur fils et Perrine Bellanger leur fille, décédés sans hoirs, passé devant Bodere le 9 septembre 1688 (voir ci-après), qui donne le fil conducteur.

Jean Bouvet, fils de défunt Jean Bouvet et Jeanne Marion est le mâle aîné en une lignée BOUVET qui avait une lignée maternelle BELLANGER d'où la confusion dans laquelle nous étions pour remonter ces lignées. Donc PEUVIGNON est un bien BELLANGER passé aux BOUVET faute d'enfant mâle, puis PEUVIGNON a suivi la lignée mâle BOUVET comme suit :

Julienne BELLANGER avait épousé un BOUVET dont 1-Jeanne BOUVET qui fait les MARION, 2-Fleurie BOUVET qui fait les FROGER, 3-Marguerite BOUVET qui fait Marguerite LOTTIER épouse de Georges THIBAUT faisant les THIBAUT, 4-Jean BOUVET et enfin 5-Renée BOUVET qui fait les BEAUMONT

Jean BOUVET seul enfant mâle était considéré selon la coutume d'Anjou comme aîné, passant devant ses soeurs aînées. En conclusion, notre Jean BOUVET époux de Mathurine BELLANGER était lui-même issu d'une lignée de fils aîné selon la coutume d'Anjou ci-dessus.

Renée BOUVET x Guy **BEAUMONT**

- 1-Jeanne BEAUMONT °Montreuil-sur-Maine 13 avril 1635 « fut baptisée Jehanne fille de Guy Beaumont et de Renée Bouvet, méteier de la Morinière, parein **Jehan Bouvet meteier de la Peustonnière** marene Jehanne Beaumont fille de deffunct Maurisse Beaumont »

ma double ascendance à N. Bellanger, père d'Olivier, René et Mathurin

Le tout en Maine-et-Loire avant 1900

- 15-N. Bellanger, père d'Olivier, René et Mathurin
- 14-Mathurin Bellanger x1601 Renée Verger
- 13-Mathurine Bellanger x/1630 Jean Bouvet
- 12-Julienne Bouvet x/1651 François Menard
- 11-François Menard x Montreuil-sur-Maine 19 novembre 1680 Jeanne Richard
- 10-Perrine Menard x Montreuil-sur-Maine 10 février 1705 Jacques Lemesle
- 9-Jacques Lemesle x Le Lion d'Angers 12 novembre 1726 Anne Houdmond
- 5-Jean Lemesle x Nyoiseau 12 février 1760 Scholastique Gardais
- 7-Marie-Anne Lemesle x Vern-d'Anjou 21 novembre 1791 Mathurin Phelippeau
- 6-Anne Phelippeau x Vern-d'Anjou 25 octobre 1828 François Allard
- 5-François Allard x La Pouèze 16 mai 1854 Aimée Girardiere
- 4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire (49) 28 septembre 1882 Françoise Moreau
- 3-Madeleine Allard x Nantes (44) 23 septembre 1907 Edouard Halbert

2-mes parents

1-moi

15-N. Bellanger, père d'Olivier, René et Mathurin

13-Mathurin Bellanger x1601 Renée Verger

12-Mauricette Bellanger x/1644 Louis Lemanceau

11-Julienne Lemanceau x Marans & Montreuil-sur-Maine (sic) 27 janvier 1670 François Girardièrè

10-Pierre Girardièrè x Marans 27 novembre 1714 Renée Chevalier

9-Pierre Girardièrè x La Pouèze 13 juillet 1744 Marie Ciret

8-Pierre Girardièrè x Segré StSauveur 22 novembre 1774 Perrine Morel

7-Pierre-Jean Girardièrè x /1807 Jeanne Petit

6-Pierre Girardièrè x La Pouèze 18 janvier 1831 Aimée Denis

5-Aimée Girardièrè x La Pouèze 16 mai 1854 François Allard

4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire (49) 28 septembre 1882 Françoise Moreau

3-Madeleine Allard x Nantes (44) 23 septembre 1907 Edouard Halbert

2-mes parents

1-moi

éléments concernant Renée Verger

Renée Verger pourrait être celle qui a apporté des biens à Gené, que l'on trouve dans la succession des biens censifs de Mathurine Bellanger et Jean Bouvet.

Jean VERGER x avant 1577 Perrine FROMONT

1-Renée VERGER °Gené 22 juin 1577 « fille de Jean et (blanc), filleule de Renée Formont, et de Jeanne Formont, et de Benoiste Gernigonne » **Qui pourrait être celle qui a épousé Mathurin BELLANGER**

2-Berthelemy VERGER °Gené 29 mai 1581 « fils de Jean et de Perrine son épouse, filleul de Berthelemy Ermouin et de René Remouet, et de Jeanne Oudin »

3-Perrine VERGER °Gené 1er juillet 1585 « fille de Jean et de Perrine Formond, filleule de Olivier Delestre, et de Mathurine Augeul, et de Perrine Delestre »

descendance de N. Bellanger, père d'Olivier, René et Mathurin

Mathurin Bellanger x1601 Renée Verger

Leur mariage à Montreuil en 1601 est célébré « par nous Ollivier Bellanger vicaire dudit Montreuil », il est sans filiation, une croix en marge.

Mathurin Bellanger est tailleur aux Giraudières sur son † en 1638 à Montreuil.

Le couple a 11 enfants connus, dont au moins 3 ont postérité. Renée Verger a eu 2 fois des Jumeaux.

J'ai longtemps supposé et écrit « que Mauricette, mon ancêtre, qui épouse Louis Lemanceau, était celle qui est leur fille en me basant sur les parains & maraines des enfants Lemanceau, **malgré la trace d'une autre Mauricette**. Puis, en 2010 j'ai trouvé la preuve que Mathurin Bellanger est le frère de René et Olivier Bellanger prêtre, dans la création de rente effectuée le 15 janvier 1627³³

³³ AD49-5^E8 Serezin notaire royal Angers

En 2013 j'ai eu une autre preuve, que vous trouverez au § concernant Mauricette ci-après.

- Mathurin BELLANGER †Montreuil-sur-Maine 26.1.1638 x Montreuil-sur-Maine 29 janvier 1601 Renée VERGER
†Montreuil-sur-Maine 2.5.1637
- 1-René BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 5 février 1603 Filleul de François Lemesle & Renée Gohier
 - 2-Ollivier BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 5 février 1603 Filleul de Ollivier Bellanger vicaire de Montreuil-sur-Maine (s) **[oncle paternel]** & de Mathurine Thibault (s)
 - 3-Renée BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 10.1.1604 Filleule de René Bellanger & Mathurine Loyseau
 - 4-Mathurine BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 27.5.1605 †idem 12.2.1686 Filleule de Mathurin Verger & de Jehanne Patrin, baptisée par Olivier Bellanger vicaire x /1631 Jehan **BOUVET** °Montreuil-sur-Maine 3.2.1599 †idem 23.9.1679 Fils de Jehan Bouvet & de Julienne Symon. Métayer de la Peustonnière en 1632-1679 **Dont postérité BOUVET.**
 - 5-René BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 14.4.1607 Filleul de Ollivier Bellanger prêtre & de Renée Verger fille de Louis **[pourrait-être celle qui est née à Gene le 25 mai 1596 fille de M^e Louys et de Anne Grandin, filleule de René Ernault et de Perrine Coué et de Renée Verger]**
 - 6-Pierre BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 19.4.1608 Filleul de Pierre Bellanger & de Mathurine Terrier
 - 7-Jean BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 22.4.1613 Filleul de Jehan Bouvet « le Jeune » et de Renée Lemesle/Letarle
 - 8-Mauricette BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 15.9.1616 †idem 6.12.1688 Filleule de Maurice Beaumont & de Louyse Patrin. x Gené 12.1642 Louis **LEMANCEAU** °ca 1614 †Montreuil-sur-Maine 5.1.1689 Fils de †René & Julienne Graye. Maréchal à Montreuil-sur-Maine **Dont postérité LEMANCEAU**
 - 9-Etienne BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 22.7.1618 Filleul de Etienne Remoué curé de Montreuil, et de Perrine Vignais veuve de Jacques Meloys. Que je suppose celui qui épouse Eugene Rousseau à cause des parainages. x /1652 Eugénie ROUSSEAU **Dont postérité suivra**
 - 10-René BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 22.7.1618 Filleul de René Bellanger **[oncle paternel]** et de Jehanne Oudin
 - 11-Renée BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 18.12.1621 Filleule de Ollivier Bellanger prêtre **[oncle paternel]** & de Françoise Dersoir femme de René Bellanger **[tante paternelle par alliance]**

Mathurine Bellanger x/1630 Jean Bouvet

- Jehan BOUVET °Montreuil-sur-Maine 3.2.1599 †idem 23.9.1679 Fils de Jehan BOUVET & de Julienne SYMON. x /1631 Mathurine BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 27.5.1605 †idem 12.2.1686 Fille de Mathurin & de Renée Verger. Elle † à Peuvignon.
- 1-Julienne BOUVET °Montreuil-sur-Maine 8 avril 1631 †1680/ Prénommée Julianne sur son b. Filleule de Ollivier Bellanger curé de Montreuil-sur-Maine, & de Renée Bouvet fille de †Jehan & Julienne Symon **[tante paternelle] métayer de la Peustonnière [tante paternelle]** x ca 1651 François **MENARD** **Dont postérité suivra**
 - 2-Jean BOUVET °Montreuil-sur-Maine 4.10.1632 Filleul de Jacques Trotier **métayer de la Chicollière [oncle paternel, époux de Marguerite Bouvet]** & de Mauricette Bellanger
 - 3-Jean BOUVET °Montreuil-sur-Maine 4.4.1634 †idem 6 janvier 1679 **Métayer à la Peutonnière** en 1795. Filleul de Jean Bellanger & de Marguerite Bouvet femme de Jacques Trottier **[tante paternelle]**, b par Ollivier Bellanger curé du Lion avec signatures de O. Bellanger & J. Bellanger. x Montreuil-sur-Maine 25.6.1667 Jacqueline MARION **Dont postérité suivra**
 - 4-Mauricette BOUVET °Montreuil-sur-Maine 14.4.1634 Filleule de Maurice Lemoyne & de Julienne Symon
 - 5-Perrine BOUVET °Montreuil-sur-Maine 2.2.1636 Filleule de Pierre Marion (s) & de Mathurine Thibault femme de Mathurin Corbin x Pierre **PLASSAIS** **Dont postérité suivra**
 - 6-Mathurine BOUVET °Montreuil-sur-Maine 16.10.1637 Filleule de Guy Beaumont **métaier de la Morinière** & de Mauricette Bellanger **SP**
 - 7-Renée BOUVET °Montreuil-sur-Maine 26.10.1638 Filleule de René Bellanger tailleur & de Renée Bouvet fille de Pierre & Nicolle Grandière. x Montreuil-sur-Maine 21.2.1658 Maurice **THIBAUT** **Dont postérité suivra**
 - 8-René BOUVET °Montreuil-sur-Maine 15.4.1642 Filleul de Jehan Menard prêtre & de Renée Delestre femme de Mathieu Plassais. x1 /1663 Jeanne ERGUER x2 1664 Louise LEMOYNE x3 Montreuil-sur-Maine

29.7.1692 Renée REMOUÉ Dont postérité suivra

9-Louise BOUVET °Montreuil-sur-Maine 17.10.1644 Filleule de Louis Manceau forger, & de Jehanne ... femme de Pierre Beaumont x Montreuil-sur-Maine 23.11.1666 Pierre **MARION** Dont postérité suivra

Julienne Bouvet x/1651 François Menard

François Menard x1680 Jeanne Richard

Perrine Menard x1705 Jacques Lemesle

Jacques Lemesle x1726 Anne Houdmond

Jean Lemesle x1760 Scholastique Gardais

Marie-A. Lemesle x1791 Mathurin Phelippeau

Anne Phelippeau x1828 François Allard

François Allard x1854 Aimée Girardiere

Louis Allard x1882 Françoise Moreau

Mauricette Bellanger x/1644 Louis Lemanceau

En 2013 j'ai eu une autre preuve qu'Olivier Bellanger, le prêtre et curé de Montreuil, était oncle de Mauricette : « Le 25 février 1643 avant midy par devant nous René Billard notaire de la chastellenye du Lion d'Angers furent présents en leur personnes establiz et deument soubzmis soubz ladite cour chacun de vénérable et discret Me **Ollivier Bellanger prêtre curé de Monstreul sur Maine** y demeurant d'une part, - et Louis Manseau mareschal et Mauricette Bellanger sa femme de luy suffizamment autorisée par devant nous quant à ce demeurant au lieu des Giraudieres dite paroisse d'autre part - lesquels ont fait ce que s'ensuit, c'est à savoir que ledit sieur Bellanger curé susdit pour la bonne affection qu'il a à **ladite Bellanger sa niepce** et pour les bons et agréables services qu'elle luy a deument rendus domestiquement en sa maison luy a présentement donné et donné et donne la somme de 150 livres tz en pistoles d'or d'Espagne et autre monnaie ayant cours suivant l'édit qu'ils ont pris et receu et s'en sont tenus et tiennent à content et en quittent ledit sieur Bellanger curé susdit luy etc - et laquelle somme de 150 livres tz ledit Lemanceau a promis est demeuré tenu et obligé l'employer mettre et convertir en acquets d'héritages qui seront censés et réputés les propres patrimoyne et matrimoyne de ladite Bellanger sa femme ses hoirs et aians cause et en cas de deffault ledit Lemanceau en a dès aujourd'huy constitué rente au denier vingt à ladite Bellanger sur tous et chacuns ses biens immeubles à luy appartenant faulte dudit amply d'acquest d'héritages la part où ils se trouveront situé et assis ce qui a esté stipulé et accepté par ladite Mauricette Bellanger femme dudit Lemanceau pour elle ses hoirs etc - dont et tout ce que dessus est dit tenir et garantir etc obligent ledit Lemanceau luy etc ses biens meubles et immeubles présents et futurs à prendre vendre etc renonczant etc dont etc foy jugement et condamnation etc - fait et passé audit Lion d'Angers en nostre tablier en présence de honneste homme Vincent Bouglie sieur de la Garenne demeurant Angers paroisse de la Trinité et Estienne Sicoigne recepveur des traites (écrit « tretttes ») au bureau dudit Lion y demeurant tesmoins - ledit Lemanceau et sadicte femme ont dit ne savoir signer ». Cet acte m'apprend que peu après ce mariage, et non par un contrat de mariage avant celui-ci, l'oncle Ollivier Bellanger, curé de Montreuil lui donne 150 livres. En fait pour avoir été sa domestique manifestement plusieurs années, et en fait de don, je déclare tout net qu'il s'agit d'un du qui s'appelle salaire, et tout comme les employeurs de domestiques d'alors avaient coutume de payer le salaire seulement lors du mariage du domestique, constituant ainsi au domestique un pécule pour s'installer. Si je calcule bien elle avait 26 ans à son mariage et il était temps qu'elle se marie et quitte l'oncle, et compte-tenu que les enfants étaient placés domestiques relativement jeunes, je peux même calculer qu'elle fut domestique chez son oncle plus de 10ans voire 14 ans ! La somme de 150 livres est donc bien son salaire et non un don. D'ailleurs si cela avait été un don, cela aurait été donné avant le mariage. Alors je peux même ajouter que selon toutes vraisemblances, Louis Lemanceau, le jeune époux, est venu réclamer à l'oncle curé le dû de sa jeune épouse !

- Louis LEMANCEAU** °Marans 3.2.1615 †Montreuil-sur-Maine 5.1.1689 Fils de René LEMANCEAU & de Julienne GRAYS x Gené décembre 1642 Mauricette BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 15.9.1616 †idem 6.12.1688 Fille de René-Mathurin & de Renée Verger
- a-Mathurin LEMANCEAU °Montreuil-sur-Maine 28.2.1644 †/1711 Filleul de Ollivier Bellanger curé de Montreuil-sur-Maine **[que je sais par plusieurs actes notariés Bellanger, oncle de Mauricette Bellanger]**, & de Katherine Manceau V^e de François Babelé.
- b-Julienne LEMANCEAU °Montreuil-sur-Maine 22.6.1645 †1711/ Filleule de Me René Manceau prêtre, et de Julienne Bouvet. Elle vit à Marans en 1711 x Marans & Montreuil-sur-Maine 27.1.1670 François **GIRARDIÈRE** Dont postérité suivra
- c-Mauricette LEMANCEAU °Montreuil ca 1648 x 1678 René **ALLARD** Dont postérité suivra
- d-Anne LEMANCEAU °Montreuil-sur-Maine 2.6.1649 †/1711 Filleule de Jehan Bouvet fils de Jehan & Mathurine Bellanger, & de Anne Babelle fille de †François. Marraine à Marans en 1677 de sa nièce Anne Girardièrre x Montreuil-sur-Maine 4.11.1689 (sans filiation) Jacques **VINCENT** †/elle M^d tixier **SP**
- e-Louis LEMANCEAU °Montreuil-sur-Maine 2.2.1652 x1 Claude QUETIER x2 S^{te}Gemmes-d'Andigné 23.8.1677 Marie GEBEU Dont postérité suivra
- f-Mathurin LEMANCEAU °Montreuil-sur-Maine 14.4.1655 †S^{te}Gemmes-d'Andigné 9.3.1735 Filleul de Etienne Bellanger & de Claude de Dieusie. M^d à Marans en 1711
- g-Mathurine LEMANCEAU °Montreuil-sur-Maine 20.5.1657 †/1711 Filleule de Michel Beaumont & de Eugène Rousseau
- h-Mathurine LEMANCEAU °Montreuil-sur-Maine 11.5.1667 †/1711 Filleule de Michel Beaumont
- i-Jean LEMANCEAU cité ? †/1711

Julienne Lemanceau x1670 François Girardièrre

Pierre Girardièrre x1714 Renée Chevalier

Pierre Girardièrre x1744 Marie Ciret

Pierre Girardièrre x1774 Perrine Morel

Pierre-Jean Girardièrre x Jeanne Petit

Pierre Girardièrre x1831 Aimée Denis

Aimée Girardièrre x1854 François Allard

Louis Allard x1882 Françoise Moreau

Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert

Etienne Bellanger x1652 Eugénie Rousseau

- Etienne BELLANGER** °Montreuil-sur-Maine 22.7.1618 Fils de Mathurin BELLANGER & Renée VERGER. x /1652 Eugénie ROUSSEAU
- 1-Renée BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 9.7.1652 Filleule de Ollivier Bellanger prêtre & de Renée Guier femme de h.h. Guillaume Rousseau
- 2-Etienne BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 5.10.1653 Filleul de Guillaume Rousseau & de Renée Bomier fille de Jean x Gené 12.8.1683 Perrine BRISSET Fille de René & Renée Esnault
- 3-Jean BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 2.1.1656 x Gené 27.2.1685 Jacqueline ODIO °Louvaines Fille de René & Jeanne Voisin
- 4-Jacques BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 7.3.1658 Filleul de Louise Lemanceau & de Jacqueline Bourdais (s)
- 5-François BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 15.3.1662 Filleul de François Menard & de Catherine Rousseau
- 6-René BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 20.11.1663 Filleul de René Bouvet & de **Mauricette Lemanceau** fille de Louis x Gené 15.2.1689 Claude NOYER Dont postérité suivra
- 7-Louis BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 24.8.1668 Filleul de Louis Lemanceau fils de Louis Lemanceau maréchal, & de Julienne Bouvet femme de François Menard x Gené 23.11.1690 Perrine MORIN Dont postérité suivra
- 8-Jacqueline BELLANGER †Montreuil-sur-Maine 12.6.1672 Inhumée en présence de Louis Lemanceau & Jean

Bouvet

René Bellanger x1689 Claude Noyer

René BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 20.11.1663 Fils de Etienne BELLANGER & de Eugénie ROUSSEAU x
Gené 15.2.1689 Claude NOYER Fille de René & Perrine Jallot
1-Louis BELLANGER x Gené 10.6.1721 Anne BELLANGER Fille de Jean & Marie Leroeil
2-Etienne BELLANGER x Gené 25.1.1729 Anne GARDAIS Dont postérité suivra

Etienne Bellanger x1729 Anne Gardais

Etienne BELLANGER Fils de René BELLANGER & de Claude NOYER x Gené 25.1.1729 Anne GARDAIS
°Marans Fille de Jacques & Anne Roland
1-Marie BELLANGER x Gené 16.2.1767 Augustin **GUESDON** V^f de Charlotte Gilles
11-Marie GUESDON x Gené 9.2.1802 Joseph **JALLOT** Fils de Joseph & Renée Lemesle
2-René BELLANGER °Le Lion-d'Angers ca 1738 x Marans 13.6.1780 Françoise MARCHAND Dont postérité suivra

René Bellanger x1780 Françoise Marchand

descendance transmise en mars 2008 par Elisabeth Kerdelhué epMorvant

René BELLANGER °Le Lion-d'Angers ca 1738 x Marans 13.6.1780 Françoise MARCHAND °Chazé-sur-Argos Fille
de Louis & Jeanne Gaudin
1-Etienne BELLANGER ° 18-04-1782 le Lion d'Angers +03-12-1846 Gené x02-10-1809 Anne VERGER Dont postérité suivra

Etienne Bellanger x1809 Anne Verger

Etienne BELLANGER ° 18-04-1782 le Lion d'Angers +03-12-1846 Gené x02-10-1809 Anne VERGER °27-11-1785
Louvaines +23-07-1849 Gené
1-Marie BELLANGER °Le Lion d'Angers 15.8.1819 †Le Lion d'Angers 7.5.1882 x Gené 10.6.1848 François
LOUSSIER Dont postérité suivra

Marie Bellanger x1848 François Loussier

Marie BELLANGER °Le Lion d'Angers 15.8.1819 †Le Lion d'Angers 7.5.1882 x Gené 10.6.1848 François
LOUSSIER °Le Lion d'Angers 12.2.1815 †Marans 9.11.1862 Fils de Julien et de Françoise Pasquier
1-Charles LOUSSIER °Marans 5.11.1856 †Gené 3.12.1930 x Gené 23.6.1884 Célestine BERGERE °Gené
18.2.1684 Dont postérité

Louis Bellanger x1690 Perrine Morin

Louis BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 24.8.1668 Fils de Etienne BELLANGER & de Eugénie ROUSSEAU. x
Gené 23.11.1690 Perrine MORIN °Louvaines Fille de Mathurin & Perrine Trillot
1-Mathieu BELLANGER °ca 1694 x Gené 2.3.1734 Jeanne GASNIER Dont postérité suivra
2-Marie BELLANGER x Gené 23.11.1728 François **THIBAUT** Dont postérité suivra

Mathieu Bellanger x1734 Jeanne Gasnier

Mathieu BELLANGER °ca 1694 Fils de Louis BELLANGER & de Perrine MORIN. x Gené 2.3.1734 Jeanne
GASNIER Fille de Mathurin & Renée Gaudin
1-Michel BELLANGER °ca 1734 x Vern-d'Anjou 12.8.1760 Marie CRASNIER Fille de Gabriel & Anne Guilleu
2-Anne BELLANGER °ca 1739 x Vern-d'Anjou 21.6.1763 Mathieu **BROSSARD** Fils de Jean & Renée Loyau

Marie Bellanger x1728 François Thibault

Marie BELLANGER Fils de Louis BELLANGER & de Perrine MORIN x Gené 23.11.1728 François **THIBAUT** Fils de Gilles & Anne Fromy
1-René THIBAUT x Gené 24.2.1756 Françoise MASSIOT °Marans Fille de Julien & Françoise Pourias

René Bellanger x1610 Françoise Dersoir

René Bellanger et Françoise Dersoir ont eu au moins 15 enfants.

J'ai trouvé en 2010 la preuve que René Bellanger est le frère de Mathurin et Olivier Bellanger prêtre, dans la création de rente effectuée le 15 janvier 1627 devant Serezin notaire à Angers (AD49-5^E8)

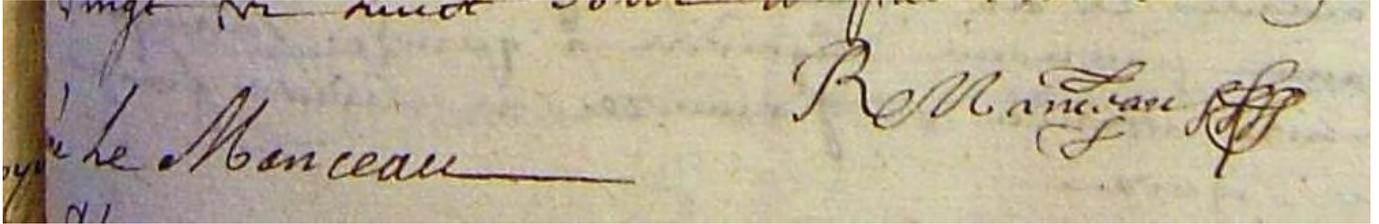
René BELLANGER †/elle x /1610 Françoise DERSOIR †Montreuil-sur-Maine 29.12.1671 Assistent à sa sépulture, son fils Jean Bellanger, son gendre Mathurin Guilleu, sa petite fille Perrine Bellanger épouse de Mathurin Thibault, & ses parents Jean Bouvet & Louis Lemanceau
a-René BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 25.7.1610 Filleul de Ollivier Bellanger prêtre **[oncle paternel]** & de Françoise Thebault
b-Françoise BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 28.3.1634 Filleul de Jehan Fourmy & de Jehanne Perault
c-Mathurine BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 4.9.1611 Filleule de Guillaume Lemesle & de Mathurine Loyseau
d-Ollivier BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 19.11.1612 Filleul de Ollivier Bellanger prêtre **[oncle paternel]** & de Perrine Chantepie femme de Jehan Dersoir
e-René BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 8.1.1614 Filleul de Simon Lemesle et de **Renée Verger** femme de Mathurin Bellanger **[tante paternelle par alliance]**
f-Mathurin BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 19.3.1615 Filleul de Guillaume Perault & Jehanne Oudin
g-Ollivier BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 8.7.1617 Filleul de Mathurin Bellanger **[oncle paternel]** & de Renée Lemesle
h-Renée BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 4.11.1620 †idem 19.12.1669 Filleule de Ollivier Bellanger prêtre **[oncle paternel]** & de Jehanne Lemesle x Mathurin **GUILLEU** †elle/
i-Jean BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 6.1.1623 Filleul de Mathurin Dersoir et de Jehanne Savary femme de Pierre Erquais métayer de la Grande Gerbaudière
j-Pierre BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 28.2.1624 Filleul de Pierre Erquais métayer de la Grande Gerbaudière et de Jehanne Perrault fille de Julien
k-René BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 22.4.1625 Filleul de Mathurin Oudin prêtre à Montreuil & de Mathurine Bellanger
l-Pierre BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 1.10.1626 Filleul de Mathurin Bellanger **[oncle paternel]** & de Mathurine Lordeau femme de Guillaume Perrault
m-Mathurine BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 19.2.1627 Filleule de Pierre Garreau & de Mathurine Perault
n-Jean BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 15.1.1631 Filleul de Jean Bouvet métayer de la Peuslennière & de Mathurine Loyseau femme de Guillaume Perrault
o-Françoise BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 28.3.1634 Filleule de Jehan Fourmy & de Jehanne Perault

René Bellanger †/1682 x ca 1640 Laurence Lemonnier

René BELLANGER †/1682 x Laurence LEMONNIER †/1682
1-Charlotte BELLANGER x /1665 René **LEMANCEAU**

Charlotte Bellanger x /1665 René Lemanceau

On sait que Charlotte Bellanger est fille de René et Laurence Lemonnier par le chartrier de Ste Gemmes d'Andigne E1254 - folio 64 : Avril 1682 - « René Lemanceau mary de Charlotte Bellanger ... »



et folio 94 : 16 juin 1685 - « Déclaration des héritages et choses héritaulx appartenans à **honneste homme René Lemanceau mary de Charlotte Bellanger fille héritière en partye de deffunt René Bellanger et Lorens Lemeunier ...** » le tout au village de Limelle en Loiré.

Charlotte BELLANGER x /1665 René **LEMANCEAU**

1-René LEMANCEAU †/1724 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 22.11.1687 Marguerite GANNE Dont postérité suivra

2-Gabrielle LEMANCEAU °Loiré x Chazé-sur-Argos 9.1.1691 Jean **MARCHAND**

21-Jean MARCHAND x Loiré 16.9.1724 Jeanne MISAUBIN

22-Gabrielle MARCHAND x Loiré 29.9.1716 Louis **POILIEVRE**

3-Pierre LEMANCEAU †/1713 x Loiré 27 mai 1687 Mathurine BELLANGER Fille de Guillaume & Mathurine Coquereau **Qui figure dans cette étude**

4-François LEMANCEAU °Loiré 4.3.1670

5-Louis LEMANCEAU °Loiré 25.3.1671 Filleul de Louis Guillet & de Perrine Legaigneux

6-Charles LEMANCEAU °Loiré 19.7.1681 †bas âge Filleul de René Manceau (s) & de Charlotte Guillet non mariés

Macé Bellanger x Jeanne Pichon

Pierre Simon teste en 1604 et nous avons le testament dans lequel il précise tous ses neveux. Ceux-ci sont repris lors du partage de ses biens en 1613 : « Le 10 décembre 1613³⁴ Perrine Vignais soit héritière pour le tout de deffunct vénérable et discret Me Pierre Symon prêtre vivantprieur curé de Chenillé, en la ligne de père par représentation de deffunte Perrine Symon son ayeule soeur dudit deffunct Me Pierre Symon, et qui estoit fille de deffunct Pierre Symon et de deffunte Guillemine Savary femme en secondes nopces dudit deffunct Pierre Symon, et femme en premières nopces de deffunct Guillaume Pichon, et ladite Perrine Symon femme de deffunct Jehan Vignais père de deffunct Adrian Vignais et ledit deffunct Adrian Vignais père de ladite Perrine Vignais, - **et encores icelle Perrine Vignais soit héritière dudit deffunct Me Pierre Symon pour 1/5e en ligne de mère par représentation de ladite deffunte Perrine Symon son ayeule qui estoit soeur en ligne de père et de mère dudit deffunct Me Pierre Symon et soeur de mère de Mathurine, Guillaume, Pierre et Jehanne les Pichons enfants de deffunct Guillaume Pichon premier mary de ladite Guillemine Savary** - et comme Pierre Mahier soit héritier dudit deffunct Me Pierre Symon pour 1/5e en ligne de mère par représentation de deffunte Mathurine Pichon son ayeule qui estoit soeur de mère dudit deffunct Me Pierre Symon et mère de deffunte Mathurine Marion femme de deffunct Pierre Mahier père et mère dudit Pierre Mahier - et oultre comme François Pichon soit héritier pour 1/5e en ligne de mère par représentation de deffunct Guillaume Pichon son père aussu fils de ladite deffunte Savary et frère de mère dudit deffunct Me Pierre Symon - et oultre comme vénérable et discret Me Pierre Pichon prêtre, Jacques Pichon et deffuncte Claudine Pichon soyent et fussent aussi héritiers pour 1/5e en ligne de mère par représentation de deffunct Pierre Pichon leur père aussu fils de ladite deffunte Savary et qui estoit frère de mère dudit deffunct Me Pierre Symon - et oultre encores comme **Pierre et Pierre et René les Bellanger et Jacquine Bellanger soient aussi héritiers pour 1/5e en ligne de mère par représentation de deffunte Jehanne Pichon leur mère vivante femme de deffunct Macé Bellanger, et aussi fille de ladite deffunte Savary et soeur de mère dudit deffunct Me Pierre Symon** ... et auxdits Pierre et René les Bellanger et Pierre Allaire et Jacquine Bellanger sa femme esdits noms leur est demeuré et demeure pour leur 1/5e en ligne de mère de ladite succession dudit deffunct Symon scavoir une vieille maison couverte d'ardoise et ung petit jardin clos à part tout en ung tenant sis audit Monstreuil ledit jardin contenant 4 cordes et demie ou environ, le tout joignant d'un costé la Rue Creuse dudit Monstreuil d'autre costé au jardin demeuré par ses partages audit Pierre Mahier abutant d'un bout à l'issue commun d'entre ledit Mahier demeuré par ces partages et ladite veufve et héritiers feu Boysaufray et dudit Jacques Leboumier, item 23 cordes de vigne ou environ sises au close de sur le Vau paroisse de Monstreuil, en plusieurs endroits, comme ils appartenoyent audit deffunct Symon sans confrontation en faire et qu'il en soit réservé aulcune chose, item ladite somme de 155 livres tz qu'ils ont receue comme dit est desdits Janvier et sa femme de retour de partaige ...»

Guillemine SAVARY †/1604 x1 Guillaume **PICHON** x2 Pierre **SIMON** †/1604

1-Mathurine PICHON

2-Guillaume PICHON

3-Pierre PICHON

4-Jeanne PICHON †/1604 x Macé **BELLANGER** †/1604

41-Pierre BELLANGER l'aîné métayer à la métairie de Plyopin à Thorigné en 1613

42-René BELLANGER closier à la closerie de la Plassière à Neufville du costé de Grez en 1613

43-Jacquine BELLANGER x /1613 Pierre **ALLAIRE** métayer à la métairie du Port Joullain à Marigné en 1613

44-Pierre BELLANGER le jeune

5-Perrine SIMON †/1604 x vers 1550 Jean **VIGNAIS** †/1604

51-Pierre VIGNAIS †/1604 prêtre

52-Adrien VIGNAIS †/1604 x Ollive BRITAIS Dont postérité VIGNAIS qui fait uniquement en 1613 Perrine VIGNAIS épouse de Matthieu JANVIER dont postérité BUSCHER

³⁴ AD49-5E36 devant André Chevalier notaire de la cour de Marigné

Perrine Bellanger x/1634 René Faucillon

Le 14.1.1650 René Faucillon h.h. Mathurin Berault M^d tanneur à Angers la Trinité, a reçu ce jour de René Gaudin chirurgien à Brain-sur-Longuenée 24 L pour paiement de 50 L dues à †Maurice Pasquer M^d tanneur beau-père dudit Berault par obligation, le restant sera payé à Louis Searde M^d à Brain-sur-Longuenée et à Marie Pasquer femme dudit Berault, en présence de René Faucillon métayer du Fail à Brain-sur-Longuenée qui cautionne ledit Gaudin (AD49 Garnier N^{re} Angers),

« Le 16 novembre 1654³⁵ Perrine Bellanger veuve de René Faucillon métayer du Fuel à Brain-sur-Longuenée et Pierre Faucillon son fils vendent pour 100 livres à demoiselle Marie Baudrayer veuve de François Simon sieur de la Besnardaye demeurant en sa maison de la Lucière à Vern un journeau de terre labourable en la pièce de terre appelée « les Sablonnières » à Brain joignant d'un côté Jacques Pasquier et d'autre Jean Crannier, d'un bout le chemin du Lion-d'Angers, et d'autre une petite ruelle qui conduit au bourg de Brain, avec haies et fossés, échu au †Faucillon de la succession de ses †père et mère, tenu du fief de Bourmont »

René FAUCILLON †/11.1654 x /1634 Perrine BELLANGER †/1672

- 1-Pierre FAUCILLON °Brain-sur-Longuenée 15 février 1634 « a esté baptizé Pierre fils de René Faucillon et de Perrine Bellanger a esté parrain Pierre Bellanger marraine Mathurine Faucillon tous paroissiens dudit Brain - vue 67 »
- 2-Marguerite FAUCILLON °Brain-sur-Longuenée 12 avril 1635 « a esté baptizée Marguerite fille de René Faucillon et de Perrine Bellanger a esté parrain Jehan Pasquer la marraine honneste femme Marguerite Delacroix (s) espouse de Me Maurice Pasquer (s) marchand tanneur Angers et y demeurant, tous les autres de cette paroisse - vue 73 »
- 3-Anne FAUCILLON °Brain-sur-Longuenée 20 septembre 1637 « Anne Faucillon fille de René Faucillon et de Perrine Bellanger a esté baptizée en l'église de Brain sur Longuenée a esté parrain Me Rifolon prêtre et marraine damoiselle Marie Baudryer espouse du sieur de la Lucière **[Simon de la Lucière a épouse Marie Baudrier famille qui possède le Feil dont René Faucillon est le métayer]** - vue 84 »
- 4-Jeanne FAUCILLON °Brain-sur-Longuenée 14 mars 1640 « a esté baptizée Jeanne fille de René Faucillon et de Jeanne Bellanger a esté le parrain Jean Bellanger marraine Michelle Bellanger tous paroissiens de Brain - vue 92 »
- 5-Mathurine FAUCILLON °Brain-sur-Longuenée 7 septembre 1642 « a esté baptizée Mathurine fille de René Faucillon et de Perrine Bellanger a esté parrain Louys Coué marraine Mathurine allard paroissiens du Lion d'Angers - vue 102 »
- 6-René FAUCILLON °Brain-sur-Longuenée 7 octobre 1645 « René fils de René Faucillon et de Perrine Bellanger sa femme a esté baptizé en l'église de Brain sur Longuenée par moy chapelain de ladite église soussigné le parrain Jean Baudrier sieur de la Becantinière et du Feil chanoine en l'église collégiale st Jehan Baptiste d'Angers la marraine honneste femme Julienne Remouée espouse de Jehan Godivier sergent - vue 108 »
x Brain-sur-Longuenée 22.11.1672 Marie RIVERON Dont postérité suivra
- 7-Perrine FAUCILLON °Brain-sur-Longuenée 24 juillet 1646 « a esté baptisée par moy soussigné Perrine fille de René Faucillon et de Perrine Bellanger a esté parrain Jean Augeul marraine Perrine Gardais - vue 127 » x Brain-sur-Longuenée 27.11.1670 René **HAMELIN**
- 71-Urbane HAMELIN x Brain-sur-Longuenée 16.1.1703 Jacques **BOUGET**
- 8-Jean FAUCILLON °Brain/L 22.3.1649 filleul de Jean Bellanger

N. Bellanger x Isabeau Richard

frère de Pierre Bellanger, prêtre au Bourg d'Iré,

Pierre Bellanger, prêtre au Bourg d'Iré, défend les biens maternels de ses nièces Madeleine et Perrine. Ceci signifie déjà qu'elles ne sont pas encore majeures en 1602, donc qu'elles sont âgées de moins de 25 ans.

Madeleine et Perrine ont sans doute un frère Antoine, qui est majeur, mais le lien exact n'est pas donné, et qui pourrait tout aussi bien être un autre oncle.

Madeleine et Perrine sont filles d'Ysabeau Richard décédée avant 1602.

³⁵ AD49-5^E1/419 Jacques Lecourt notaire royal Angers

Ysabeau Richard était parente de Julienne Richard épouse de Pierre Fourmont, décédée sans hoirs, et dont elles sont uniques héritières, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'autres héritiers de ces Richard.

Et bien entendu, il faut entamer des poursuites contre les exécuteurs testamentaires de cette succession de Julienne Richard, qui ont pour le moment par trop tendance à négliger les véritables héritières. L'acte qui suit est extrait des Archives Départementales du Maine-et-Loire, série 5E36 - Voici la retranscription de l'acte : Le 7 juin 1602 avant midy, en la cour du roy notre sire Angers endroit (Jean Chevrollier notaire Angers) personnellement estably messire Pierre Bellanger prêtre demeurant en la paroisse du Bourg d'Iré, oncle paternel et gérant les affaires de Magdelaine et Perrine les Bellangères fille de défunte Ysabeau Richard et comme soy faisant fort d'Anthoyne Bellanger, lesdites Magdelaine et Perrine les Bellangères soubzmetant esdits noms ses hoirs etc confesse avoir fait nommé et constitué par ces présentes fait nommé (blanc) leurs procureurs généraux et certains messagers et chacun d'eulx l'un en l'absence de l'autre o pouvoir de comparoir et les représenter par devant les juges et commissaires et en toutes courts et juridictions et plaider en toutes et chacunes ses causes générales négoces et procès qu'il a et aura esdits noms tant en demandeur que déffendeur ses droits et causes générales et soutenir et déffendre appeler ... et par espécial de faire poursuite à l'encontre de Me Urban Allain cy-davant notaire, et Jehan Legaigieux exécuteurs testamentaires de défunts Pierre Fourmont et Jullienne Richard, de laquelle Richard lesdites Magdelaine et Perrine les Bellanger sont héritières pour le tout, à ce que lesdits Allain et Legaigieux rendent estat et compte de la mise et recepte qu'ils ont faite des biens de ladite succession et représenter audit Allain que ledit Bellanger esdits nom a révoqué par ces présentes tous les procureurs que Anthoyne Bellanger pourrait avoir constitués par cy-davant pour faire gérer ladite succession de la défunte Richard etc...

fait et passé audit Angers en notre tablier ès présence de Me René Houssaye Pierre Faulcheux clerks témoins

N. Bellanger, père de Jean, Mauricette et Julien

Julien Bellanger x Jeanne Boulet

Tisserand

Jullien Bellanger est inhumé le 16 avril 1642 à Candé, « Tisserand âgé d'environ 80 ans, veuf de Jeanne BOULAY »

Le chartrier de Challain donne « Le 4.9.1645 D^{vt} Mathurin Besson N^{re} de la baronnie de Candé, Jean Bellanger métayer D^t à la Justaie à La Chapelle-Glen province de Bretagne, Pierre et Jean les Bellanger, Mathurin Chauvière et Jeanne Bellanger sa femme, François Lejay et Mathurine Bellanger sa femme, D^t à Candé, tous héritiers de †Mauricette Bellanger sœur germaine dudit Bellanger métayer et tante desdits Pierre et Jean et desdits Chauvières et Lejay à cause de leurs femmes, vendent à h. h. Mathurin Poiivière M^d D^t à la Bertelaie à Challain tout ce qui leur appartient au village de la Jeu à Challain, consistant en maisons, rues, issues, prés, pâtures, jardins, vergers, terres labourables et non labourables, landes, droits de communs à eux échus de la succession de ladite †Mauricette Bellanger, tenus du fief de Challain à 2 boisseaux d'avoine menue mesure de Challain et 10 d'argent » (AD49-J77)

Ce qui donne :

N. BELLANGER

1-Jean BELLANGER †9.1645/ métayer à la Justaie à La Chapelle-Glain en 1645

2-Mauricette BELLANGER †/9.1645 sans postérité, ayant ses biens à Challain, dont héritent ses neveux Jean, Pierre, Jean

3-N. BELLANGER †/9.1645

31-Pierre BELLANGER D^t à Candé en 1645

32-Jean BELLANGER D^t à Candé en 1645

33-Jeanne BELLANGER x Mathurin **CHAUVIÈRE** D^t à Candé en 1645

34-Mathurine BELLANGER x François **LEJAY** D^t à Candé en 1645

Informations transmises en 2007 par Jean-Claude Bellanger :

Or, on sait que Mathurin Chauvière a épousé à Candé le 29.1.1630 Jeanne Bellanger fille de Julien et Jeanne Boulet, et ce mariage est filiatif.

Le mariage de François Legay et Mathurine Bellanger est lui aussi à Candé le 24.2.1618. Il est non filiatif, mais les parrainages attestent des liens de parenté avec Mathurin Chauvière et sa femme. Ce que confirme d'ailleurs la succession retrouvée ci-dessus dans le chartrier de Challain.

Il reste le cas de Pierre BELLANGER, également par les parrainages, on le retrouve lui où ses épouses (4 mariages) présent aux naisnnces chez ses soeurs, il est également Tisserand.

Il se marie sans doute vers 1620 (pas de x à Candé à cette époque) avec Charlotte BELLANGER, sans doute fille de Etienne et Jeanne MÉNARD (° 6.05.1601 Candé);

Un 2e mariage le 8 février 1639 avec Perrine Chapelein (à vérifier + pas de °)

Un 3e mariage le 20 novembre 1639 avec Louise Poiteul (° Pierre 19.12.1641)

Un 4e mariage le 29 août 1650 avec Perrine TRILLOT, où il est noté veuf de 3 épouses. (° 1652-1654-1656)

Charlotte BELLANGER est marraine en 1634 de Jean Chauvière, Louise POITEUL, marraine en 1647 de Louise Chauvière. Mathurine NOURY est marraine en 1656 de Nicolas, fils de Pierre BELLANGER et Perrine TRILLOT.

Nous avons donc X... BELLANGER ° vers 1540, peut-être à Challain, qui a au moins 3 enfants : Jullien - Mauricette - Jean

Julien BELLANGER °ca 1562 †Candé 16.4.1642 x Jeanne BOULET aliàs BOULAY †/lui

1-Pierre BELLANGER **x1** Charlotte BELLANGER **x2** Perrine CHAPELAIN **x3** Louise POITEUL **x4** 29.8.1650
Perrine TRILLOT

2-Jeanne BELLANGER **x** Candé 29.1.1630 Mathurin **CHAUVIÈRE**

3-Mathurine BELLANGER °Candé 24.2.1618 **x1** Candé 10.1.1640 François **LE GAY x2** 19.6.1653 Pierre **JEHAN**

4-Jean BELLANGER D' à Candé en 1641 **x** La Chapelle-Glain 5.2.1641 Mathurine NOURY °St Julien de
Vouvantes

Jean Bellanger x/1603 Perrine Poupin

Cette génération m'a été transmise en 2006 par Maurice Vigneron, et je la mets en bleu, ce qui signifie qu'elle n'est pas garantie.

Jean BELLANGER **x** /1603 Perrine POUPIN

1-Mathurin BELLANGER °Challain-la-Potherie 31.5.1603 **x** Armaillé 12.11.1629 Madeleine MACAULT

2-Jeanne BELLANGER °Challain-la-Potherie 15.7.1608

3-Jean BELLANGER °Challain-la-Potherie 27.5.1611 x La Chapelle-Glain 29.5.1646 Françoise CHERRUAU Dont
postérité suivra

4-Renée BELLANGER °Challain-la-Potherie 26.5.1613

5-Philippe BELLANGER

6-Pierre BELLANGER

Jean Bellanger x1646 Françoise Cherruau

Jean BELLANGER °Challain-la-Potherie 27.5.1611 Fils de Jean BELLANGER et de Perrine POUPIN x La Chapelle-Glain
29.5.1646 Françoise CHERRUAU

1-Jean BELLANGER x S'Jean-de-Béré 11.11.1675 Anne DUPRÉ Dont postérité suivra

Jean Bellanger x1675 Anne Dupré

Jean BELLANGER x S'Jean-de-Béré 11.11.1675 Anne DUPRÉ

1-René BELLANGER x1 La Chapelle-Glain 17.9.1703 Jeanne BODIER x2 Challain-la-Potherie 28.5.1716
Françoise OLLIVE Dont postérité suivra

René Bellanger 1x J. Bodier 2x F. Ollive

René BELLANGER Fils de Jean BELLANGER & Anne DUPRE x1 La Chapelle-Glain 17.9.1703 Jeanne BODIER x2 Challain-la-Potherie 28.5.1716 Françoise OLLIVE
 1-René BELLANGER (du x1) x Le Pin 29.2.1729 Jeanne CHASNIER °Le Pin 8.3.1708 Fille de René & Françoise Cocault
 11-Jean BELLANGER x Le Pin 6.7.1762 Perrine GOUJEON Dont postérité suivra
 12-René BELLANGER x Charlotte GOUJON Dont postérité suivra
 2-Charles BELLANGER °Challain-la-Potherie 14.4.1717 †Le Pin 6.3.1765 x Le Pin 22.5.1757 Renée GOHARD
 21-Jean BELLANGER x Le Pin 8.11.1785 Jacqueline PITON °Le Pin 30.4.1764 †idem 27.8.1838
 211-Marie BELLANGER °Challain-la-Potherie 4.8.1805 †idem 7.11.1869 x Challain-la-Potherie 16.4.1825 François **LARDEUX** Dont postérité

Jean Bellanger x1762 Perrine Gougeon

Jean BELLANGER Fils de René BELLANGER & de sa 1^e femme Jeanne BODIER x Le Pin 6.7.1762 Perrine GOUJEON °Le Pin 15.12.1741 Fille de Jean & Perrine Daussy
 1-Jean BELLANGER †Le Pin 17.3.1832 x Le Pin 1.3.1791 Perrine HAREL °Le Pin 19.12.1752 Fille de Jean & Cathrine Rigault
 11-Jean BELLANGER x Le Pin 22.4.1813 Charlotte BELLANGER °Le Pin 23.2.1797 Fille de Charles & Anne Vincent
 111-Pierre BELLANGER x Petit-Auverné 11.1.1852 Marie-Olive BOSSÉ °StHerblon 15.10.1832 Fille de Jacques & Julie Crespin
 1111-Jean-Marie BELLANGER x StMars-la-Jaille 13.11.1894 Marie-Philomène VALLÉE °StHerblon 15.10.1874 Dont postérité

René Bellanger x Charlotte Goujon

René BELLANGER Fils de René BELLANGER & de sa 2^e femme Françoise OLLIVE x Charlotte GOUJON †/1828
 1-Pierre BELLANGER †1817/ x /1797 Louise ROUESNE °ca 1777 Le Pin †Le Pin 28.3.1828
 11-Bellanger Pierre °ca 1793
 12- Marie BELLANGER °ca 1797 x Rochementru 3/7/1817 Eléonore **GOUJON** °ca 1791
 121-Marie GOUJON °Rochementru 19.4.1818 †Vern d'Anjou 4.10.1890 x Mathurin **VITOUR** °ca 1815 x Etienne François **GAGNEUX** °Chazé-sur-Argos 13.10.1814 †Vern-d'Anjou 5.8.1875

Louis Bellanger x1680 Jeanne Verdon

Louis BELLANGER x /1680 Jeanne VERDON
 1-Charles BELLANGER x Le Bourg-d'Iré 25.11.1694 Louise GUILLET
 11-Marie BELLANGER x Le Bourg-d'Iré 10.7.1736 Julien **BRIAND**
 12-Pierre BELLANGER Dont postérité suivra
 2-Joseph BELLANGER x Le Bourg-d'Iré 15.4.1698 Jeanne GAUDIN
 3-Françoise BELLANGER °Combrée 17 septembre 1666 « a été baptisée Françoise fille de Louis Bellanger laboureur et de Jeanne Verdon son épouse, a été parrain Jacques Bellanger laboureur, marraine Françoise Verdon demeurant au Bourg d'Iré »

Pierre Bellanger 1x Bellanger 2x Gaucher

Pierre BELLANGER Fils de Charles BELLANGER & de Louise GUILLET x1 Bourg-d'Iré 21.5.1722 Françoise BELLANGER V^e de Pierre Guemats x2 Bourg-d'Iré 10.6.1732 Marie GAUCHER
 1-Pierre BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 20.11.1753 Perrine DELESTRE
 11-Mathurin BELLANGER °S^{te}Gemmes ca 1757 x Bourg-d'Iré 14.2.1797 Marie DESNOS
 12-Jacques BELLANGER °ca 1767 x Bourg-d'Iré 24.11.1789 Anne HOUDMON
 13-René BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 3.2.1794 Marie BOSSÉ

2-Mathurin BELLANGER Dont postérité suivra

3-Pierre BELLANGER (du x2 Marie Gaucher) x Bourg-d'Iré 3.7.1764 Marie GAZON

Mathurin Bellanger x1751 F. Ragneau

Mathurin BELLANGER Fils de Pierre BELLANGER & de Françoise BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné
29.8.1751 Françoise RAGNEAU

1-Renée BELLANGER x Pouancé ^{StAubin} 1.2.1785 Jean **CHERRUAU** Fils de Jean & Jacqueline Buffé

11-Renée CHERRUAU x Pouancé 16.6.1806 Claude **PRODHOMME** Fils de Claude & Marie Prodhomme

111-Renée PRODHOMME x Pouancé 24.6.1830 François **FRESNAIS** Fils de François & Renée Lardeux

1111-Eulalie FRESNAIS x Combrée 22.6.1857 René **RIVRON** Fils de Pierre & Marie Gasnier

11111-René RIVRON x Combrée 15.11.1887 Désirée THUET Fille de Julien & Désirée Tuet

111111-Renée RIVRON x Noëllet 11.11.1919 Julien **ESNAULT** Fils de Julien & Marie Maslin

1111111-René ESNAULT x Armaillé 24.4.1946 Marie-Thérèse BERTHAUD

Mathurin Bellanger x/1587 Jacqueline Gaigneux

Mathurin BELLANGER Métayer au Bois-Haloppé en 1587, 1594, 1606 x /1587 Jacqueline GAIGNEUX

1-Jehan BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 28.9.1587 Filleul de Guillaume Vignays métayer à la Hussauday, de Marguerite Joncheray femme de Bertran Bellanger métayer à l'Isle, et de Jehan Gaigneux frère de la commère (sic) x S'Aubin-du-Pavoil 29.4.1632 Jeanne GUEMAS Fille de Jean et Christophlette Gigon

2-Mathurine BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 15.1.1589 Filleule de Bertran Bellanger métayer à l'Isle, de Mathurine Vignays fille de Guillaume Vignays métayer à la Hussaudays, de Mathurine Gaigneux fille de †Maurice en son vivant demeurant à la métairie de StAubin

3-Renée BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 5.2.1590 Filleule de Guillaume Legaigneux métayer de StAubin, lequel Gaigneux est beau-père à ladite Gaigneux, et de Appolline Leroier femme de Guillaume Vinguays demeurant à la Hussaudays, et de Loisse Gaultier femme de Thomas Joncheray

3-Nycolle BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 2.1.1594 Filleule de Jehan Gaigneux jeune garçon demeurant à la métairie de StAubin, de Perrine veuve de Pierre Bidault demeurant à Glatingue

4-Pierre BELLANGER x S'Aubin-du-Pavoil 20.6.1623 Françoise TABOURDEAU Dont postérité suivra

5-Etienne BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 17.2.1606 Filleul de Estienne Vignays et de Louise Davy

6-Mathurin BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 29.4.1608 Filleul de Pierre Joncheray. Vit à la métairie du Bois Savary en 1637 x S'Aubin-du-Pavoil 7.6.1636 Perrine BURON Dont postérité suivra

61-Perrine BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 22.8.1637 Filleule de Jacques Buron et de Jeanne Bellanger

Pierre Bellanger x1623 Marie Tabourdeau

Pierre BELLANGER Fils de Mathurin BELLANGER & de Jacqueline GAIGNEUX. Vit à la métairie de l'Isle Baraton en 1624 x S'Aubin-du-Pavoil 20.6.1623 Marie TABOURDEAU

1-Pierre BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 15.6.1624 Filleul de Pierre Gallerneau (s) et de Jeanne Bellanger

2-Jeanne BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 3.3.1626 Filleule de Bertrand Tabourdeau et de Jeanne Garnier (s) femme de René Galerneau le Jeune

Mathurin Bellanger x1636 Perrine Buron

Mathurin BELLANGER Fils de Mathurin BELLANGER & de Jacqueline GAIGNEUX. x S'Aubin-du-Pavoil 7.6.1636 Perrine BURON

1-André BELLANGER °ca 1647 x S'Aubin-du-Pavoil 18.7.1672 Jeanne LEROYER

11-André BELLANGER °ca 1677 x S'Aubin-du-Pavoil 11.9.1704 Marie DUPUIS

111-François BELLANGER °ca 1712 x l'Hôtellerie-de-Flée 6.2.1734 Renée BIET

112-Louis BELLANGER °ca 1715 x l'Hôtellerie-de-Flée 24.10.1735 Perrine CUILLERER

1121-Anne-Etiennette BELLANGER x l'Hôtellerie-de-Flée 8.7.1776 Jean **HALIGON**

12-Jeanne BELLANGER °ca 1677 x S'Aubin-du-Pavoil 3.7.1700 François **LEROYER**

2-Mathurine BELLANGER x S'Aubin-du-Pavoil 22.11.1674 Michel **HOUDMONT** Dont postérité JONCHERAY

Jean Bellanger x /1600 Françoise Delestre

Jean BELLANGER x Françoise DELESTRE

- 1-Jacques BELLANGER x1 Gené 17 novembre 1616 Mathurine GALISSON x2 Gené 1er janvier 1626 Jeanne CHERUBIN 3x Jeanne GOUPIL Dont postérité suivra
- 2-Jeanne BELLANGER °Gené 6 août 1584 filleule de Jean Gardays, et de Jeanne Bomier et de Mathurine Michel
- 3-René BELLANGER °Gené 16 octobre 1586 filleul René Bricet et de Jean Formy et de Benoiste Verger
- 4-Charlotte BELLANGER °Gené 29 mars 1589 filleule de Charles Gernigon et de Perrine Formond et de Jeanne Crannier
- 5-Macé BELLANGER °Gené 30 décembre 1594 filleul de Louys Verger et de Macé Marion et de Jacqueline Jacqueline Gernigon. Croix en marge
- 6-Marguerite BELLANGER °Gené 6 août 1597 filleule de Pierre Bersin, et de Marguerite Tropvallet et de Jeanne Allard
- 7-François BELLANGER °Gené 18 décembre 1599 filleul de Jean Terrière sergent royal, et de Guillaume Seuré et de Mathurine Sevé
- 8-Jean BELLANGER °Gené 18 décembre 1599 filleul de M^e Jean Lemoyne curé du Lyon d'Angers, et de René Gernigon, et de Renée Aumond. Une croix dans la marge
- 9-Julienne BELLANGER °Gené 11 juillet 1602 filleule de Mathurin Verger et de Jullienne Bricet
- 10-Renée BELLANGER °Gené 13 février 1605 filleule de René Hermouin et de Marguerite Rollant
- 11-Jean BELLANGER °Gené 23 août 1608 filleul de Jean Delaistre de la Baudouinyère, et de Catherine Gastineau femme de Jean Formy

Jacques Bellanger x 1616 M. Galisson x1626 J. Cherubin

En 1625 ils demeurent aux Mortiers N.E. du bourg de Gené, à la frontière avec Le Lion-Angers
Remariage à Gené le 1er janvier 1626 « promettes de mariage entre Jacques Bellanger veuf de defunte Mathurine Galichon d'une part et Jeanne Cherubin fille de Pierre Cherubin et de Renée Gernigon paroissienne du Lion d'Angers, et ledit Bellanger paroissien dudit Gené, et le 13 desdits mois et an furent leurs espouzailles »
Inhumé le 17 août 1662 « décéda Jacques Bellanger et le lendemain fut la sépulture au grand cimetière de Gené »

Jeanne GOUPIL °Grez-Neuville 20 avril 1628 « baptisée Jehanne fille de Symon Goupil et de Louyse Hamelin sa femme parrain Jehan Hamelin fils de defunt Etienne Hamelin, **Marie Goupil femme de Jacques Bellanger** marraine » †Grez-Neuville 27 avril 1698 « a été ensépulturé dans le petit cimetière de céans Jeanne Goupil vivante femme de Vincent Boumier décédée d'hier âgée de 71 ans en présence dudit Boumier et Vincent Boumier son fils et Jean Rouvraye son gendre qui ne savent signer » x Vincent **BOUMIER** Dont descend Stéphane

Marie Goupil y est donc bien l'épouse de ce Jacques Bellanger et tante maternelle de la baptisée.

Jacques BELLANGER †Gené 17 août 1662 Fils de Jean BELLANGER et de Françoise DELESTRE x1 Gené 17 novembre 1616 Mathurine GALISSON †Gené 25 septembre 1625 « inhumée Mathurine Galichon **femme de Jacques Bellanger demeurans aux Hauts Mortiers** » x2 Gené 13 janvier 1626 Jeanne CHERUBIN †Grez-Neuville 16 juin 1627 « fut inhumé le corps de defunte Jeanne Cherubin métayère au Perrin » x3 Marie GOUPIL veuve de François LEBRETON voir mon étude des GOUPIL

- 1-Mathurine BELLANGER °Gené 19 juin 1618 filleule de Mathurin Verger et de Guillemine Fourmond femme de Jacques Esnault
- 2-Renée BELLANGER °Gené 15 octobre 1618 filleule de Guillaume Fourmy et de Renée Augeul x Gené 7 décembre 1645 René **BONSERGENT** fils de René et Jeanne Paigis
- 3-Jacques BELLANGER °Gené 6 février 1621 filleul de Pierre Rousseau métayer à la Trochuays, et de Jeanne Grandin femme de Pierre Crannier

4-Jean BELLANGER °Gené 12 février 1624 fils de Jacques et de Mathurine Galisson, filleul de Jean Behier, et de Mathurine Cherpantier

non rattachés pour le moment :

Bourg-d'Iré

Claude BELLANGER x /1611 Jeanne ARNAULT

- 1-Mathurine BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 22 août 1611 « fut baptisée Mathurine fille de Claude Bellanger et Jeanne Ernault des Ripvières fut parrain noble Mathurin de Goheau sieur de la Brossardière marraine Jeanne Bellanger »
- 2-René BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 5 décembre 1614 « fut baptisé René fils de Claude Bellanger et de Jehanne sa femme des Ripvières fut parrain René Chardon marraine **Louise Bellanger de Nuillé** - vue 22 »

Jacques BELLANGER x avant 1611 Perrine BRUNEAU

- 1-Mathurin BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 15 octobre 1611 « fut baptisé Mathurin fils de Jacques Bellanger et de Perrine Brunel **demeurant à Nuillé** parrain Mathurin de Goheau escuyer sieur de la Brosardière marraine jehanne fille de Jehan Bellanger »
- 2-Catherine BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 30 novembre 1612 « fut baptisée Katherine fille de Jacques Bellanger et sa femme de Noellet, fut parrain Claude Bellanger marraine Katherine Bellanger »
- 3-René BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 6 septembre 1615 « fut baptisé René fils de Jacques Bellanger de Nuillé et de Perrine sa femme fut parrain René Bellanger marraine Janne Cadots - vue 24 »
- 4-Pierre BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 16 mars 1618 « fut baptisé Pierre fils de Jacques Bellanger et Perrine sa femme de Nuillé fut parrain Pierre Bouvry Houssaye marraine Marie Bellanger de la Gachottière - vue 32 »
- 5-Louis BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 14 mai 1619 « fut baptisé loys Bellanger fils de Jacques Bellanger et de Perrine Bruneau ses père et mère demeurant à Nuillé et fut parrain René Cadotz de la Planche marraine Loyse Bellanger des Ribvières - vue 37 »
- 6-Louise BELLANGER °Bourg-d'Iré 8 novembre 1620 « fut baptisée Louize Bellanger fille de Jacques Bellanger et de Perrine Bruneau ses père et mère demeurant au lieu et mestayrie de Nuillé fut parrain Louys Vailland sieur de la Croix marraine Michelle Soret demeurante au lieu de la Minaudaye et ledit de la Croix à la maison de la Baudouynaye »

Guillaume BELLANGER x avant 1614 Nicole BEUCHIER

- 1-Mathurin BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 25 février 1614 « fut baptisé Mathurin fils de Guillaume Bellangier et de Nicolle Beuchier du Tertre fut parrain **Mathurin Bellangier son frère germain** marraine **Janne Bellangier sa tante** - vue 19 »
- 2-Nicole BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 27 septembre 1615 « fut baptisée Nicolle fille de Guillaume Bellangier et de Nicolle Beuschier du Tertre, fut parrain Guillaume Beuchier Maboulière et marraine Anthoinette fille de Guillaume Bellanger - vue 24 »

René BELLANGER †/1670 x /1618 Jeanne HAMELOT

- 1-Madeleine BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 5 décembre 1618 « fut baptisée Magdelaine fille de René Bellanger et de Janne Hamelot de la Roulaye fut parrain Jacques Bellanger son frère germain marraine Magdelaine Beuchier et les parain et marraine ont dit ne savoir signer - vue 35 »
- 2-Jehan BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 19 mars 1621 « fut baptisé Jan Bellanger fils de René Bellanger et de Janne Hamelot ses père et mère demeurant à la Roullaye fut parrain honorable homme Jan Pihu sieur de Beauvays marraine Laurence Hamelot dudit lieu de la Roullays laquelle a déclaré ne savoir signer »
- 3-Mathurin BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 22 février 1623 « fut baptisé par nous doyen de Candé et curé du Bourdiré sousigné Mathurin fils de René Bellanger et de Jeanne Hamelot mestayers de la Roullays parrain Claude Bellanger mestayer des Ripvières marraine Mathurine fille de deffunt Jean Vivien demeurant au Bourigalle lesquels Bellanger et Cicien ont déclaré ne savoir signer - vue 55 » cité en 1670
- 4-Françoise BELLANGER °Bourg-d'Iré 1.5.1628
- 5-Laurent BELLANGER °Bourg-d'Iré 16.5.1631
- 6-Jeanne BELLANGER °Bourg-d'Iré 7.5.1635 x Combrée 28.2.1674 Pierre **JOUFRAY**
- 7-René BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 14.6.1638 **Beau-frère de François Bodard, de René Bertron**, de

Guillaume Bazin x Loiré 8.11.1670 Jehanne JOUBERT

8-Laurence BELLANGER x Bourg-d'Iré 23.2.1664 François **BODARD** Dont postérité, voir généalogie BODARD

Mathurin BELLANGER x avant 1620 Catherine GABEBIL

1-Jean BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 16 avril 1620 « fut baptisé Jan Bellanger fils de Mathurin Bellanger et de Catherine Gadevil ses père et mère mestayers demeurant à Breslon et fut parrain Jan Drouin demeurant à la Dausaye marraine Anthoynette Bellanger dudit Breslon lesquels sont déclaré ne savoir signer - vue 40 »

Mathurin BELLANGER x /1660 Renée BELIN

1-Pierre BELLANGER x Bourg-d'Iré 4.9.1677 Marie JONCHERAY

François HOBÉ x Jeanne DROUET

1-François HOBÉ x Bourg-d'Iré 4.7.1679 Renée PASQUIER Fille de François & Renée Bruneau

René HOBÉ x Pruillé 10 février 1653 Michelle AUBERT « Le 10 février 1653 furent espousés en l'église de la Membrolle chacuns de René Hobé veuf d'une part de la paroisse de Brain, et Michelle Aubert fille de Jean Aubert et de Renée Chauvigné d'autre part, de cette paroisse, ont esté présents audit mariage Pierre Hobé et Pierre Aubin frères dudit espoux et Jean Aubert et Renée Aubert père et mère et ladite espouse et Me François Blanchet prêtre chapelain de Poligny résidant au Plessis Macé et Louis Besnard archer des gabelles estably à Pruillé tous lesquels parents de part et d'autre ont déclaré ne savoir signer fors les soubzsignés - vue 27 »

Mathurin BELLANGER x Perrine COCAULT

1-Antoinette BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 28 octobre 1628

2-Nicole BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 17.4.1633

3-Mathurine BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 4.5.1637

4-Michel BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 1640 feste du S'Sacrement

5-Georges BELLANGER x Le Bourg-d'Iré 9.10.1660 Michelle JOUSSEAU Dont postérité suivra

Georges BELLANGER Fils de Mathurin BELLANGER & de Perrine COCAULT. x Bourg-d'Iré 9.10.1660 Michelle JOUSSEAU

1-Jeanne BELLANGER x Bourg-d'Iré 13.6.1682 Eustache **BELLANGER** °Challain Fils de René & Marguerite Rouillé voir descendance ci-avant

2-Michelle BELLANGER x Le Bourg-d'Iré 13.11.1688 Pierre **BELLANGER** Fils de François & Jeanne Peliaux

3-Georges BELLANGER x Le Bourg-d'Iré 27.6.1702 Françoise GRIMAULT

4-Mathurine BELLANGER x Bourg-d'Iré 23.11.1697 Lézin TROUILLEAU

5-Françoise BELLANGER x Le Bourg-d'Iré 8.2.1698 Anthoine **GAIGNEUX**

Jean BELLANGER x /1720 Marie HERVÉ

1-René BELLANGER x Bourg-d'Iré 5.10.1743 Jeanne SOURDRILLE

2-Simon BELLANGER x Bourg-d'Iré 19.5.1744 Renée JOUIN

Jean BELLANGER x /1680 Renée PINON

1-Renée BELLANGER x Bourg-d'Iré 8.11.1701 Julien **GUEMAS**

2-Françoise BELLANGER x Loiré 9.5.1690 Mathurin **JOUSSEAU** °Bourg-d'Iré °ca 1669 †2/1/1729 Combrée Fils de †Mathurin & †Madeleine Drouet

21-René JOUSSEAU x Françoise GUELLIER

22-Jacques JOUSSEAU

23-François JOUSSEAU x Combrée 2.7.1733 Perrine BOUTEILLER

3-René BELLANGER x Bourg-d'Iré 26.11.1699 Madeleine PELTIER

4-Anne BELLANGER x Loiré 10.7.1696 François **NAVINEAU**

Louise BELLANGER x Mathurin **PEAN**

1-Mathurin PEAN x Marans 12.1.1651 Jeanne GASNIER

11-Renée PEAN †SteGemmes-d'Andigné 18.2.1704 x SteGemmes-d'Andigné 10.5.1674 Pierre **PHILIPPOT** Fils

de Pierre & Renée Vaslin Dont descend Hélène DEHETDE

Jacques BELLANGER x Mathurine BELLANGER

1-Jacquine BELLANGER x1 Bourg-d'Iré 21.7.1735 Pierre **POURIATS** x2 Bourg-d'Iré 9.2.1750 Louis **VAIRON**

Mathurin BELLANGER x /1646 Renée HOUTIN

1-Louis BELLANGER °Le Bourg-d'Iré 2 mai 1646 « a esté baptisé en l'église de céans par nous doyen de Candé et curé du Bourgdire y résidant Loys fils de Mathurin Bellanger **mestayer demeurant au Tertre** en cette paroisse a esté pararin Loys Bellanger serviteur audit lieu marraine honneste fille Magdelaine Garande fille d'honorable homme Marc Garande sieur de la Jocheterye tous de cette paroisse »

2-Michel BELLANGER x Bourg-d'Iré 31.10.1690 Jeanne BOULAY

3-Jean BELLANGER x Bourg-d'Iré 22.11.1689 Renée BOUVERIE

4-René BELLANGER x Bourg-d'Iré 7.10.1703 Perrine ALLAIRE

Ange BELLANGER x /1670 Françoise LEBRETON

1-Jean BELLANGER x1 Bourg-d'Iré 27.9.1685 Jeanne BOSSÉ x2 Boug-d'Iré 24.6.1709 Marie HERVÉ

Brain-sur-Longuenée

Jean BELLANGER x Olive PASQUIER

1-Jeanne BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 4 juillet 1601 « fut baptisée Jehanne Bellanger fille de Jehan Bellanger et de Ollive Pasquier sa femme pararin Me Robert Duchesne prêtre marraine Jehanne Bellanger future épouse de Jehan Gaudin, et Jacqueline Bellanger femme de René Prodhomme ? »

2-Perrine BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 16 octobre 1604 « fut baptisée Perrine Bellanger fille de Jehan Bellanger et de Olive Pasquier sa femme parrain Pierre Pasquier fils de Pierre Pasquier, marraine Louise Perier fille de René Perier et sa femme »

3-Jean BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 27 février 1607 « fut baptisé Jean fils de Jehan Bellanger et Ollive Pasquier sa femme parrain Maurice Pasquier fils de Pierre Pasquier, marraine Jehanne Bricet femme de Julien Remouer »

4-Louis BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 11 août 1608 « (acte très pâle) fut baptisé Louis Bellanger fils de Jehan Bellanger et Ollyve sa femme (suite illisible) »

5-Jean BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 5 janvier 1612 « fut baptisé Jehan Bellanger fils de Jehan Bellanger et de Ollyve Pasquier sa femme parrain Me François Poyphellon prêtre marraine damoiselle Jehanne Bourdon dame de la Rouvraye »

6-Pierre BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 10 septembre 1614 « fut baptisée Pierre fils de Jehan Bellanger et Ollive Pasquier sa femme parrain Me Pierre Bellanger notaire marraine Jehanne fille de feu Guillaume Gasnier et Renée sa femme »

7-Julien BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 1^{er} septembre 1618 « a été baptisé Julien fils de Jean Bellanger et de Ollive Pasquier a été parrain Julien Remouer marraine Jeanne Dorage veufve de Pierre Pasquier »

Pierre BELLANGER x Jacqueline BORDIER

1-Renée BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 18 janvier 1619 « a été baptisée Renée fille de Pierre Bellanger notaire et de Jacqueline Bordier a été parrain René Bordier marraine Michelle Oudin »

2-René BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 19 juin 1620 « a été baptisé René fils de Pierre Bellanger et de Jacqueline Bordier son épouse a été parrain René Leberge (s) marraine Mathurine Oudin femme de Julien Fourmy »

3-André BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 3 avril 1622 « a été baptisé André fils de Pierre Bellanger et de Jacqueline Bordier a été parrain messire François Joussetin chevalier de l'ordre du roy capitaine enseigne de 100 gentilshommes de sa maisin, seigneur de Jupille, marraine Françoise Gaudichet »

4-Marguerite BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 24 mars 1623 « a été baptisée Marguerite Bellanger fille de Pierre Bellanger et de Jacqueline Bordier a été parrain Me Jacques Leberge le jeune marraine Mathurine Bordier femme de Charles Verron paroissienne du Lion d'Angers tous les autres de Brain »

5-Julienne BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 19 décembre 1624 « a été baptisée Julienne fille de Pierre Bellanger notaire et de Jacqueline Bordier a été parrain missire Geoffroy Liberge prêtre curé de Brain, la marraine Julienne Remouer »

6-Claude (g) BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 31 juillet 1626 « a été baptisé à la maison par Me François Poifelon prêtre Claude fils de Pierre Bellanger et de Jacquine Bordier et a receu le mesme jour et an les onctions et autres cérémonies du baptesme en l'église de Brain sur Loguenée a été parrain Me Claude Garnier notaire royal à Angers sieur de la Guittonière marraine Anne Bourdon du Lion d'Angers »

Jean BELLANGER x Renée JONCHERAY

1-René BELLANGER x Brain-sur-Longuenée 6.5.1673 Marie GARDAIS

11-Pierre BELLANGER x1 Gené 30.9.1704 Perrine BELLANGER Fille de Etienne & Perrine Bricet x2 Brain-sur-Longuenée 1.7.1721 Catherine CALENDEAU

111-René BELLANGER (du x2) x Brain-sur-Longuenée 21.4.1750 Jacquine RABINEAU

1111-René BELLANGER x Brain-sur-Longuenée 1.7.1788 Jacquine ALLARD

2-Marc BELLANGER x1 Brain-sur-Longuenée 7.6.1696 Julienne AUGEUL x2 Brain-sur-Longuenée 7.6.1707 Jeanne BERTRAN x3 Brain-sur-Longuenée 27.1.1711 Anne LEROIER

3-Pierre BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 31 mars 1641 « a été baptisé Pierre fils de Jean Bellanger et de Renée Joncheray a été parrain Jean Bellanger le jeune marraine Perrine Bellanger tous paroissiens de Brain »

4-René BELLANGER °Brain-sur-Longuenée 5 septembre 1645 « a été baptisé René fils de Jean Bellanger et de Renée Joncheray a été parrain **René Faucillon** la marraine Anne Gerfault veufve de deffunt Mathurin Joncheray »

Pierre BELLANGER x Renée MOREAU

1-Pierre BELLANGER x Brain-sur-Longuenée 19.1.1712 Anne PATRIN x2 Vern-d'Anjou 27.6.1724 Anne FOUQUET

11-Pierre BELLANGER (d'Anne Fouquet) °ca 1726 x Vern-d'Anjou 1.10.1748 Jeanne PORCHER

12-Jacques BELLANGER °ca 1743 x Vern-d'Anjou 8.1.1765 Renée HUBERT

2-René BELLANGER x Brain-sur-Longuenée 12.7.1712 Ambroise PELLETIER

3-Jean BELLANGER °ca 1705 x Vern-d'Anjou 4.2.1727 Madeleine PERRON

4-Anne BELLANGER x Vern-d'Anjou 26.10.1724 Pierre **ESNAULT**

Jacques BELLANGER x Perrine BOIVIN

1-Pierre BELLANGER °ca 1746 x Brain-sur-Longuenée 13.2.1770 Mathurine JOLY

Combrée

Jacques BELLANGER †Combrée 15 mars 1656 « a esté ensépulturé au cimetièrre de Combrée le corps de deffunt Jacques Bellanger vivant demeurant à la Chelotaye »

Jeanne BELLANGER †Combrée 7 juillet 1659 « a esté ensépulturé au cimetièrre dudit Combrée le corps de deffunte Jeanne Bellanger vivante demeurant à Bouzillé »

Jean BELLANGER †Combrée 31 mai 1663 « a esté ensépulturé au cimetièrre dudit Combrée le corps de Jean Bellanger »

Jeanne BELLANGER †Combrée 3 juillet 1665 « a esté ensépulturé au cimetièrre de Combrée le corps de deffunte Jehanne Bellanger »

Françoise BELLANGER †Combrée 29 décembre 1672 « a esté ensépulturé Françoise Bellanger épouse de Michel Moreau laquelle était âgée de 55 ans ou environ »

Mathurin BELLANGER †Combrée 9 mai 1672 « a esté ensépulturé Mathurin Bellanger âgé de 60 ans ou environ » x Renée PELUAULT

1-Charlotte BELLANGER °Combrée 18 avril 1645 « baptisée Charlotte fille de Mathurin Bellanger et de Renée Peluaut ses père et mère, parrain Me Pierre Coyscault prêtre marraine Charlotte Guenault »

2-Françoise BELLANGER °Combrée 31 juillet 1648 « baptisée Françoise fille de Mathurin Bellanger et de Renée Peluault ses père et mère parrain Guy Besnard marraine Françoise Houssin »

3-Jean BELLANGER °Combrée 22 juillet 1649 « fut baptisé Jehan fils de Mathurin Bellanger et de Renée Peluault ses père et mère parrain Me Jehan Duvacher prêtre marraine Magdeleine Thomas »

4-Pierre BELLANGER °Combrée 25 mars 1654 « a été baptisé Pierre fils de Mathurin Bellanger et de Renée

Peluot parrain Pierre Giffard escuier sieur (blanc) marraine Claude de la Mererie (s) dame de la Perrine »
 5-Françoise BELLANGER °Combrée 30 août 1658 « a été baptisée Françaises fille de Mathurin Bellanger et de Renée Peluault parrain René Turpin marraine Françoise Bellanger »

Thomas BELLANGER x denis

4-Marguerite BELLANGER °Combrée 17 décembre 1647 « baptisée Marguerite fille de Thomas Bellanger et Denis parrain René Thomas marraine Marguerite Gastineau »

René BELLANGER x Françoise MEULEVET

1-Mathurin BELLANGER °Combrée 1647 « baptisé Mathurin fils de René Bellanger x Françoise Meullevert ses père et mère parrain Jehan Bellanger marraine Charlotte Guenault veufve Me Mathurin Fruineau »

2-Françoise BELLANGER °Combrée 26 juillet 1649 « fut baptisée Françoise fille de René Bellanger et de Françoise Meulevet ses père et mère parrain Jacques Chapeau et marraine Françoise Guyet femme de Me Phelippe Chevalier »

3-Louise BELLANGER °Combrée 14 août 1650 « fut baptisée Louyse fille de René Bellanger et de Françoise Meuslevet parrain Jean Bellanger marraine Louise Gohier »

4-Perrine BELLANGER °Combrée 19 juin 1653 « fut baptisée Perrine fille de René Bellanger et de Françoise Meullevert ses père et mère parrain Loys Forestier marraine Perrine Prodhomme »

5-Pierre BELLANGER °Combrée 25 mars 1657 « a été baptisée Pierre fils de René Bellanger et de Françoise Meuslevet parrain Me Jean Duvacher prêtre curé de Combrée marraine damoiselle Renée Davoine épouse de Mr de Montjaugé (d'Andigné) »

6-Pierre BELLANGER °Combrée 25 février 1666 « a été baptisé Pierre fils de René Bellanger et de Françoise Meulvet ses père et mère parrain Pierre Rabin marraine Renée Coué »

François BELLANGER x Mathurine GUILLER

1-Mathurine BELLANGER °Combrée 26 avril 1650 « fut baptisée Mathurine fille de François Bellanger et de Mathurine Guiller parrain Me François Bottier prêtre marraine Mathurine Guillet »

2-René BELLANGER °Combrée 11 juillet 1654 « a été baptisé René fils de François Bellanger et de Mathurine Guillet parrain René Coyscault marraine Jeanne Bellanger »

3-François BELLANGER †Combrée 7 janvier 1664 « a esté ensépulturé au cimetièrre de Combrée le corps de deffunt François Bellanger fils de François Bellange et de Mathurine Guiller »

Jean BELLANGER †Combrée 24 février 1673 « a esté ensépulturé Jean Bellanger tailleur d'habits âgé de 50 ans ou environ » x Marie VIGNAIS

1-Françoise BELLANGER °Combrée 24 octobre 1652 « a été baptisée Françoise fille de Jean Bellanger et de Marye Vignais parrain honneste homme Mathurin Fauveau marraine honneste fille Françoise Gousdé »

2-Pierre BELLANGER °Combrée 29 septembre 1653 « fut baptisé en l'église de Combrée Pierre fils de Jean Ballanger et de Marye Vignet ses père et mère parrain François Vignet, marraine Françoise Lerouel »

3-Mathurine BELLANGER °Combrée 15 septembre 1654 « a été baptisée Mathurine fille de Jean Bellanger et de Marie Vignais parrain Lezin Duvacher le jeune marraine Mathurine Robert »

4-Renée BELLANGER °Combrée 6 octobre 1658 « a été baptisée Renée fille de Jean Bellanger et de Marye Vignaye parrain Jean Robert marraine Renée Vignaye »

5-Jeanne BELLANGER °Combrée 15 juillet 1657 « a été baptisée Jeanne fille de Jean Bellanger et de Marie Vignais parrain René Delanoe marraine Jeanne Chalumel »

6-Jean BELLANGER °Combrée 30 octobre 1657 « a été baptisé Jean fils de Jean Bellanger et de Marie Vignais parrain Jean Basbas marraine Louise Chalumet »

7-François BELLANGER °Combrée 4 mai 1661 « a été baptisé François fils de Jean Bellanger et de Marye Vignais parrain Me François Duvacher marraine Marye Cytoleux »

8-Mathurine BELLANGER °Combrée 17 août 1665 « a été baptisée Mathurine fille de maistre Jean Bellanger et de Marie Vignais son épouse a été parrain honorable homme maistre François Marais hoste, marraine honneste fille Mathurine Bellanger »

9-Jean BELLANGER °ca 1669 x S'Aubin-du-Pavoil 1.10.1699 Jeanne BRIOT

Gervais BELLANGER x Renée NAVINEAU

1-Clément BELLANGER °Combrée 28 juillet 1655 « a été baptisé Clément fils de Gervais Bellanger et de Renée

Navineau parrain Olivier Borbeau marraine Marguerite Couanne »

2-Jacques BELLANGER °Combrée 15 septembre 1656 « a été baptisé Jacques fils de Gervaise Bellanger et de Renée Navineau parrain Gilles Vaslin marraine Perrine Borbeau » x1 Challain-la-Potherie 1.12.1685 Marguerite GAULTIER x2 Bourg-d'Iré 27.11.1708 Mathurine BELLANGER V^e de Lézin Frossard

3-Gervais BELLANGER °Combrée 18 juillet 1659 « a été baptisée Gervaise fils de Gervaise Bellanger et de Renée Navineau parrain René Malnault marraine Françoise Bellanger » x Combrée 24.7.1703 Marguerite CHARUAU

4-Françoise BELLANGER °Combrée 8 mars 1661 « a été baptisée Françoise fille de Gervaise Bellanger et Renée Navineau parrain Mathurin Bottereau marraine Renée Navineau »

Pierre BELLANGER x Perrine RAOUL

1-Françoise BELLANGER °Combrée 1^{er} novembre 1659 « a été baptisée Françoise fille de Pierre Bellanger et de Perrine Roul parrain Jouachin Daroult marraine Françoise Gousdé » †Combrée 11 mars 1667 « a été enseveli au cimetière de Combrée le corps de défunte Françoise Bellanger fille de Pierre Bellanger et de Mathurine *[prénom différent]* Raul »

2-Mathurin BELLANGER °Combrée 15 mars 1662 « a été baptisé Mathurin fils de Pierre Bellanger et de Perrine Roul, parrain Mathurin Poilièvre marraine Marye Lemoine »

3-Julienne BELLANGER °Combrée 9 janvier 1665 « a été baptisé Jullienne fille de Pierre Bellanger et de Perrine Raul ses père et mère parrain Halive Roberd la marraine Françoise Bordier » x Combrée 27.7.1686 Jean **BOURGOIS**

Louis BELLANGER x Jeanne VERDON

1-Louise BELLANGER †Combrée 7 juin 1665 « a été enseveli au cimetière de Combrée le corps de Louise fille de Louis Bellanger et de Jeanne Verdon »

Pierre BELLANGER x Françoise POURIATZ

1-Louise BELLANGER †Combrée 26 mai 1672 « a été enseveli Louise fille de Pierre Bellanger et de Françoise Pouriaz, laquelle défunte âgée de 18 ans ou environ »

2-Marie BELLANGER °Combrée 4 avril 1668 « a été baptisé Marie fille de Pierre Bellanger et de Françoise Pouriaz son épouse parrain René Bellanger marraine Marie Pouriaz tous deux paroissiens du Bourg d'Iré »

3-Pierre BELLANGER °Combrée 2 juillet 1672 « a été baptisé Pierre fils de Pierre Bellanger et de Françoise Pouriaz son épouse et a été nommé le mesme jour sur les deux heures après midy, parrain René Babin la marraine Françoise Leroueil tous deux paroissiens du Bourg d'Iré » †Combrée 2 août 1671 « a été enseveli Pierre Bellanger fils de Pierre Bellanger et de Françoise Pouriaz »

François BELLANGER x Julienne SOURDRILLE

1-François BELLANGER °Combrée 8 avril 1670 « est né François fils de François Bellanger et de Julienne Sourdrille et baptisé par nous vicaire soussigné parrain Me René Coiscault marraine Mathurine Bellanger tous deux nos paroissiens » †Combrée 18 mai 1667 « a été enseveli François Bellanger fils de François Bellanger et de Julienne Sourdrille »

2-François BELLANGER °Combrée 31 mars 1671 « baptisé François fils de François Bellanger et de Julienne Sourdrille son épouse le parrain noble et discret Me Jean de Vaucené prêtre curé de ce lieu fut marraine honorable fille Claude Chevalier fille de honorable homme Me Philippe Chevalier chirurgien et de Françoise Gurye son épouse »

Julien BELLANGER x Marguerite MALNAULT

1-Marguerite BELLANGER °ca 1699 x Combrée 13.7.1723 René **GUILLIER** Fils de Mathurin & Mathurine Gaud

Julien BELLANGER x /1710 Anne CASSIN

1-Anne BELLANGER x Combrée 5.5.1733 Pierre **BELLANGER** Vⁱ de Louise Gohier

Pierre BELLANGER †/1694 x /1680 Renée GOHIER

1-François BELLANGER x1 Combrée 11.9.1694 Charlotte MALNAUD x2 Combrée 21.6.1707 Françoise DEAN

2-Pierre BELLANGER °ca 1675 x1 Combrée 28.12.1697 Perrine CORNÉ x2 Combrée 27.6.1730 Julienne SEGUIN

21-Pierre BELLANGER °ca 1698 x Combrée 17.2.1738 Françoise DOUCIN
3-Gabrielle BELLANGER x Combrée 19.9.1701 Etienne **LAME**

Michel BELLANGER °ca 1716 x1 Mathurine LARDEUX x2 Combrée 27.4.1750 Marie MACAULT
1-Guillaume BELLANGER (du x1) x Combrée 30.6.1767 Louise DOUCIN

Michel BELLANGER °ca 1713 x1 Mathurine HUMEAU x2 Combrée 25.9.1753 Louise GASNIER

Mathurin BELLANGER °Challain x1 Louise TROUILLEAU x2 Combrée 15.1.1709 Françoise LEMESLE

Mathurin BELLANGER x1 Renée BOULAI x2 Combrée 9.2.1679 Perrine COCHAIN
1-René BELLANGER (du x1 Renée Boulai) °Challain x Combrée 6.7.1697 Jeanne BEDOUE
2-Mathurin BELLANGER (du x1 Renée Boulai) x Combrée 15.2.1703 Louise RABIN
21-Pierre BELLANGER °ca 1705 x1 Combrée 27.11.1731 Louise GOHIER x2 Combrée 5.5.1733 Anne
BELLANGER °ca 1707 Fille de Julien & Anne Cassin x3 Combrée 22.12.1750 Margeurite HALIGON
211-Louise BELLANGER x Combrée 10.1.1762 François **LECONTE**

Jeanne BELLANGER x Pierre **JONCHERAY**
1-René JONCHERAY °ca 1778 x Combrée 18.1.1707 Mathurine BORBEAU

Jacques BELLANGER x Barbe BOUILLARD
1-Julien BELLANGER °Combrée 13 mars 1658 « a été baptisé Julien fils de Jacques Bellanger et de Barbe Bouillard parrain Julien Bouillard marraine Jeanne Bellanger »
2-Anne BELLANGER °Combrée 30 août 1661 « ont été baptisées Barbe et Anne fille de Jacques Bellanger et de Barbe Bouillard, parrain de Barbe Gabriel Jullienne marraine honneste femme Renée Rousseau, parrain d'Anne Louys Houssin marraine **Anne Bellanger** »
3-Barbe BELLANGER °Combrée 30 août 1661 jumelle d'Anne
4-René BELLANGER °Combrée 20 novembre 1663 « a été baptisé en l'église de Combrée R... fils de Jacques Bellanger et de Barbe Bouillard parrain René Bouillard la marraine Jehanne Gabillard »
5-Renée BELLANGER °Combrée 15 septembre 1667 « a été baptisé Renée fille de Jacques Bellanger et de Barbe Bouillard son espouse parrain René Turpin la marraine **Anne Nouese** »

Eustache BELLANGER
1-Charles BELLANGER x Combrée 11.9.1731 Françoise BUCHER

Louis BELLANGER x Jeanne BERTRON
1-Etienne BELLANGER °Combrée x Bourg-d'Iré 9.2.1746 Suzanne MARSOLIER

René BELLANGER x Marie POURIATS
1-Simon BELLANGER x Combrée 1.2.1695 Jeanne FANNEAU
2-Pierre BELLANGER x Combrée 5.7.1698 Louise GILLIER

Charles BELLANGER x /1707 Françoise BODARD
1-Charles BELLANGER x Combrée 26.1.1730 Françoise FOUCHARD
2-Pierre BELLANGER °ca 1707 x Combrée 21.2.1735 Renée LAUBIN

Jean BELLANGER x1 Marie DROUIN x2 Combrée 26.6.1698 Françoise LETOURNEUX

Pierre BELLANGER
1-Mathurin BELLANGER x Combrée 27.6.1675 (sans filiation) Perrine CHAUVIN
11-François BELLANGER x Bourg-d'Iré 14.2.1730 Mathurine GASTÉ
111-Jeanne BELLANGER x Bourg-d'Iré 9.11.1764 Pierre BELLANGER Fils de François & Perrine Bourgeois

Charlotte BELLANGER x Charles LAUBIN

- 1-Charles LAUBIN °Combrée 19 février 1668 « a été baptisé Charles fils de Charles Laubin et de Charlotte Bellanger son épouse, parrain vénérable et discret maistre François Coiscault prêtre chapelain en ladite église, la marraine honneste femme Marie Bellier »
- 2-Charlotte LAUBIN °Combrée 30 janvier 1671 « baptisé Charlotte fille de Charles Laubin et de Charlotte Bellanger son épouse parrain maistre Phelippe Adam demeurant en la paroisse du Bourg d'Iré, la marraine Françoise Coiscault femme de Louis Roul marchand demeurant en cette paroisse »

Lézin BELLANGER (sans doute le même que le précédent) x Renée GRESLARD

- 1-Lézin BELLANGER °Combrée 25 octobre 1673 « fut baptisé Lezin fils de Lezin Bellanger et de Renée Queslard son épouse fut parrain Guy Prodhomme à présent de la paroisse de Bouillé et marraine Françoise Pourias de cette paroisse »
- 2-Renée BELLANGER °Combrée 18 novembre 1675 « fut baptisée Renée fille de Lezin Bellanger et de Renée Greslard son épouse fut parrain René Bellanger et marraine Renée Rousseau de la paroisse du Bourg d'Iré, les autres de cette paroisse »

divers

Chazé-sur-Argos

Guillaume BELLANGER x /1630 Louise PINEAU

- 1-Renée BELLANGER x Chazé-sur-Argos 4.7.1644 Guillaume **GARDAIS**

René BELLANGER †/1635 x Julienne COICAULT

- 1-Michel BELLANGER x Chazé-sur-Argos 10.1635 Laurence PETIT

René BELLANGER †/1616

- 1-Mathurin BELLANGER x Chazé-sur-Argos 19.11.1616 Anne SUHARD Fille de Pierre
- 11-Renée BELLANGER x Chazé-sur-Argos 20.10.1650 Mathurin **BOUSSARD** °Loiré

Pierre BELLANGER x /1615 Renée FROGEARD

- 1-René BELLANGER x Chazé-sur-Argos 7.7.1633 Laurence LEMEUSNIER
- 11-Louis BELLANGER °Loiré 25.1.1646
- 2-Pierre BELLANGER x Chazé-sur-Argos 12.6.1638 Jacqueline GARREAU

François BELLANGER x Marie PASSEDOUET

- 1-François BELLANGER x Chazé-sur-Argos 10.11.1744 Anen MORINEAU

René BELLANGER x Jeanne DUCHESNE

- 1-Joseph BELLANGER °Loiré x Chazé-sur-Argos 5.11.1754 Françoise LERIDON

Mathieu BELLANGER x Marie NOYER

- 1-Etienne BELLANGER x Le Lion-d'Angers 27.10.1772 Jeanne GUEMAST

Jehan BELLANGER x Loiré 26.11.1624 (sans filiation, t=Jacques Bellanger) Jehanne ROBERT

Renée BELLANGER †/1741 x René **PÉAN**

- 1-Renée PÉAN °La Chapelle-sur-Oudon x Chazé-sur-Argos 30.10.1741 René **JONCHERAY**

Pierre BELLANGER x Magdeleine POURIATS

- 1-Pierre BELLANGER °Armaillé x Loiré 9.11.1806 Marie PAILLARD

François PELLETIER x La Cornuaille 9.6.1626 (sans filiation) Etiennette MEIGNAN

Jehan PELLETIER x Renée RYMBEAU

- 1-René PELLETIER x La Cornuaille 22.6.1632 Jehanne PERIER

Mathurine BELLANGER x François **VASLIN**

- 1-Mathurin VASLIN °ca 1598 x Challain-la-Potherie 11.12.1631 Perrine CADOT
- 11-Mathurin VASLIN x Challain-la-Potherie 10.7.1678 Julienne GOULDE Dont descend Héléne DEHETDE

12-Françoise VALIN x Mathieu **DERSOIR**

René BELLANGER x Etiennette BEUCHER

1-Pierre BELLANGER °ca 1766 x La Selle-Craonnaise 25.6.1793 Julienne GODIER

Louis BELLANGER x Mathurine RUCHER

1-Jean BELLANGER °ca 1753 x La Selle-Craonnaise 13.2.1776 Jacqueline CHEVALIER

Lézin BELLANGER x Renée PAILLARD

1-Lézin BELLANGER °ca 1677 x La Selle-Craonnaise 7.2.1702 Françoise CADOT

François BELLANGER x Catherine/Mathurine MONNIER

1-Louis BELLANGER °ca 1734 x La Selle-Craonnaise 13.9.1759 Jeanne QUINTON

11-Louis BELLANGER °ca 1765 x La Selle-Craonnaise 7.2.1797 Renée LARDEUX

2-François BELLANGER °ca 1746 x La Selle-Craonnaise 19.11.1771 Jeanne ANCELIN

Pierre BELLANGER x Marguerite ROBIN.

1-Marguerite BELLANGER °ca 1781 †S'Ouen-en-Champagne (72) 21.4.1835 x François **FOUCAULT** °ca St Ouen-en-Champagne (72) 1781
Dont postérité

François BELLANGER x Marie ALLARD

1-François BELLANGER x Angers ^{StGermain} 7.2.1741 Jeanne MORIER

André BELLANGER x N. LETISSIER

1-André BELLANGER x Angers ^{StGermain} 7.7.1682 Jeanne BOUMIER11-André BELLANGER x Angers ^{StGermain} 16.9.1706 Françoise ONILLON

Etienne BELLANGER x Marie LALANDE

1-Edienne BELLANGER x Angers ^{StGermain} 24.8.1728 Marie DUCHESNE

Etienne BELLANGER x Perrine VIVIER

1-Etienne BELLANGER x Angers ^{StGermain} 22.11.1661 10.11.1772 Madeleine ROUSSEAU

Nicolas BELLANGER x Mathurine POITEVIN

1-Pierre BELLANGER x Angers ^{StGermain} 11.11.1710 Andrée CHAUVIREPierre BELLANGER x1 Jeanne BELLANGER x2 Angers ^{StGermain} 13.2.1646 Catherine ALLARD

Nicolas BELLANGER x Marie LALOUE

1-Nicolas BELLANGER x Angers ^{StGermain} 10.12.1792 Jeanne URSEAU

Michel BELLANGER °Freigné x1 Anne TALOURD x2 Challain-la-Potherie 25.11.1760 Marguerite HUBÉ

René BELLANGER /1675 x Jacqueline HAMON

1-René BELLANGER x S'Michel-du-Bois 5.2.1675 Renée JALLOT

Feneu

Alexandre BELLANGER x Ambroise MAILLARD

1-Guillemine BELLANGER °Feneu 1^{er} octobre 1656 « a été baptisé Guillemine fille d'Alexandre Bellanger et Ambroise Maillard est parrain Clément Bachelot escolier estudiant à Angers fils de defunt Nicolas Bachelot et de Anthoinette Mailalrd et marraine Renée Bellanger fille de Judic Bellanger et de ladite Maillard par moi Mathurin Maillard prêtre sacristain dudit Feneu »

2-Alexandre BELLANGER °Feneu 19 janvier 1658 « a été baptisé Alexandre fils d'honneste homme Alexandre Bellanger et de Ambroise Maillard ses père et mère a esté parrain honneste homme Jean Lhermitte Me écrivain demeurant Angers paroisse de la Trinité, et marraine honorable personne Renée Viel espouse d'honorable homme Me Pierre Letard greffier de la baronnie de Saultray »

3-Mathurin BELLANGER °Feneu 22 janvier 1659 « a été baptisé Mathurin fils de honnestes personnes Alexandre Bellanger et de Ambroise Maillard ses père et mère a été parrain discret Me Julien Maillard promeu à

l'ordre sacré de diacre demeurant Angers et marraine honneste fille Julienne Maillard fille de deffunts honnestes personne Julien Maillard et de defunte Guillemine Bodere »

Louroux-Béconnais

- B 1582.04.05 BELLANGER Catherine « Audit jour fut baptizée Katherine fille de Jehan Bellanger et Jehanne Guymier sa femme parrain Katherin filz de Gilles Guymier marraines Marie Hyron femme de Julien Guymier et Lezine Hallet femme de Jehan Letourneux par Rolard » v°100-156
- B 1583.05.21 BELLANGER Christophlette « Le vingt et uniesme jour dudit moys fut baptizée Christophlette fille de Michel Bellanger et de Jullianne Bourgeoys sa femme parrain Christofle Bain marraine Jehanne femme de Michel Porcher enterrée par Leprêtre » v°106-156
- S
- B 1587.08.28 BELLANGER Claire « Le vingt huitiesme jour du moys d'aoust l'an que dessus fut baptizée Cleyres fille de Jehan Bellanger et de Julianne Guimier sa femme parrain Jacques Hallet les marraines noble damoyselle Renée de Mesnyère espouse de Damyan Chaponneau sieur de la Marinière et Jehanne Guimier femme de Maurice Psalmon par Gauldin » v°128-156
- B 1568.04.14 BELLANGER Etienne « Le quatriesme jour dudit moys fut baptizée Estienne filz de Jehan Bellanger et Perrine Terrier sa femme parrain Gilles Guimier et Symon Leveillé marraine Estiennette Rollard femme de Maurice Grignon par Esnault » v°035-156
- B 1588.09.25 BELLANGER Françoise « Le XXViesme jour dudit moys fut baptizée Franczoise fille de Michel Bellanger et Jehanne Rousseau sa femme parrain Jehan Rousseau marraines Franczoise Saunier veuve de deffunt Surget (blanc) et Lefrancois femme de Jullien Aubert par Fourmy » v°130-156
- B 1574.02.04 BELLANGER Jacques « Le quatriesme jour dudit moys fut baptizé Jacques filz de Jehan Bellangier et de Julliane Guymier sa femme parrains Jehan Aubert et Michel Bellangier marraine Reniée Bellangier femme de Jehan Greslart par Leprêtre » v°060-156
- B 1581.07.06 BELLANGER Jacqueline « Le sixiesme jour juing (*placé en juillet*) fut baptizée Jacqueline fille de Jehan Bellanger et de Marye Doyson sa femme parrain Jacques Chausviré marraines Perrine fille de Morice Grignon et Mathurine fille de Jehan Chausviré par Leprêtre » v°095-156
- B 1592.07.22 BELLANGER Jacqueline « Le vingt deuxiesme jour du moys de juillet 1592 feut baptizée Jacqueline fille de deffunt Pierre Bellanger vivant **demeurant en la paroisse de Maumusson et Marie (blanc) sa femme laquelle s'est trouvée en ceste paroisse pour cause des troubles de la guerre**, parrain vénérable et discret missire Jacques Legouays prêtre memeurant en la ville de Rennes et passant par icy, les marraines Perrine Turpin veuve de deffunt Jehan Hallet et Jacqueline veuve de deffunt Jehan Boysnauld par Ravary » v°142-156
- B 1581.02.19 BELLANGER Jean « Le dixneufiesme jour dudit mois fut baptizé Jehan filz de Jehan Bellanger et de Thiephaine Gauldin sa femme parrain Jehan filz de deffunt Pierre Lefrançois et Jehan filz de deffunt (illisible) Aleaulme et Jehanne fille de deffunt Hervé Bellanger par Rolard » v°093-156
- B 1576.11.02 BELLANGER Jeanne « Audit jour fut baptizée Jehanne fille de Symon Bellanger et Jehanne Pomyer sa femme demeurans à la Beunaye paroisse de Vern parrain Jehan Peletier marraines Jacqueline Bourgeoys femme de Jehan Aulbert et Thienotte fille de Guillaume Bourgeoys par Grandin » v°072-156
- B 1579.06.03 BELLANGER Jeanne « Le troysiesme jour de juing l'an comme dessus fut baptizée Jehanne fille de Michel Bellanger et de Jullianne Bourgeoys sa femme parrain Jehan filz de Jullian Bourgeoys marraines Jehanne fille de deffunt Jehan Landays et Jullianne fille de deffunt Jehan Jouon par Lepretre » v°086-156

- B 1565.03.21 BELLANGER Jeanne « Le vingt uniesme jour dudit moys (*marqué 1564 car avant Pâques qui est le 22 avril 1565*) fut baptizée Jehanne fille de Hervé Bellangier et Jehanne Bricault sa femme parrain Jehan Guimier **marchant** marraines Perrine Bellangier femme de Jacques B... (*interligne illisible*) et Thyenotte Bourgeois femme de Jullien Beuruau par Esnault » v°024-156
- B 1585.09.12 BELLANGER Madeleine « Le douziesme jour de septembre l'an mil cinq cens quatre vingtz et cinq fut baptizée Magdelaine fille de Jehan Bellanger et Epiphaine Gauldin sa femme parrain Jehan Letourneulx lesné les marraines Perrine fille de Jacques Bernier et Magdelaine fille de deffunct Jehan Brisebois par Gauldin » v°118-156
- B 1562.01.12 BELLANGER Mathurin « Le douziesme jour de janvyer mil cinq cens soixante et un (*marqué 1561 car avant Pâques qui est le 29 mars 1562*) fut baptizé Maturin fils de André Bellanger et Marye Coquereau sa femme parrains Maturin Hardou et Julien Tyesry marraine Maturine fille de Pierre Dubreil lesné par Dubreil » v°010-156
- B 1560.09.13 BELLANGER Mathurin « Le treziesme jour dudit moys de septembre l'an que dessus fut baptizé Mathurin filz de Ervé Bellanger et Jehanne Bricault parrains missire Jacques Rolard prêtre et Macé Gaulvain marraine Mathurine fille de Jehan Bricault par Grandin » v°005-156
- B 1589.01.11 BELLANGER Mathurine « L'onziesme jour dudit moys fut baptizée Mathurine fille de Jehan Bellangier et Thiephaine Gauldin sa femme parrain Mathurin Templer marraines Fleurie Gauldin femme de Me Jacques Bain et Estiennette Touchais par Mellet » v°132-156
- B 1592.03.14 BELLANGER Mathurine « Le quatorziesme jour du moys de mars mil cinq cens quatre vingtz et douze fut baptizée Mathurinne fille de Michel Bellanger et Jehanne Rousseau sa femme parrain Jehan filz de deffunt Jehan Hallet marraine Jacquine Bellanger veuve de deffunt Jehan Boysnault et Perrine fille de Jacques Lepretre » v°141-156
- B 1582.03.31 BELLANGER Michel « Le dernier jour dudit moys fut baptizé Michel filz de Michel Bellanger et de (blanc) Bourgeois sa femme parrains Jacques Lepretre et Michel Porcher marraine Marguerite [*Hallet, dont je descends*] femme de Jacques Landes par Jehan Leprestre » v°100-156
- B 1562.05.24 BELLANGER Michelle « Le XXIIIe jour dudit moys fut baptizée Michelle fille de Thomas Bellenger et Thienotte Heulin sa femme parrain Michel Lefrançois marraines Thienotte de Jehan Leroy et Marye fille de René Beuruau par Grandin » v°012-156
- B 1583.02.27 BELLANGER Perrine « Le pénultiesme jour du moys de febvrier l'an mil cinq cenz quatre vingtz et troys fut baptizée Perrine fille de Jehan Bellanger **meusnier** et Anase ? Doyson sa femme le parrain Pierre le Peletyer le jeune les marraines Juliane (pli) de Gregoyre Houssay et Marie fille de François Sejourné par Gauldin » v°105-156
- B 1577.07.16 BELLANGER Pierre « Le seziesme jour de juillet l'an que dessus fut baptizé Pierre filz de Jehan Bellanger et de Julliane Guymier sa femme parrain Jehan Doyson et Pierre filz de Jehan Letourneux marraine (blanc) par Lepretre » v°076-156
- B 1586.01.19 BELLANGER René « Le dixhuitiesme jour dudit mois de janvier l'an que dessus fut baptizé René filz de Michel Bellanger et Jehanne Rousseau sa femme parrains Jullian Bourgeois et René filz de Mathieu ? Porcher la marraine Nycolle Lermite femme de Jacques Lepretre par Gauldin » v°120-156
- B 1560.03.16 BELLANGER Renée « Le XVIe jour dudit moys (*marqué 1559 car avant Pâques qui est le 14 avril 1560*) fut baptizée Renée fille de Thomas Bellanger et Thienotte Heulin sa femme parrain René Beusruau marraines Guillemine Bellanger femme de Me René Heulin et Michelle fille de Mathurin Doyson par Grandin » v°004-156

- B 1613.10.01 BELLANGER André « Le premier jour du mois d'octobre mil six cents treze fut baptizé André Bellanger fils de René Bellanger et de Perrine Ravary sa femme parrain vénérable et discret Me André Ravary prêtre la marraine Estiennette Fourmy fille de Jehan Fourmy de ce bourg par moy » v°156-172
- S 1608.03.20 BELLANGER Christophlette « Le vingtiesme jour du mois de mars mil six cents huit fut inhumée au grand cimetièrre le corps de deffunte Christoflette Bellanger fille de deffunt Michel Bellanger par moy » v°99-172
- M1613.01.08 BELLANGER François « Le huictiesme jour du mois de janvier mil six cents treze furent epousez ensemble Fransoys Bellanger et Michelle Coquereau sa femme par moy » v°148-172
- B 1614.02.06 BELLANGER François « Le mesme jour fu mois de febvrier mil six cents quatorze fut baptizé François Bellanger fils de feu (? mais on lit quelque chose) François Bellanger et Michelle Coquereau sa femme parrain Me Estienne Delhommeau marraine damoiselle Estienette femme de Me Pierre Godard par moy » v°161-172
- S 1613.12.22 BELLANGER François « Le vingt deuxiesme jour dudit mois de décembre 1613 fut inhumé le corps de defunt François Bellanger » v°159-172
- M1607.11.26 BELLANGER François « Le vingt sixiesme jour du mois de novembre 1607 furent épousez François Bellanger et Roberde Chauviré, le mesme jour et an furent epousez ensemble Pierre Chauviré et Mathurine Bellanger par moy » v°96-172
- B 1599.02.21 BELLANGER Jacques « Le dimanche vingt uniesme jour de febvrier mil cinq cents quatre vingt dix neuf fut baptizé Jacques Bellanger (*mangé*) de Jehan Bellanger et de Epifaine (blanc) sa (*mangé*) Jacques Letourneux et Mathurin Bodier marraine (*mangé*) Collas femme de Anthoine Aubert par moy Dubreil » v°17-172
- S 1610.08.27 BELLANGER Jacques « Le vingtseptiesme jour du mois d'aoust mil six cents dix fut inhumé le corps de deffunt Jehan Bellanger par moy » v°125-172
- S 1609.03.04 BELLANGER Jacqueline « Le quatriesme jour du mois de mars mil six cents neuf fut inhumé le corps de deffuncte Jacqueline Bellanger vivante femme de Pierre Chauviré » v°108-172
- M1604.11.20 BELLANGER Jacqueline « Le vingtiesme jour dudit mois de novembre mil six cents quatre furent ensemble épousez Pierre Chauviré et Jacqueline Bellanger lesquels avoient esté effiencez par Me Jullien Aubert et les bans et proclamations de mariage et épousailles faits par moy » v°65-172
- S 1613.11.25 BELLANGER Jean « Le vingt cinquiesme jour du mois de novembre mil six cents treze fut inhumé au grand cymetièrre le corps de feu Jehan Bellanger vivant **demeurant à la Roussaye** » v°158-172
- S 1608.02.27 BELLANGER Jean « Le vingtseptiesme jour de febvrier mil six centz huict fut inhumé au grand cimetièrre le corps de feu Jehan Bellanger vivant **métayer** de (il a raturé Villepierre et je ne lis pas son interligne) » v°98-172
- B 1610.04.17 BELLANGER Jeanne « Le dixseptiesme jour dudit mois d'apvril l'an mil six cents dix fut baptizée Jehanne Bellanger fille de Franscois Bellanger et de Franscoise Chauviré sa femme parrain Jehan Bellanger fils de deffunt Pierre Bellanger la marraine Jacqueline Dubreil par moy » v°121-172
- M1604.09.25 BELLANGER Jeanne « Le vingt cinquiesme jour de septembre mil six cents quatre furent ensemble épousez Pierre Salmon et Jehanne Bellanger sa femme lesquels furent effiencez par Me René Lherbette les bans et épousailles fettes par moy » v°64-172

- S 1613.07.25 BELLANGER Jeanne « Le vingt cinquieme jour du mois de juillet mil six cens treze fut inhumé le corps de defunte Jehanne Bellanger vivante femme de Christophle Lemerrier » v°155-172
- M1599.11.27 BELLANGER Jeanne « Le vingt septiesme jour de novembre l'an mil cinq cens quatre vingt dix neuf furent époués chacun de Christofle Lemerrier fils de Ollivier Lemerrier et Jehanne Bellanger fille de deffunt Michel Bellanger par moy Dubreil » v°22-172
- M1602.06.17 BELLANGER Madeleine « Le dixseptiesme jour dudit moys mil six cens deulx furent époués Morice Perrone et Magdelaine Bellanger par moy » v°45-172
- B 1600.01.01 BELLANGER Marie « Le premier jour du moys de janvier l'an mil six cens fut inhumé le corps de deffunte Marie Bellanger vivante femme de Simon Thiesry par moy Ravary » v°23-172
- S 1614.03.18 BELLANGER Mathurin « Le dixhuitiesme jour du moys de mars mil six cens quatorze fut inhumé le corps de deffunt Mathurin Bellanger fils de deffunt François Bellanger **de la Ronsays** par moy » v°162-172
- B 1613.12.17 BELLANGER Mathurin « Le dixseptiesme jour de décembre mil six cens treze fut baptizé Mathurin Bellanger fils de François Bellanger et de Roberde Garnier sa femme parrain Guy Rotays marraine Mathurine Brizeboys par moy » v°159-172
- B 1610.09.07 BELLANGER Mathurine « Le septiesme jour du mois de septembre mil six cens dix fut baptizée Mathurine Bellanger fille de René Bellanger et de Perrine Ravary sa femme parrain Mathurin Hernauld fils de feu Yves Hernauld la marraine Estiennette Bodard femme de Jacques Adam notaire » v°125-172
- M1607.11.26 BELLANGER Mathurine « Le vingt sixiesme jour du moys de novembre 1607 furent épouez François Bellanger et Roberde Chauviré, le mesme jour et an furent epouez ensemble Pierre Chauviré et Mathurine Bellanger par moy » v°96-172
- S 1613.02.05 BELLANGER Michel « Le cinquieme jour du moys de fevrier mil six cens treze fut inhumé le corps de defunt Michel Bellanger fils de François Bellanger et de Roberde Chauviré par moy » v°149-172
- B 1612.11.08 BELLANGER Michel « Le huitiesme jour du mois de novembre l'an mil six cens douze fut baptisé Michel Bellanger filz de François Bellanger et Roberde Chauviré sa femme parrain **Michel Lefrançois oncle dudit Bellanger** la marraine Françoisse Moreau femme de Jehan Douayson » v°146-172
- S 1613.03.29 BELLANGER Nicole « Le vingt neufviesme jour du mois de mars 1613 fut inhumé au grand cymetière le corps de defuncte Nicolle Bellanger vivante en ses derniers jours veuve de feu Jehan Aubert » v°151-172
- B 1609.08.31 BELLANGER Perrine « Le dernier jour dudit mois d'aoust mil six cens neuf fut baptisée Perrine Bellanger fille de René Bellanger et Perrine Ravary sa femme parrain François Aulbert filz de Jullien Aulbert de la Gariotière la marraine **Perrine Bellanger femme de Mathurin Pelletier et sœur dudit René Bellanger** »
- S 1610.06.29 BELLANGER Perrine « Le vingt et neufiesme jour du moys de juin l'an mil six cens dix fut inhumé au grand cimetiére de céans le corps de deffunte Perrine Bellanger fille de deffunt Jehan Bellanger par moy » v°123-172
- S 1599.01.16 BELLANGER Pierre « Le seziesme jour de janvier mil cinq cens quatre vingt dix neuf fut inhumé au grand cimetiére le corps de deffunt Pierre Bellanger vivant demeurant à la Roussaye » v°16-172

- M1606.08.31 BELLANGER René « Le dernier jour d'aoust mil six cents six furent épousés René Bellanger **paroissien de Chazé sur Argos** et Perrine Ravary veufve de deffunct Estienne Bodard par moy » v°83-172
- B 1607.10.09 BELLANGER René « Le neufiesme jour du mois d'octobre mil six cents et sept fut baptisé René Bellanger fils de René Bellanger et Perrine Ravary sa femme parrain vénérable et discret Me Michel Garnier prêtre curé de ceste paroisse la marraine Katherine Dureil femme d'honorable homme Jehan Herreau » v°94-172
- B 1614.12.15 BELLANGER René « Le quinziesme jour du mois de décembre mil six cens quatorze fut baptisé René Bellanger fils de François Bellanger et Michelle Coquereau sa femme parrain François Coquereau marraine honneste fille Renée Delhommeau fille de honorable homme Estienne Delhommeau » v°169-172

Loiré

Guillaume BELLANGER x Gervaise COUÉ

1-Renée BELLANGER x Loiré 25.8.1691 Jean **MILLERY**

Mathurin BELLANGER °Bourg-d'Iré x1 Loiré 22.11.1708 (sans filiation) Mathurine ROBERT x2 Loiré 15.2.1735
Françoise NOYER

1-Mathurin BELLANGER (de Françoise Noyer) x Loiré 15.11.1763 Marie ROBERT

11-Perrine BELLANGER x Loiré 9.11.1806 Jean **GRANDIERE**

Antoine BELLANGER x Pellagie BOURGEOIS

1-Renée BELLANGER °ca 1773 x Loiré 20/6/1803 Jacques **ROCHEREAU** °Angrie ca 1764

François x1 Françoise POURIATS x2 Challain-la-Potherie 21.1.1741 Perrine DAVY

Etienne BELLANGER x Jeanne MOREAU

1-Charlotte BELLANGER x Pierre **TESSARD**

Pierre BELLANGER x Michelle FROTTÉ

1-Magdeleine BELLANGER °Loiré 8.3.1645

Jean BELLANGER °ca 1700 Meunier x Chazé-sur-Argos 4.2.1740 (sans filiation) Jacquine TURPIN

S^{te}Gemmes-d'Andigné

Jean BELLANGER x Mathurine PALAISEAU

1-Jean BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 9.9.1694 Renée DUMONT

11-Jean BELLANGER °S^{te}Gemmes-d'Andigné x1 S^{te}Gemmes-d'Andigné 20.11.1725 Marie GRESLARD x2
Chazé-sur-Argos 21.6.1740 Marie LAINÉ x3 Chazé-sur-Argos 12.2.1743 Marie PÉAN

François BELLANGER x Louise POIRIER

1-François BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 20.2.1801 Marie ALLARD

François BELLANGER x Anne BOUCLER

1-Jacques BELLANGER °ca 1734 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 29.1.1760 Jacquine BOSSÉ

11-Julien BELLANGER °S^{te}Gemmes-d'Andigné 20.7.1771 x S^{te}Gemmes-d'Andigné 13.1.1802 Marie VERDON

111-André BELLANGER °S^{te}Gemmes-d'Andigné 24.3.1810 x Segré 7.8.1853 Perrine THIERY Dont postérité

112-Marie BELLANGER °S^{te}Gemmes-d'Andigné x S^{te}Gemmes-d'Andigné 8.6.1831 François **CLAUDE** Dont postérité

12-François BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 11.2.1801 Renée BELLANGER Fille de René & Marie

Galernault

- 13-Pierre BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 5.5.1788 Marie GALERNAULT
- 14-René BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 8.8.1801 Renée RICHARD
- 15-Jacquine BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 6.2.1804 Jean **BEDOUET**

Jean BELLANGER x Renée RONCEAU

- 1-Claude BELLANGER x1 Marans 17.1.1699 Huberde GAIGNEUX x2 Marans 2.7.1707 Perrine DURAND

Montreuil-sur-Maine, Louvaines, S'Martin-du-Bois, Chambellay

François BELLANGER Demeure à Montreuil-sur-Maine en 1638 x Catherine BOUIN

- 1-Mathurine BELLANGER °La Jaille 8.8.1638 Filleule de Mathurin Thibault et de Perrine Bouin

Mathurin BELLANGER x Perrine DENOS

- 1-Mathurine BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 9.9.1658

Gabriel BELLANGER x Renée RENARD

- 1-Marguerite BELLANGER x Louvaines 22.6.1707 Pierre **RUAU**

René BELLANGER Vit aux Géraudières en 1654 †Montreuil-sur-Maine 15.4.1654

Pierre BELLANGER x Jehanne LETESSIER

- 1-Mauricette BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 20.7.1609 Filleule de Mathurin Bellier et de Lézine Lepaige

Jacques BELLANGER Laboureur x /1652 Renée TRILLOT †Montreuil-sur-Maine 10.6.1675

- 1-Pierre BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 6.7.1652 Filleul de Pierre Bodier & de Louyse Trillot x Montreuil-sur-Maine 25.1.1677 Charlotte PORTIER

11-François BELLANGER °ca 1679 (mère nommée POIRIER sur table de Vern) x Vern-d'Anjou 1.7.1706 Renée GAUDIN x Vern-d'Anjou 27.6.1713 Marie PASSEDOUET

- 12-Michel BALLANGER °ca 1691 x Vern-d'Anjou 26.9.1719 Perrine BECHEPOIS

2-François BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 7.7.1655 Cité en 1677

3-Michel BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 31.3.1658 Filleul de Michel Bourdais & Jeanne Erquais. Cité en 1677

Pierre BELLANGER

- 1-Jehan BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 24.11.1600 (pas de nom de mère)

Pierre BELLANGER x Mathurine CHAUVIN

- 1-Perrine BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 20.1.1601

2-Louise BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 27.8.1602 Filleule de Louis Belier & Jehanne Lesné

3-Jeanne BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 22.8.1603 Filleule de Jehan Allaire prêtre & de Mathurine Bellanger

Mathurin BELLANGER †elle/ x Montreuil-sur-Maine 24.11.1608 (sans filiation) Jehanne ROCHEPAULT

†Montreuil-sur-Maine 25.1.1623!

1-Perrine BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 4.3.1616 Filleule de Pierre Bodere & de Renée Dubouis

2-Louis BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 3.9.1617 Filleul de Louis Rochepault & de Louise Bordier

3-Perrine BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 23.1.1619 Filleule de Maurice Rochepault & de Perrine Bordier

4-Jacquine BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 7.6.1620 Filleule de Ollivier Bellanger prêtre & de Jacqueline Erquais

5-Pierre BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 25.3.1626 Filleul de Pierre Bonenfant & de Perrine Bedouet

6-Jeanne BELLANGER Parente d'Etienne Bellanger présent à son mariage x Montreuil-sur-Maine 21.2.1667

René **ALLARD** Fils de †René & Etiennette Allard

René BELLANGER Tissier en 1685 x Montreuil-sur-Maine 1.1683 (encre trop effacée) Marie PICANTIN

- 1-René BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 21.11.1685

Louis BELLANGER x Mathurine COUÉ

1-Louis BELLANGER °ca 1695 x Chambellay 3.10.1719 Sébastienne LELIEVRE

2-Pierre BELLANGER x Chambellay 30.1.1731 Jeanne LEMESLE

François BELLANGER

1-René BELLANGER x1 Mathurine CHENEAU x2 Chambellay 29.8.1686 Marguerite VALLET

11-Pierre BELLANGER x Chambellay 20.11.1725 Jeanne BIGARET

12-René BELLANGER Métayer x1 Chambellay 19.1.1723 Perrine CHEVROLIER x2 Chambellay 5.5.1744
Michelle RICHARD

121-Pierre BELLANGER (du x1) x1 Chambellay 26.5.1766 Perrine REVEILLARD x2 Chambellay 4.5.1773
Françoise HERTIN

122-Michel BELLANGER (du x2) x Chambellay 7.1.1774 Jeanne DUTERTRE

Jean BELLANGER x /1668 Mathurine BESNIER

1-Mathurine BELLANGER °ca 1665 x S'Martin-du-Bois 22.8.1690 Jean **GARDAIS**

2-Jacquine BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 16.4.1668 †bas âge

3-Marie BELLANGER °Montreuil-sur-Maine 8.12.1670 Filleule de Anne Lemanceau fille de Louis, & de Guillaume
Picoreau

4-Françoise BELLANGER x1 Jean **GAULTIER** x2 Montreuil-sur-Maine 15.4.1692 Jacques **VILLAIN**

René BELLANGER x Perrine BORDIER

1-Guillaume BELLANGER x Montreuil-sur-Maine 9.7.1693 Perrine BELLANGER Fille de Mathieu & Perrine Jué

François BELLANGER °Bourg-d'Iré 11.7.1625 †idem 8.11.1682

René BELLANGER x Marguerite ROUILLE

1-Eustache BELLANGER °Challain x Bourg-d'Iré 13.6.1682 Jeanne BELLANGER Fille de Georges & de Michelle
Rousseau

11-Jacques BELLANGER x Challain-la-Potherie 23.11.1706 Françoise BOCÉ

12-Louis BELLANGER †Le Tremblay 8.8.1745 Métayer à la Halopais x1 Challain-la-Potherie 10.1.1708 Perrine
BESNARD x2 Loiré 16.6.1711 Perrine HUAU Dont postérité

121-Marie BELLANGER x Le Tremblay 10.7.1736 Louis **COLOMBEAU**

122-Françoise BELLANGER °Challain-la-Potherie 30.1.1715 †Le Tremblay 29.3.1703 x Le Tremblay 13.5.1732
René **TARDIF** Fils de Jacques & Renée Belouin

13-François BELLANGER x Le Tremblay 20.6.1730 Marguerite GOHIER

2-Louis BELLANGER x Challain-la-Potherie 20.6.1684 Geneviève BOURBEAU

3-Suzanne BELLANGER x Challain-la-Potherie 3.8.1673 Jean CADOTZ x Challain-la-Potherie 8.2.1683 Jean
AILLERIE Fils de Julien & Marquise Deleanoe

François BELLANGER notaire x Françoise CHALLAIN

1-Anne BELLANGER °Louroux-Béconnais 29.7.1678 Filleule de Laurent Vilneau M^d à Montrelais et de Anne
Blanchet épouse de Pierre Lair

Simon BELLANGER x Angrie 10.2.1624 Guillemine DENIAU

1-Charlotte BELLANGER °Angrie 13.5.1631 †Angrie 15.6.1673 x Angrie 26.11.1665 Gabriel **QUINTON** dont
postérité Séjourné

Pierre BELLANGER x Jeanne BOULAY

1-Perrine BELLANGER x Brain-sur-Longuenée 10.1.1758 Michel **DUTERTRE**

Jean BELLANGER x Louise JALLOT

1-Pierre BELLANGER x Marans 24.5.1668 Madeleine JOUIS

Pierre BELLANGER x Perrine BESNARD

1-Pierre BELLANGER x Loiré 27.6.1678 Perrine JOULAIN

Pierre BELLANGER x Loiré 3.5.1631 (sans filiation, t=Jacques Girardière, Laurent Manceau & Guillaume Thiery)
Françoise BOURGEOIS

1-François BELLANGER x Loiré 7.5.1676 Renée ROUSSEAU Fille de Jean & Renée Bodard

11-Perrine BELLANGER °Loiré 12.9.1677 Filleule de Jean Rousseau & de Perrine Bellanger x Loiré 14.2.1699

Pierre **BODRI**

12-Laurent BELLANGER °Loiré 30.1.1682

13-Urbain BELLANGER °Loiré 17.5.1687 Filleul d'Urbain Jacquin & de Catherine Thibault

14-René BELLANGER x Loiré 25.11.1727 Michelle MAUGEAIS

141-René BELLANGER °ca 1731 x Loiré 7.7.1750 Marguerite LESOURD

1411-René BELLANGER x Loiré 25.6.1782 Jacqueline DEROUIN

1412-Louis BELLANGER x Loiré 8.7.1784 Julienne PINEAU

2-Françoise BELLANGER °Loiré 23.12.1638

Lézin BELLANGER °Bourg-d'Irre x1 Agathe LORDU x2 Loiré 12.1.1785 Marie RAGUE x3 Loiré 17.7.1787 Louise
SAILLARD

Ollivier BELLANGER x /1705 Jeanne RAIMBAULT

1-Mathurin BELLANGER °ca 1705 x1 Françoise LECOMTE x2 l'Hôtellerie-de-Flée 13.11.1745 Perrine GROSSIN

11-François BELLANGER °ca 1730 x l'Hôtellerie-de-Flée 1756 Jeanne FOUSSIER

111-Julien BELLANGER °ca 1757 x l'Hôtellerie-de-Flée 26.1.1779 Renée BASSON

12-André BELLANGER °ca 1737 x l'Hôtellerie-de-Flée 4.2.1766 Anne LEMONNIER

13-Louis BELLANGER °ca 1741 x l'Hôtellerie-de-Flée 17.5.1763 Marie POIRIER

131-Louise BELLANGER °Bouillé-Ménard ca 1766 x l'Hôtellerie-de-Flée 23.4.1793 Jean **GABILLARD**

2-Louis BELLANGER °ca 1712 x1 l'Hôtellerie-de-Flée 22.2.1732 Anne PILET x2 l'Hôtellerie-de-Flée 9.2.1747

Mathurine VACHER

Pierre BELLANGER x Louise BOURNEUF

1-Pierre BELLANGER x Loiré 17.6.1788 Marie ESNAULT

Vern-d'Anjou où ils y arrivent tardivement

Jean BELLANGER x Renée ROUSSEAU

1-Lézin BELLANGER °ca 1666 x Vern-d'Anjou 16.11.1967 Françoise MANCEAU

Jean BELLANGER x Mathurine CHEVILLARD

1-Mathurin BELLANGER x Marans 2.8.1678 Yvonne PAIGIS

11-Jacques BELLANGER °Marans ca 1683 x Vern-d'Anjou 21.10.1710 Etienne LATTÉ x2 Vern-d'Anjou 26.11.1740 Renée DUPONT

111-Jacques BELLANGER (d'Etienne Laté) °Vern x Chazé-sur-Argos 10.11.1748 Marie BRADANE

1111-Jacques BELLANGER x Vern-d'Anjou 3.2.1752 Marie GAIGNEUX x2 Vern-d'Anjou 24.5.1757 Marie MAYÉ

Michel BELLANGER x Perrine BECHEPAS

1-Armand BELLANGER x Vern-d'Anjou 23.11.1752 Michelle LATTÉ

René BELLANGER x1 Ambroise PELLETIER x2 Vern-d'Anjou 24.9.1718 Geneviève GILLET

1-René BELLANGER (de Geneviève Gillet) x Vern-d'Anjou 26.11.1748 Anne HUAU

2-Anne BELLANGER x Marans 26.1.1756 René BRADANE

3-Pierre BELLANGER °ca 1738 x Vern-d'Anjou 7.11.1769 Jeanne PINEAU

René BELLANGER x Marie BOULAY

1-Jean BELLANGER x Le Lion-d'Angers 28.4.1733 Renée VOISIN

11-Jacques BELLANGER x Le Lion-d'Angers 11.2.1768 Marie MENARD

René BELLANGER x Renée FAUCHEUX

1-Mathurin BELLANGER °ca 1704 x Le Lion-d'Angers 29.4.1738 Louise BREON

Louis BELLANGER x Michelle LEBRUN

1-Michelle BELLANGER °S' Quentin x l'Hôtellerie-de-Flée 23.5.1787 François **CHEVROLLIER**

Mathurin BELLANGER x Jeanne X.

1-Louis BELLANGER x Bourg-d'Irre 4.5.1677 Françoise JOUSSEAU

11-Julien BELLANGER x1 Bourg-d'Irre 7.2.1798 Jeanne BARIL x2 Boug-d'Irre 20.6.1716 Françoise ROBERT

Pierre BELLANGER x Catherine BICHOT

1-Guillaume BELLANGER x l'Hôtellerie-de-Flée 22.6.1762 Louise RAOUL °Combrée

André BELLANGER †/1666 x Andigné 28.5.1629 Mathurine DESNOS °Andigné
 1-André BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 18.1.1666 Marie CHEVALIER
 11-André BELLANGER x La Chapelle-sur-Oudon 12.7.1695 Renée LEFAUCHEUX
 12-Pierre CHEVALIER x La Chapelle-sur-Oudon 12.10.1694 Jacqueline VIGNAIS

Jean BELLANGER x Jeanne MARAIS
 1-Julien BELLANGER x Andigné 20.10.1631 Jeanne HALLIGON

Jacques BELLANGER x Perrine DROUIN
 1-Julien BELLANGER x Andigné 13.11.1655 Marie VIGNAIS

Nicolas BELLANGER x Julienne BAFFET
 1-René BELLANGER x S'Martin-du-Bois 13.11.1657 Renée HIRET Dont descend Anita-SAGET-BOURDON AGeNA
 2-François BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 29.6.1652 Barbe GUYTIER
 3-Louise BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 23.5.1648 Claude **POUTIER**

Michelle BELLANGER x Pierre **GAUDIN** Dont descend Mme BOURBON AGeNA

René BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 26.11.1635 (sans filiation) Renée TRIGORY
 1-Renée BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 17.11.1668 Guillaume **MELOIS** Fils de Robert et de Tienette Halopé
 2-Jean BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 28.11.1669 Maturine PALAISEAU

Yves BELLANGER †/1706 x Renée FIAT Parente de Louis Fiat présent en 1706
 1-Yves BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 26.1.1706 Renée DEMAS
 2-Renée BELLANGER °ca 1689 †Ste-Gemmes-d'Andigné 29.1.1695

Michel BELLANGER x Catherine POINTEAU
 1-Jean BELLANGER °Noyant-la-Gravoyère 26 .. 1657 « sur les fons baptismaux un fils nommé Jean fils de Michel Bellange et de Catherine Pointeau demeurant à la mestairie de la Tesserye furent le parrain René Drouin chirurgien, la marraine damoiselle Jeanne Delorme » x S^{te}Gemmes-d'Andigné 1.7.1679 Renée MOREAU
 2-Mathurin BELLANGER °Combrée 18 septembre 1661 « a été baptisé Mathurin fils de Michel Bellanger et de Catherine Pointeau parrain Mathurin Sautereau marraine Magdeleine Pointeau

François BELLANGER x Jeanne PORTIER
 1-François BELLANGER x Brain-sur-Longuenée 21.9.1728 Marguerite CRASNIER
 2-Joseph BELLANGER x Brain-sur-Longuenée 20.7.1723 Marguerite LETOURNEUX

René BELLANGER x /1730 Anne PERRAULT
 1-Lézin BELLANGER x Bourg-d'Iré 9.11.1745 Anne FOUILLET
 11-Anne BELLANGER °ca 1750 x Bourg-d'Iré 26.6.1781 Pierre **BUSSON**

Perrine BELLANGER x Jean **RAIMBAULT**
 1-Françoise RAIMBAULT °Bourg-d'Iré x Combrée 27.9.1735 François **VEILLERY**

Pierre BELLANGER °ca 1676 †Bourg-d'Iré 17.12.1729 x /1715 Marie BELLANGER °ca 1683 †Bourg-d'Iré 10.5.1740
 1-Marie BELLANGER x Bourg-d'Iré 17.8.1730 Pierre **BOUTEILLER**
 2-André BELLANGER °ca 1730 x Bourg-d'Iré 15.11.1757 Magdeleine BOSSÉ °Bourg-d'Iré 9.1.1729
 21-René BELLANGER °Bourg-d'Iré 3.6.1763 x Bourg-d'Iré 29.1.1794 Jeanne LERIDON Dont descend Pierre BELLANGER de Beaucouzé AGeNA
 22-Jacqueline BELLANGER x Bourg-d'Iré 24.1.1794 Jacques **BEUCHER**
 3-Pierre BELLANGER °Bourg-d'Iré ca 1714 x Loiré 16.6.1744 Louise THIERRY

François BELLANGER x Marie LEMANCEAU
 1-Antoine BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 22.1.1771 Mauricette BOUVET Fille de Jean & Mauicette Plaçais
 2-Marie BELLANGER x S^{te}Gemmes-d'Andigné 23.11.1762 Jean **BOUTEILLER**
 3-Joseph BELLANGER x Loiré 12.5.1767 Anne GISLIER
 4-Julien BELLANGER °ca 1751 x Loiré 26.4.1774 Françoise LASNIER
 5-René BELLANGER x Loiré 21.6.1779 Mathurine ALLAIRE
 6-Françoise BELLANGER °S^{te}Gemmes d'Andigné 4.6.1743 †1799/ x Loiré 14/6/1768 Louis **GILLIER** °Loiré 7.7.1741 †Angrie /1799

Mathurin BELLANGER x Perrine HARDOUIN
 1-François BELLANGER x Noyant-la-Gravoyère 24.7.1708 Renée LEBOSSÉ

Jean BELLANGER x Claude HAUBOIS
 1-Jacques BELLANGER x Noyant-la-Gravoyère 17.7.1700 Françoise BOUTEILLER x2 Noyant-la-Gravoyère 1.7.1703 Charlotte BLONDEAU x3 Noyant-la-Gravoyère 3.5.1716 Jeanne ADRON
 2-Jean BELLANGER x Noyant-la-Gravoyère 27.9.1696 Julienne CHERPANTIER

Jean BELLANGER x Marguerite BROSSARD
 1-René BELLANGER x La Cornuaille 30.6.1656 Catherine NASLIN
 2-Jean BELLANGER x La Cornuaille 13.2.1651 Louise NASLIN

Jean BELLANGER x1 Françoise GUINOISEAU x2 Challain-la-Potherie 10.1.1708 Jeanne MANCEAU

Marie BELLANGER x Noëllet 1762 François **HENRY**

1-François HENRI °ca 1778 x Noëllet 4.3.1794 Madeleine DECARY Fille de Antoine & Renée Gandon

BELLANGER

1-BELLANGER x Julienne CHESNEAU

11-Julienne BELLANGER °ca 1664 †/1715) x Noëllet 25.6.1688 François GOHIER °ca 1659 †Noëllet 2/7/1707 à

12-Claude BELLANGER

2-BELLANGER x CADOT

21-Louis CADOT

Anne BELLANGER †1731/ x Michel **THIERRY** †/1731

1-Renée THIERRY †/1767 x Chazé sur Argos 21.10.1731 Sébastien **GAIGNEUX** †1767/

Saint-Aubin-du-Pavoil

Jacques BELLANGER Vit au Mintray en 1585 x /1585 Renée DUBOIS

1-Jeanne BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 3.5.1585 Filleule de Jehan Boullay et de Mathurine Gressil femme de Macé Boullay et de Jehanne Martin femme de Gabriel Roullays

2-Jehan BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 24.5.1587 Fils de Jacques Bellanger laboureur à la Mintrays et mère non nommée, filleul de Jehan Erbette métayer demeurant à la Malladrière, de Jehan Sureau aussi métayer demeurant à la Laubertière, et de Michelle Quoconnier demeurant au Patiz

3-Catherine BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 11.11.1590 Filleule de Jehan Bellanger garçon, Andrée Joncheray femme de Guillaume Lerbette demeurant au Patiz, de Catherine Glanchard (sic) fille de †Alain demeurant pour le temps à l'Esteche chez Brasdane

René BELLANGER Métayer à Villeprouvé en 1585 x /1585 N.

1-Marie BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 23.2.1585 Filleule de Anthoine Bellanger closier à Villepues et de Jehan Bellanger fils de Nycollas métaier à Lébeaupinays, et de Simone Brossard

2-Jehan BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 11.6.1587 Fils de René Bellanger métayer à Villerprouves et mère non nommée, filleul de Jehan Bellot métayer à Chambellay, de Pierre Bellanger demeurant à Lébeaupinays, et de Françoise Malerbe fille demeurant à la closerie de Villeprouves

3-Jehan BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 3.4.1590 Fils de René Bellanger métayer à Villeprouves, et mère non nommée, filleul de Jehan Ricoul métayer à la Messandière, de Lancelot Marion métayer à la Lande, et de René Allaire fille de Pierre métayer à Villepures âgée de 10 ans

Christine BELLANGER x François **GASTINEAU** †/1649

1-Jean GASTINEAU x S'Aubin-du-Pavoil 9.1.1649 Estiennette RONFLE

Mathurin BELLANGER Vit à la Tremblais en 1698 x Françoise BELLAY

1-Mathurin BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 2.6.1697 Filleul de Charles Prodhomme et de Françoise Bellenger

2-Françoise BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 4.11.1698 Filleule de Olivier Bellanger et de Jeanne Bellanger

Bertran BELLANGER Métayer à l'Isle-Baraton en 1588, 1590 x /1588 Marguerite JONCHERAY

1-René BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 25.5.1588 Filleul de René Galerneau, de Michelle Galerneau et de Pierre Joncheray fils de Jehan Joncheray métayer à la Rehésièrre en Chatelais

2-Nycollas BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 16.10.1590 Filleul de Mathurin Bellanger (**mangé par souris mais sans doute** « frère ») dudit Bertran, Nicolle Joncheray sœur de ladite Joncheray, veuve, demeurant à la Grande Coyre en Chatelais, et de Pierre ... Jehan Joncheray métayer à Laudemeray

3-Pierre BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 6.9.1593 Filleul de Pierre Rabory le Jeune, de Pierre Gautier laboureur demeurant à Glatinne, & de (illisible) sœur de la commère (sic)

Jehan BELLANGER †/1590 Couturier à la Chopprrie

1-Jehanne BELLANGER °ca 1570

11-Marie BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 15.2.1590 Fille de Jehanne Bellanger, laquelle a été abusée par ung François Platoyer notaire (orthographe notere) demeurant à la Ferrière, et par ung Jehan Briant sergent royal demeurant à Coupuannier, et autres (sic), filleule de Jehanne Fourier femme de Jacques Guillet, de Marin Guillet file de Jacques Guillet demeurant en la Ferrière, et de Mathurine Peryer veuve de †Jehan Primaule demeurant à la Chopperrie

Mathurin BELLANGER °ca 1634 †S'Aubin-du-Pavoil 4.9.1716 x /1665 Olive LEROYER †lui/
 1-Mathurine BELLANGER °ca 1665 †S'Aubin-du-Pavoil 16.7.1714 x S'Aubin-du-Pavoil 3.2.1688 Pierre **SUREAU**
 †/elle
 2-Perrine BELLANGER °ca 1670 x S'Aubin-du-Pavoil 25.9.1694 François **PITRY**
 3-Mathurin BELLANGER °ca 1672 x S'Aubin-du-Pavoil 7.7.1696 Françoise BELLOEIL
 4-André BELLANGER °ca 1673 †S'Aubin-du-Pavoil 18.10.1735 Métayer au Chandelier x S'Aubin-du-Pavoil
 10.7.1698 Renée POINTEAU
 5-Olivier BELLANGER °ca 1679 x S'Aubin-du-Pavoil 30.9.1704 Jeanne RAIMBAULT
 6-Louis BELLANGER °ca 1683 †S'Aubin-du-Pavoil 15.4.1726 (sépulture sans filiation « 48 ans, la Basse
 Chaussée ») x S'Aubin-du-Pavoil 15.2.1703 Jeanne BERTON
 61-Jean BELLANGER °ca 1706 x S'Aubin-du-Pavoil 6.7.1730 Perrine VIOT
 62-Jeanne BELLANGER x Louvaines 25.6.1739 Pierre **DUBOIS**

Louise BELLANGER x1 Jean **LEMANCEAU** x2 S'Aubin-du-Pavoil 6.2.1716 François **LEMEUNIER** Fils de Julien et
 Jeanne Guimier

Michel BELLANGER †/1688 x Françoise BOSSÉ
 1-Michel BELLANGER °ca 1663 †1716/ Neveu de Jean Coquereau et de Mathurin Dumont de SteGemmes x
 S'Aubin-du-Pavoil 17.7.1688 Jacqueline HOUDMON
 11-Michel BELLANGER °ca 1693 †S'Aubin-du-Pavoil 3.9.1716 Décédé à la Mintraye x S'Aubin-du-Pavoil
 7.7.1711 Louise ROISNARD Fille de Jean et Renée Haligon, sœur de Jacqueline
 111-Louise BELLANGER °S'Aubin-du-Pavoil 9.5.1716 †Louvaines 28.3.1740 SA

Jean BELLANGER †/1701 x Claude HAUTOBOIS
 1-Jacquine BELLANGER x S'Aubin-du-Pavoil 25.6.1701 Jacques **OGER**

Marc BELLANGER /1702 x Jeanne GUESDON
 1-Suzanne BELLANGER †/1707 x S'Aubin-du-Pavoil 7.2.1702 Yves **BODIN** Qui se remarie en 1707

François BELLANGER x Catherine SAULOU
 1-Jeanne BELLANGER °ca 1677 x S'Aubin-du-Pavoil 1.7.1702 Jacques **DESHAIS**

Senonnes(53)

Pierre BELLANGER x Jeanne VASLET
 1-André BELLANGER ° 12.4.1637 filleul de André Gastineau prêtre & de Perrine Cherubin

Julien BELLANGER x Julienne TROVALET
 1-Pierre BELLANGER °Senonnes 11.11.1610 filleul de Pierre Goullay & de Catherine Fouin (s)
 2-René BELLANGER °Senonnes 6.3.1613 filleul de René Houillot curé de Senonnes, & de Mathurine Tropvarlet
 3-Perrine BELLANGER °Senonnes 15.8.1617 filleule de Pierre Tropvallet fils de †François & de Renée Beauxamis
 4-Jeanne BELLANGER °Senonnes 25.4.1620 filleule de Jean Cosnuel paroissien de Villepotz, & de Jeanne Chesneau de StAubin
 5-Charlotte BELLANGER °Senonnes 12.5.1622 filleule de René Anger & de Charlotte Alasneau femme de h.h. Mathurin Robert Sr de la Rabuère tous
 paroissiens de StAubin
 6-Julienne BELLANGER °Senonnes 19.12.1631 filleule de Julien Lechanteux de Lambaudière & de Jeanne Teillays, tous paroissiens de
 StAubin

Pierre BELLANGER x Julienne POISLANE
 1-Julienne BELLANGER °Senonnes 12.1.1665 filleule de André Gastineau prêtre, & de Renée Thommelet

Vergonnes

AD49-5^E20/173 d^{vt} Rousseau N^{re} Vergonnes, 19.12.1705 Pierre Bellanger charpentier d^t au bourg de *Juigné-les-Moutiers* tant en son nom qu'ayant les droits de ses frères & soeurs enfants du 1^{er} lit de Charles Bellanger & Jeanne Gerard, & faisant fort pour les autres enfants & héritiers du 2^e lit dud. Charles Bellanger, vend à Vincent Robin lainier à la Febvraye à Noëllet des obligations

AD49-5^E20/173 d^{vt} Rousseau N^{re} Vergonnes, 25.10.1709 Pierre **Bellanger** charpentier pour lui & pour ses frères & soeurs d^t à *Juigné-les-Moutiers*, héritiers pour 1/3 en la succession de †Michelle Bellanger leur tante, Jacques Borbeau journalier à Challain héritier pour 1/3 de lad. †Michelle Bellanger, & Jacqueline Bellanger femme

de Louis Robert, Louis Beillault charpentier, & Jacques Bellanger M^d aussi pour 1/3 de lad. Michelle Bellanger

Le 11 novembre 1678 D^{vt} Pierre Bory N^{re} royal Angers, François Bellanger M^d D^t au village de la Gliharest à l'Hôtellerie-de-Flée près Craon (sic), et Marie Mahé sa femme, ladite Mahé fille et héritière de †Mathurin Mahé et †Jeanne Gabory, lequel Mahé l'était de Pierre Mahé S^r de la Trousse, cède à honnête homme Pierre Gaultier Me tailleur d'habits la rente foncière annuelle et perpétuelle de 7 L faisant partage de celle de 13 L deue audit céddant esdit nom au jour et fête de Noël paroisse par les enfants et héritiers de René Hamelot et Magdeleine Gaudin, faisant partie de la rente fontière de 18 L que ledit †René Hamelot et Gaudin s'obligèrent solidairement de payer audit †Mahé S^r de la Trousse pour les héritages qu'il leur arrenta sis au village du Marais paroisse de Vergonnes par acte passé devant Gatien Letort vivant N^{re} à Pouancé le 5 juillet 1636 (AD49-5^E4)

Mathieu BELLANGER x Anne GASTINEAU

1-Jean BELLANGER °Vergonnes 4 avril 1644 « baptisé Jean Bellanger fils de Mathie Bellanger et de Anne Gastinelle son espouse parrain Jean Geslin conseiller au grenier à sel de Pouancé et la marraine Gabrielle de Gohier »

François BELLANGER x Perrine ROBIDEAU

1-François BELLANGER °Vergonnes 5 octobre 1644 « baptisé François fils de François Bellanger et de Perrine Robydeau parrain Macé Coconier marraine Jacqueline René »

2-Louise BELLANGER °Vergonnes 18 novembre 1645 « baptisé Louyse Bellanger fille de François Bellanger et de Perrine Robideau parrain Louys Guesdon marraine Charlotte Pelletier qui ne scavent signer »

Mathurin BELLANGER x Michelle CADOTZ

1-Michelle BELLANGER °Vergonnes 25 novembre 1645 « baptisée Michelle Bellanger fille de Mathurin Bellanger et de Michelle Cadotz parrain Julien de Gohier marraine damoiselle Renée De Chazé »

Marin BELLANGER x Françoise ROBERT

1-Jean BELLANGER °Vergonnes 10 août 1645 « baptisé Jean fils de Marin Bellanger e de Françoise Robert, parrain maistre Jean Mahé diacre marraine Françoise Thomas »

2-Renée BELLANGER °Vergonnes 25 août « baptisée Renée fille de Marin Bellanger et de Françoise Roberd parrain René Boynault marraine Renée Bernard »

René BELLANGER x Denise POIRIER

1-Denise BELLANGER °Vergonnes 23 mai 1645 « baptisé Denisse fille de René Bellanger et de Denisse Poyrier fille de deffunt Jacques Poyrier et de Françoise Dugrès »

2-Jacquine BELLANGER °Vergonnes 1er janvier 1647 « baptisée Jacquine fille de René Bellanger et de Denisse Poirier parrain Jacques Goudé marraine Renée Poyrier »

Joseph Julien BELLANGER °ca 1861 Cultivateur à la Motte (Pouancé) en 1898 et 1901 x Alixe Madeleine BELLANGER °ca 1871

1-Alice Eugénie BELLANGER °Pouancé 27 janvier 1898 x Pouancé 9 mars 1925 Pierre Marie Jules **CHEVALIER**

2-Eugène Henri Prosper BELLANGER °Pouancé 27 juin 1901 †Châteaubriant 25 mars 1984